ORGANISATION DES NATIONS UNIES

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES

de l'exercice biennal 1976-1977

terminé le 31 décembre 1977

et

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 5 (A/33/5)

NATIONS UNIES

2541

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES

de l'exercice biennal 1976-1977

terminé le 31 décembre 1977

et

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 5 (A/33/5)

NATIONS UNIES

New York, 1978

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le volume II contient les tableaux relatifs aux divers fonds d'affectation spéciale.

Le volume III contient le document intitulé "Centre du commerce international - Rapport financier et comptes de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

Le volume IV contient le document intitulé "Université des Nations Unies - Rapport financier et comptes de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes".

/Original : anglais/
/11 août 1978/

TABLE DES MATIERES

		Pages
SIGLES		x
LETTRES D'ENVOI		xi
I.	RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977	1
II.	OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
III.	COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977	25
Etat I.	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Etat des ouvertures de crédits, des dépenses et des soldes inutilisés, par chapitre du budget, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	26
Tableau 1.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Ouverture de crédits initiale et crédits révisés pour l'exercice biennal 1976-1977, ouverture de crédits additionnels pour 1976 et 1977 et virements entre chapitres	28
Tableau 1.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Ouvertures de crédits, dépenses par programme et soldes inutilisés pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	30
Tableau 1.3	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	39
Tableau 1.4	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	42
Etat II.	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Recettes, engagements et excédent budgétaire pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	54

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
Tableau 2.1	Montants estimatifs révisés et montants effectifs des recettes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	55
Tableau 2.2	Activités productrices de recettes de l'Organisation des Nations Unies : Montants estimatifs révisés approuvés et montants effectifs des recettes et des engagements de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	56
Etat III.	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Etat de l'actif et du passif et solde inutilisé au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	58
Tableau 3.1	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977	59
Tableau 3.2	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies - Fonds de péréquation des impôts : Situation au 31 décembre 1977	64
Etat IV.	Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies : Actif et passif au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	66
Etat V.	Organisation des Nations Unies - Fonds "travaux de construction en cours" : Etat de l'actif et du passif, solde inutilisé, ressources et engagements au 31 décembre 1977	67
Etat VI.	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies - Actif et principal du Fonds au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	68
Tableau 6.1	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	69
Tableau 6.2	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : Avances des Etats Membres au 31 décembre 1977	70
Etat VII.	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : Actif, principal du Fonds et recettes au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	73
Tableau 7.1	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : Contributions volontaires au 31 décembre 1977 et 31 décembre 1975	74

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
Tableau 7.2	Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1977	75
Etat VIII.	Compte spécial "produit de la vente des obligations de l'ONU" : Actif et passif au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975	76
Tableau 8.1	Compte spécial "produit de la vente des obligations de l'ONU" : Obligations de l'ONU non remboursées et remboursement du principal venu à échéance : Situation au 31 décembre 1977	78
Etat IX.	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) : Etat des fonds au 31 décembre 1977	82
Tableau 9.1	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977	84
Etat X.	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	87
Tableau 10.1	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977	88
Tableau 10.2	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	91
Tableau 10.3	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	92
Tableau 10.4	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	93
Etat XI.	Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo : Etat des fonds au 31 décembre 1977	94
Tableau 11.1	Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo : Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977	96

		Pages
Etat XII.	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Etat des fonds au 31 décembre 1977	98
Tableau 12.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1977	99
Tableau 12.2	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : Engagements pour la période allant du 27 mars 1964 (date de la constitution de la Force) au 31 décembre 1977	100
Etat XIII.	Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les Commissions régionales de l'ONU : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	101
Tableau 13.1	Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	102
13.1.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement et exécutées par l'Organisation des Nations Unies : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977	103
Tableau 13.2	Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	107
13.2.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977	108
13.2.2	Activités de coopération technique financées par les contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) : Etat des fonds au 31 décembre 1977	111

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
Tableau 13.3	Activités de coopération technique exécutées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	112
13.3.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	113
Tableau 13.4	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	115
13.4.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	117
Tableau 13.5	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	118
13.5.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977 .	119
Tableau 13.6	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	120
Tableau 13.7	Activités de coopération technique exécutées par la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	121
13.7.1	Activités de coopération technique financées par le Programme des Nations Unies pour le développement, exécutées par la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) : Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	122
Tableau 13.8	Coopération technique : Tableau récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	123

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
Tableau 13.9.1	Activités de coopération technique financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	124
13.9.2	Activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	127
Etat XIV*	Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif de l'actif, du passif et du solde des fonds inutilisés, des recettes et des dépenses au 31 décembre 1977	133
Etat XV	Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	135
Tableau 15.1	Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et commissions régionales de l'ONU : Dépenses d'appui aux programmes au titre de projets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et de projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	137
15.1.1	Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies - Dépenses d'appui aux programmes au titre de projets du Programme des Nations Unies pour le développement et de projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	138
Tableau 15.2	Organisation des Nations Unies et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : Dépenses d'appui aux programmes au titre de projets financés par d'autres fonds d'affectation spéciale : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	139

* Pour les tableaux relatifs aux différents fonds d'affectation spéciale, voir vol. II.

TABLE DES MATIERES (suite)

		Pages
Annexe I.	Notes relatives aux Etats financiers	140
Annexe II.	Analyse du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977	154
Annexe III.	Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir	155
Annexe IV.	Tableau récapitulatif de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977 ...	157
Annexe V.	Fonds général, Fonds des immobilisations, Fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif des changements intervenus dans la situation financière entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1976	159
Annexe VI.	Economats et autres activités commerciales amortissables : Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977	160
Annexe VII.	Activités de l'Organisation des Nations Unies financées par les crédits inscrits au budget ordinaire et par des fonds extra-budgétaires pour l'exercice biennal 1976-1977 - Fonds alloués, dépenses et soldes inutilisés pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	161
Annexe VIII.	Intitulés des titres, chapitres et programmes du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ouvertures de crédit) (état I et tableaux 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et annexe VII)	172
I. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		180
Annexe.	Rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève, et réponses et observations de l'Administration	201
Appendice.	Nouvelle orientation donnée à la vérification des comptes par le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies : Instruction administrative datée du 8 octobre 1976	239

SIGLES

BCT	Bureau de la coopération technique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CELADE	Centre latino-américain de démographie
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIP	Chiffre indicatif de planification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TEI	Traitement électronique de l'information
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 31 mars 1978

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des exemplaires de ces états financiers sont également transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,
(Signé) Kurt WALDHEIM

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 26 juin 1978

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977 qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés, et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ahenkora OSE

Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977

Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977. Le présent volume (vol. I) comprend également 15 états, 41 tableaux explicatifs et 8 annexes. En outre, 78 tableaux relatifs aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU sont publiés séparément dans le volume II. Le Secrétaire général a soumis ces comptes au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1978 conformément à l'article 11.4 du Règlement financier.

2. Comme prévu à l'article 2.1 du Règlement financier, l'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives, la première étant une année paire. Le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont convenus qu'il n'était plus nécessaire que le Comité des commissaires aux comptes présente à l'Assemblée générale un rapport officiel de vérification des comptes portant sur la première année d'un exercice biennal, et l'Assemblée a approuvé cette recommandation lors de sa vingt-neuvième session. Il a également été décidé que si, au moment où il vérifiait les opérations effectuées au cours de la première année et où il certifiait les comptes intérimaires, le Comité des commissaires aux comptes découvrait des situations qui devraient être portées à l'attention des Etats Membres, il les signalerait au Comité consultatif qui, le cas échéant, en informerait l'Assemblée 1/.

3. Aux fins de la gestion, le Contrôleur publie tous les trois mois des états financiers intérimaires dont il envoie copies au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Le dernier examen du rapport financier et des comptes de l'ONU par l'Assemblée générale remonte à la trente et unième session, au cours de laquelle l'Assemblée a pris les décisions voulues au sujet des comptes de l'exercice biennal 1974-1975.

5. Le présent rapport est conçu de façon à mettre en relief les éléments importants des comptes, les éléments nouveaux et les modifications qui y ont été apportées. On trouvera une récapitulation des principes comptables importants dans l'annexe I du volume I (Notes relatives aux états financiers).

6. Par souci d'uniformité, tous les états financiers sont désormais présentés sous la forme standard utilisée pour les rapports. De même, les intitulés des éléments de l'actif et du passif de l'Organisation ont été simplifiés et uniformisés. Un certain nombre d'éléments qui étaient auparavant présentés séparément dans les états ont été regroupés et, lorsque des explications complémentaires à ce sujet ont été jugées nécessaires, les notes relatives aux états financiers donnent le détail des éléments qui ont été regroupés dans l'état des soldes et dans ceux des recettes et des dépenses.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 (A/9631 et Corr. 2), p. 141, point 73, alin. h).

7. Au paragraphe 7 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 2/, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a déclaré qu'à son avis il faudrait avoir des renseignements à jour, par objet de dépense, sur les dépenses des bureaux extérieurs durant l'exercice en cours et sur le montant des fonds extra-budgétaires reçus. Pour obtenir ces renseignements et les inclure dans la base de données du Siège, le Secrétariat a enjoint aux bureaux extérieurs de lui soumettre chaque mois une ventilation complète de leurs dépenses imputées sur le budget ordinaire et une ventilation semblable, selon l'origine des fonds, de leurs dépenses financées par des fonds extra-budgétaires. Ces renseignements ont été présentés pour la première fois dans les états financiers intérimaires pour la période de 21 mois terminée le 30 septembre 1977.

8. Une numérotation à plusieurs chiffres, comme celle de la classification décimale, a été adoptée pour les états et les tableaux, ce qui donne plus de souplesse au système et permet de voir plus facilement à quels états les tableaux se rapportent.

9. Les paragraphes ci-après récapitulent, en les soulignant, les éléments importants des états, tableaux et annexes. Le lecteur y trouvera des explications claires et concises qui lui permettront d'être informé de toutes les données de la situation. Le présent rapport financier est considéré comme faisant partie intégrante des états financiers.

Etat I

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état des ouvertures de crédits, des dépenses et des soldes inutilisés, par chapitre du budget

10. Comme il ressort de l'état I, les dépenses imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1976-1977 se sont chiffrées au total à 785 030 659 dollars, soit 342 547 083 dollars pour 1976, 415 413 297 dollars pour 1977 et 27 070 279 dollars d'engagements non réglés au 31 décembre 1977. Le solde inutilisé pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977 s'élevait à 4 458 241 dollars, ce qui représente le solde de l'ouverture de crédits finale (crédits révisés) de 789 488 900 dollars, qui comprenait l'ouverture de crédits initiale (745 813 800 dollars) 3/ ainsi que les crédits additionnels (38 119 100 dollars 4/ et 5 556 000 dollars 5/ respectivement).

Dépenses engagées, par principaux objets de dépenses

11. Les dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 (tableau 1.3 et note 6 de l'annexe I) se décomposent comme suit :

2/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1).

3/ Résolution 3539 A (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1975.

4/ Résolution 31/207 A de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976.

5/ Résolution 32/202 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1977.

Pourcentage des dépenses totales

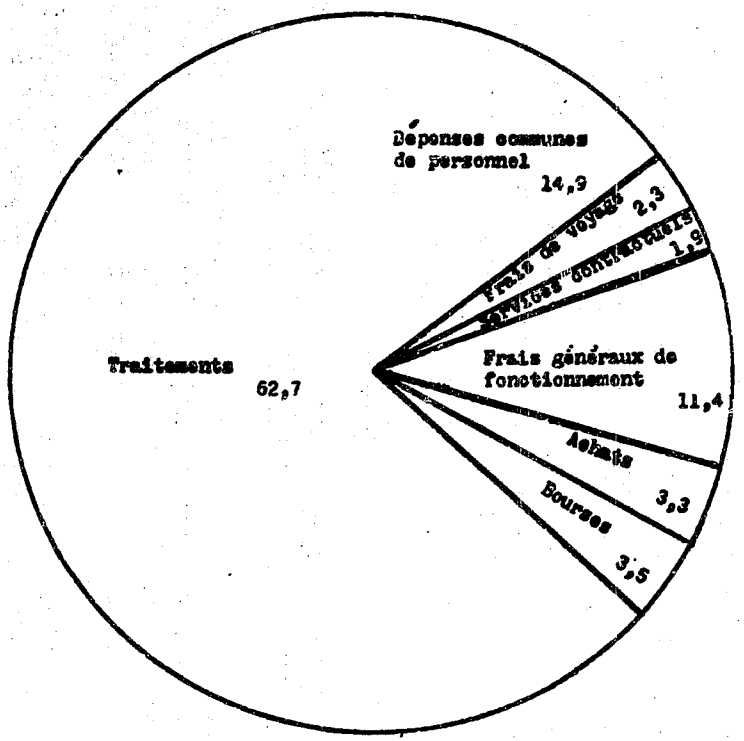

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Traitements	492,2
Dépenses communes de personnel	116,7
Frais de voyage	17,8
Services contractuels	14,9
Frais généraux de fonctionnement	89,7
Achats	25,9
Bourses, subventions, divers	27,8
Total	785,0

Pertes au change

12. Le montant net des pertes au change, soit 1 433 288 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977, est inclus dans le montant des "Dépenses diverses" (3 191 015 dollars) indiquées dans le tableau 1.2 (chap. 22, programme 89). Les pertes au change avaient été de 1 208 703 dollars pour l'exercice biennal 1974-1975.

Etat II

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : recettes, engagements et excédent budgétaire

13. Le montant effectif des recettes pour l'exercice biennal 1976-1977 (état II) a été de 791 700 304 dollars. Le montant estimatif révisé, qui est indiqué pour les recettes générales et les recettes provenant d'activités productrices de recettes dans le tableau 2.1 (17 348 000 dollars) s'explique par une augmentation de 610 500 dollars du montant estimatif des recettes autres que les contributions du personnel, à savoir 16 737 500 dollars, dont il avait déjà été tenu compte pour le calcul des contributions des Etats Membres conformément à l'article 5.2 b) du Règlement financier. On trouvera dans le tableau 2.1 la ventilation du montant effectif des recettes autres que les contributions du personnel, qui est de 18 948 904 dollars. Le montant des recettes provenant d'activités productrices de recettes (7 578 575 dollars) qui est compris dans le montant des recettes totales s'entend déduction faite du coût des articles vendus et des dépenses imputées sur les recettes dans le tableau 2.2. L'excédent des recettes effectives (791 700 304 dollars) sur les dépenses engagées (785 030 659 dollars) s'est élevé à 6 669 645 dollars, soit 4 458 241 dollars correspondant au solde inutilisé des crédits ouverts pour 1976-1977 et 2 211 404 dollars correspondant à l'excédent des recettes effectives sur les récettes prévues.

14. Le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1977 était de 12 353 486 dollars. Après le 31 décembre 1977, conformément à la résolution 32/213 C par. 1, alin. b) et c)/, un montant de 834 651 dollars a été prélevé sur ce solde pour couvrir les dépenses de l'année 1978. Ce montant de 834 651 dollars se décomposait comme suit : 610 500 dollars représentant le montant révisé des recettes autres que les contributions du personnel et 224 151 dollars prélevés sur les contributions des nouveaux Etats Membres pour 1976-1977.

Etat III

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : état de l'actif et du passif et solde inutilisé

15. L'état III était auparavant un état du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds des immobilisations, du Fonds de roulement et des comptes spéciaux de l'Organisation. Des états distincts sont maintenant établis pour chaque Fonds, et ils sont présentés sous la forme standard utilisée pour les rapports.

16. Le total des éléments d'actif du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies est passé de 133 millions de dollars au 31 décembre 1975 à 165,9 millions de dollars au 31 décembre 1977, du fait surtout de l'augmentation des contributions mises en recouvrement non acquittées et de celle des disponibilités.

Le passif de l'Organisation est passé de 122,8 millions de dollars au 31 décembre 1975 à 149,6 millions de dollars au 31 décembre 1977, essentiellement en raison de l'augmentation des sommes dues au Compte spécial et au Fonds de péréquation des impôts. L'excédent disponible à porter au crédit des Etats Membres et le solde inutilisé ont augmenté respectivement de 3,4 millions de dollars et de 2,7 millions de dollars. Des précisions sur les principaux éléments de cet état sont données dans l'annexe I (Notes relatives aux états financiers).

17. Au 31 décembre 1977, l'état des contributions au budget ordinaire qui n'étaient pas acquittées pour l'exercice biennal 1976-1977 et pour des années précédentes s'établissait comme suit :

	1977	1976	1975	1974/1973	Total
		(En dollars des Etats-Unis)			
Contributions mises en recouvrement au titre des crédits ouverts pour l'année considérée et des crédits additionnels ouverts pour l'année précédente, et contributions des nouveaux Etats Membres	397 588 829	369 829 776	325 448 691	269 562 500	1 362 429 796
A déduire :					
Avances consenties et paiements effectués	331 941 609	364 225 876	323 280 007	267 867 336	1 287 314 828
Solde non acquitté au 31 décembre 1977	65 647 220	5 603 900	2 168 684	1 695 164	75 114 968

18. Comme il est dit dans l'annexe III, des Etats Membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire. Quoi qu'il en soit, en vertu de l'article 5.6 du Règlement financier de l'ONU, "les versements faits par un Etat Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues dans l'ordre de leur mise en recouvrement". Après application dudit article, aucun montant non acquitté pour des années antérieures à 1973 n'apparaît plus dans les comptes de l'Organisation.

19. En vertu des résolutions 3062 (XXVIII) et 31/95 B de l'Assemblée générale, en date respectivement du 9 novembre 1973 et du 14 décembre 1976, le Secrétaire général était autorisé à accepter qu'une partie des contributions des Etats Membres pour les années civiles 1976 et 1977 soit versée dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis. En conséquence, compte tenu des besoins effectifs de l'Organisation des Nations Unies en diverses monnaies, le Secrétaire général a accepté des Etats Membres qui ont exercé le droit qui leur était ainsi reconnu le paiement des sommes suivantes dans les monnaies indiquées ci-après pour l'exercice biennal 1976-1977 :

	1977	1976
	(Equivalent en dollars des Etats-Unis)	
Francs CFA	55 102	-
Dollars canadiens	-	296 781
Dollars guyanais	64 706	-
Livres égyptiennes	135 704	369 578
Pesos dominicains	-	77 125
Birrs éthiopiens	57 439	53 660
Roupies indiennes	260 000	263 576
Shillings kenyens	131 595	-
Couronnes tchécoslovaques	39 000	20 000
Roupies pakistanaises	435 821	400 000
Sols péruviens	159 275	223 955
Livres sterling (Royaume-Uni)	570 000	500 000
Roubles (URSS)	1 400 000	2 600 000
Total	3 308 642	4 804 675

Fonds de péréquation des impôts

20. Conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel ne sont pas comptabilisées dans l'état II comme recettes de l'exercice biennal considéré mais comme sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts. Le solde dudit Fonds apparaît comme un élément distinct du passif dans l'état de l'actif et du passif du Fonds général (état III), le détail de la situation du Fonds étant donné dans le tableau 3.2. Les recettes provenant des contributions du personnel se sont chiffrées à 51,7 millions de dollars en 1976 et à 66,6 millions de dollars en 1977. Le total effectif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1976-1977 a été de 118,3 millions de dollars, soit 466 693 dollars de plus que le montant estimatif révisé (117 810 000 dollars) que l'Assemblée générale avait approuvé par sa résolution 32/202 B du 21 décembre 1977. Les sommes reçues d'Etats Membres au titre de remboursements d'impôts effectués en 1974 et 1975, ainsi qu'un ajustement (1,2 million de dollars) des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1974-1975 qui est venu s'ajouter au solde créditeur de 18,4 millions de dollars au 1er janvier 1976, ont porté le total de l'actif du Fonds à 137,9 millions de dollars. Les sommes portées au crédit des autres Etats Membres et les sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique se sont élevées à 123,8 millions de dollars. Au 31 décembre 1977, le solde du Fonds se chiffrait à 14,1 millions de dollars (tableau 3.2). Ce montant comprenait les 7 660 200 dollars qui, conformément à la résolution 32/213 C de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1977, ont été portés en déduction des contributions dûes par les Etats Membres au titre de l'exécution du budget en 1978.

Etat IV

Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies

21. Comme il ressort de l'état IV, la valeur totale des immobilisations est passée de 101 906 974 dollars au 31 décembre 1975 à 172 970 604 dollars au 31 décembre 197 du fait qu'on a inclus dans les éléments d'actif le coût des gros travaux

d'entretien et des travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève, des travaux de construction aux sièges des commissions régionales à Addis-Abeba et à Bangkok et pour le Centre de documentation et de recherche de Santiago. Il convient de noter que le solde du prêt consenti par le Gouvernement suisse (19 677 419 dollars) et le montant des engagements non réglés au titre des travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève (54 866 dollars) sont indiqués pour la première fois dans l'état du Fonds des immobilisations parce que les travaux d'agrandissement du Palais sont inclus dans les éléments d'actif. Jusqu'à présent, le solde de ce prêt et le montant des engagements non réglés figuraient au passif de l'état relatif aux travaux de construction en cours.

Etat V

Organisation des Nations Unies : Fonds "travaux de construction en cours"

22. Cet état est celui des fonds correspondant aux travaux de construction en cours dans divers lieux d'affectation. Le coût net des gros travaux d'entretien et des travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève, des travaux de construction aux sièges régionaux d'Addis-Abeba et de Bangkok et pour le Centre de documentation et de recherche de Santiago a été inclus dans les éléments d'actif du Fonds des immobilisations au cours de l'exercice biennal 1976-1977. Il en ira de même pour les autres travaux de construction lorsqu'ils seront achevés, et les comptes seront ensuite clôturés dès que possible.

Etat VI

Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies

23. Conformément au paragraphe 1 de la résolution 3451 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1975, le Fonds de roulement a été maintenu à 40 millions de dollars pour l'exercice biennal 1976-1977. Les avances portées au crédit de chaque Etat Membre sont énumérées dans le tableau 6.2.

Etat VII

Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies

24. Aux termes de sa résolution 3049 A (XXVII) du 19 décembre 1972, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de constituer un compte spécial auquel des contributions volontaires pourraient être versées, lesquelles seraient utilisées pour éliminer les difficultés financières passées de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, pour résorber son déficit à court terme, et d'incorporer dans ce compte le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général avait constitué en 1965 pour recevoir les contributions versées conformément à la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1965. Au 31 décembre 1977, les recettes s'élevaient à 52,1 millions de dollars, total qui se décomposait comme suit : contributions versées par des Etats Membres en application de la résolution 3049 A (XXVII) (11,3 millions de dollars) et en application de la résolution 2053 A (XX) (23,3 millions de dollars), contributions de sources privées et autres recettes (0,1 million de dollars) et revenus des placements (14,4 millions de dollars). Un montant de 3,9 millions de dollars a été prélevé sur ce total, conformément à la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale, en

date du 21 décembre 1965, au titre du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956), ce qui laissait un solde de 48,2 millions de dollars. En conséquence, au 31 décembre 1977, l'actif du Compte spécial se chiffrait au total à 48,2 millions de dollars, dont 0,1 million de dollars correspondait à des contributions annoncées mais non versées et 3,6 millions de dollars à des avances consenties à la FUNU (1956) et à l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Sur les contributions versées en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, 10 millions de dollars représentaient une contribution versée par un Etat Membre dans le but d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour parvenir à résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation. Les contributions volontaires versées au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies sont indiquées dans le tableau 7.1.

Etat VIII

Compte spécial "Produit de la vente des obligations de l'ONU"

25. Le 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 1739 (XVI) par laquelle elle a reconnu que des mesures financières extraordinaires étaient nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités et de mettre à exécution ses programmes approuvés par l'Assemblée et a décidé : a) d'autoriser le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 200 millions de dollars, conformément aux clauses et conditions énoncées dans l'annexe à ladite résolution; b) d'autoriser en outre le Secrétaire général, sous réserve des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre ultérieurement, à utiliser le produit de la vente de ces obligations à des fins qui, normalement, se rattachent à celles du Fonds de roulement; et c) d'inscrire chaque année au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts afférents à ces obligations et le remboursement des annuités du principal venant à échéance. Le total des obligations vendues en application de cette résolution et de la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée a décidé que les obligations pourraient être vendues jusqu'au 31 décembre 1964, s'élève à 169 905 678 dollars. Les intérêts échus des placements jusqu'au 31 décembre 1965, soit 3 188 418 dollars, portent le montant des fonds disponibles à 173 094 096 dollars.

26. A ses seizième et dix-septième sessions, l'Assemblée générale a autorisé certaines dépenses au titre de l'Opération des Nations Unies au Congo (résolutions 1732 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1865 (XVII) du 20 décembre 1962) et de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (résolutions 1733 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1864 (XVII) du 20 décembre 1962) pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963, mais n'a pas mis de contributions en recouvrement auprès des Etats Membres pour couvrir ces dépenses. Au 31 décembre 1977, les montants prélevés sur le compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" s'établissaient comme suit :

	Dollars des Etats-Unis
a) Pour couvrir les dépenses de la période pour laquelle il n'a pas été mis de contributions en recouvrement (1er juillet 1962 au 30 juin 1963) :	
ONUC	109 971 480
FUNU (1956)	19 074 592
Total	129 046 072
b) Avances pour les exercices 1964 à 1970 inclus :	
ONUC	35 931 462
FUNU (1956)	8 116 562
Total	44 048 024
Total des sommes prélevées sur le compte "Produit de la vente des obligations"	173 094 096

Etat IX

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)

27. La Force d'urgence des Nations Unies (1956) a été créée par l'Assemblée générale (résolution 1000 (ES-I) du 5 novembre 1956) afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités conformément à toutes les dispositions de la résolution 997 (ES-I) de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1956. Le Compte spécial créé en application de la résolution 1122 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1956, demeurait ouvert au 31 décembre 1977 car les dettes contractées pour le compte de la Force n'avaient toujours pas été réglées, du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

28. Au 31 décembre 1977, l'actif du Compte spécial était le même qu'au 31 décembre 1975. Toutefois, les sommes à payer à des Etats Membres ont été réduites de 521 744 dollars après conversion desdits montants aux taux de change applicables au 31 décembre 1977. Le solde inutilisé du Compte a été ajusté en conséquence.

Etat X

Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

29. Le 25 octobre 1973, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 340 (1973) par laquelle il a constitué la Force d'urgence des Nations Unies (1973). La Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 416 (1977) du 21 octobre 1977, par laquelle le mandat de la FUNU a été renouvelé jusqu'au 24 octobre 1978.

30. Le 31 mai 1974, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 350 (1974) par laquelle il a constitué la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. La Force a été initialement constituée pour une période de six mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 420 (1977) du 30 novembre 1977, par laquelle le mandat de la FNUOD a été renouvelé jusqu'au 31 mai 1978.

31. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973, le Secrétaire général a constitué un compte spécial pour la FUNU (1973). Par sa résolution 3211 B (XXIX) du 29 novembre 1974, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à tenir un compte spécial pour la FUNU et la FNUOD. La ventilation de ce compte par grandes catégories de dépenses apparaît dans les tableaux 10.2, 10.3 et 10.4. Ces tableaux, établis pour l'exercice spécial commençant le 25 octobre et se terminant le 24 octobre, offrent une base d'information à la fois raisonnable et utile. En conséquence, l'exercice spécial est adopté également pour les états comptables. Les dates de l'exercice spécial coïncident avec les périodes pour lesquelles l'Assemblée générale ouvre les crédits et autorise les dépenses.

32. Par sa résolution 3374 B (XXX) du 28 novembre 1975, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 94 275 000 dollars pour les opérations de la FUNU pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976. Par sa résolution 3374 C (XXX) du 2 décembre 1975, l'Assemblée a ouvert un crédit de 9 331 818 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1975 au 31 mai 1976 et, par sa résolution 31/5 D du 22 décembre 1976, elle a ouvert un crédit de 6 152 182 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 1er juin au 24 octobre 1976. Ainsi, le montant total des crédits ouverts pour les opérations de la FUNU et de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976 inclus a été de 109 759 000 dollars.

33. Par sa résolution 31/5 C du 22 décembre 1976, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 76 276 000 dollars pour les opérations de la FUNU (1973) pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977. Par sa résolution 31/5 D du 22 décembre 1976, l'Assemblée a ouvert un crédit de 9 824 086 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1976 au 31 mai 1977.

34. Par sa résolution 32/4 C du 2 décembre 1977, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 6 490 912 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 1er juin au 24 octobre 1977 inclus. Ainsi, le montant total des crédits ouverts pour les opérations de la FUNU et de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977 inclus a été de 92 590 998 dollars.

35. Par sa résolution 32/4 B du 2 décembre 1977, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 76 321 000 dollars pour les opérations de la FUNU (1973) pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 inclus. Par sa résolution 32/4 C du 2 décembre 1977, l'Assemblée a ouvert un crédit de 11 611 871 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1977 au 31 mai 1978 inclus, et a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FNUOD à raison de 1 607 000 dollars au maximum par mois pour la période allant du 1er juin au 24 octobre 1978 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois autorisée en vertu de sa résolution 420 (1977) du 30 novembre 1977.

36. Les dépenses correspondant au total des crédits ouverts, soit 87 932 871 dollars pour la FUNU (1973), pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978, et pour la FNUOD, pour la période allant du 25 octobre 1977 au 31 mai 1978, ont été couvertes comme suit : jusqu'à concurrence de 84 233 444 dollars, par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres; jusqu'à concurrence de 5 235 dollars, par les recettes accessoires constituées par les contributions des nouveaux Etats Membres; et jusqu'à concurrence de 3 694 192 dollars, par le solde estimatif du compte d'excédents au 24 octobre 1976. Le solde disponible (87 805 284 dollars) qui apparaît dans l'état de l'actif et du passif au 31 décembre 1977 comprend le solde inutilisé (70 112 219 dollars) des crédits ouverts qui correspond à la période du 1er janvier au 24 octobre 1978.

37. Il convient de noter qu'au 31 mars 1978, sur les 132 049 669 dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977, 55 550 640 dollars avaient été recouvrés. Entre le 1er janvier 1978 et le 31 mars 1978, des sommes supplémentaires, d'un montant total de 12 143 901 dollars, ont été payées aux gouvernements fournissant des contingents pour couvrir les dépenses des contingents et l'amortissement du matériel et des fournitures leur appartenant. Ces faits, qui se sont produits après le 31 décembre 1977, sont signalés ici par souci d'indiquer toutes les données de la situation.

Etat XI

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo

38. L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) a été autorisée par la résolution 143 (1960) du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1960, et a existé jusqu'au 30 juin 1964. Par sa résolution 1583 (XV) du 20 décembre 1960, l'Assemblée générale a créé un compte ad hoc pour les dépenses de l'ONUC qui n'étaient pas couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce compte demeurait ouvert au 31 décembre 1977 car les dettes contractées pour le compte de l'ONUC n'avaient toujours pas été réglées du fait que certains Etats Membres n'avaient pas acquitté les contributions mises en recouvrement auprès d'eux. Les montants de l'actif et du passif sont demeurés pratiquement les mêmes par rapport à ceux de l'exercice biennal précédent, de légères différences résultant de la conversion des sommes à payer aux taux de change applicables au 31 décembre 1977.

Etat XII

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

39. Le 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 186 (1964) par laquelle il a recommandé la création, avec l'assentiment du Gouvernement chypriote, d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La Force a été créée le 27 mars 1964, initialement pour une période de trois mois, mais son mandat a été prorogé en application de résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 422 (1977) du 15 décembre 1977, par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force jusqu'au 15 juin 1978. Le montant des contributions volontaires versées à l'Organisation des Nations Unies et le montant des dépenses imputées sur ces contributions figurent respectivement dans les tableaux 12.1 et 12.2.

40. Outre ces montants inscrits dans les comptes, sur la base des rapports adressés au Secrétaire général par les gouvernements fournissant des contingents, le total cumulatif des dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements ont pris ou prendront à leur charge a atteint le chiffre estimatif de 83,4 millions de dollars pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 décembre 1977. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses couvertes par le Gouvernement chypriote en application du paragraphe 19 de l'Accord relatif au statut de la Force 6/ ni le coût des services de transport aérien assurés à titre gracieux, au début des opérations de la Force, par le Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, par le Gouvernement italien et par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Etat XIII

Activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies

41. L'état XIII est un état récapitulatif des fonds réservés aux programmes de coopération technique (crédits du budget ordinaire, fonds d'affectation spéciale, FNUAP, fonds du PNUD et contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements) de l'ONU, de l'ONUDI, de la CNUCED et des commissions régionales. Comme suite à la désignation des commissions régionales comme agents d'exécution, à compter du 1er janvier 1977, la présentation de l'état XIII sur les activités de coopération technique et des tableaux y relatifs a été modifiée, et 12 nouveaux tableaux ont été ajoutés.

42. L'état XIII fait apparaître un montant de 16,9 millions de dollars au titre des sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus. Cela est dû au fait que, conformément à la politique financière du PNUD, les engagements non réglés sont comptabilisés comme dépenses. Les fonds nécessaires pour régler ces engagements ne sont demandés au PNUD et au FNUAP qu'à mesure que les échéances tombent.

6/ Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément pour janvier, février et mars 1964, document S/5634, annexe I.

43. Comme le montrent les tableaux 13.1, 13.2 et 13.3 relatifs à l'état XIII, les fonds alloués par le PNUD pour l'exercice biennal 1976-1977 se répartissaient comme suit :

	ONU	ONUDI	CNUCED
	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	116,0	47,2	11,9
Réserve du programme	2,1	(6,5)	0,1
Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	1,4	0,7	1,1
Services industriels spéciaux	-	9,2	-
Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	0,1	0,8	-
Dépenses d'appui aux programmes	16,9	10,1	2,8
Total	136,5	61,5	15,9

44. La réduction (de 70,2 millions de dollars en 1976 à 58,9 millions de dollars en 1977, comme l'indique le tableau 13.8) des dépenses engagées pour les projets du PNUD exécutés par l'Organisation des Nations Unies est imputable au fait que les commissions régionales sont devenues agents d'exécution ainsi qu'aux effets de la crise financière du PNUD.

Fonds reçus et utilisés

45. Les recettes de 320,9 millions de dollars provenant de diverses sources de financement et les dépenses de 325,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 1976-1977, qui apparaissent dans l'état XIII, se répartissent comme suit :

Recettes

(En pourcentage)

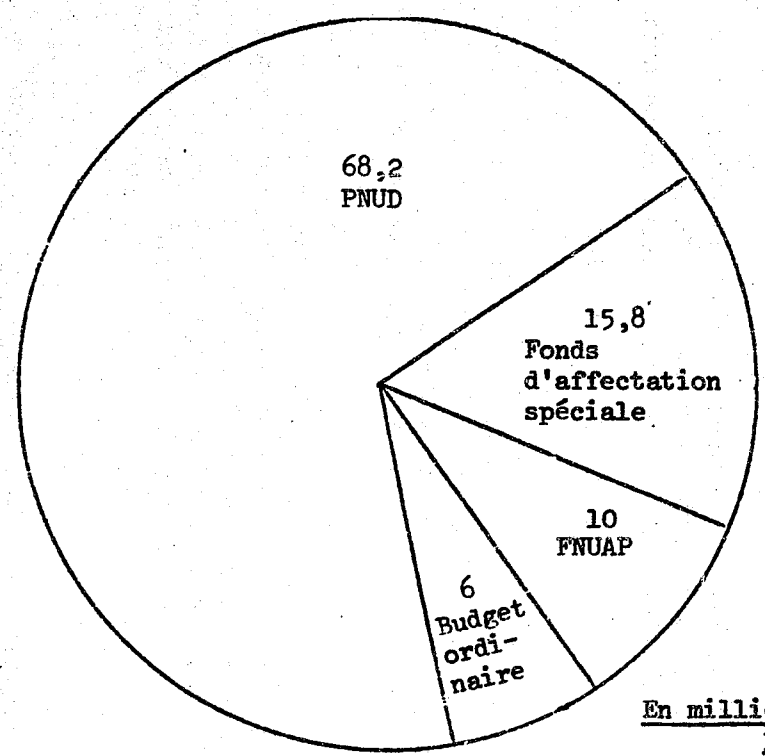

Dépenses

(En pourcentage)

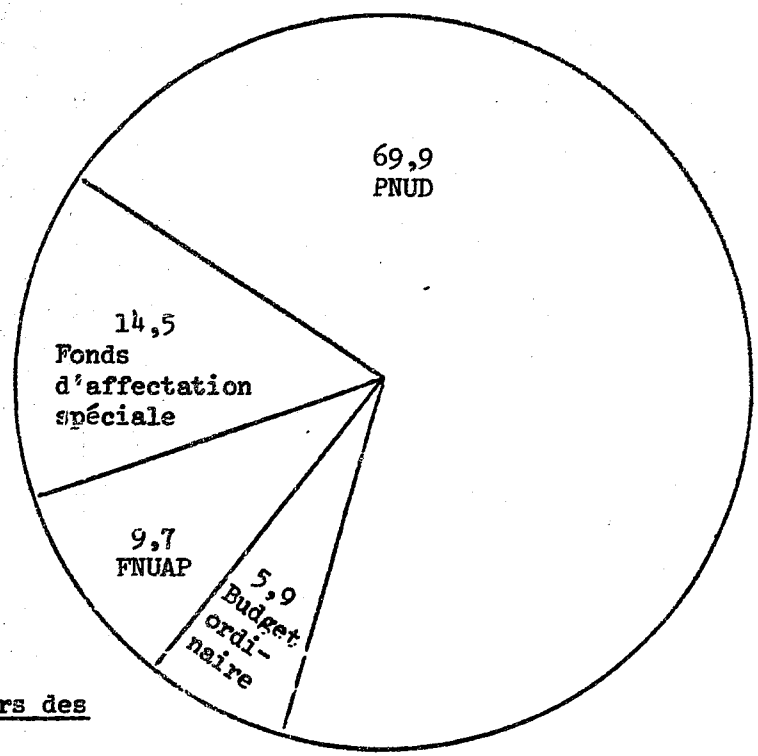

En millions de dollars des Etats-Unis

219,0	PNUD	227,3
50,8	Fonds d'affectation spéciale	47,1
32,0	FNUAP	31,7
19,1	Budget ordinaire	19,1
320,9		325,2

46. Les sommes reçues par l'ONU, l'ONUDI, la CNUCED et les commissions régionales de diverses sources de financement et les dépenses, indiquées dans le paragraphe 45 ci-dessus, se répartissent comme suit :

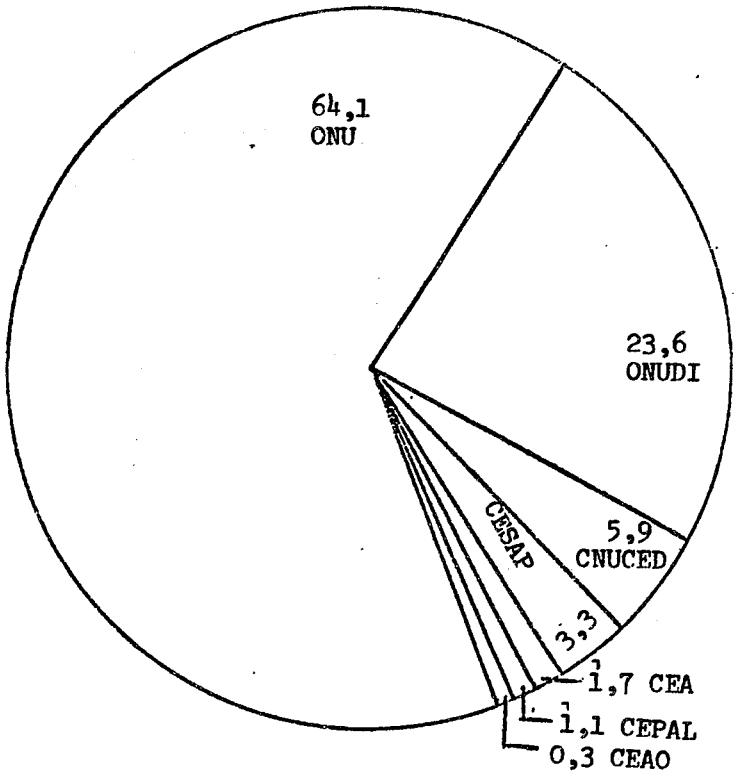

En millions de dollars des Etats-Unis		
205,6	ONU	199,8
75,7	ONUDI	86,0
18,9	CNUCED	21,6
10,5	CESAP	8,3
5,6	CEA	4,8
3,6	CEPAL	3,9
1,0	CEAO	0,8
320,9		325,2

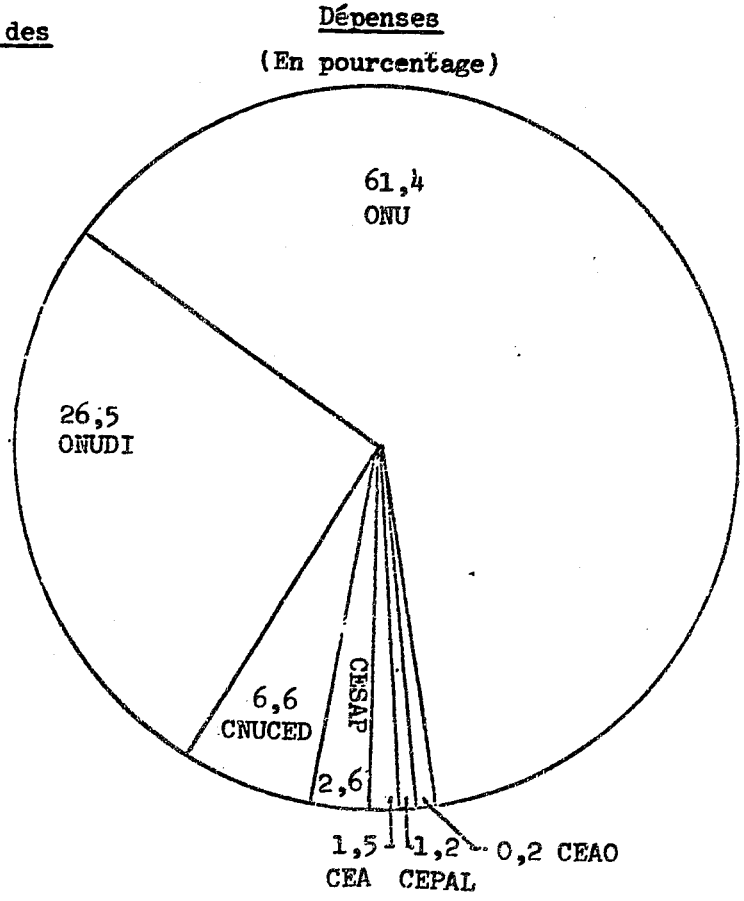

Etat XIV

Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies

47. L'état XIV (Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies) est un état récapitulatif de l'actif et du passif, des soldes inutilisés, des recettes et des dépenses des divers fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 1977.

48. En raison de l'augmentation du nombre des fonds d'affectation spéciale, il a fallu les présenter séparément dans le volume II (tableaux relatifs aux divers fonds d'affectation spéciale). L'annexe I du volume II énonce les textes en vertu desquels chaque fonds d'affectation spéciale a été créé et donne une brève description de leurs buts et de leurs objectifs.

49. Les montants totaux des recettes et des dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 1976-1977 se sont respectivement élevés à 98,8 millions de dollars et 159,3 millions de dollars. Pour 1976-1977, les recettes des fonds d'affectation spéciale ont été complétées par prélèvement sur les soldes inutilisés reportés, qui s'élevaient à 97,5 millions de dollars au ler janvier 1976. Les sommes reçues et utilisées, par activité, pour 1976-1977 se répartissent comme suit :

Recettes

(En pourcentage)

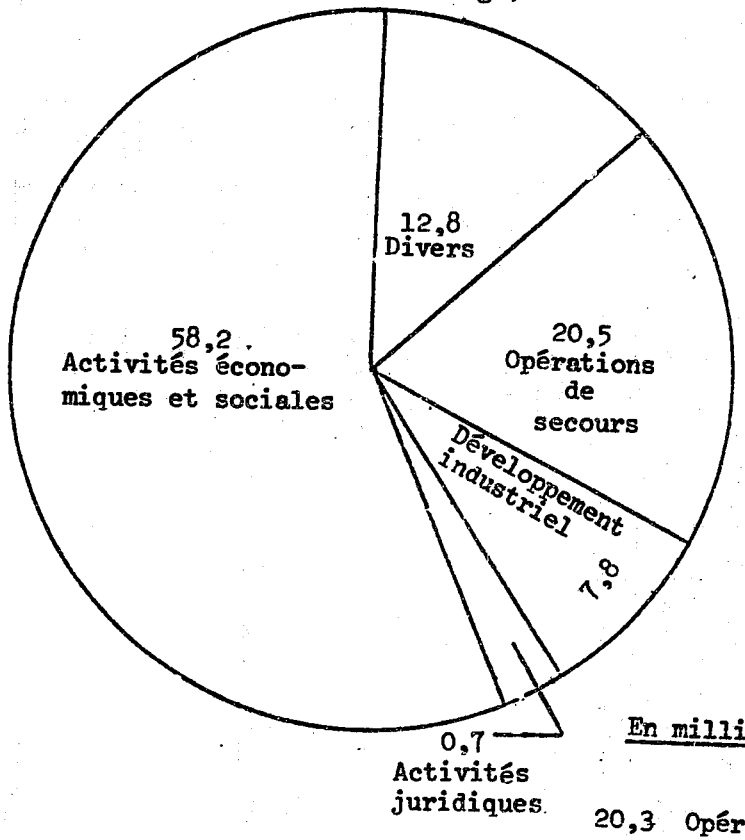

Dépenses

(En pourcentage)

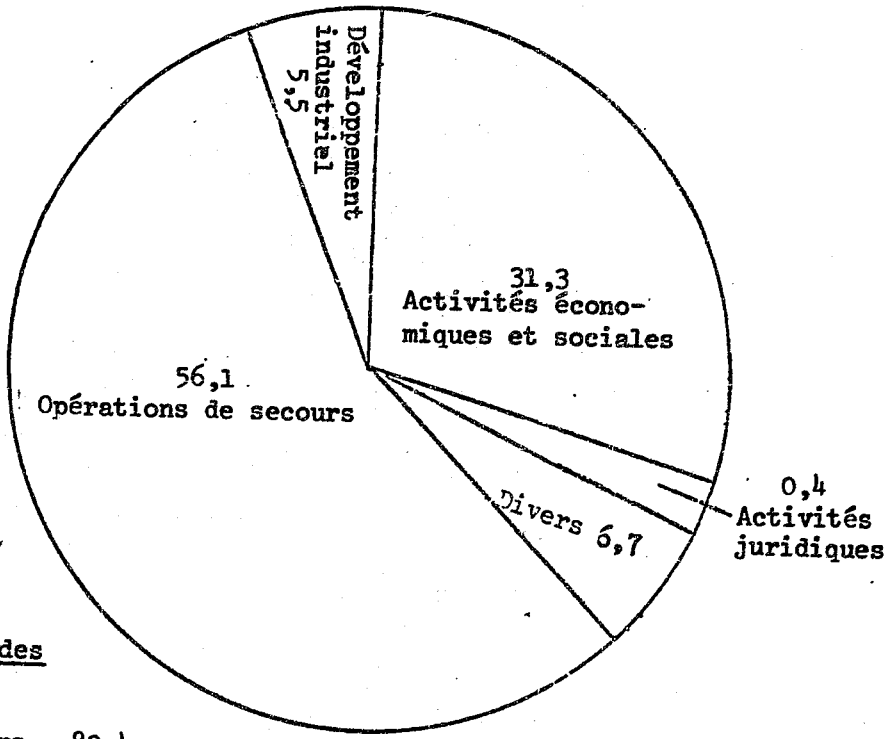

En millions de dollars des Etats-Unis

20,3	Opérations de secours	89,4
7,7	Développement industriel	8,7
57,5	Activités économiques et sociales	49,9
0,7	Activités juridiques	0,7
12,6	Divers	10,6
98,8		159,3

État IV

Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes

50. Cet état a été établi pour regrouper les recettes et toutes les dépenses relatives aux diverses dépenses d'appui aux programmes. Dans les comptes de l'exercice biennal 1974-1975, ces renseignements figuraient dans l'état des fonds d'affectation spéciale et autres comptes spéciaux. Pour l'exercice biennal 1976-1977, le total des recettes a été de 39 237 521 dollars et le total des dépenses de 38 728 598 dollars, le montant brut de l'excédent des recettes sur les dépenses étant de 508 923 dollars pour les opérations qui se poursuivaient. Ce montant a été réduit de 18 496 dollars, pour tenir compte d'un ajustement correspondant à la période précédente. De plus, conformément à la présentation d'états complets des recettes (suivant la théorie de l'excédent net), la constitution de réserves (s'élevant à 2 331 374 dollars) pour les versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus a été considérée comme une opération matérielle extraordinaire et classée séparément. L'excédent net des dépenses sur les recettes, soit 1 840 947 dollars pour l'exercice biennal, a ramené le solde excédentaire de 7 876 665 dollars au 1er janvier 1976 à 6 035 718 dollars au 31 décembre 1977.

Inscriptions au compte des profits et pertes, pertes de biens et versements à titre gracieux

Inscriptions de pertes de numéraires, d'effets à recevoir et de pertes de biens au compte des profits et pertes

51. Conformément à la règle de gestion financière 110.14, le Sous-Secrétaire général (Contrôleur), Bureau des services financiers, ou, dans les cas appropriés, le Secrétaire général, a autorisé, après enquête approfondie dans chaque cas, à passer par profits et pertes des montants allant de 1 dollar à 250 000 dollars et dont le total s'élevait à 415 463 dollars. Chaque cas a été soigneusement examiné et il a été établi a) qu'il n'y avait pas lieu de considérer un fonctionnaire de l'Organisation comme responsable de la perte; b) qu'aucun effort n'avait été épargné pour recouvrer le montant en question; et c) que de nouveaux efforts pour le recouvrer seraient vains. Les montants passés par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 1976-1977 étaient les suivants :

	1976	1977	Total
	(En dollars des Etats-Unis)		
Compte spécial de l'ONU	-	250 000	250 000
Fonds général	45 381	8 915	54 296
Coopération technique	13 129	11 107	24 236
Fonds d'affectation spéciale	333	-	333
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes	22 568	8 806	31 374
Administration postale de l'ONU	2 370	27 636	30 006
Vente de publications	5 769	9 233	15 002
Services radiovisuels	-	8 881	8 881
Restaurants et services annexes	-	1 335	1 335
Total	89 550	325 913	415 463

52. Une somme de 9 053 dollars a été recouvrée après le 31 décembre 1977 sur un montant qui avait été passé par profits et pertes pour l'année 1976. Ce montant sera porté au crédit du compte pertinent en 1978 (voir plus loin par. 65).

Perte de biens au Siège

53. Un montant total de 70 517 dollars correspondant aux pertes de biens subies au Siège a été passé par profits et pertes par le Contrôleur, conformément à la règle de gestion financière 110.15. Ainsi, le solde des biens figurant dans la comptabilité matières est redevenu conforme aux quantités réelles. Les montants passés par profits et pertes ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 111.13 b).

Versements à titre gracieux

54. Trois versements à titre gracieux, d'un montant total de 8 078 dollars, ont été faits au cours de l'exercice biennal 1976-1977, conformément à l'article 10.3 du Règlement financier :

	En dollars des Etats-Unis
Frais d'hospitalisation du précédent Secrétaire général	3 940
Frais d'hospitalisation d'un représentant à la sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	3 138
Somme attribuée à un consultant par le Tribunal administratif	1 000
Total	8 078

Le détail de ces montants a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Mesures prises comme suite aux observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport à l'Assemblée générale sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1974-1975

55. Dans la présente section de son rapport financier, le Secrétaire général indique les mesures qui ont été prises comme suite aux observations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1974-1975, terminé le 31 décembre 1975 7/.

56. L'Administration a établi un rapport non officiel sur ces observations et recommandations, lequel a été communiqué en septembre 1976 au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, les remarques du Comité consultatif sur les observations des Commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'exercice biennal 1974-1975

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 7 (A/31/7), chap. IV.

ont été publiées dans le rapport du Comité consultatif à l'Assemblée générale (A/31/140). Ce rapport et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies ont été examinés à la 26ème séance de la Cinquième Commission, le 9 novembre 1976. Il faut aussi signaler que, conformément à la nouvelle politique adoptée par le Comité des commissaires aux comptes, les observations résultant des conclusions que celui-ci a tirées de sa vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 porteront également sur les mesures prises par l'Administration comme suite auxdites observations. En outre, aux termes de la résolution 32/16 de l'Assemblée générale, en date du 11 novembre 1977, le Comité des commissaires aux comptes a été prié d'inclure dans tous les rapports qu'il présenterait à l'avenir à l'Assemblée générale sur la vérification des comptes un chapitre dans lequel il appellerait l'attention sur tous cas dans lesquels les organismes intéressés n'auraient pas pris les mesures nécessaires pour remédier à des pratiques de gestion financière inadéquates sur lesquelles ledit Comité aurait déjà fait des observations, dans la mesure où l'Assemblée générale aurait approuvé lesdites observations. En conséquence, le Comité mentionnera, dans le rapport qu'il est en train d'établir sur la vérification des comptes de l'exercice biennal 1976-1977, celles de ses recommandations antérieures qui n'ont, à son avis, pas été suivies d'effet.

57. Dans les paragraphes qui suivent, le Secrétaire général indique dans quelle mesure il a été donné suite jusqu'à présent aux observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. L'Administration avait pris note des recommandations faites par le Comité à la suite de son examen des états financiers pour l'exercice biennal 1974-1975 et les avait appliquées, sauf dans les cas signalés plus bas, où les mesures à prendre n'avaient pu encore toutes être prises ou lorsque la recommandation devait être assortie d'explications complémentaires. Les numéros de paragraphes cités entre parenthèses sont ceux du rapport des Commissaires aux comptes.

Gestion des disponibilités (par. 19)

58. Les Commissaires aux comptes avaient indiqué que des soldes disponibles de 4,3 millions de dollars s'étaient avérés supérieurs aux besoins mensuels moyens en 1975, et que l'Organisation aurait donc pu toucher des intérêts importants si cette somme avait été placée en totalité ou en partie. Les soldes de 4,3 millions de dollars mentionnés par les Commissaires aux comptes représentaient les soldes moyens de comptes bancaires où étaient déposées des avances temporaires, et n'étaient pas des soldes supérieurs aux besoins, de sorte qu'ils ne pouvaient être placés. Ces sommes étaient jugées nécessaires pour les dépenses courantes d'un certain nombre de bureaux extérieurs, dont les commissions régionales. Il convient de noter à cet égard que la règle de gestion financière 108.7 prévoit que les liquidités d'un bureau extérieur ne peuvent dépasser un niveau correspondant aux besoins probables des deux mois et demi à venir. Les soldes moyens de 4,3 millions de dollars ne dépassaient pas, en fait, le niveau maximum autorisé en vertu de cette règle de gestion financière. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport pertinent (A/31/140), a indiqué qu'il croyait comprendre que le montant de 4,3 millions de dollars en question représentait bien les soldes des comptes bancaires où étaient déposées les avances temporaires faites aux bureaux extérieurs et que ces soldes ne pouvaient pas être placés puisqu'ils étaient conservés dans des comptes qui, pour des raisons d'ordre pratique, étaient contrôlés par les bureaux extérieurs. L'Administration s'efforce de maintenir au

niveau le plus bas possible les soldes des comptes d'avances temporaires. En conséquence, l'Organisation a pris des mesures pour réduire le montant des avances temporaires faites aux commissions régionales en ne leur transférant de fonds que dans les limites et au moment où elles en ont effectivement besoin. Dans certains cas, les commissions demandent des fonds plus d'une fois par mois, ce qui permet de conserver un solde bancaire moins important. En outre, l'Organisation a mis au point pour ses comptes bancaires du Siège un arrangement de "solde zéro" avec la banque. Cet arrangement lui permet de ne pas conserver de soldes importants dans ses comptes de dépôt. Des sommes ne sont déposées auxdits comptes que lorsque des chèques sont présentés à la banque pour paiement. De plus, l'Organisation s'efforce d'accélérer la réalimentation des comptes d'avances temporaires des bureaux extérieurs grâce à l'adoption d'un système central de réalimentation des comptes bancaires. Actuellement ce système qui permet à un bureau extérieur de réalimenter son propre compte d'avances temporaires dans les limites prescrites est appliqué à titre expérimental pour cinq projets de coopération technique.

Contrôles internes (par. 20)

59. Le Comité des commissaires aux comptes avait constaté certaines faiblesses des contrôles internes dans le système automatisé des comptes du Grand Livre et avait suggéré que des mesures correctives immédiates s'imposaient. A cet égard, le Bureau des services financiers, en collaboration avec le Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques, a pris des mesures pour améliorer la sécurité des ordinateurs et mieux contrôler l'accès aux fichiers financiers. Des progrès importants ont aussi été faits dans la préparation des fichiers de documentation du système.

Rapport du Corps commun d'inspection relatif aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU (par. 24)

60. Le Comité des commissaires aux comptes avait considéré que l'étude que le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) devait faire, à la demande des Commissaires aux comptes, avait pris beaucoup de retard et il avait suggéré que ces travaux soient entrepris à titre prioritaire. A cet égard, le CCQA a présenté récemment des définitions des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux. Il a aussi examiné les taux des frais généraux à imputer sur les fonds d'affectation spéciale et est parvenu à un accord sur cette question. Le Bureau des services financiers est en train d'établir un texte révisé de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/146, qui régit les opérations et la gestion des fonds d'affectation spéciale, afin de clarifier les principes à appliquer en ce qui concerne ces fonds. On compte publier une instruction administrative détaillée à ce sujet au cours de l'année 1978.

Fonds du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (par. 34 à 36)

61. Le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que les dépenses de fonctionnement du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale avaient dépassé les recettes au cours des trois dernières années, et il avait estimé que des mesures correctives s'imposaient pour améliorer la situation de trésorerie de ce fonds et éliminer le déficit annuel. Il faut signaler, à propos de ce déficit, que le budget du Comité est constitué de contributions calculées à l'avance sur la base d'une estimation des dépenses pour l'année en cours. Au cours des trois dernières années, le montant net des contributions a été calculé en

déduisant du montant estimatif brut des dépenses l'excédent de l'année précédente. Ainsi, la diminution de l'excédent du fonds est conforme à la politique adoptée en matière de contributions, laquelle revient à répartir l'excédent entre les Etats qui ont versé les contributions.

Société d'assurance mutuelle du personnel de l'Organisation des Nations Unies (assurance maladie-accidents) (par. 45 et 46)

62. Le Comité des commissaires aux comptes avait constaté que les réserves de cette société dépassaient 1,1 million de dollars et avait recommandé que l'on envisage de demander à la Société d'accepter de prendre de nouveau à sa charge le coût de deux fonctionnaires à plein temps, lequel était couvert par l'Office des Nations Unies à Genève. A la suite de cette recommandation du Comité, de nouvelles dispositions ont été prises avec le Comité exécutif de la Société, qui a étendu le financement des dépenses d'administration de la Société à d'autres organisations participantes, ce qui ramène de 44,9 à 38,4 p. 100 la part qui est à la charge de l'Organisation des Nations Unies. Ces arrangements seront examinés de nouveau dans le cadre du budget-programme pour le prochain exercice biennal.

Service de vérification intérieure des comptes (par. 51)

63. Le Comité des commissaires aux comptes avait constaté que, malgré l'administrateur ajouté depuis deux ans au personnel de la Section de Genève du Service de vérification intérieure des comptes, l'augmentation de personnel n'avait pas été suffisante pour permettre à la Section de faire face à un volume de travail accru. Compte tenu de cette observation du Comité, l'effectif du Service de vérification intérieure des comptes, tant au Siège qu'à Genève, a été réexaminé. La nécessité de renforcer ce service est reconnue, mais il ne suffit pas nécessairement pour cela d'y ajouter des postes : il faut aussi améliorer les compétences du personnel, appliquer une politique de recrutement soigneusement conçue compte tenu de l'avenir et fournir à la Section les moyens d'obtenir à court terme les avis et l'aide de spécialistes. On poursuit les efforts en ce sens pour améliorer l'efficacité globale du Service de vérification intérieure des comptes.

Comptes "frais généraux" (par. 56)

64. Le Comité des commissaires aux comptes avait mentionné l'étude sur les frais généraux que l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'institutions spécialisées avaient faite en 1973 et qui avait révélé que les frais généraux dépassaient les 14 p. 100 reçus pour l'exécution des projets. Le Comité avait recommandé que la fraction des frais généraux qui n'était pas remboursée soit imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il y a longtemps que la question du remboursement des frais généraux préoccupe l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Toutefois, comme le Comité consultatif l'a indiqué dans son rapport (A/31/140) pour répondre à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, "il est devenu évident au cours des ans que les frais généraux effectivement engagés pour les activités d'assistance technique sont supérieurs aux sommes remboursées; la différence est imputée sur le budget ordinaire de l'organisation chargée d'exécuter les activités en question". De l'avis du Comité consultatif, "la question des montants à rembourser au titre des frais généraux devrait faire l'objet d'une décision de politique générale de la part des organes délibérants intéressés". L'Assemblée générale et le Conseil d'administration du PNUD poursuivent l'étude de cette question.

Fraude (par. 63)

65. Le Comité des commissaires aux comptes avait signalé, conformément au paragraphe 6 de l'annexe au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, un cas de fraude qui avait été porté à son attention au cours de l'exercice biennal 1974-1975. Le Comité avait constaté que, sur 41 021 dollars de sommes détournées, l'Organisation avait recouvré 6 133 dollars provenant de la vente de la voiture personnelle du fonctionnaire en cause. Après la publication du rapport du Comité, l'Organisation a recouvré 12 320 dollars de plus, et le Secrétaire général a autorisé à passer le reste, soit 22 568 dollars, par profits et pertes, conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 110.14 a). L'inscription de cette somme au compte des profits et pertes a été autorisée sur la base de l'enquête effectuée par le Service de vérification intérieure des comptes et parce que l'on ne pouvait compter alors recouvrer cette somme. Après réception de la décharge définitive et la négociation d'un règlement entre l'Organisation des Nations Unies et l'ex-fonctionnaire, une somme supplémentaire de 9 053 dollars a été tirée de la vente des effets personnels du fonctionnaire. Ce montant a été porté au crédit du compte qui avait été débité de la somme passée par profits et pertes.

Avances consenties pour couvrir les dépenses de fonds d'affectation spéciale (ONUDI) (par. 67)

66. Les Commissaires aux comptes avaient constaté que l'ONUDI avait prélevé à titre d'avances un total de 285 950 dollars sur les soldes d'autres fonds d'affectation spéciale pour couvrir les déficits de 23 projets de développement industriel. Le Comité avait recommandé de revoir la situation des fonds auxquels ces avances avaient été versées et de prendre des mesures pour recouvrer les arriérés de contributions. Le remboursement des avances qui avaient été faites au titre des dépenses des fonds d'affectation spéciale et qui n'avaient pas été réglées au 31 décembre 1975 a bien progressé : sur les 23 comptes non réglés à cette date, il n'en reste plus que 9, les autres ayant été réglés grâce au recouvrement des fonds nécessaires. Les 9 comptes non réglés ne représentent que 45 686 dollars, et l'on poursuit les efforts nécessaires pour recouvrer cette somme. Toutefois, de nouveaux déficits ont été enregistrés à l'ONUDI au cours de l'exercice biennal 1976-1977, et le solde des avances consenties pour couvrir les dépenses de fonds d'affectation spéciale s'élevait à 189 647 dollars au 31 décembre 1977. (Voir la note No 17 des notes relatives aux états financiers, annexe I.)

Système automatisé (CEPAL) (par. 73)

67. Le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que, si des progrès avaient été réalisés dans l'automatisation du système comptable de la CEPAL, il semblait que l'on ne se soit guère préoccupé d'améliorer le système des états de paie. A la suite de cette observation, des mesures ont été prises pour tenter d'améliorer le système des états de paie à la CEPAL. Des consultants ont été engagés pour étudier la situation et concevoir un système d'états de paie pour la CEPAL. Malgré cela, l'examen des conclusions des consultants a fait apparaître un certain nombre de difficultés que l'application et la gestion du système proposé risquent de soulever. En conséquence, il a été décidé que la meilleure solution pour la CEPAL était d'adopter le système des états de paie utilisé au Siège. Sur la base de l'expérience acquise lors de l'application à l'Office des Nations Unies à Genève du système des états de paie du Siège, on s'efforcera, avec l'aide du personnel du Siège, de faciliter l'adaptation du système du Siège aux besoins de la CEPAL. On espère pouvoir atteindre cet objectif pendant l'exercice biennal en cours.

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à XV, dûment identifiés, ainsi que les tableaux et annexes y relatifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et que, sous réserve des observations formulées dans les paragraphes 57 et 58 de notre rapport, ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1977.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ ZULETA

23 juin 1978

III. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977

ETAT I

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat des ouvertures de crédits, des dépenses et des soldes inutilisés, par chapitre du budget, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble						
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble	21 806 700	8 122 758	11 357 212	2 079 312	21 559 282	247 418
TOTAL, TITRE Ier	21 806 700	8 122 758	11 357 212	2 079 312	21 559 282	247 418
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix						
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	46 592 500	19 616 203	25 062 737	1 603 155	46 282 095	310 405
TOTAL, TITRE II	46 592 500	19 616 203	25 062 737	1 603 155	46 282 095	310 405
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation						
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	7 328 000	3 218 667	3 777 765	206 236	7 202 668	125 332
TOTAL, TITRE III	7 328 000	3 218 667	3 777 765	202 236	7 202 668	125 332
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 04 Organes directeurs	3 383 600	545 705	2 024 414	732 530	3 302 649	80 951
05A Département des affaires économiques et sociales	40 346 300	18 331 407	20 486 604	843 197	39 661 208	685 092
05B Sociétés transnationales	2 638 700	620 271	1 639 181	282 835	2 542 287	96 413
06 Commission économique pour l'Europe	16 693 600	7 773 487	8 589 297	249 187	16 611 971	81 629
07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	15 433 000	7 106 495	7 721 165	472 585	15 300 245	132 755
08 Commission économique pour l'Amérique latine	18 998 546	8 181 866	10 431 239	385 441	18 998 546	-
09 Commission économique pour l'Afrique	17 872 200	7 117 133	9 143 867	1 414 914	17 675 914	196 286
10 Commission économique pour l'Asie occidentale	9 514 180	3 905 728	4 813 246	271 029	8 990 003	524 177
11 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	45 916 615	18 218 526	26 223 164	944 018	45 385 708	530 907
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	46 013 400	20 125 747	24 139 113	1 730 285	45 995 145	18 255
13 Programme des Nations Unies pour l'environnement	7 101 400	3 642 674	3 108 952	290 605	7 042 231	59 169
14 Contrôle international des stupéfiants	4 539 800	2 059 678	2 250 136	116 174	4 425 988	113 812
15 Programme ordinaire de coopération technique	19 249 900	6 343 872	8 211 488	4 449 626	19 004 986	244 914
16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	16 277 500	7 298 171	8 590 407	359 341	16 247 919	29 581
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1 536 374	668 507	790 235	77 632	1 536 374	-
TOTAL, TITRE IV	265 515 115	111 939 267	138 162 508	12 619 399	262 721 174	2 793 941

ETAT I (suite)

Titre et chapitre du budget	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre V. Droits de l'homme						
Chapitre 18 Droits de l'homme	6 373 500	2 787 277	3 312 750	130 455	6 230 482	143 018
TOTAL, TITRE V	6 373 500	2 787 277	3 312 750	130 455	6 230 482	143 018
Titre VI. Cour internationale de Justice						
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	5 221 200	2 399 611	2 789 018	1 900	5 190 529	30 671
TOTAL, TITRE VI	5 221 200	2 399 611	2 789 018	1 900	5 190 529	30 671
Titre VII. Activités juridiques						
Chapitre 20 Activités juridiques	7 610 400	2 969 149	3 473 208	360 980	6 803 337	807 063
TOTAL, TITRE VII	7 610 400	2 969 149	3 473 208	360 980	6 803 337	807 063
Titre VIII. Services communs						
Chapitre 21 Information	30 842 006	13 920 941	16 309 032	612 033	30 842 006	-
22 Administration, gestion et services généraux	136 804 846	59 601 167	72 077 981	5 125 698	136 804 846	-
23 Services de conférence et bibliothèques	109 001 494	51 707 413	55 194 323	2 099 758	109 001 494	-
TOTAL, TITRE VIII	276 648 346	125 229 521	143 581 336	7 837 489	276 648 346	-
Titre IX. Dépenses spéciales						
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 024 000	8 489 008	8 534 599	-	17 023 607	393
TOTAL, TITRE IX	17 024 000	8 489 008	8 534 599	-	17 023 607	393
Titre X. Contributions du personnel						
Chapitre 25 Contributions du personnel	116 256 397	50 788 911	65 467 486	-	116 256 397	-
TOTAL, TITRE X	116 256 397	50 788 911	65 467 486	-	116 256 397	-
Titre XI. Dépenses d'équipement						
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	19 112 742	6 986 711	9 894 678	2 231 353	19 112 742	-
TOTAL, TITRE XI	19 112 742	6 986 711	9 894 678	2 231 353	19 112 742	-
TOTAL GENERAL	789 488 900	342 547 083	415 413 297	27 070 279	785 030 659	4 458 241

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur) .
Bureau des services financiers

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 1.1

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Ouverture de crédits initiale et crédits révisés pour l'exercice biennal 1976-1977, ouverture de crédits additionnels pour 1976 et 1977 et virements entre chapitres

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Ouverture de crédits initiale	Ouverture de crédits additionnels 1976	Ouverture de crédits additionnels 1977	Virements entre chapitres	Crédits révisés
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble	20 674 800	514 100	617 800	-	21 806 700
TOTAL, TITRE Ier	20 674 800	514 100	617 800	-	21 806 700
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix					
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	41 730 600	5 355 800	(493 900)	-	46 592 500
TOTAL, TITRE II	41 730 600	5 355 800	(493 900)	-	46 592 500
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation					
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	8 057 000	103 000	(832 000)	-	7 328 000
TOTAL, TITRE III	8 057 000	103 000	(832 000)	-	7 328 000
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires					
Chapitre 04 Organes directeurs	1 816 200	1 647 900	(80 500)	-	3 383 600
05A Département des affaires économiques et sociales	41 728 100	(213 600)	(1 168 200)	-	40 346 300
05B Sociétés transnationales	1 215 500	1 778 300	(355 100)	-	2 638 700
06 Commission économique pour l'Europe	14 855 800	346 300	1 491 500	-	16 693 600
07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	15 478 900	(240 400)	194 500	-	15 433 000
08 Commission économique pour l'Amérique latine	17 979 300	356 900	543 200	119 146	18 998 546
09 Commission économique pour l'Afrique	18 243 000	732 500	(1 103 300)	-	17 872 200
10 Commission économique pour l'Asie occidentale	8 674 800	1 151 400	(188 300)	123 720	9 514 180
11 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	45 211 900	3 237 400	(653 400)	(1 879 285)	45 916 615
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	45 157 000	930 100	(73 700)	-	46 013 400
13 Programme des Nations Unies pour l'environnement	7 080 500	(76 000)	96 900	-	7 101 400
14 Contrôle international des stupéfiants	4 317 100	44 800	177 900	-	4 539 800
15 Programme ordinaire de coopération technique	20 092 900	-	(843 000)	-	19 249 900
16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	15 509 100	436 300	332 100	-	16 277 500
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1 563 000	(12 000)	(19 200)	4 574	1 536 374
TOTAL, TITRE IV	258 923 100	10 119 900	(1 648 600)	(1 879 285)	265 515 115

TABLEAU 1.1 (suite)

Titre et chapitre du budget	Ouverture de crédits initiale	Ouverture de crédits additionnels 1976	Ouverture de crédits additionnels 1977	Virements entre chapitres	Crédits révisés
Titre V. Droits de l'homme					
Chapitre 18 Droits de l'homme	5 943 600	478 400	(48 500)	-	6 373 500
TOTAL, TITRE V	5 943 600	478 400	(48 500)	-	6 373 500
Titre VI. Cour internationale de Justice					
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	5 229 100	(49 400)	41 500	-	5 221 200
TOTAL, TITRE VI	5 229 100	(49 400)	41 500	-	5 221 200
Titre VII. Activités juridiques					
Chapitre 20 Activités juridiques	7 866 500	164 500	(420 600)	-	7 610 400
TOTAL, TITRE VII	7 866 500	164 500	(420 600)	-	7 610 400
Titre VIII. Services communs					
Chapitre 21 Information	30 619 400	(378 300)	171 800	429 106	30 842 006
22 Administration, gestion et services généraux	128 534 400	7 694 700	2 017 900	(1 442 154)	136 804 846
23 Services de conférence et bibliothèques	107 247 700	1 286 900	(1 386 500)	1 853 394	109 001 494
TOTAL, TITRE VIII	266 401 500	8 603 300	803 200	840 346	276 648 346
Titre IX. Dépenses spéciales					
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 297 000	(98 000)	(175 000)	-	17 024 000
TOTAL, TITRE IX	17 297 000	(98 000)	(175 000)	-	17 024 000
Titre X. Contributions du personnel					
Chapitre 25 Contributions du personnel	99 973 100	8 597 800	7 229 100	456 397	116 256 397
TOTAL, TITRE X	99 973 100	8 597 800	7 229 100	456 397	116 256 397
Titre XI. Dépenses d'équipement					
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	13 717 500	4 329 700	483 000	582 542	19 112 742
TOTAL, TITRE XI	13 717 500	4 329 700	483 000	582 542	19 112 742
TOTAL GENERAL	745 813 800	38 119 100	5 556 000	-	789 488 900

TABLEAU 1.2

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Ouvertures de crédits, dépenses par programme et soldes inutilisés pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre Ier. Politiques, direction et coordination d'ensemble						
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble						
Programme 01 Organes directeurs		2 191 421	3 133 524	1 019 616	6 344 561	
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale		1 783 081	3 247 568	855 957	5 886 606	
11 Direction exécutive et administration		4 148 256	4 976 120	203 739	9 328 115	
TOTAL, CHAPITRE 01	21 806 700	8 122 758	11 357 212	2 079 312	21 559 282	247 418
TOTAL, TITRE Ier	21 806 700	8 122 758	11 357 212	2 079 312	21 559 282	247 418
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix						
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix						
Programme 01 Organes directeurs		258 222	485 758	43 482	787 462	
03 Réunions et conférences spéciales		1 677 241	2 309 449	265 852	4 252 542	
11 Direction exécutive et administration		461 862	517 248	16 822	995 932	
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité		2 703 527	3 433 397	189 177	6 326 101	
13 Missions spéciales		10 649 082	13 337 512	1 034 724	25 021 318	
14 Décolonisation : missions spéciales		-	124 926	53 098	178 024	
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)		3 866 269	4 854 447	-	8 720 716	
TOTAL, CHAPITRE 02	46 592 500	19 616 203	25 062 737	1 603 155	46 282 095	310 405
TOTAL, TITRE II	46 592 500	19 616 203	25 062 737	1 603 155	46 282 095	310 405
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation						
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation						
Programme 01 Organes directeurs		204 556	300 086	53 192	557 834	
11 Direction exécutive et administration		452 808	507 025	9 705	969 538	
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation		1 149 681	1 249 316	30 314	2 429 311	
15 Namibie		853 954	1 152 536	96 370	2 102 860	
16 Autres questions africaines spéciales		557 668	568 802	16 655	1 143 125	
TOTAL, CHAPITRE 03	7 328 000	3 218 667	3 777 765	206 236	7 202 668	125 332
TOTAL, TITRE III	7 328 000	3 218 667	3 777 765	206 236	7 202 668	125 332

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires						
Chapitre 04 Organes directeurs						
Programme 01 Organes directeurs généraux		125 519	313 251	17 155	455 925	
03 Réunions et conférences spéciales		169 984	442 335	26 267	638 586	
24 Planification, projections et politiques relatives au développement		69 855	129 232	432 291	631 378	
27 Environnement		-	326 841	33 657	360 498	
28 Droits de l'homme		37 728	7 129	23 191	68 048	
46 Ressources naturelles		6 304	24 656	4 417	35 377	
48 Population		-	28 539	2 330	30 869	
49 Sociétés transnationales		19 502	40 986	148	60 636	
52 Science et technique		75 021	665 287	180 958	921 266	
53 Développement social		28 553	37 608	5 903	72 064	
54 Statistiques		13 239	8 550	6 213	28 002	
TOTAL, CHAPITRE 04	3 383 600	545 705	2 024 414	732 530	3 302 649	80 951
Chapitre 05A Département des affaires économiques et sociales						
Programme 11 Direction exécutive et administration		586 704	713 107	23 413	1 323 224	
24 Planification, projections et politiques relatives au développement		2 542 521	2 892 030	87 587	5 522 138	
29 Etablissements humains		1 200 015	1 391 129	84 870	2 676 014	
46 Ressources naturelles, énergie et transports		1 523 154	1 695 913	87 590	3 306 657	
47 Economie et technologie des océans		320 401	323 371	10 083	653 855	
48 Population		1 187 940	1 378 319	127 628	2 693 887	
50 Administration et finances publiques		941 979	1 075 744	54 440	2 072 163	
52 Science et technique		605 719	724 922	52 030	1 382 671	
53 Développement social et affaires humanitaires		2 445 021	2 793 645	64 530	5 303 196	
54 Statistiques		3 473 425	3 851 581	235 630	7 560 636	
79 Coopération technique		1 684 239	1 852 958	6 854	3 544 051	
80 Administration et services communs		1 820 289	1 793 885	8 542	3 622 716	
TOTAL, CHAPITRE 05A	40 346 300	18 331 407	20 486 604	843 197	39 661 208	685 092
Chapitre 05B Sociétés transnationales						
Programme 49 Sociétés transnationales		620 271	1 639 181	282 835	2 542 287	
TOTAL, CHAPITRE 05B	2 638 700	620 271	1 639 181	282 835	2 542 287	96 413
Chapitre 06 Commission économique pour l'Europe						
Programme 11 Direction exécutive et administration		559 348	557 414	17 654	1 134 416	
21 Agriculture et sylviculture		410 688	465 658	11 328	887 674	
24 Planification, projections et politiques relatives au développement		1 592 382	1 787 124	103 754	3 483 260	
27 Environnement		512 788	536 979	3 476	1 053 243	
29 Etablissements humains		368 089	411 784	15 365	795 238	
33 Développement industriel		741 439	786 435	11 829	1 539 703	
34 Commerce international		394 402	432 699	6 190	833 291	
46 Ressources naturelles		694 402	825 777	1 176	1 521 355	

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)						
Chapitre 06 Commission économique pour l'Europe (suite)						
Programme 52 Science et technique		286 765	389 171	3 677	679 613	
54 Statistiques		1 068 265	1 157 793	7 542	2 233 600	
55 Transports		749 042	805 105	64 600	1 618 747	
65 Energie		5 433	(5 433)	-	-	
80 Administration et services communs		390 444	438 791	2 596	831 831	
TOTAL, CHAPITRE 06	16 693 600	7 773 487	8 589 297	249 187	16 611 971	81 629
Chapitre 07 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique						
Programme 01 Organes directeurs		86 244	97 589	1 949	185 782	
11 Direction exécutive et administration		506 301	652 708	13 259	1 172 268	
21 Agriculture		193 714	196 401	10 307	330 422	
24 Planification, projections et politiques relatives au développement		561 460	670 089	28 609	1 260 158	
27 Environnement		4 147	5 572	1 010	10 729	
29 Etablissements humains		129 808	131 187	13 724	274 719	
33 Développement industriel		466 898	455 679	7 037	929 614	
34 Commerce international		452 670	494 985	19 025	966 680	
46 Ressources naturelles		700 946	679 095	30 396	1 410 437	
48 Population		160 677	188 639	7 839	357 155	
50 Administration publique		38 390	3 056	-	41 446	
52 Science et technique		39 229	59 408	7 487	106 124	
53 Développement social		338 104	256 764	7 633	602 501	
54 Statistiques		480 263	593 028	30 968	1 104 259	
55 Transports et communications		379 337	283 810	10 112	673 259	
70 Services d'information		85 446	78 350	814	164 610	
71 Services de conférence		723 565	798 849	23 919	1 546 333	
78 Bibliothèque		88 679	96 169	1 829	186 677	
79 Gestion des activités de coopération technique		116 406	119 981	2 040	238 427	
80 Administration et services communs		1 248 022	1 433 331	239 702	2 921 055	
83 Services financiers		183 433	208 419	7 684	399 536	
84 Services du personnel		192 756	218 056	7 242	418 054	
TOTAL, CHAPITRE 07	15 433 000	7 106 495	7 721 165	472 585	15 300 245	132 755
Chapitre 08 Commission économique pour l'Amérique latine						
Programme 01 Organes directeurs		490	210 429	590	211 509	
11 Direction exécutive et administration		498 357	717 941	13 142	1 229 440	
21 Agriculture, sylviculture et pêche		235 398	230 508	12 908	478 814	
24 Développement économique général		1 220 503	1 653 527	49 941	2 923 971	
27 Environnement		95 227	112 235	5 817	213 279	
33 Développement industriel		295 156	395 002	970	691 128	
34 Commerce international		863 002	816 591	38 164	1 717 757	
46 Ressources naturelles		219 977	255 807	26 241	502 025	
52 Science et technique		-	54 987	19 866	74 853	
53 Développement social		345 731	361 938	9 101	716 770	
54 Statistiques		662 523	867 557	13 891	1 543 971	
55 Transports		184 334	213 772	8 519	406 625	
70 Services d'information		54 838	65 028	818	120 684	
71 Services de conférence		748 631	1 085 391	14 641	1 848 663	

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)						
Chapitre 08 Commission économique pour l'Amérique latine (suite)						
Programme 78 Bibliothèque		143 645	49 816	8 091	201 552	
79 Gestion des activités de coopération technique		127 568	170 535	11 577	309 680	
80 Administration et services communs		1 320 849	1 614 772	132 473	3 068 094	
82 Traitement électronique de l'information		94 266	160 751	6 906	261 923	
83 Services financiers		159 170	185 101	3 195	347 466	
84 Services du personnel		140 853	184 802	4 481	330 136	
87 Services généraux		771 348	1 024 749	4 109	1 800 206	
TOTAL, CHAPITRE 08	18 998 546	8 181 866	10 431 239	385 441	18 998 546	-
Chapitre 09 Commission économique pour l'Afrique						
Programme 01 Organes directeurs		30 282	100 295	44 102	174 679	
11 Direction exécutive et administration		354 309	567 532	39 282	961 123	
21 Agriculture, sylviculture et pêche		290 152	308 873	26 303	625 328	
24 Développement économique général		676 122	881 521	69 960	1 627 603	
26 Enseignement et formation		175 252	178 728	10 045	364 025	
27 Environnement		42 572	40 884	-	83 456	
29 Etablissements humains		123 390	92 599	4 974	220 963	
33 Développement industriel		381 576	326 912	27 229	735 717	
34 Commerce international		319 737	447 250	22 085	789 072	
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi		12 212	13 190	-	25 402	
46 Ressources naturelles		334 373	385 564	21 340	741 277	
48 Population		67 702	99 605	12 103	179 410	
50 Administration publique		107 213	164 332	34 847	306 392	
51 Finances publiques		172 747	199 977	9 810	382 534	
52 Science et technique		113 638	130 572	10 598	254 808	
53 Développement social		415 079	396 689	33 402	845 170	
54 Statistiques		596 924	643 105	76 522	1 316 551	
55 Transports et communications		240 570	308 160	43 076	591 806	
65 Energie		49 406	(49 406)	-	-	
66 Tourisme		43 692	(43 692)	-	-	
70 Services d'information		92 493	100 106	-	192 599	
71 Services de conférence		700 903	700 031	130 150	1 531 084	
78 Bibliothèque		165 235	114 587	-	279 822	
79 Gestion des activités de coopération technique		166 278	169 367	2 097	337 742	
80 Administration et services communs		120 745	384 296	224 639	729 680	
83 Services financiers		248 814	250 714	8 280	507 808	
84 Services du personnel		207 595	385 283	25 493	618 371	
87 Services généraux		868 122	1 846 793	538 577	3 253 492	
TOTAL, CHAPITRE 09	17 872 200	7 117 133	9 143 867	1 414 914	17 675 914	196 286
Chapitre 10 Commission économique pour l'Asie occidentale						
Programme 01 Organes directeurs		2 509	58 180	4 384	65 073	
11 Direction exécutive et administration		411 254	432 385	3 492	847 131	
21 Agriculture, sylviculture et pêche		198 447	257 917	4 855	461 219	
24 Politique et planification générales dans les domaines économique et social		396 728	411 852	42 534	851 114	

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)						
Chapitre 10 Commission économique pour l'Asie occidentale (suite)						
Programme 29 Etablissements humains		165 400	180 [illegible]	4 333	350 070	
33 Développement industriel		141 661	219 [illegible]	11 400	372 911	
34 Commerce international		49 014	[illegible]	-	98 227	
46 Ressources naturelles		334 911	[illegible]	7 742	758 357	
48 Population		87 340	118 [illegible]	-	206 186	
52 Science et technique		53 589	88 131	32 000	173 720	
53 Développement social		220 920	211 723	4 586	437 229	
55 Transports, communications et tourisme		144 055	197 572	11 948	353 575	
70 Services d'information		94 170	98 829	-	192 999	
71 Services de conférence		279 693	446 928	3 788	730 409	
78 Bibliothèque		64 478	73 856	-	138 334	
79 Gestion des activités de coopération technique		75 199	89 658	-	164 857	
80 Administration et services communs		287 831	577 611	127 801	993 243	
83 Services financiers		262 342	233 550	1 172	497 064	
84 Services du personnel		173 252	192 570	41	365 863	
87 Services généraux		462 935	458 534	10 953	932 422	
TOTAL, CHAPITRE 10	9 514 180	3 905 728	4 813 246	271 029	8 990 003	524 177
Chapitre 11 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement						
Programme 01 Organes directeurs		848 042	1 276 013	25 501	2 149 556	
11 Direction exécutive et administration		1 049 190	1 059 800	12 659	2 121 649	
35 Recherche économique et analyse statistique		1 488 168	1 629 373	55 982	3 173 523	
36 Expansion du commerce et intégration économique		666 386	795 321	10 656	1 472 363	
37 Commerce des produits de base		1 851 250	2 975 086	122 313	4 948 649	
38 Commerce des articles manufacturés		1 284 399	1 474 250	102 568	2 861 217	
39 Commerce avec les pays socialistes		425 703	460 329	10 656	896 688	
40 Financement lié au commerce (y compris le bureau de liaison de New York)		1 246 764	1 551 447	187 894	2 986 105	
41 Assurances		246 906	269 520	469	516 895	
42 Transfert des techniques		617 804	874 020	108 282	1 600 106	
43 Transports maritimes		1 133 277	1 216 649	96 406	2 446 332	
64 Promotion du commerce (participation de la CNUCED au Centre du commerce international		2 534 721	2 680 179	-	5 214 900	
70 Services d'information		220 125	267 630	1 352	489 107	
71 Services de conférence		2 844 663	7 736 228	32 377	10 613 268	
78 Bibliothèque		317 906	337 785	3 095	658 786	
79 Gestion des activités de coopération technique		57 364	67 452	1 229	126 045	
80 Administration et services communs		583 072	741 106	3 553	1 327 731	
87 Services généraux		602 786	810 976	169 026	1 782 788	
TOTAL, CHAPITRE 11	45 916 615	18 218 526	26 223 164	944 018	45 385 708	530 907

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)						
Chapitre 12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel						
Programme 01 Organes directeurs		397 968	587 951	63 892	1 049 811	
03 Réunions et conférences spéciales		541 313	13 246	5 075	559 634	
11 Direction exécutive et administration		263 216	328 194	11 662	603 072	
30 Coordination des politiques (ONUDI)		2 487 233	3 171 995	258 147	5 917 375	
31 Opérations industrielles		4 889 562	5 336 708	191 707	10 417 977	
62 Etudes industrielles		3 321 059	3 997 948	705 516	8 024 523	
70 Secrétariat du Conseil du développement industriel, organisations intergouvernementales et services d'information		650 210	871 043	6 872	1 528 125	
71 Services de conférence		3 354 520	4 030 498	103 499	7 488 517	
80 Services administratifs		4 220 666	5 801 530	383 915	10 406 111	
TOTAL, CHAPITRE 12	46 013 400	20 125 747	24 139 113	1 730 285	45 995 145	18 255
Chapitre 13 Programme des Nation Unies pour l'environnement						
Programme 01 Organes directeurs		354 861	301 289	6 158	662 308	
03 Réunions et conférences spéciales		918 509	120 477	4 617	1 043 603	
11 Direction exécutive et administration		374 858	443 118	26 037	844 013	
27 Environnement		731 102	708 630	27 629	1 467 361	
70 Services d'information		62 397	8 618	187	71 202	
71 Services de conférence		359 356	331 493	37 185	728 034	
78 Bibliothèque		2 492	(2 338)	-	154	
80 Administration et services communs		392 887	526 293	138 086	1 057 266	
83 Services financiers		111 634	162 829	12 652	287 115	
84 Services du personnel		67 759	76 965	440	145 164	
87 Services généraux		219 040	325 245	1 032	545 317	
91 Travaux de construction		47 779	106 333	36 582	190 694	
TOTAL, CHAPITRE 13	7 101 400	3 642 674	3 108 952	290 605	7 042 231	59 169
Chapitre 14 Contrôle international des stupéfiants						
Programme 01 Organes directeurs		873 784	964 540	65 454	1 903 778	
11 Direction exécutive et administration		326 832	317 277	4 531	648 640	
45 Contrôle des stupéfiants		859 062	968 319	46 189	1 873 570	
TOTAL, CHAPITRE 14	4 539 800	2 059 678	2 250 136	116 174	4 425 988	113 812
Chapitre 15 Programme ordinaire de coopération technique						
Programme 24 Développement économique général		1 509 120	1 523 450	762 813	3 795 383	
28 Droits de l'homme		33 078	196 980	135 686	365 744	
29 Etablissements humains		258 862	223 640	137 702	620 204	
33 Développement industriel		1 291 623	2 037 452	1 051 292	4 380 367	
34 Promotion du commerce		331 496	250 225	69 834	651 555	
45 Contrôle des stupéfiants		9 391	5 365	3 100	17 856	
46 Ressources naturelles		618 837	1 253 365	808 585	2 680 787	
50 Administration publique		801 476	789 336	209 512	1 800 324	
51 Finances publiques et institutions financières		78 905	92 685	55 523	227 113	

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)						
Chapitre 15 Programme ordinaire de coopération technique (suite)						
Programme 53 Développement social		933 938	1 140 787	988 475	3 063 200	
54 Statistiques		228 502	403 098	108 248	739 848	
55 Transports		96 768	214 024	110 525	421 317	
66 Tourisme		97 271	45 233	204	142 708	
80 Administration et services communs		54 605	35 848	8 127	98 580	
TOTAL, CHAPITRE 15	19 249 900	6 343 872	8 211 488	4 449 626	19 004 986	244 914
Chapitre 16 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés						
Programme 01 Organes directeurs		9 373	8 956	118	18 447	
11 Direction exécutive et administration		488 351	519 392	16 214	1 023 957	
56 Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés		5 120 656	6 035 581	239 175	11 395 412	
70 Services d'information		712 756	880 027	96 683	1 689 466	
80 Administration et services communs		967 035	1 146 451	7 151	2 120 637	
TOTAL, CHAPITRE 16	16 277 500	7 298 171	8 590 407	359 341	16 247 919	29 581
Chapitre 17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe						
Programme 11 Direction exécutive et administration		122 525	116 389	300	239 214	
25 Coordination des secours en cas de catastrophe		454 269	569 171	77 332	1 100 772	
80 Administration et services communs		91 713	104 675	-	196 388	
TOTAL, CHAPITRE 17	1 536 374	668 507	790 235	77 632	1 536 374	-
TOTAL, TITRE IV	265 515 115	111 939 267	138 162 508	12 619 399	262 721 174	2 793 941
Titre V. Droits de l'homme						
Chapitre 18 Droits de l'homme						
Programme 01 Organes directeurs		422 357	598 872	32 044	1 053 273	
11 Direction exécutive et administration		197 222	296 561	51	493 834	
28 Activités dans le domaine des droits de l'homme		1 999 085	2 203 443	98 360	4 300 888	
80 Administration et services communs		168 613	213 874	-	382 487	
TOTAL, CHAPITRE 18	6 373 500	2 787 277	3 312 750	130 455	6 230 482	143 018
TOTAL, TITRE V	6 373 500	2 787 277	3 312 750	130 455	6 230 482	143 018

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre VI. Cour internationale de Justice						
Chapitre 19 Cour internationale de Justice						
Programme 18 Cour internationale de Justice		2 153 662	2 476 324	-	4 629 986	
80 Administration et services communs		245 949	312 694	1 900	560 543	
TOTAL, CHAPITRE 19	5 221 200	2 399 611	2 789 018	1 900	5 190 529	30 671
TOTAL, TITRE VI	5 221 200	2 399 611	2 789 018	1 900	5 190 529	30 671
Titre VII. Activités juridiques						
Chapitre 20 Activités juridiques						
Programme 01 Organes directeurs		403 093	511 568	142 073	1 056 734	
03 Réunions et conférences spéciales		96 968	31 616	44 300	172 884	
11 Direction exécutive et administration		416 827	396 636	4 837	818 302	
19 Service juridique		2 052 261	2 533 386	169 770	4 755 417	
TOTAL, CHAPITRE 20	7 610 400	2 969 149	3 473 208	360 980	6 803 337	807 063
TOTAL, TITRE VII	7 610 400	2 969 149	3 473 208	360 980	6 803 337	807 063
TITRE VIII. Services communs						
Chapitre 21 Information						
Programme 11 Direction exécutive et administration		240 944	295 426	16 174	552 544	
70 Services d'information		12 898 110	14 890 722	588 626	28 377 458	
80 Administration et services communs		781 887	1 122 884	7 233	1 912 004	
TOTAL, CHAPITRE 21	30 842 006	13 920 941	16 309 032	612 033	30 842 006	-
Chapitre 22 Administration, gestion et services généraux						
Programme 11 Direction exécutive et administration		210 552	237 489	-	448 041	
79 Groupe des bourses de perfectionnement		435 530	494 160	2 108	931 798	
81 Administration, gestion et services généraux		3 374 213	4 756 880	684 061	8 815 154	
82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques		2 439 193	4 073 797	377 408	6 890 398	
83 Services financiers		4 413 656	4 875 002	43 635	9 332 293	
84 Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)		4 688 975	5 217 217	388 429	10 294 621	
85 Formation du personnel		1 541 529	1 907 721	141 366	3 590 616	
86 Services de recrutement pour la coopération technique		947 302	961 679	21 307	1 930 288	
87 Services généraux		40 064 584	47 892 119	3 423 919	91 380 622	
89 Dépenses diverses		1 485 633	1 661 917	43 465	3 191 015	
TOTAL, CHAPITRE 22	136 804 846	59 601 167	72 077 981	5 125 698	136 804 846	-

TABLEAU 1.2 (suite)

Titre et chapitre du budget et programme	Crédits révisés 1976-1977	Décaissements Du 1/1/76 au 31/12/76	Décaissements Du 1/1/77 au 31/12/77	Engagements non réglés au 31/12/77	Total des dépenses du 1/1/76 au 31/12/77	Solde inutilisé
Titre VIII. Services communs (suite)						-
Chapitre 23 Services de conférence et bibliothèques						
Programme 11 Direction exécutive et administration		677 481	898 014	51 205	1 626 700	
72 Services de traduction		17 017 029	18 810 630	747 587	36 575 246	
73 Services d'interprétation et des séances		7 498 584	9 107 551	185 230	16 791 365	
74 Services d'édition et de rédaction et des documents officiels		10 939 134	9 114 494	194 977	20 248 605	
75 Services de publication		10 839 969	11 925 142	683 221	23 448 332	
78 Bibliothèques		4 316 087	4 828 825	235 108	9 380 020	
80 Administration du département (Service administratif)		419 129	509 667	2 430	931 226	
TOTAL, CHAPITRE 23	109 001 494	51 707 413	55 194 323	2 099 758	109 001 494	-
TOTAL, TITRE VIII	276 648 346	125 229 521	143 581 336	7 837 489	276 648 346	-
Titre IX. Dépenses spéciales						
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies						
Programme 94 Obligations émises par l'ONU		8 489 008	8 534 599	-	17 023 608	
TOTAL, CHAPITRE 24	17 024 000	8 489 008	8 534 599	-	17 023 607	393
TOTAL, TITRE IX	17 024 000	8 489 008	8 534 599	-	17 023 607	393
Titre X. Contributions du personnel						
Chapitre 25 Contributions du personnel						
Programme 95 Contributions du personnel		50 788 911	65 467 486	-	116 256 397	-
TOTAL, CHAPITRE 25	116 256 397	50 788 911	65 467 486	-	116 256 397	-
TOTAL, TITRE X	116 256 397	50 788 911	65 467 486	-	116 256 397	-
Titre XI. Dépenses d'équipement						
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d' d'entretien						
Programme 91 Travaux de construction		6 085 518	5 327 133	-	11 412 651	
92 Transformation et amélioration des locaux		482 607	3 272 812	1 634 986	5 390 405	
93 Gros travaux d'entretien		418 586	1 294 733	596 367	2 309 686	
TOTAL, CHAPITRE 26	19 112 742	6 986 711	9 894 678	2 231 353	19 112 742	-
TOTAL, TITRE XI	19 112 742	6 986 711	9 894 678	2 231 353	19 112 742	
TOTAL GENERAL	789 488 900	342 547 083	415 413 297	27 070 279	785 030 659	4 458 241

TABLEAU 1.3

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre Ier.	**Politiques, direction et coordination d'ensemble**							
Chapitre 01	Politiques, direction et coordination d'ensemble	14 374 569	4 132 465	1 819 119	315 655	65 513	851 961	21 559 282
	Total, Titre Ier	14 374 569	4 132 465	1 819 119	315 655	65 513	851 961	21 559 282
Titre II.	**Activités politiques et maintien de la paix**							
Chapitre 02	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	36 860 987	2 400 522	623 760	5 232 258	1 012 775	151 793	46 282 095
	Total, Titre II	36 860 987	2 400 522	623 760	5 232 258	1 012 775	151 793	46 282 095
Titre III.	**Activités politiques, tutelle et décolonisation**							
Chapitre 03	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	5 219 991	848 133	95 014	343 101	47 192	649 237	7 202 668
	Total, Titre III	5 219 991	848 133	95 014	343 101	47 192	649 237	7 202 668
Titre IV.	**Activités économiques, sociales et humanitaires**							
Chapitre 04	Organes directeurs	1 317 863	1 387 316	346 721	204 480	46 269	-	3 302 649
05A	Département des affaires économiques et sociales	37 968 442	549 993	1 024 410	4 363	-	114 000	39 661 208
05B	Sociétés transnationales	2 342 715	118 194	57 596	23 782	-	-	2 542 287
06	Commission économique pour l'Europe	16 131 934	157 184	317 800	5 053	-	-	16 611 971
07	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	13 097 569	353 979	151 995	1 587 608	109 094	-	15 300 245
08	Commission économique pour l'Amérique latine	16 439 166	406 699	204 611	1 778 357	169 713	-	18 998 546
09	Commission économique pour l'Afrique	14 278 267	708 943	89 357	1 790 247	809 100	-	17 675 914
10	Commission économique pour l'Asie occidentale	8 094 958	138 410	1 123	601 616	153 896	-	8 990 003
11	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	36 842 537	864 098	432 428	1 938 613	62 703	5 245 329	45 385 708
12	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	39 059 813	1 238 004	1 306 262	3 289 036	119 226	982 804	45 995 145
13	Programme des Nations Unies pour l'environnement	5 353 258	246 434	144 149	913 611	384 779	-	7 042 231
14	Contrôle international des stupéfiants	3 882 185	297 630	193 329	52 242	602	15 625 096	4 425 988

TABLEAU 1.3 (suite)

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitement et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subdivisions, divers	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)							
15 Programme ordinaire de coopération technique	2 991 731	354 082	-	34 077	-	15 625 096	19 004 986
16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	14 032 757	658 973	277 723	1 120 427	128 039	30 000	16 247 919
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes	1 094 365	41 060	500	500	-	399 949	1 536 374
Total, Titre IV	212 927 560	7 520 999	4 548 004	13 344 012	1 983 421	22 397 178	262 721 174
Titre V. Droits de l'homme							
Chapitre 18 Droits de l'homme	5 255 543	748 822	135 113	90 004	-	1 000	6 230 482
Total, Titre V	5 255 543	748 822	135 113	90 004	-	1 000	6 230 482
Titre VI. Cour internationale de Justice							
Chapitre 19 Cour internationale de Justice	4 596 837	31 965	160 404	386 203	15 120	-	5 190 529
Total, Titre VI	4 596 837	31 965	160 404	386 203	15 120	-	5 190 529
Titre VII. Activités juridiques							
Chapitre 20 Activités juridiques	4 982 064	491 624	1 152 620	6 541	-	170 488	6 803 337
Total, Titre VII	4 982 064	491 624	1 152 620	6 541	-	170 488	6 803 337
Titre VIII. Services communs							
Chapitre 21 Information	22 384 796	485 617	4 126 204	3 140 143	644 399	60 847	30 842 006
22 Administration, gestion et services généraux	84 382 178	735 662	957 957	44 665 577	2 552 097	3 505 375	136 804 846
23 Services de conférence et bibliothèques	101 614 983	437 554	1 046 382	5 107 550	795 025	-	109 001 494
Total, Titre VIII	208 387 957	1 658 833	6 130 543	52 913 270	3 991 521	3 566 222	276 648 346
Titre IX. Dépenses spéciales							
Chapitre 24 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	-	-	17 023 607	-	-	17 023 607
Total, Titre IX	-	-	-	17 023 607	-	-	17 023 607

TABLEAU 1.3 (suite)

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par chapitre du budget, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subdivisions, divers	Total
Titre X. Contributions du personnel							
Chapitre 25 Contributions du personnel	116 256 397	-	-	-	-	-	116 256 397
Total, Titre X	116 256 397	-	-	-	-	-	116 256 397
Titre XI. Dépenses d'équipement							
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	404	130	253 630	13 284	18 845 294	-	19 112 742
Total, Titre XI	404	130	253 630	13 284	18 845 294	-	19 112 742
TOTAL GENERAL	608 862 309	17 833 493	14 918 207	89 667 935	25 960 836	27 787 879	785 030 659
POURCENTAGE DE DEPENSES ENGAGEES	77,6	2,3	1,9	11,4	3,3	3,5	100

TABLEAU I.4

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre Ier Politiques, direction et coordination d'ensemble							
Chapitre 01 Politiques, direction et coordination d'ensemble							
Programme 01 Organes directeurs	2 948 059	682 322	1 767 958	89 839	4 422	851 961	6 344 561
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale	2 849 829	2 962 222	23 105	61 450	-	-	6 886 606
11 Direction exécutive et administration	6 576 681	487 921	28 056	174 366	61 091	-	9 328 115
Total, Chapitre 01	14 374 569	4 132 465	1 819 119	315 655	65 513	851 961	21 559 282
Total, Titre Ier	14 374 569	4 132 465	1 819 119	315 655	65 513	851 961	21 559 282
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix							
Chapitre 02 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix							
Programme 01 Organes directeurs	364 254	169 808	169 756	83 644	-	-	787 462
03 Réunions et conférences spéciales	3 028 920	545 999	317 728	314 728	45 167	-	4 252 542
11 Direction exécutive et administration	974 664	18 181	3 000	87	-	-	995 932
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	5 948 647	96 411	128 230	270	750	151 793	6 326 101
13 Missions spéciales	17 782 152	1 455 315	3 561	4 818 745	961 545	-	25 021 318
14 Décolonisation : missions spéciales	41 634	114 808	1 485	14 784	5 313	-	178 024
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)	8 720 716	-	-	-	-	-	8 720 716
Total, Chapitre 02	36 860 987	2 400 522	623 760	5 232 258	1 012 775	151 793	46 282 095
Total, Titre II	36 860 987	2 400 522	623 760	5 232 258	1 012 775	151 793	46 282 095
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation							
Chapitre 03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation							
Programme 01 Organes directeurs	24 681	481 428	7 167	43 558	-	1 000	557 834
11 Direction exécutive et administration	921 469	14 509	18 223	15 337	-	-	969 536
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	2 429 311	-	-	-	-	-	2 429 311

TABLEAU I.4 (suite)

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitement et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation (suite)							
15 Namibie	843 704	348 516	31 874	283 337	47 192	548 237	2 102 860
16 Autres questions africaines spéciales	1 000 826	3 680	37 750	869	-	100 000	1 143 125
Total, Chapitre 03	5 219 991	848 133	95 014	343 101	47 192	649 237	7 202 668
Total, Titre III	5 219 991	848 133	95 014	343 101	47 192	649 237	7 202 668
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires							
Chapitre 04 Organes directeurs							
Programme 01 Organes directeurs généraux	27 738	210 064	210 874	7 249	-	-	455 925
03 Réunions et conférences spéciales	361 137	194 058	19 247	59 197	4 947	-	638 586
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	248 461	248 317	116 600	8 000	10 000	-	631 376
27 Environnement	76 436	196 697	-	87 365	-	-	360 498
28 Droits de l'homme	157	67 891	-	-	-	-	68 048
46 Ressources naturelles	-	35 377	-	-	-	-	35 377
48 Population	-	30 869	-	-	-	-	30 869
49 Sociétés transnationales	19 502	32 223	-	8 911	-	-	60 636
52 Science et technique	584 432	272 129	-	33 383	31 322	-	921 266
53 Développement social	-	71 689	-	375	-	-	72 064
54 Statistiques	-	28 002	-	-	-	-	28 002
Total, Chapitre IV	1 317 863	1 387 316	346 721	204 480	46 269	-	3 302 649
Chapitre 05A Département des affaires économiques et sociales							
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 241 551	80 783	552	338	-	-	1 323 224
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	5 350 397	57 760	113 781	-	-	-	5 522 138
29 Etablissements humains	2 601 362	43 342	29 310	-	-	-	2 676 014
46 Ressources naturelles, énergie, et transport	3 233 042	51 886	21 729	-	-	-	3 306 657
47 Economie et technologie des océans	631 755	22 100	-	-	-	-	653 855
48 Population	2 556 131	26 806	110 646	304	-	-	2 693 887
50 Administration et finances publiques	2 011 171	57 983	3 009	-	-	-	2 072 163
52 Science et technique	1 266 445	49 226	-	-	-	67 000	1 382 671

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme			Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)								
	53.	Développement social et affaires humanitaires	5 144 849	67 262	44 085	-	-	47 000	5 303 196
	54	Statistiques	6 812 607	43 344	701 298	3 387	-	-	7 650 636
	79	Coopération technique	3 520 740	23 272	-	39	-	-	3 544 051
	80	Administration et services communs	3 598 192	24 229	-	295	-	-	3 622 716
		Total, Chapitre 05A	37 968 442	549 993	1 024 410	4 363	-	114 000	39 661 208
Chapitre 05B	Sociétés transnationales								
Programme	49	Sociétés transnationales	2 342 715	118 194	57 596	23 782	-	-	2 542 287
		Total, Chapitre 05B	2 342 715	118 194	57 596	23 782	-	-	2 542 287
Chapitre 06	Commission économique pour l'Europe								
Programme	11	Direction exécutive et administration	1 094 107	39 836	-	473	-	-	1 134 416
	21	Agriculture et sylviculture	883 516	4 058	-	100	-	-	887 674
	24	Planification, projections et politiques relatives au développement	3 326 754	11 728	144 445	333	-	-	3 483 260
	27	Environnement	1 010 788	18 969	22 777	709	-	-	1 053 243
	29	Etablissements humains	757 156	5 040	32 617	435	-	-	795 238
	33	Développement industriel	1 531 431	7 145	517	610	-	-	1 539 703
	34	Commerce international	818 130	14 722	-	439	-	-	833 291
	46	Ressources naturelles	1 499 231	15 609	5 904	611	-	-	1 521 355
	52	Science et technique	674 247	4 943	-	423	-	-	679 613
	54	Statistiques	2 202 234	7 072	23 653	641	-	-	2 233 600
	55	Transport	1 502 509	28 062	87 887	289	-	-	1 618 747
	80	Administration et services communs	831 831	-	-	-	-	-	831 831
		Total, Chapitre 06	16 131 934	157 184	317 800	5 053	-	-	16 611 971
Chapitre 07	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique								
Programme	01	Organes directeurs	31 625	100 247	-	46 778	7 132	-	185 782
	11	Direction exécutive et administration	1 078 673	93 095	500	-	-	-	1 172 268
	21	Agriculture	319 744	10 678	-	-	-	-	330 422

TABLEAU I.4 (suite)

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)							
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	1 209 738	19 457	30 963	-	-	-	1 260 158
27 Environnement	8 390	2 339	-	-	-	-	10 729
29 Etablissements humains	269 667	5 052	-	-	-	-	274 719
33 Développement industriel	923 055	2 943	3 616	-	-	-	929 614
34 Commerce international	947 538	15 242	3 900	-	-	-	966 680
46 Ressources naturelles	1 329 692	43 966	36 779	-	-	-	1 410 437
48 Population	357 155	-	-	-	-	-	357 155
50 Administration publique	41 446	-	-	-	-	-	41 446
52 Science et technique	100 652	4 722	750	-	-	-	106 124
53 Développement social	590 471	10 530	1 500	-	-	-	602 501
54 Statistiques	1 031 384	15 527	57 348	-	-	-	1 104 259
55 Transports et communications	654 578	11 891	6 790	-	-	-	673 259
70 Services d'information	164 603	7	-	-	-	-	164 610
71 Services de conférence	1 534 766	1 718	9 849	-	-	-	1 546 333
78 Bibliothèque	186 574	105	-	-	-	-	186 677
79 Gestion des activités de coopération technique	237 896	531	-	-	-	-	238 427
80 Administration et services communs	1 262 670	15 593	-	1 540 830	101 962	-	2 921 055
83 Services financiers	399 536	-	-	-	-	-	399 536
84 Services du personnel	417 718	336	-	-	-	-	418 054
Total, Chapitre 07	13 097 569	353 979	151 995	1 587 608	109 094	-	15 300 245
Chapitre 08 Commission économique pour l'Amérique latine							
Programme 01 Organes directeurs	62 485	118 478	-	30 546	-	-	211 509
11 Direction exécutive et administration	1 152 166	76 171	1 103	-	-	-	1 229 440
21 Agriculture, sylviculture et pêche	469 835	8 979	-	-	-	-	478 814
24 Développement économique général	2 858 009	65 962	-	-	-	-	2 923 971
27 Environnement	210 854	2 425	-	-	-	-	213 279
33 Développement industriel	679 327	11 801	-	-	-	-	691 128
34 Commerce international	1 680 015	37 742	-	-	-	-	1 717 757
46 Ressources naturelles	480 551	21 291	-	183	-	-	502 025
52 Science et technique	71 354	1 300	-	2 199	-	-	74 853
53 Développement social	703 791	12 979	-	-	-	-	716 770
54 Statistiques	1 530 658	13 313	-	-	-	-	1 543 971
55 Transports	395 605	11 020	-	-	-	-	406 625
70 Services d'information	120 479	205	-	-	-	-	120 684
71 Services de conférence	1 841 785	1 013	5 865	-	-	-	1 848 663
78 Bibliothèque	170 487	1 428	-	29 637	-	-	201 552

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TABLEAU I.4 (suite)

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)							
79	Gestion des activités de coopération technique	306 717	2 963	-	-	-	-	309 680
80	Administration et services communs	1 065 175	26 549	111 770	1 705 329	169 271	-	3 068 094
82	Traitement électronique de l'information	169 221	826	85 873	6 003	-	-	261 923
83	Services financiers	346 816	650	-	-	-	-	347 466
84	Services du personnel	329 013	472	-	392	259	-	330 136
87	Services généraux	1 794 823	1 132	-	4 066	183	-	1 800 306
	Total, Chapitre 08	16 439 166	406 699	204 611	1 778 357	169 713	-	18 998 546
Chapitre 09	Commission économique pour l'Afrique							
Programme 01	Organes directeurs	42 533	132 146	-	-	-	-	174 679
11	Direction exécutive et administration	852 352	108 771	-	-	-	-	961 123
21	Agriculture, sylviculture et pêche	604 811	20 517	-	-	-	-	625 328
24	Développement économique général	1 573 296	43 540	10 767	-	-	-	1 627 603
26	Enseignement et formation	351 857	12 168	-	-	-	-	364 025
27	Environnement	83 092	364	-	-	-	-	83 456
29	Etablissements humains	212 904	8 059	-	-	-	-	220 963
33	Développement industriel	727 689	8 028	-	-	-	-	735 717
34	Commerce international	741 897	47 175	-	-	-	-	789 072
44	Main-d'oeuvre, gestion et emploi	25 402	-	-	-	-	-	25 402
46	Ressources naturelles	668 858	75 419	-	-	-	-	741 277
48	Population	178 186	1 224	-	-	-	-	179 410
50	Administration publique	293 829	12 563	-	-	-	-	306 392
51	Finances publiques	379 403	3 131	-	-	-	-	382 534
52	Science et technique	250 249	4 559	-	-	-	-	254 808
53	Développement social	819 467	18 903	6 800	-	-	-	845 170
54	Statistiques	1 218 975	25 786	71 790	-	-	-	1 316 551
55	Transports et communications	547 246	44 560	-	-	-	-	591 806
70	Services d'information	187 480	5 119	-	-	-	-	192 599
71	Services de conférence	1 410 317	120 767	-	-	-	-	1 531 084
78	Bibliothèque	279 710	112	-	-	-	-	279 822
79	Gestion des activités de coopération technique	329 221	8 521	-	-	-	-	337 742
80	Administration et services communs	447 767	6 159	-	146 662	129 092		729 680
83	Services financiers	507 380	-	-	428	-	-	507 808
84	Services du personnel	614 779	3 144	-	448	-	-	618 371
87	Services généraux	929 567	1 208	-	1 642 709	680 008	-	3 253 492
	Total, Chapitre 09	14 278 267	708 943	89 357	1 790 247	809 100	-	17 675 914

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TABLEAU I.4 (suite)

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme			Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)								
Chapitre 10	Commission économique pour l'Asie occidentale								
Programme	01	Organes directeurs	35 111	5 293	-	24 669	-	-	65 073
	11	Direction exécutive et administration	809 247	37 884	-	-	-	-	847 131
	21	Agriculture, sylviculture et pêche	458 438	2 781	-	-	-	-	461 219
	24	Politique et planification générales dans les domaines économique et social	889 151	21 963	-	-	-	-	851 114
	29	Etablissements humains	345 618	4 452	-	-	-	-	350 070
	33	Développement industriel	364 737	8 174	-	-	-	-	372 911
	34	Commerce international	97 997	230	-	-	-	-	98 227
	46	Ressources naturelles	739 862	18 495	-	-	-	-	758 357
	48	Population	206 186	-	-	-	-	-	206 186
	52	Science et technique	169 465	4 227	-	-	-	-	173 780
	53	Développement social	432 061	5 168	-	-	-	-	437 289
	55	Transports, communications et tourisme	344 057	9 538	-	-	-	-	353 575
	70	Services d'information	192 031	968	-	-	-	-	192 999
	71	Services de conférence	729 123	1 286	-	-	-	-	730 409
	78	Bibliothèque	136 834	1 500	-	-	-	-	138 334
	79	Gestion des activités de coopération technique	161 282	3 575	-	-	-	-	164 857
	80	Administration et services communs	292 390	8 907	1 123	576 927	153 896	-	993 243
	83	Services financiers	495 932	1 132	-	-	-	-	497 064
	84	Services du personnel	365 612	231	-	20	-	-	365 863
	87	Services généraux	989 846	2 576	-	-	-	-	992 422
		Total, Chapitre 10	8 094 958	138 410	1 123	601 616	153 896	-	8 990 003
Chapitre 11	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement								
Programme	01	Organes directeurs	1 717 705	159 631	116 913	155 309	-	-	2 149 596
	11	Direction exécutive et administration	1 980 815	140 834	-	-	-	-	2 121 649
	35	Recherche économique et analyse statistique	3 038 057	49 735	85 731	-	-	-	3 173 523
	36	Expansion du commerce et intégration économique	1 431 280	41 083	-	-	-	-	1 472 363
	37	Commerce des produits de base	4 737 626	180 845	10 178	-	-	-	4 948 649
	38	Commerce des articles manufacturés	2 703 050	54 954	103 233	-	-	-	2 861 217

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TABLEAU I.4 (suite)

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme			Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)								
	39	Commerce avec les pays socialistes	881 615	11 851	3 222	-	-	-	896 688
	40	Financement lié au commerce (y compris le bureau de liaison de New York)	2 635 395	97 054	1 129	252 527	-	-	2 986 105
	41	Assurances	394 167	12 728	-	-	-	-	406 895
	42	Transfert des techniques	1 542 752	47 016	10 358	-	-	-	1 600 126
	43	Transports maritimes	2 335 842	49 229	61 261	-	-	-	2 446 332
	64	Promotion du commerce (participation de la CNUCED au Centre du commerce international)	-	-	-	-	-	5 214 900	5 214 900
	70	Services d'information	486 646	2 461	-	-	-	-	489 107
	71	Services de conférence	10 541 411	2 309	38 919	-	-	30 489	10 613 128
	78	Bibliothèque	658 786	-	-	-	-	-	658 786
	79	Gestion des activités de coopération technique	122 422	3 623	-	-	-	-	126 045
	80	Administration et services communs	1 319 256	8 296	-	179	-	-	1 327 731
	87	Services généraux	185 734	2 249	1 504	1 530 398	62 703	-	1 782 588
		Total, Chapitre 11	36 842 537	864 098	432 428	1 938 613	62 703	5 245 389	45 385 708
Chapitre 12		Organisation des Nations Unies pour le développement industriel							
Programme	01	Organes directeurs	931 638	11 809	17 154	89 810	-	-	1 049 811
	03	Réunions et conférences spéciales	537 235	6 532	5 790	10 077	-	-	559 634
	11	Direction exécutive et administration	502 976	78 723	-	20 701	672	-	605 072
	30	Coordination des politiques (ONUDI)	5 331 380	474 720	91 573	19 702	-	-	5 917 375
	31	Opérations industrielles	10 071 918	317 382	26 735	1 942	-	-	10 417 977
	62	Etudes industrielles	6 843 319	224 839	834 138	117 711	-	4 516	8 084 925
	70	Secrétariat du Conseil du développement industriel, organisations intergouvernementales et services d'information	1 475 107	52 110	-	908	-	-	1 528 125
	71	Services de conférence	6 409 016	8 618	320 053	489 066	33 178	228 586	7 488 517
	80	Services administratifs	6 957 224	63 871	10 819	2 539 119	85 376	749 702	10 406 111
		Total, Chapitre 12	39 059 813	1 238 004	1 306 262	3 289 056	119 226	982 804	45 995 145

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme			Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)								
Chapitre 13	Programme des Nations Unies pour l'environnement								
Programme	01	Organes directeurs	450 593	41 564	19 424	150 727	-	-	662 308
	03	Réunions et conférences spéciales	745 368	61 912	95 584	140 739	-	-	1 043 603
	11	Direction exécutive et administration	785 532	56 689	-	1 792	-	-	844 013
	27	Environnement	1 360 039	53 238	-	53 061	1 025	-	1 467 361
	70	Services d'information	69 197	2 005	-	-	-	-	71 202
	71	Services de conférence	725 585	2	-	2 447	-	-	728 034
	78	Bibliothèque	-	-	-	154	-	-	154
	80	Administration et services communs	223 232	13 510	20 572	506 812	293 140	-	1 057 266
	83	Services financiers	227 365	5 412	4 678	49 660	-	-	287 115
	84	Services du personnel	144 941	96	-	127	-	-	145 164
	87	Services généraux	537 395	6	891	7 085	-	-	545 377
	91	Travaux de construction	84 013	12 000	3 000	1 067	90 614	-	190 694
		Total, Chapitre 13	5 353 258	246 434	144 149	913 611	384 779	-	7 042 231
Chapitre 14	Contrôle international des stupéfiants								
Programme	01	Organes directeurs	1 552 914	238 493	111 671	700	-	-	1 903 778
	11	Direction exécutive et administration	630 699	17 023	-	918	-	-	648 640
	45	Contrôle des stupéfiants	1 698 572	42 114	81 658	50 624	602	-	1 873 570
		Total, Chapitre 14	3 882 185	297 630	193 329	52 242	602	-	4 425 988
Chapitre 15	Programme ordinaire de coopération technique								
Programme	24	Développement économique général	1 186 312	137 244	-	9 296	-	2 462 531	3 795 383
	28	Droits de l'homme	-	-	-	-	-	365 744	365 744
	29	Etablissements humains	150 077	23 879	-	-	-	446 248	620 204
	33	Développement industriel	42 657	10 000	-	-	-	4 327 710	4 380 367
	34	Promotion du commerce	106 293	6 376	-	-	-	538 886	651 555
	45	Contrôle des stupéfiants	-	-	-	-	-	17 856	18 356
	46	Ressources naturelles	109 837	16 578	-	18	-	2 554 344	2 680 787
	50	Administration publique	189 045	16 948	-	-	-	1 594 331	1 800 324
	51	Finances publiques et institutions financières	206 099	21 009	-	5	-	-	227 113
	53	Développement social	257 730	27 720	-	3	-	2 777 727	3 063 200
	54	Statistiques	152 654	47 485	-	-	-	539 709	739 848
	55	Transports	382 734	38 565	-	18	-	-	421 317

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme			Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre IV.	Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)								
	66	Tourisme	134 465	8 243	-	-	-	-	142 708
	80	Administration et services communs	73 808	35	-	24 737	-	-	98 580
		Total, Chapitre 15	2 991 731	354 082	-	34 077	-	15 625 096	19 004 986
Chapitre 16		Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés							
Programme	01	Organes directeurs	6 172	10 924	-	1 351	-	-	18 447
	11	Direction exécutive et administration	969 451	47 234	754	6 518	-	-	1 023 957
	56	Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés	9 599 080	563 936	15 584	1 060 493	126 319	30 000	11 395 412
	70	Services d'information	1 369 483	28 085	256 263	34 231	1 404	-	1 689 466
	80	Administration et services communs	2 088 571	8 794	5 122	17 834	316	-	2 120 657
		Total, Chapitre 16	14 032 757	658 973	277 723	1 120 427	128 039	30 000	16 247 919
Chapitre 17		Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe							
Programme	11	Direction exécutive et administration	226 955	11 759	-	500	-	-	239 214
	25	Coordination des secours en cas de catastrophe	671 022	29 301	500	-	-	399 949	1 100 772
	80	Administration et services communs	196 388	-	-	-	-	-	196 388
		Total, Chapitre 17	1 094 365	41 060	500	-	-	399 949	1 536 374
		Total, Titre IV	212 927 560	7 520 999	4 548 004	13 344 012	1 983 421	22 397 178	262 721 174
Titre V.		Droits de l'homme							
Chapitre 18		Droits de l'homme							
Programme	01	Organes directeurs	227 568	701 233	37 132	87 340	-	-	1 053 273
	11	Direction exécutive et administration	482 496	10 505	-	833	-	-	493 834
	28	Activités dans le domaine des droits de l'homme	4 162 992	37 084	97 981	1 831	-	1 000	4 300 888
	80	Administration et services communs	382 487	-	-	-	-	-	382 487
		Total, Chapitre 18	5 255 543	748 822	135 113	90 004	-	1 000	6 230 482
		Total, Titre V	5 255 543	748 822	135 113	90 004	-	1 000	6 230 482

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre VI. Cour internationale de Justice							
Chapitre 19 Cour internationale de Justice							
Programme 18 Cour internationale de Justice	4 596 837	31 965	-	1 184	-	-	4 629 986
80 Administration et services communs	-	-	160 404	385 019	15 120	-	560 543
Total, Chapitre 19	4 596 837	31 965	160 404	386 203	15 120	-	5 190 529
Total, Titre VI	4 596 837	31 965	160 404	386 203	15 120	-	5 190 529
Titre VII. Activités juridiques							
Chapitre 20 Activités juridiques							
Programme 01 Organes directeurs	127 323	431 344	497 026	1 041	-	-	1 056 734
05 Réunions et conférences spéciales	23 503	25 974	122 407	1 000	-	-	172 884
11 Direction exécutive et administration	812 479	5 823	-	-	-	-	818 302
19 Service juridique	4 018 759	28 483	533 187	4 500	-	170 488	4 755 417
Total, Chapitre 20	4 982 064	491 624	1 152 620	6 541	-	170 488	6 803 337
Total, Titre VII	4 982 064	491 624	1 152 620	6 541	-	170 488	6 803 337
Titre VIII. Services communs							
Chapitre 21 Information							
Programme 11 Direction exécutive et administration	525 681	26 456	-	407	-	-	552 544
70 Services d'information	21 090 883	452 462	4 121 570	2 007 297	644 399	60 847	28 377 458
80 Administration et services communs	768 232	6 699	4 634	1 132 439	-	-	1 912 004
Total, Chapitre 21	22 384 796	485 617	4 126 204	3 140 143	644 399	60 847	30 842 006
Chapitre 22 Administration, gestion et services communs							
Programme 11 Direction exécutive et administration	439 063	8 479	-	499	-	-	448 041
79 Groupe des bourses de perfectionnement	926 890	4 908	-	-	-	-	931 798
81 Administration, gestion et services généraux	6 816 663	336 299	187 008	334 720	11 757	1 128 707	8 815 154
82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques	2 329 268	14 599	194 729	2 111 408	2 190	2 238 204	6 890 398

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme		Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre VIII. Services communs (suite)								
83	Services financiers	9 216 563	64 783	27 496	5 912	17 539	-	9 332 293
84	Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)	10 029 663	135 716	72 975	44 302	11 965	-	10 294 621
85	Formation du personnel	2 957 963	51 099	344 248	44 007	54 835	138 464	3 590 616
86	Services de recrutement pour la coopération technique	1 845 736	81 831	1 660	1 061	-	-	1 930 288
87	Services généraux	48 383 859	37 948	129 744	40 375 260	2 453 811	-	91 380 622
89	Dépenses diverses	1 442 510	-	97	1 748 408	-	-	3 191 015
	Total, Chapitre 22	84 388 178	735 662	957 957	44 665 577	2 552 097	3 505 375	136 804 846
Chapitre 23	Services de conférence et bibliothèque							
Programme 11	Direction exécutive et administration	1 358 192	150 726	114 157	3 625	-	-	1 626 700
72	Services de traduction	35 856 839	58 435	658 428	574	970	-	36 575 246
73	Services d'interprétation et des séances	16 574 939	213 969	2 457	-	-	-	16 791 365
74	Services d'édition et de rédaction et des documents officiels	20 213 642	-	-	34 904	59	-	20 248 605
75	Services de publication	18 253 499	8 447	25 671	4 513 980	646 735	-	23 448 332
78	Bibliothèques	8 429 616	3 007	245 669	554 467	147 261	-	9 380 020
80	Administration du département (service administratif)	928 256	2 970	-	-	-	-	931 226
	Total, Chapitre 23	101 614 983	437 554	1 046 382	5 107 550	795 025	-	109 001 494
	Total, Titre VIII	208 387 957	1 658 833	6 130 543	52 913 270	3 991 521	3 566 222	276 648 346
Titre IX. Dépenses spéciales								
Chapitre 24	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies							
Programme 94	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	-	-	17 023 607	-	-	17 023 607
	Total, Chapitre 24	-	-	-	17 023 607	-	-	17 023 607
	Total, Titre IX	-	-	-	17 023 607	-	-	17 023 607

TABLEAU I.4 (suite)

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tableau récapitulatif, par programme, des dépenses engagées par principaux objets de dépense, pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Titre et chapitre du budget et programme	Traitements et dépenses communes de personnel	Frais de voyage	Services contractuels	Dépenses de fonctionnement	Achats	Bourses, subventions, divers	Total
Titre X. Contributions du personnel							
Chapitre 25 Contributions du personnel							
Programme 95 Contributions du personnel	116 256 397	-	-	-	-	-	116 256 397
Total, Chapitre 25	116 256 397	-	-	-	-	-	116 256 397
Total, Titre X	116 256 397	-	-	-	-	-	116 256 397
Titre XI. Dépenses d'équipement							
Chapitre 26 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien							
Programme 91 Travaux de construction	-	-	-	-	11 412 651	-	11 412 651
92 Transformation et amélioration des locaux	-	-	253 630	13 284	5 123 491	-	5 390 405
93 Gros travaux d'entretien	404	130	-	-	2 309 152	-	2 309 686
Total, Chapitre 26	404	130	253 630	13 284	18 845 294	-	19 112 742
Total, Titre XI	404	130	253 630	13 284	18 845 294	-	19 112 742
TOTAL GENERAL	608 862 309	17 833 493	14 918 207	89 667 935	25 960 836	27 787 879	785 030 659

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : Recettes, engagements et excédent budgétaire pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

ETAT II

	Montants estimatifs révisés pour 1976-1977	1976 Montants effectifs	1977 Montants effectifs	1976-1977 Montants effectifs	Pourcentage
Exécution du budget					
Montant brut des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres (tableau 3.1)	767 034 677	369 445 848	397 588 829	767 034 677	96,88
A déduire : crédits additionnels de l'exercice précédent	6 517 000	6 517 000	-	6 517 000	(0,82)
Montant des contributions mises en recouvrement pour l'exercice en cours comptabilisé comme recettes	760 517 677	362 928 848	397 588 829	760 517 677	96,06
A ajouter : Contributions des nouveaux Etats Membres	421 284	365 902	421 284	787 186	0,10
Solde de l'excédent budgétaire	6 256 439	-	4 648 537	4 648 537	0,59
Montant révisé des recettes de l'exercice précédent	-	1 242 000	-	1 242 000	0,16
Recettes autres que les contributions du personnel (tableau 2.1)	16 737 500	9 119 641	9 829 263	18 948 904	2,39
Montant total des recettes avant l'ouverture des crédits additionnels	783 932 900	373 656 391	412 487 913	786 144 304	99,30
A ajouter : Contributions à mettre en recouvrement au titre des crédits révisés	5 556 000	-	-	5 556 000	0,70
Recettes disponibles pour l'exécution du budget de l'exercice biennal 1976-1977	789 488 900 a/			791 700 304	100,00
A déduire : Dépenses engagées (Etat I)				785 030 659	
Excédent des recettes effectives et solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1976-1977				6 669 645	
EXCEDENT BUDGETAIRE					
Solde au 1er janvier 1976				6 256 439	
A ajouter : Contributions des nouveaux Etats Membres				787 186	
Total partiel				7 043 625	
A déduire : Montants utilisés pour couvrir les dépenses de 1976 (et déduits lors du calcul des contributions /résolution 3539 A (XXX)/					
Contributions des nouveaux Etats Membres pour 1974-1975			1 607 902		
Contributions des nouveaux Etats Membres pour 1975-1976		365 902			
Montant utilisé pour couvrir les dépenses de 1977 (et déduit lors du calcul des contributions) /résolution 31/207 A/		421 284	787 186		
Solde de l'exécent budgétaire			4 648 537	7 043 625	
A ajouter : Contributions des nouveaux Etats Membres				-	
Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs				224 151	
Solde inutilisé des crédits ouverts pour 1976-1977 :				5 459 690	
Solde inutilisé (voir Etat I)			4 458 241		
Excédent des recettes effectives sur les recettes prévues			2 211 404	6 669 645	
Excédent au 31 décembre 1977				12 353 486	

a/ Voir résolution 3539 A de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1975; voir résolution 31/207 A de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976; voir résolution 32/202 A de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1977.

CERTIFIE EXACT :
Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur),
Bureau des Services financiers
(Signé) Helmut DERATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 2.1

Montants estimatifs révisés et montants effectifs des recettes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

	Montants estimatifs révisés a/ pour 1976-1977	Montants effectifs au 31 décembre 1976	Montants effectifs au 31 décembre 1977	Total pour l'exercice biennal 1976-1977	Pourcentage
Chapitre des recettes					
Recettes générales :					
Recettes provenant de loyers	1 082 000	588 008	624 110	1 212 118	6,40
Remboursement au titre de services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	2 174 600	946 648	1 293 070	2 239 718	11,82
Intérêts bancaires	325 000	161 414	170 291	331 705	1,75
Vente de matériel usagé	195 000	115 789	132 645	248 434	1,31
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	640 000	468 214	70 589	538 803	2,84
Contributions d'Etats non membres	1 523 200	712 455	812 680	1 525 135	8,05
Services de télévision et services analogues	950 000	560 438	369 078	929 516	4,91
Remboursement d'une partie des frais de construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili	172 700	172 746	-	172 746	0,91
Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la cotisation versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	1 200 000	550 121	802 604	1 352 725	7,14
Commission de la fonction publique internationale	1 511 200	462 961	1 668 577	2 131 538	11,25
Recettes accessoires	350 000	153 300	534 591	687 891	3,63
Total partiel	10 123 700	4 892 094	6 478 235	11 370 329	60,01
Activités productrices de recettes (tableau 2.2)	7 224 300	4 227 547	3 351 028	7 578 575	39,99
Total général (Etat II)	17 348 000	9 119 641	9 829 263	18 948 904	100,00

a/ Voir résolution 3539 B (XXX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1975; voir résolution 31/207 B de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976; voir résolution 32/202 B de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1977.

TABLEAU 2.2

ACTIVITES PRODUCTRICES DE RECETTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Montants estimatifs révisés approuvés et montants effectifs des recettes et des engagements de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Activités productrices de recettes placées sous la direction du Service de gestion commerciale											
	Vente de timbres-poste de l'ONU	Exploitation du garage	Magasin de souvenirs	Comptoir d'articles pour cadeaux	Restaurants et services annexes	Redevances et vente de médailles	Total	Vente de publications	Services destinés aux visiteurs: New York	Services destinés aux visiteurs: Genève	Services destinés aux visiteurs: Total	Total général
Recettes :												
Chiffre d'affaires brut	12 347 254	438 716	2 506 631	1 914 228	8 153 490	1 270 753 [a]	26 631 052	5 544 514	1 810 026	289 194	2 099 220	34 274 786
A déduire :												
Coût des articles vendus	-	-	1 178 503	991 924	3 712 043	54 679	5 937 149	1 291 114	-	-	-	7 228 263
Chiffre d'affaires net	12 347 234	438 716	1 328 128	922 304	4 441 447	1 216 074	20 693 903	4 253 400	1 810 026	289 194	2 099 220	27 046 523
Dépenses :												
Traitements et dépenses communes de personnel	5 181 340	176 674	530 488	566 071	3 696 357	-	10 110 930	2 317 667	1 931 836	747 428	2 679 264	15 107 861
Frais d'exploitation	1 476 055	6 693	22 873	35 463	487 951	-	2 029 035	648 797	34 486	12 009	46 495	2 724 327
Achats	44 185	895	2 505	-	197 539	-	245 124	7 972	729	-	729	253 823
Autres dépenses :												
Publicité	464 297	-	-	11 967	-	-	476 264	214 322	-	-	-	690 586
Commission du concessionnaire	-	-	18 000	49 216	39 740	-	106 956	6 000	-	-	-	112 956
Total des dépenses [b]	7 165 877	184 262	573 866	662 717	4 381 587	-	12 968 309	3 194 758	1 967 051	759 437	2 726 488	18 889 535
Excédent des recettes sur les dépenses	5 181 357	254 454	754 262 [c]	259 587	59 860	1 216 074	7 723 594	1 058 642	(157 023)	(470 245) [d]	(627 268)	8 156 968
A déduire :												
Traitements des fonctionnaires du Service de gestion commerciale directement chargés de la supervision et de l'exécution des activités visées au présent chapitre, et dépenses communes de personnel correspondantes	-	-	-	-	-	-	578 393	-	-	-	-	578 393
Recettes effectives							7 147 201	1 058 642	(157 023)	(470 243)	(627 268)	7 578 575
Montant estimatif approuvé (1976-1977)	4 921 400	255 000	825 000	351 000	55 000	1 225 000	7 052 900 [e]	834 600	(181 400)	(481 800)	(663 200)	7 224 300

Notes du tableau 2.2

a/ Comprend des engagements non réglés (Administration postale de l'ONU : 87 019 dollars; vente de publications : 140 068 dollars; Service des visites : 1 806 dollars; Services commerciaux : 2 058 dollars; administration du garage : 318 dollars).

b/ Dont 1 146 848 dollars de bénéfices provenant de la vente de médailles en 1976-1977.

c/ Le coût estimatif des services de supervision assurés par le Service de gestion commerciale (579 500 dollars) a été déduit de ce total.

d/ Les recettes du magasin de souvenirs comprennent 270 238 dollars provenant de la vente de médailles.

e/ Les recettes du Service des visites de Genève comprennent 81 136 dollars provenant de la vente de souvenirs.

ETAT III

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat de l'actif et du passif et solde inutilisé au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	1977	1975
I. Etat de l'actif et du passif et solde inutilisé		
Actif		
Encaisse	35 494 906	10 696 869
Contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 3.1)	75 114 968	60 735 005
Crédits ouverts pour lesquels il n'a pas été mis de contributions en recouvrement	5 556 000	6 517 000
Sommes à recevoir	17 020 027	20 415 809
A recevoir d'autres fonds de l'ONU	12 302 241	14 346 781
Charges différées	3 802 789	3 667 157
Total, actif à court terme	149 290 951	116 378 621
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées /résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale/	16 636 846	16 636 846
Total, actif	165 927 777	133 015 467
II. Passif et solde inutilisé		
Passif		
Sommes à payer	22 506 161	24 398 762
Dû au Fonds de péréquation des impôts (tableau 3.2)	14 074 558	6 629 626
Engagements non réglés (Etat I)	27 070 279	20 567 017
Dû au Fonds de roulement	39 529 017	39 627 247
Dû au compte spécial	23 534 673	15 844 368
Dû à d'autres fonds de l'ONU	20 617 907	14 181 608
Recettes comptabilisées d'avance	2 303 736	1 572 440
Total, exigibilités à court terme	149 636 331	122 821 068
Solde inutilisé		
Excédent budgétaire non alloué inscrit à un compte d'attente /résolution 2947 B (XXVII) de l'Assemblée générale/	3 937 960	3 937 960
Excédent disponible à porter au crédit des Etats Membres	7 895 245	4 494 848
Solde inutilisé (Etat I)	4 458 241	1 761 591
Total, passif et solde inutilisé	165 927 777	133 015 467

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des Services financiers
(Signé) Helmut DERATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 3.1

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1977 a/	Contributions (montant brut) pour 1977 rés. 31/207 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1977	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
Afghanistan	63 988	79 518	11 911	131 595	-
Afrique du Sud	4 616 969	1 590 355	278 215	-	5 929 109
Albanie	101 035	79 518	11 911	67 607	101 053
Algérie	-	397 588	59 553	338 035	-
Allemagne, République fédérale d'	-	30 773 375	4 609 458	26 163 917	-
Arabie saoudite	-	954 213	142 929	611 284	-
Argentine	9 343	3 299 987	494 296	2 664 820	150 214
Australie	175 713	6 043 350	905 216	5 310 818	3 029
Autriche	-	2 504 809	375 188	2 129 621	-
Bahamas	-	79 518	11 911	67 607	-
Bahrein	-	79 516	11 911	67 607	-
Bangladesh	499 883	159 035	23 821	635 097	-
Barbade	-	79 518	11 911	67 607	-
Belgique	310 178	4 254 200	637 224	3 927 154	-
Bénin	81 726	79 518	11 911	149 335	-
Bhoutan	-	79 518	11 911	67 607	-
Birmanie	-	79 518	15 911	63 607	-
Bolivie	107 898	79 518	11 911	175 505	-
Botswana	69 572	79 518	11 911	84 000	53 179
Brésil	463 542	4 134 923	619 358	3 185 175	795 952
Bulgarie	836 133	516 865	81 419	300 000	971 579
Burundi	75 196	79 518	11 911	110 558	32 245
Canada b/	-	11 768 629	1 842 725	9 925 904	-
Cap-Vert	70 214	79 518	11 911	-	137 821
Chili	840 120	357 830	73 598	1 124 352	-
Chine	2 289 622	21 867 386	3 275 455	18 118 958	2 762 595
Chypre	-	79 518	11 911	67 607	-
Colombie b/	810 686	437 347	85 153	660 937	501 943
Comores	70 214	79 518	11 911	-	137 821
Congo	181 866	79 518	11 911	55 102	194 371
Costa Rica	-	79 518	11 911	67 607	-
Côte d'Ivoire	-	79 518	11 911	67 607	-
Cuba	289 705	516 865	77 419	-	729 151
Danemark	-	2 504 809	375 188	2 129 621	-
Egypte	-	318 071	63 643	149 826	104 602
El Salvador	120 018	79 518	11 911	187 625	-
Emirats arabes unis	63 988	318 071	47 643	-	334 416
Empire centrafricain	181 861	79 518	11 911	48 980	200 488
Equateur	68 265	79 518	11 911	135 872	-
Espagne b/	-	6 083 109	910 410	2 478 351	2 694 348
Etats-Unis d'Amérique	-	99 397 207	-	99 397 207	-
Ethiopie	-	79 518	11 911	67 607	-
Fidji	-	79 518	11 911	67 607	-
Finlande	-	1 630 114	248 170	1 381 944	-
France	10 753 240	22 503 528	3 450 740	25 438 521	4 367 507
Gabon	-	79 518	11 911	67 607	-
Gambie	135 321	79 518	11 911	202 928	-
Ghana	-	79 518	19 911	59 607	-
Grèce	10	1 550 596	232 259	1 318 347	-
Grenade	124 972	79 518	11 911	-	192 579
Guatemala	-	79 518	15 911	63 607	-
Guinée	141 170	79 518	11 911	140 611	68 166
Guinée-Bissau	124 972	79 518	11 911	192 579	-
Guinée équatoriale	-	79 518	11 911	-	67 607
Guyane	-	79 518	11 911	64 706	2 901
Haïti	181 866	79 518	11 911	75 551	173 922
Haute-Volta	101 770	79 518	11 911	-	169 377
Honduras	137 188	79 518	11 911	93 981	110 814
Hongrie	1 094 067	1 351 802	202 482	794 712	1 448 675

TABLEAU 3.1 (suite)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1977 a/	Contributions (montant brut) pour 1977 nés. 31/207 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement)	Montants recouvrés en 1977	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
Inde	193 969	2 783 121	616 876	2 172 669	187 545
Indonésie	293 772	556 624	103 375	582 492	164 529
Iran	-	1 709 631	256 081	1 453 550	-
Iraq	-	397 588	59 553	338 035	-
Irlande	-	596 383	89 330	507 053	-
Islande	-	79 518	11 911	67 607	-
Israël	1 211 761	954 213	142 929	627 894	1 395 151
Italie	-	13 120 431	2 085 273	11 035 158	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	675 901	101 241	574 660	-
Jamaïque	-	79 518	11 911	67 607	-
Japon	-	34 431 193	5 157 353	29 273 640	-
Jordanie	-	79 518	11 911	67 607	-
Kampuchea démocratique	174 351	79 518	11 911	37 000	204 958
Kenya	63 988	79 518	11 911	131 595	-
Koweït	-	636 142	95 286	540 856	-
Lesotho	120 018	79 518	11 911	187 625	-
Liban	180 025	119 276	17 866	-	281 435
Libéria	9 498	79 518	11 911	74 316	2 789
Luxembourg	-	159 035	23 821	135 214	-
Madagascar b/	2 968	79 518	11 541	-	70 945
Malaisie	-	357 830	53 598	17 724	286 508
Malawi	-	79 516	11 911	67 607	-
Maldives	63 968	79 518	11 911	63 988	67 607
Mali	78 541	79 518	11 911	63 736	82 412
Malte	-	79 518	11 911	67 607	-
Maroc	-	198 794	33 776	165 018	-
Maurice	-	79 518	11 911	44 000	23 607
Mauritanie	119 470	79 518	11 911	70 575	116 502
Mexique	-	3 101 193	496 519	2 604 674	-
Mongolie	48 258	79 516	11 911	65 887	49 978
Mozambique	70 214	79 518	11 911	137 621	-
Népal	-	79 518	11 911	67 607	-
Nicaragua	156 666	79 518	11 911	35 316	188 957
Niger	1 295	79 518	11 911	68 902	-
Nigéria	252 921	516 865	77 419	52 040	640 327
Norvège	-	1 709 631	256 081	1 453 550	-
Nouvelle-Zélande	-	1 113 246	166 750	946 498	-
Oman	-	79 518	11 911	67 607	-
Ouganda b/	-	79 518	10 135	69 383	-
Pakistan	-	238 553	67 732	170 821	-
Panama	5 988	79 518	11 911	64 845	8 750
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 214	79 518	11 911	137 821	-
Paraguay	181 866	79 518	11 911	45 000	204 473
Pays-Bas	-	5 486 726	821 841	4 664 885	-
Pérou	-	238 553	39 732	162 680	36 141
Philippines	-	397 588	91 553	306 035	-
Pologne	1 884 406	5 566 244	833 752	1 944 000	4 672 898
Portugal	638 711	795 178	119 107	1 143 003	171 779
Qatar	-	79 518	11 911	67 607	-
République arabe syrienne	120 018	79 518	11 911	187 625	-
République démocratique allemande	709 119	5 367 449	803 975	4 312 352	960 241
République démocratique populaire lao	-	79 518	11 911	67 607	-
République dominicaine	183 068	79 518	11 911	44 499	206 176
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 201 028	1 590 355	262 215	1 253 752	1 275 416
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 641 841	5 963 832	977 306	4 868 071	3 760 296

TABLEAU 3.1 (suite)

Etats Membres	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 1er janvier 1977 a/	Contributions (montant brut) pour 1977 rés. 31/207 C de l'Assemblée générale	Montants estimatifs des soldes créditeurs des Etats Membres (contributions du personnel et ajustements du Fonds de roulement	Montants recouvrés en 1977	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
République-Unie de Tanzanie b/	-	79 518	7 791	-	71 727
République-Unie du Cameroun	-	79 518	11 911	67 607	-
Roumanie	1 654 719	1 033 731	170 839	885 619	1 631 992
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	17 652 944	2 992 185	14 660 759	-
Rwanda	-	79 518	11 911	67 607	-
Sao Tomé-et-Principe	70 214	79 518	11 911	-	137 821
Sénégal	-	79 518	11 911	67 607	-
Sierra Leone	-	79 518	11 911	67 607	-
Singapour	-	318 071	47 643	-	270 428
Somalie	80 678	79 518	11 911	148 285	-
Soudan	63 988	79 518	11 911	-	131 595
Sri Lanka	-	79 518	15 911	63 607	-
Suède	-	4 771 066	754 644	4 016 422	-
Surinam	70 214	79 518	11 911	137 821	-
Swaziland	-	79 518	11 911	67 007	600
Tchad	117 836	79 518	11 911	-	185 443
Tchécoslovaquie	1 330 356	3 459 022	526 117	2 858 089	1 405 172
Thaïlande	-	397 588	63 553	334 035	-
Togo	114 813	79 518	11 911	-	182 420
Trinité-et-Tobago	-	79 518	11 911	67 607	-
Tunisie	-	79 518	11 911	67 607	-
Turquie b/	-	1 192 766	172 815	-	1 019 951
Union des Républiques socialistes soviétiques	31 654 633	45 046 614	7 403 437	36 775 842	32 522 168
Uruguay	61	159 035	31 821	127 275	-
Venezuela	-	1 590 355	238 215	1 352 140	-
Yémen	156 602	79 518	11 911	224 209	-
Yémen démocratique	-	79 518	11 911	67 607	-
Yougoslavie	-	1 510 838	226 304	1 284 534	-
Zaïre b/	120 545	79 518	6 975	130 281	62 807
Zambie	5 074	79 518	11 911	72 681	-
TOTAL	72 310 006	397 588 829	46 563 064	348 220 803	75 114 968

TABLEAU 3.1 (suite)

Comparaison entre l'exécution du budget de l'exercice biennal 1976-1977 et celle du budget de l'exercice biennal 1974-1975 c/ :

	1976	1977	Total 1976-1977	Total 1974-1975
Crédits ouverts :	372 906 900	372 906 900	745 813 800	540 473 000
A ajouter				
Crédits additionnels de l'exercice précédent	6 517 000	-	6 517 000	7 899 954
Crédits additionnels approuvés pour l'exercice biennal	-	38 119 100	38 119 100	65 560 000
Total des crédits ouverts	379 423 900	411 026 000	790 449 900	613 932 954
A ajouter :				
Montant estimatif de la diminution des recettes (autres que les contributions du personnel) approuvées pour l'exercice biennal 1976-1977	-	2 800	2 800	-
Total	379 423 900	411 028 800	790 452 700	613 932 954
A déduire :				
La moitié du montant estimatif des recettes (autres que les contributions du personnel) approuvées pour l'exercice biennal	8 370 150	8 370 150	16 740 300	14 436 000
Montant révisé des recettes de l'exercice précédent	1 242 000	-	1 242 000	176 000
Montant estimatif des recettes additionnelles (autres que les contributions du personnel) approuvées pour l'exercice biennal 1974-1975	-	-	-	980 000
Solde de l'excédent budgétaire	-	4 648 537	4 648 537	3 733 021
Contributions des nouveaux Etats Membres	365 902 9 978 052	421 284 13 439 971	787 186 23 418 023	5 211 062 24 536 083
Montant brut mis en recouvrement pour les exercices biennaux 1976-1977 et 1974-1975	369 445 848	397 588 829	767 034 677	589 396 871

Notes du tableau 3.1

a/ Dont 421 284 dollars mis en recouvrement auprès des Etats Membres suivants pour 1975 et 1976, en application de la résolution 31/207 C de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976 :

Etats Membres	Montant mis en recouvrement pour 1975	Montant mis en recouvrement pour 1976	Total des montants mis en recouvrement pour 1975 et 1976
Cap-Vert	6 226	63 988	70 214
Comores	6 226	63 988	70 214
Mozambique	6 226	63 988	70 214
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 226	63 988	70 214
Sao Tomé-et-Principe	6 226	63 988	70 214
Suriname	6 226	63 988	70 214
Total	37 356	383 928	421 284

b/ Les montants indiqués ci-après ont été déduits des sommes à porter au crédit des Etats Membres intéressés pour 1977 : Canada, 8 065 dollars; Colombie, 356 dollars; Espagne, 762 dollars; Madagascar, 370 dollars; Ouganda, 1 776 dollars; République-Unie de Tanzanie, 4 120 dollars; Turquie, 5 846 dollars; et Zaïre, 4 936 dollars.

c/ Voir résolution 31/207 C de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1976; voir résolution 3539 C (XXX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1975; voir résolution 3359 C (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1974; voir résolution 3195 C (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1973.

TABLEAU 3.2

FONDS GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS

Situation au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Etats-Unis d'Amérique	Autres Etats Membres	Total
Solde (net) au 1er janvier 1976	7 837 907	(1 208 281)	6 629 626
A ajouter :			
Rapport des avances faites au titre des impôts à la fin de la période précédente, et ajustements	11 741 478	-	11 741 478
Solde créditeur (brut) au 1er janvier 1976	19 579 385	(1 208 281)	18 371 104
A déduire :			
Ajustement pour 1972-1973 résultant d'une modification de la quote-part	(78 746)	78 746	-
Ajustement pour 1974-1975 résultant d'une modification de la quote-part	496	(496)	-
Total partiel	19 501 135	(1 130 031)	18 371 104
A ajouter :			
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1976-1977 :			
Montant estimatif initial approuvé par la résolution 3539 B (XXX)	25 372 785	76 179 215	101 552 000
Augmentation approuvée par la résolution 31/207 B	2 149 450	6 448 350	8 597 800
Diminution approuvée par la résolution 32 202 B	1 915 050	5 745 150	7 660 200
	29 437 285	88 372 715	117 810 000
Excédent des recettes effectives par rapport au montant estimatif révisé	116 382	350 311	466 693
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel	29 553 667	88 723 026	118 276 693
Sommes reçues d'Etats Membres (autres que les Etats-Unis d'Amérique) au titre de remboursements d'impôts effectués en 1974 et 1975	-	26 231	26 231
Ajustement de la réduction du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1974-1975 (1 651 000 dollars)	-	1 238 745	1 238 745
Total partiel	29 553 667	89 988 002	119 541 669
Total disponible	49 054 802	88 857 971	137 912 773
A déduire :			
Sommes portées au crédit des autres Etats Membres sur la base du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1976-1977 approuvé par les résolutions 3539 B (XXX) et 31/207 B	-	82 627 565	82 627 565
Sommes portées au crédit des autres Etats Membres au titre de l'excédent du montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel pour 1974-1975 par rapport aux prévisions initiales (excédent total : 179 927 dollars)	-	134 945	134 945
Sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique pour les exercices 1975 et 1976 (remboursements effectués pendant l'exercice biennal 1976-1977) :			

TABLEAU 3.2 (suite)

	Etats-Unis d'Amérique	Autres Etats Membres	Total
Impôt fédéral	19 397 706	-	19 397 706
Impôt d'Etat	5 136 300	-	5 136 300
Impôt municipal	1 195 275	-	1 195 275
Sécurité sociale	801 460	-	801 460
Pour des exercices antérieurs (montant net après dégrèvements)	159 996	-	159 996
Sommes remboursées à des fonctionnaires qui sont ressortissants d'autres pays que les Etats-Unis d'Amérique	-	29 204 a/	29 204
Total partiel	26 690 737	82 791 714	109 482 451
Avances faites au titre des impôts (montant estimatif)	14 355 764	-	14 355 764
Total	41 046 501	82 791 714	123 838 215
Solde (net) au 31 décembre 1977	8 008 301	6 066 257	14 074 558

a/ La somme de 29 204 dollars sera déduite des sommes à porter au crédit des Etats Membres suivants, pour 1978 : République-Unie de Tanzanie : 1 727 dollars; Turquie : 5 309 dollars; Zaïre : 2 579 dollars; et pour 1979 : Canada : 2 277 dollars; République-Unie de Tanzanie : 3 323 dollars; Turquie : 9 736 dollars et Zaïre : 4 253 dollars.

FONDS DES IMMOBILISATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Actif et passif au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975
(En dollars des Etats-Unis)

	1977	1975
Actif		
Immobilisations :		
Terrains et bâtiments - coût initial	103 557 259	103 557 259
A ajouter : Gros travaux d'entretien - Genève (Etat V)	6 727 328	-
Travaux d'agrandissement du Palais des Nations - Genève (Etat V)	47 706 306	-
Siège de la commission régionale - Addis-Abeba (Etat V)	7 099 206	-
Siège de la commission régionale - Bangkok (Etat V)	8 533 849	-
Centre de documentation et de recherche - Santiago (Etat V)	996 941	-
	174 620 889	103 557 259
A déduire : Coût du bâtiment démoli en 1960	1 650 285	1 650 285
Total, actif	172 970 604	101 906 974
Passif		
Exigibilités à court terme :		
Engagements non réglés - Travaux d'agrandissement du Palais des Nations - Genève	54 866	-
Exigibilités à long terme :		
Solde du prêt de 65 millions de dollars consenti par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la construction des bâtiments du Siège en vertu de l'accord du 11 août 1948	7 000 000	10 000 000
Solde du prêt de 42 700 000 francs suisses consenti par le Gouvernement suisse pour l'agrandissement des installations de conférence en vertu de l'accord du 30 janvier 1969	19 677 419	-
Total, exigibilités à long terme	26 677 419	10 000 000
Solde du Fonds des immobilisations :		
Dons	20 241 979	18 533 457
Crédits ouverts au budget ordinaire	125 996 340	73 373 517
Total, solde du Fonds des immobilisations	146 238 319	91 906 974
Total, passif et solde du Fonds	172 970 604	101 906 974

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des services financiers

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

FONDS "TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN COURS"

Etat de l'actif et du passif, solde inutilisé, ressources et engagements au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Travaux d'amélioration du Palais des Nations	Travaux de construction CEPAL	Travaux d'agrandissement du Palais des Nations	Travaux de construction CEA	Travaux de construction CESAP	Travaux de construction NEW YORK	Total
Actif							
Encaisse	-	-	314 792	4 113	-	-	318 905
Lettres de crédit	-	-	-	123 306	-	-	123 306
Sommes à recevoir	-	-	-	142 099	18 102	-	160 201
A recevoir du Fonds général	-	226 581	236 253	476 533	-	1 544 284	2 483 651
Fonds "Travaux de construction en cours"	-	-	-	541 078	-	2 572 591	3 113 669
Total de l'actif	-	226 581	551 045	1 287 129	18 102	4 116 875	6 199 732
Passif							
Sommes à payer	-	-	17 655	307 784	18 102	-	343 541
Engagements non réglés	-	-	-	541 077	-	1 551 875	2 092 952
Crédits ouverts au budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-
Total, passif et réserves	-	-	17 655	848 861	18 102	1 551 875	2 436 493
Solde							
Solde disponible au 1er janvier 1976	7 240 282	1 214 399	24 402 174	6 809 710	8 250 310	-	47 916 875
Crédits ouverts au titre des travaux de construction en cours pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977	754 695	9 123	4 105 236	727 764	283 539	2 565 000	8 445 357
Montant net viré au Fonds des immobilisations	(6 727 328)	(996 941)	(27 974 020)	(7 099 206)	(8 533 849)	-	(51 331 344)
Montant viré au compte travaux de construction et d'aménagement et gros travaux d'amélioration	(1 226 448)	-	-	-	-	-	(1 226 448)
Montant viré aux recettes diverses	(41 201)	-	-	-	-	-	(41 201)
Solde du Fonds au 31 décembre 1977	-	226 581	533 390	438 268	-	2 565 000	3 763 239
Total, passif et solde du Fonds	-	226 581	551 045	1 287 129	18 102	4 116 875	6 199 732

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)

Bureau des services financiers

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

ETAT VI

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ACTIF ET PRINCIPAL DU FONDS AU 31 DECEMBRE 1977
ET AU 31 DECEMBRE 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	1977	1975
Actif :		
Disponibilités à court terme :		
Contributions mises en recouvrement non acquittées	104 000	-
Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables (tableau 6.1)	366 983	372 753
Total, disponibilités à court terme	470 983	372 753
Dû par le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	39 529 017	39 627 247
Total, actif	40 000 000	40 000 000
Principal du Fonds (tableau 6.2)	40 000 000	40 000 000
Total du Fonds	40 000 000	40 000 000

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des services financiers
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Avances destinées à couvrir divers achats et opérations amortissables pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits alloués 1976-1977	Solde au 1er janvier 1976	Avancé au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1977	Remboursé au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1977	Solde au 31 décembre 1977
Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
Achats de papier	150 000	67 635	70 457	72 520	65 572
Restaurants et services annexes (capital d'exploitation)	75 000	75 000	-	-	75 000
Comptoir d'articles pour cadeaux (capital d'exploitation)	200 000	200 000	-	-	200 000
Total partiel	425 000	342 635	70 457	72 520	340 572
Autres achats et opérations amortissables compte tenu du plafond de 200 000 dollars fixé pour le fonds d'avances remboursables	180 000	30 118	667 661	671 368	26 411
Total (achats et opérations amortissables divers)	605 000	372 753	738 118	743 888	366 983

TABLEAU 6.2

FONDS DE ROULEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Avances des Etats Membres au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Total des avances	A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents	Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouvrés	Solde à recevoir
Afghanistan	8 000	648	7 352	-
Afrique du Sud	160 000	6 044	153 956	-
Albanie	8 000	431	7 569	-
Algérie	40 000	-	40 000	-
Allemagne, République fédérale d'	3 096 000	-	3 096 000	-
Arabie saoudite	96 000	648	95 352	-
Argentine	332 000	11 979	320 021	-
Australie	608 000	19 317	588 683	-
Autriche	252 000	4 640	247 360	-
Bahamas	8 000	-	8 000	-
Bahreïn	8 000	-	8 000	-
Bangladesh	16 000	-	16 000	-
Barbade	8 000	-	8 000	-
Belgique	428 000	14 029	413 971	-
Bénin	8 000	-	8 000	-
Bhoutan	8 000	-	8 000	-
Birmanie	8 000	863	7 137	-
Bolivie	8 000	431	7 569	-
Botswana	8 000	-	8 000	-
Brésil	416 000	11 007	404 993	-
Bulgarie	52 000	1 727	50 273	-
Burundi	8 000	-	8 000	-
Canada	1 184 000	33 561	1 150 439	-
Cap-Vert	8 000	-	-	8 000
Chili	36 000	2 914	33 086	-
Chine	2 200 000	-	2 200 000	-
Chypre	8 000	-	8 000	-
Colombie	44 000	3 346	40 654	-
Comores	8 000	-	-	8 000
Congo	8 000	-	8 000	-
Costa Rica	8 000	431	7 569	-
Côte d'Ivoire	8 000	-	8 000	-
Cuba	52 000	2 698	41 302	8 000
Danemark	252 000	6 475	245 525	-
Egypte	32 000	2 878	29 122	-
El Salvador	8 000	540	7 460	-
Emirats arabes unis	32 000	-	8 000	24 000
Empire centrafricain	8 000	-	8 000	-
Equateur	8 000	648	7 352	-
Espagne	612 000	10 036	601 964	-
Etats-Unis d'Amérique	10 000 000	350 834	9 649 166	-
Ethiopie	8 000	648	7 352	-
Fidji	8 000	-	8 000	-
Finlande	164 000	3 885	160 115	-
France	2 264 000	69 066	2 194 934	-
Gabon	8 000	-	8 000	-
Gambie	8 000	-	8 000	-
Ghana	8 000	756	7 244	-
Grèce	156 000	2 482	153 518	-
Grenade	8 000	-	-	8 000
Guatemala	8 000	540	7 460	-
Guinée	8 000	-	8 000	-
Guinée-Bissau	8 000	-	8 000	-
Guinée équatoriale	8 000	-	8 000	-
Guyane	8 000	-	8 000	-
Haïti	8 000	431	7 569	-
Haute-Volta	8 000	-	8 000	-
Honduras	8 000	431	7 569	-
Hongrie	136 000	4 533	131 467	-
Inde	280 000	26 547	253 453	-
Indonésie	56 000	5 073	50 927	-
Iran	172 000	2 267	169 733	-
Iraq	40 000	971	39 029	-
Irlande	60 000	1 727	58 273	-

TABLEAU 6.2 (suite)

Etats Membres	Total des avances	A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents	Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouvrés	Solde à recevoir
Islande	8 000	431	7 569	-
Israël	96 000	1 511	94 489	-
Italie	1 320 000	24 281	1 295 719	-
Jamahiriya arabe libyenne	68 000	431	67 569	-
Jamaïque	8 000	-	8 000	-
Japon	3 464 000	23 634	3 440 366	-
Jordanie	8 000	431	7 569	-
Kampuchea démocratique	8 000	431	7 569	-
Kenya	8 000	-	8 000	-
Koweit	64 000	-	64 000	-
Lesotho	8 000	-	8 000	-
Liban	12 000	540	11 460	-
Libéria	8 000	431	7 569	-
Luxembourg	16 000	648	15 352	-
Madagascar	8 000	-	8 000	-
Malaisie	36 000	1 835	26 165	8 000
Malawi	8 000	-	8 000	-
Maldives	8 000	-	8 000	-
Mali	8 000	-	8 000	-
Malte	8 000	-	8 000	-
Maroc	20 000	1 511	18 489	-
Maurice	8 000	-	8 000	-
Mauritanie	8 000	-	8 000	-
Mexique	312 000	7 662	304 338	-
Mongolie	8 000	-	8 000	-
Mozambique	8 000	-	8 000	-
Népal	8 000	431	7 569	-
Nicaragua	8 000	431	7 569	-
Niger	8 000	-	8 000	-
Nigéria	52 000	-	40 000	12 000
Norvège	172 000	5 288	166 712	-
Nouvelle-Zélande	112 000	4 533	107 467	-
Oman	8 000	-	8 000	-
Ouganda	8 000	-	8 000	-
Pakistan	24 000	4 317	19 683	-
Panama	8 000	431	7 569	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	8 000	-	8 000	-
Paraguay	8 000	431	7 569	-
Pays-Bas	552 000	10 900	541 100	-
Pérou	24 000	1 187	22 813	-
Philippines	40 000	4 640	35 360	-
Pologne	560 000	14 784	545 216	-
Portugal	80 000	2 158	77 842	-
Qatar	8 000	-	8 000	-
République arabe syrienne	8 000	576	7 424	-
République démocratique allemande	540 000	-	540 000	-
République démocratique populaire lao	8 000	431	7 569	-
République dominicaine	8 000	540	7 460	-
République socialiste soviétique de Biélorussie	160 000	5 073	154 927	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	600 000	19 425	580 575	-
République-Unie de Tanzanie	8 000	-	8 000	-
République-Unie du Cameroun	8 000	-	8 000	-
Roumanie	104 000	3 669	100 331	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 776 000	83 958	1 692 042	-
Rwanda	8 000	-	8 000	-
Sao Tomé-et-Principe	8 000	-	-	8 000
Sénégal	8 000	-	8 000	-
Sierra Leone	8 000	-	8 000	-
Singapour	32 000	-	16 000	16 000
Somalie	8 000	-	8 000	-
Soudan	8 000	648	7 352	-

TABLEAU 6.2 (suite)

Etats Membres	Total des avances	A porter au crédit des Etats Membres en raison d'un virement d'excédents	Ajustement des avances au Fonds de roulement et montants recouvrés	Solde à recevoir
Sri Lanka	8 000	1 079	6 921	-
Suède	480 000	15 000	465 000	-
Suriname	8 000	-	8 000	-
Swaziland	8 000	-	8 000	-
Tchad	8 000	-	8 000	-
Tchécoslovaquie	348 000	9 388	338 612	-
Thaïlande	40 000	1 727	38 273	-
Togo	8 000	-	8 000	-
Trinité-et-Tobago	8 000	-	8 000	-
Tunisie	8 000	540	7 460	-
Turquie	120 000	6 367	109 633	4 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	4 532 000	146 981	4 385 019	-
Uruguay	16 000	1 296	14 704	-
Venezuela	160 000	5 396	154 604	-
Yémen	8 000	431	7 569	-
Yémen démocratique	8 000	-	8 000	-
Yougoslavie	152 000	3 777	148 223	-
Zaïre	8 000	-	8 000	-
Zambie	8 000	-	8 000	-
	40 000 000	1 025 092	38 870 908	104 000

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Actif, principal du Fonds et recettes au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	1977	1975
Actif :		
Disponibilités à court terme :		
Comptes bancaires porteurs d'intérêts (tableau 7.2)	20 786 357	22 415 952
Intérêts échus	126 343	28 181
Contributions annoncées par des Etats Membres mais non versées	120 000	370 000
Total, disponibilités à court terme	21 032 700	22 814 133
Sommes à recevoir du Fonds général de l'ONU	23 534 673	15 844 368
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (Etat IX)	2 234 472	2 234 263
Avances au Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo (Etat XI)	1 396 536	1 380 791
Total, actif	48 198 381	42 273 555
Principal du Fonds :		
Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale (tableau 7.1)	37 563 224	37 563 224
A déduire : Montant du crédit ouvert pour les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies en application de la résolution 2115 II (XX) de l'Assemblée générale	3 911 000	3 911 000
Total, principal du Fonds	33 652 224	33 652 224
Recettes :		
Contributions de sources privées	69 168	58 498
Recettes diverses	28 257	28 257
Intérêts échus des placements :		
Au 31 décembre 1975 et au 31 décembre 1973	8 534 576	4 940 351
Pour les périodes allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977 et du 1er janvier 1974 au 31 décembre 1975	5 914 156	3 594 225
Total, principal du Fonds et recettes	48 198 381	42 273 555

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des Services financiers
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 7.1

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contributions volontaires au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	Sommes versées en application de la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale	Sommes versées en application de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale	1977 Total	1975 Total
Contributions volontaires d'Etats Membres :				
Arabie saoudite	-	250 000	250 000	-
Canada	3 871 769	-	3 871 769	3 871 769
Danemark	987 766	-	987 766	987 766
Egypte	50 000	-	50 000	50 000
Emirats arabes unis	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Finlande	507 865	-	507 865	507 865
France	3 900 000	-	3 900 000	3 900 000
Ghana	20 000	-	20 000 a/	20 000 a/
Grèce	50 000	-	50 000	50 000
Islande	80 000	-	80 000	80 000
Italie	1 499 755	-	1 499 755	1 499 755
Jamaïque	10 000	-	10 000	10 000
Japon	2 500 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000
Koweït	250 000	-	250 000 b/	500 000 b/
Libéria	8 000	-	8 000	8 000
Mali	4 990	-	4 990	4 990
Malte	9 000	-	9 000	9 000
Nigéria	20 000	-	20 000	20 000
Norvège	678 136	-	678 136	678 136
Ouganda	19 000	-	19 000	19 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 527 943	-	9 527 943	9 527 943
Soudan	100 000	-	100 000 a/	100 000 a/
Suède	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000
Tunisie	5 000	-	5 000	5 000
Yougoslavie	100 000	-	100 000	100 000
Zaïre	100 000	-	100 000	100 000
Zambie	14 000		14 000	14 000
Montant versé en application des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVIII) de l'Assemblée générale (Etat VII)	26 313 224	11 250 000	37 563 224	37 563 224

a/ Représente des contributions annoncées en 1965 qui n'ont pas encore été versées : Ghana (20 000 dollars) et Soudan (100 000 dollars).

b/ Voir plus haut sect. I, par. 51.

TABLEAU 7.2

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Chemical Bank, New York Compte d'épargne, 5 p. 100	7 138 995
Irving Trust Company, Grand Cayman Compte d'épargne, 5 p. 100	156 766
European American Banking Corporation, Grand Cayman 7 1/16 p. 100, échéance au 5 janvier 1978	2 000 000
Fuji Bank, New York 7 1/8 p. 100, échéance au 9 janvier 1978	300 000
Bank of Tokyo, New York Compte d'épargne, 5 p. 100	90 596
Bank of Tokyo, New York 7 1/10 p. 100, échéance au 15 février 1978	10 000 000
Bank of Tokyo, Nassau 7 1/4 p. 100, échéance au 27 février 1978	1 100 000
Total (Etat VII)	20 786 357

COMPTE SPECIAL "PRODUIT DE LA VENTE DES OBLIGATIONS DE L'ONU"

Actif et passif au 31 décembre 1977 et au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

		1977	1975
Actif :			
Avances au Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (Etat XI)		35 931 462	35 931 462
Avances au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (Etat IX)		8 116 562	8 116 562
Total, actif		44 048 024	44 048 024
Passif :			
Total des obligations vendues		169 905 678	169 905 678
A déduire :			
Principal remboursé au 31 décembre (tableau 8.1)		87 988 859	74 531 862
Gain net au change (tableau 8.1)		3 087 866	2 527 527
Obligations de l'ONU non remboursées		78 828 953	92 846 289
Solde du Fonds :			
Crédits ouverts		87 988 859	74 531 862
Gain net au change		3 087 866	2 527 527
Intérêts échus des placements jusqu'au 31 décembre 1965, 3 188 418 dollars, et ensuite, néant		3 188 418	3 188 418
		94 265 143	80 247 807
A déduire :			
Dépenses autorisées pour la période allant du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963 pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement :			
Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo			
Dépenses autorisées	110 725 800		
A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel	754 320	109 971 480	109 971 480

		1977	1975
Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)			
Dépenses autorisées	19 206 880		
A déduire : Recettes provenant des contributions du personnel	132 288	19 074 592	19 074 592
		129 046 072	129 046 072
Excédent du passif sur l'actif		(34 780 929)	(48 798 265)
Total, passif et solde du Fonds		44 048 024	44 048 024

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des services financiers,
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 8.1

COMPTE SPECIAL "PRODUIT DE LA VENTE DES OBLIGATIONS DE L'ONU"

Obligations de l'ONU non remboursées et remboursement du principal venu à échéance : situation au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

A. Etats Membres	Obligation No	Obligations non remboursées	Remboursement du principal	Total des obligations vendues
Afghanistan	026	11 500	13 500	25 000
Allemagne, République fédérale d'	028	4 600 000	5 400 000	10 000 000
Allemagne, République fédérale d'	077	1 004 000	996 000	2 000 000
Arabie saoudite	065	10 040	9 960	20 000
Australie	011	1 840 000	2 160 000	4 000 000
Autriche	060	451 800	448 200	900 000
Belgique	099	698 400	501 600	1 200 000
Birmanie	038	46 000	54 000	100 000
Canada	027	2 870 400	3 369 600	6 240 000
Chine	041	230 000	270 000	500 000
Chypre	069	13 140	13 035	26 175
Côte d'Ivoire	024	27 600	32 400	60 000
Danemark	003	1 150 000	1 350 000	2 500 000
Danemark	094	1 815 700	1 534 300	3 350 000
Egypte (54 565 392 livres égyptiennes)	084	77 951	128 859	206 810
Etats-Unis d'Amérique	033	20 287 380	23 815 620	44 103 000
Etats-Unis d'Amérique	043	7 162 126	8 407 714	15 569 840
Etats-Unis d'Amérique	053	2 782 586	2 760 414	5 543 000
Etats-Unis d'Amérique	064	3 440 749	3 413 333	6 854 082
Etats-Unis d'Amérique	082	1 718 835	1 705 140	3 423 975
Ethiopie	088	417 003	352 376	769 379
Finlande	096	100 400	99 600	200 000
Ghana	002	680 800	799 200	1 480 000
Grèce	074	50 200	49 800	100 000
Honduras	022	4 600	5 400	10 000
Inde	045	4 600	5 400	10 000
Indonésie	049	1 004 000	996 000	2 000 000
Iran	021	92 000	108 000	200 000
Iran	055	125 500	124 500	250 000
Iraq	086	135 500	114 500	250 000
Irlande	075	50 200	49 800	100 000
Islande	012	138 000	162 000	300 000
Israël	004	36 800	43 200	80 000
Italie	005	92 000	108 000	200 000
Jamahiriya arabe libyenne	006	4 121 600	4 838 400	8 960 000
Jamaïque	067	12 550	12 450	25 000
	068	10 040	9 960	20 000

TABLEAU 8.1 (suite)

A. Etats Membres	Obligation No	Obligations non remboursées	Remboursement du principal	Total des obligations vendues
Japon	052	2 510 000	2 490 000	5 000 000
Jordanie	015	11 500	13 500	25 000
Jordanie	070	25 100	24 900	50 000
Kampuchea démocratique	080	2 510	2 490	5 000
Koweït	019	460 000	540 000	1 000 000
Liban	037	3 805	4 466	8 271
Libéria	087	30 151	25 478	55 629
Libéria	090	78 249	66 122	144 371
Luxembourg	044	46 000	54 000	100 000
Malaisie	100	156 400	183 600	340 000
Mali	066	10 040	9 960	20 000
Maroc	039	128 800	151 200	280 000
Maroc	091	65 040	54 960	120 000
Mauritanie (460 000 francs CFA)	051	1 901	2 183	4 084
Nigéria	042	460 000	540 000	1 000 000
Norvège	001	828 000	972 000	1 800 000
Norvège	093	2 113 800	1 786 200	3 900 000
Nouvelle-Zélande (81 879,67 livres sterling)	013	148 872	233 802	382 674
Nouvelle-Zélande (35 857,14 livres sterling)	054	65 195	85 755	150 950
Nouvelle-Zélande (17 919,61 livres sterling)	058	32 581	42 855	75 436
Nouvelle-Zélande (17 928,57 livres sterling)	062	32 597	42 877	75 474
Nouvelle-Zélande (17 928,57 livres sterling)	063	32 597	42 877	75 474
Ouganda (1 791,99 livres sterling)	076	3 258	4 285	7 543
Pakistan	050	251 000	249 000	500 000
Pays-Bas	029	316 020	370 980	687 000
Pays-Bas	048	669 166	663 834	1 333 000
Philippines	071	376 500	373 500	750 000
République-Unie de Tanzanie	072	1 406	1 394	2 800
République-Unie du Cameroun	034	4 402	5 167	9 569
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1 970 548,86 livres sterling)	032	3 582 816	5 626 760	9 209 576
Sierra Leone (4 600 livres sterling)	023	8 365	13 135	21 500
Soudan	008	23 000	27 000	50 000
Sri Lanka (55 200 roupies de Sri Lanka)	030	3 450	11 000	14 450
Suède	007	2 668 000	3 132 000	5 800 000
Suède	092	4 699 140	3 970 860	8 670 000

TABLEAU 8.1 (suite)

A. Etats Membres	Obligation No	Obligations non remboursées	Remboursement du principal	Total des obligations vendues
Thaïlande	057	73 600	86 400	160 000
Togo	009	4 600	5 400	10 000
Trinité-et-Tobago	079	4 392	4 358	8 750
Tunisie	014	223 100	261 900	485 000
Turquie	078	50 200	49 800	100 000
Venezuela	059	150 600	149 400	300 000
Viet Nam	018	4 600	5 400	10 000
Yougoslavie	047	46 000	54 000	100 000
Yougoslavie	056	50 200	49 800	100 000
Total partiel		77 770 953	86 746 859	164 517 812
B. Etats non membres				
République de Corée	040	184 000	216 000	400 000
Suisse	036	874 000	1 026 000	1 900 000
Total partiel		1 058 000	1 242 000	2 300 000
Total		78 828 953	87 988 859	166 817 812

A ajouter a/ :

Gain au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies dévaluées en novembre 1967 et en août 1969 :		
Obligations remboursables en livres sterling	1 564 549	
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	4 216	
Obligations remboursables en francs CFA	372	1 569 137
Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1972 :		
Obligations remboursables en livres sterling	135 020	
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	1 488	
Obligations remboursables en francs CFA	(274)	136 234
Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1973 :		
Obligations remboursables en livres sterling	(48 231)	
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	(378)	
Obligations remboursables en francs CFA	(273)	
Obligations remboursables en livres égyptiennes	(18 314)	(67 196)

TABLEAU 8.1 (suite)

Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1974 :			
Obligations remboursables en livres sterling	129 066		
Obligations remboursables en francs CFA	95		
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	430	129 591	
Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1975 :			
Obligations remboursables en livres sterling	758 872		
Obligations remboursables en francs CFA	(144)		
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	1 033	759 761	
Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1976 :			
Obligations remboursables en livres sterling	728 378		
Obligations remboursables en francs CFA	276		
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	1 193	729 847	
Gain (ou perte) au change sur le principal non amorti d'obligations remboursables dans des monnaies réévaluées en 1977			
Obligations remboursables en livres sterling	(233 709)		
Obligations remboursables en francs CFA	(61)		
Obligations remboursables en roupies de Sri Lanka	2 766		
Obligations remboursables en livres égyptiennes	61 496	(169 508)	3 087 866
			169 905 678

a/ Le montant du principal non amorti à rembourser dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis est indiqué entre parenthèses.

ETAT IX

COMPTE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

Etat des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats Unis)

I.	**Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés**		
	Actif :		
	Contributions mises en recouvrement non acquittées		43 054 041
	Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)		5 274 570
	Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 9.1)		48 328 611
	Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
	Pour le deuxième semestre de 1963	105 048	
	Pour 1964	771 303	876 351
	Sommes à recevoir a/		54 074
	Total, actif		49 259 036
	Passif :		
	Sommes à payer aux Etats Membres		24 439 657
	Montants portés au crédit d'Etats Membres au titre des recettes provenant des contributions du personnel dont on estime qu'elles ne seront pas nécessaires pour faire face au remboursement des impôts sur le revenu (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)		465 138
	Compte spécial des contributions volontaires reçues pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement - à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé des contributions volontaires :		
	Pour le deuxième semestre de 1963	108 587	
	Pour 1964	505 441	614 028
	Sommes mises en recouvrement auprès des pays économiquement développés en vue de constituer une réserve b/		10 415 000
	Dû au Compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" (état VIII)		8 116 562
	Dû au Compte spécial de l'ONU (état VII)		2 234 472
	Total, passif		46 284 857
	Solde des fonds inutilisés :		
	Solde disponible au 1er janvier 1976		2 452 644
	Plus : Excédent des recettes sur les dépenses		521 535
	Solde disponible au 31 décembre 1977		2 974 179
	Total, passif et solde des fonds inutilisés		49 259 036

a/ Un montant de 2 686 635 dollars représentant le total des dommages et intérêts réclamés par l'Organisation des Nations Unies à certains gouvernements pour des pertes de fournitures et de matériel subies par la Force d'urgence des Nations Unies du fait des hostilités de juin 1967 n'a pas été enregistré dans le présent état, ce montant étant susceptible d'être ajusté compte tenu d'une dépréciation raisonnable de la valeur de certains articles.

b/ Pour 1965, 3 550 000 dollars, en application de la partie II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale;
Pour 1966, 3 550 000 dollars, en application de la partie III de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale;
Pour 1967, 3 315 000 dollars, en application de la résolution 2194 B (XXI) de l'Assemblée générale.

	De 1956 à la fin de 1975	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	Total au 31 décembre 1977
II. Etat des recettes et des dépenses			
Recettes :			
Contributions des Etats Membres			
Contributions mises en recouvrement acquittées	118 046 808	-	118 046 808
Contributions mises en recouvrement non acquittées	48 328 611	-	48 328 611
Total	166 375 419	-	166 375 419
Contributions volontaires	28 086 176	-	28 086 176
Produit de la vente des obligations de l'ONU	19 206 880	-	19 206 880
Avance prélevée sur le Compte spécial de l'ONU	3 911 000	-	3 911 000
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	3 545 672	-	3 545 672
Total	221 125 147	-	221 125 147

	De 1956 à la fin de 1975			Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	Total au 31 décembre 1977
A déduire : Dépenses	Décaissements	Montant non réglé	Total		
Personnel	57 114 450	-	57 114 450	209	57 114 659
Matériel et approvisionnements	136 197 085	21 901 932	158 099 017	-	158 099 017
Divers	399 567	3 059 469	3 459 036	(521 744)	2 937 292
Total, dépenses	193 711 102	24 961 401	218 672 503	(521 535)	218 150 968
Excédent des recettes sur les dépenses			2 452 644	521 535	2 974 179

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur),
Bureau des services financiers,

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 9.1

COMPTE SPECIAL DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1956)

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions non acquittées au 1er janvier 1976	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions non acquittées au 31 décembre 1977
A. Arriérés restant à acquitter			
Afghanistan	29 499	-	29 499
Afrique du Sud	15 485	-	15 485
Algérie	8 932	-	8 932
Bénin	5 530	-	5 530
Bolivie	41 905	-	41 905
Chili	165 903	-	165 903
Congo	9 249	-	9 249
Côte d'Ivoire	1 689	-	1 689
El Salvador	7 411	-	7 411
Empire centrafricain	2 256	-	2 256
Equateur	10 129	-	10 129
Guinée	19 410	-	19 410
Haïti	25 661	-	25 661
Iraq	100 407	-	100 407
Jamahiriya arabe libyenne	1 689	-	1 689
Kampuchea démocratique	1 689	-	1 689
Liban	19 850	-	19 850
Mali	5 469	-	5 469
Mexique	679 491	-	679 491
Niger	1 906	-	1 906
Ouganda	9 589	-	9 589
Panama	15 648	-	15 648
Paraguay	31 661	-	31 661
Pérou	77 441	-	77 441
Philippines	15 631	-	15 631
République Dominicaine	22 898	-	22 898
République-Unie du Cameroun	1 689	-	1 689
Sénégal	9 814	-	9 814
Sierra Leone	2 469	-	2 469
Somalie	11 191	-	11 191
Tchad	8 386	-	8 386
Thaïlande	9 026	-	9 026
Uruguay	54 388	-	54 388
Venezuela	32 298	-	32 298
Yougoslavie	7 598	-	7 598
	1 463 287	-	1 463 287

TABLEAU 9.1 (suite)

Etats Membres	Contributions non acquittées au 1er janvier 1976	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions non acquittées au 31 décembre 1977
B. Membres qui n'ont fait aucun versement			
Burundi	11 278	-	11 278
Egypte	351 946	-	351 946
Espagne	1 089 981	-	1 089 981
Haute-Volta	19 936	-	19 936
République arabe syrienne	46 654	-	46 654
Rwanda	11 278	-	11 278
Soudan	89 332	-	89 332
Togo	16 174	-	16 174
Yémen	45 299	-	45 299
Total partiel	1 681 878	-	1 681 878
C. Membres qui n'ont pas acquitté la contribution supplémentaire de 25 p. 100 qui leur a été demandée pour constituer une réserve			
Afrique du Sud	65 377	-	65 377
Australie	63 227	-	63 227
Belgique	144 853	-	144 853
France	765 655	-	765 655
Total partiel	1 038 842	-	1 038 842
D. Membres qui n'ont pas acquitté les montants correspondant à la différence entre la contribution mise en recouvrement et la contribution calculée d'après les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1967 /résolution 2304 (XXVII) de l'Assemblée générale/			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	283 299	-	283 299
Total partiel	283 299	-	283 299

TABLEAU 9.1 (suite)

Etats Membres	Contributions non acquittées au 1er janvier 1976	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions non acquittées au 31 décembre 1977
E. Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions			
Albanie	45 299	-	45 299
Arabie Saoudite	74 890	-	74 890
Bulgarie	181 155	-	181 155
Cuba	249 811	-	249 811
Hongrie	898 298	-	898 298
Jordanie	45 299	-	45 299
Mongolie	12 387	-	12 387
Pologne	2 528 364	-	2 528 364
République socialiste soviétique de Biélorussie	911 964	-	911 964
République socialiste soviétique d'Ukraine	3 476 580	-	3 476 580
Roumanie	682 212	-	682 212
Tchécoslovaquie	1 814 845	-	1 814 845
Union des Républiques socialistes soviétiques	27 665 631	-	27 665 631
Total partiel	38 586 735	-	38 586 735
F. Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 274 570	-	5 274 570
Total	5 274 570	-	5 274 570
Total général	48 328 611	-	48 328 611

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT — ETAT X

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés

Disponibilités à court terme	
Encaisse	8 524 840
Contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 10.1)	132 049 669
Sommes à recevoir	2 513 937
Total, disponibilités à court terme	143 088 446
Passif et solde des fonds inutilisés	
Exigibilité à court terme	
Sommes à payer	501 983
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1974	3 028 851
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1974 au 24 octobre 1975	3 119 992
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976 (tableau 10.2)	10 471 337
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977 (tableau 10.3)	25 861 861
Engagements non réglés pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 (tableau 10.4)	11 523 372
Dû à la Force d'urgence des Nations Unies (1973) - Comptes de l'économat (Annexe VI)	120 477
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	655 289
Total, exigibilités à court terme	55 283 162
Solde des fonds inutilisés	
Solde disponible au 25 octobre 1973	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	87 805 284
Solde disponible au 31 décembre 1977	87 805 284
Total, passif et solde des fonds inutilisés	143 088 466

II. Etat des recettes et des dépenses pour la période allant du 25 octobre 1973 (date de la constitution de la Force) au 31 décembre 1977

	Pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1975	Pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	Pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Total
Recettes					
Crédits ouverts par l'Assemblée générale	159 800 000	109 759 000	92 590 998	87 932 871	450 082 869
Contributions volontaires à des fins précises	333 111	-	-	-	333 111
Contributions volontaires en nature	-	10 000 000	-	-	10 000 000
Revenu des placements	-	-	1 610 585	174 585	1 785 170
Recettes accessoires	-	-	134 730	-	134 730
Total, recettes	160 133 111	119 759 000	94 336 313	88 107 456	462 335 880
A déduire : Dépenses					
Couvertes par les crédits ouverts par l'Assemblée générale (tableaux 10.2, 10.3 et 10.4)	158 714 572	97 515 671	89 972 005	17 995 237	364 197 485
Couvertes par les contributions volontaires à des fins précises	333 111	10 000 000	-	-	10 333 111
Total, dépenses	159 047 683	107 515 671	89 972 005	17 995 237	374 530 596
Excédent des recettes sur les dépenses	1 085 428	12 243 329	4 364 308	70 112 219 a/	87 805 284

a/ Ce montant représente les fonds disponibles pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies (1973) et du 25 octobre 1977 au 31 mai 1978 dans le cas de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

CERTIFIE EXACT
Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur),
Bureau des Services financiers,
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 10.1

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1975	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
Afghanistan	-	-	124	998	1 122
Afrique du Sud	649 000	548 751	387 490	350 384	1 935 625
Albanie	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Algérie	-	-	2 287	16 865	19 152
Allemagne, République fédérale d'	-	-	-	5 282 770	5 282 770
Angola	-	-	-	1 643	1 643
Arabie saoudite	-	-	732	39 131	39 863
Argentine	-	-	78	141 330	141 408
Australie	-	-	485	1 293 797	1 294 282
Autriche	-	-	-	537 395	537 395
Bahamas	-	-	260	2 027	2 287
Bahreïn	-	-	-	2 027	2 027
Bangladesh	-	-	-	3 271	3 271
Barbade	-	-	3 698	2 027	5 725
Belgique	-	-	69 453	908 022	977 475
Bénin	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Bhoutan	-	-	-	998	998
Birmanie	-	-	-	2 027	2 027
Bolivie	-	2 835	3 710	2 027	8 572
Botswana	-	-	-	998	998
Brésil	-	-	8 992	175 402	184 394
Bulgarie	-	8 253	24 459	23 271	55 983
Burundi	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Canada	-	-	-	2 547 107	2 547 107
Cap-Vert	-	-	1 834	998	2 832
Chili	-	-	-	15 179	15 179
Chine	10 157 857	6 988 536	5 995 425	5 424 040	28 565 858
Chypre	-	-	-	2 027	2 027
Colombie	20 389	35 189	22 125	18 552	96 255
Comores	-	-	1 834	998	2 832
Congo	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Costa Rica	-	551	3 710	3 374	7 635
Côte d'Ivoire	-	284	3 710	3 374	7 368
Cuba	8 710	24 192	23 426	19 232	75 560
Danemark	-	-	-	537 395	537 395
Egypte	-	12 182	16 216	13 492	41 890
El Salvador	-	-	248	2 027	2 275
Emirats arabes unis	-	-	1 041	12 146	13 187
Empire centrafricain	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Equateur	-	-	904	3 374	4 278
Espagne	-	217 731	265 234	258 043	741 008
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	24 654 726	24 654 726
Ethiopie	-	119	1 834	998	2 951
Fidji	-	-	3 698	2 027	5 725
Finlande	-	-	-	365 531	365 531
France	-	-	516 630	5 707 500	6 224 130
Gabon	-	-	231	2 027	2 258
Gambie	-	-	25	2 027	2 052
Ghana	-	-	-	3 374	3 374
Grèce	-	-	-	60 391	60 391
Grenade	-	2 124	1 834	998	4 956
Guatemala	-	-	-	3 374	3 374
Guinée	-	125	1 834	998	2 957
Guinée-Bissau	-	-	-	998	998
Guinée équatoriale	802	4 398	3 710	2 027	10 937
Guyane	-	-	-	2 027	2 027
Haïti	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Haute-Volta	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Honduras	-	-	-	2 027	2 027
Hongrie	-	-	62 535	55 997	118 532
Inde	-	-	-	115 367	115 367
Indonésie	-	-	1 710	23 612	25 322

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1975	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
Iran	-	-	-	68 483	68 483
Iraq	13 003	10 997	16 829	14 172	55 001
Irlande	-	-	-	126 351	126 351
Islande	-	-	-	16 846	16 846
Israël	-	-	1 243	39 131	40 374
Italie	-	-	-	2 833 500	2 833 500
Jamahiriya arabe libyenne	35 224	24 192	29 470	27 325	116 211
Jamaïque	-	246	3 710	3 374	7 330
Japon	-	-	562 113	7 281 167	7 843 280
Jordanie	-	-	-	2 027	2 027
Kampuchea démocratique	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Kenya	-	-	-	2 027	2 027
Koweït	-	-	-	25 638	25 638
Lesotho	-	-	-	998	998
Liban	7 803	6 600	5 564	5 059	25 026
Libéria	4 001	4 398	3 710	2 027	14 136
Luxembourg	-	-	-	33 694	33 694
Madagascar	-	-	-	2 027	2 027
Malaisie	-	864	16 007	15 179	32 050
Malawi	-	-	130	998	1 128
Maldives	-	-	1 834	998	2 832
Mali	25	2 124	1 834	998	4 981
Malte	-	-	-	2 027	2 027
Maroc	-	-	650	8 432	9 082
Maurice	-	-	2 510	2 027	4 537
Mauritanie	-	4 178	3 710	2 027	9 915
Mexique	-	-	10 144	132 897	143 041
Mongolie	-	1 040	3 710	2 027	6 777
Mozambique	-	-	1 834	1 643	3 477
Népal	-	-	130	998	1 128
Nicaragua	-	-	-	2 027	2 027
Niger	-	-	-	998	998
Nigéria	2 270	21 993	23 082	21 925	69 270
Norvège	-	-	27 911	375 653	403 564
Nouvelle-Zélande	-	-	-	222 404	222 404
Oman	-	-	-	2 027	2 027
Ouganda	270	2 124	1 834	998	5 226
Pakistan	-	1 727	13 882	11 465	27 074
Panama	542	4 398	3 710	3 374	12 024
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	1 834	998	2 832
Paraguay	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Pays-Bas	-	-	-	1 189 320	1 189 320
Pérou	-	-	11 324	10 119	21 443
Philippines	-	36 798	21 302	16 865	74 965
Pologne	-	(3 667)	1 272 072	1 172 544	2 440 949
Portugal	147 107	32 990	35 380	32 385	247 862
Qatar	-	-	260	3 374	3 634
République arabe syrienne	6 405	4 398	3 710	3 374	17 887
République démocratique allemande	-	-	434 350	1 123 702	1 558 052
République démocratique populaire lao	2 052	2 124	1 834	998	7 008
République dominicaine	5 203	4 398	3 710	3 374	16 685
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	134 245	380 622	343 659	858 526
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	499 045	1 424 753	1 283 676	3 207 474
République-Unie de Tanzanie	400	2 124	1 834	998	5 356
République-Unie du Cameroun	-	-	-	2 027	2 027
Roumanie	-	12 023	49 607	41 158	102 788
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	4 441 514	4 441 514
Rwanda	-	-	-	998	998

TABLEAU 10.1 (suite)

Etats membres	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1973 au 24 octobre 1975	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977	Contributions mises en recouvrement pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978	Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977
Samoa américaines	-	-	-	998	998
Sao Tomé-et-Principe	-	-	1 834	998	2 832
Sénégal	256	2 124	1 834	998	5 212
Seychelles	-	-	-	998	998
Sierra Leone	-	2 240	3 710	2 027	7 977
Singapour	-	(23)	13 463	13 492	26 932
Somalie	1 191	2 124	1 834	998	6 147
Swaziland	6 405	4 398	3 710	2 027	16 540
Soudan	475	2 124	1 834	998	5 431
Sri Lanka	-	-	-	3 374	3 374
Suède	-	-	-	1 037 700	1 037 700
Suriname	-	-	-	998	998
Tchad	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Tchécoslovaquie	-	-	100 267	712 657	812 924
Thaïlande	-	-	-	16 865	16 865
Togo	-	898	3 710	2 027	6 635
Trinité-et-Tobago	-	-	-	4 719	4 719
Tunisie	-	-	-	3 374	3 374
Turquie	-	-	51 235	50 596	101 831
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	4 382 268	12 676 570	11 385 589	28 444 427
Uruguay	-	-	520	6 746	7 266
Venezuela	-	20 937	71 447	66 116	158 500
Yémen	3 196	2 124	1 834	998	8 152
Yémen démocratique	-	400	1 834	998	3 232
Yougoslavie	-	-	4 942	65 435	70 377
Zaïre	-	246	3 710	3 374	7 330
Zambie	-	-	559	3 374	3 933
Total, Etats Membres	11 120 591	13 107 099	24 782 226	83 023 444	132 033 360
CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AUPRES DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES					
Angola		-	-	1 745	1 745
Bangladesh		-	-	-	-
Cap-Vert		-	1 919	-	1 919
Comores		-	1 919	-	1 919
Grenade		1 479	-	-	1 479
Guinée-Bissau		-	-	-	-
Mozambique		-	1 919	-	1 919
Papouasie-Nouvelle-Guinée		-	1 919	-	1 919
Samoa		-	-	1 745	1 745
Sao Tomé-et-Principe		-	1 919	-	1 919
Seychelles		-	-	1 745	1 745
Suriname		-	-	-	-
Total, nouveaux Etats Membres		1 479	9 595	5 235	16 309
Total général		13 108 578	24 791 821	83 028 679 a/	132 049 669

a/ Pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies (1973) et du 25 octobre 1977 au 31 mai 1978 dans le cas de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 25 octobre 1975 au 24 octobre 1976			
	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	2 502 908	2 501 744	1 164	2 502 908
Traitements et dépenses connexes de personnel	6 271 721	6 237 729	33 992	6 271 721
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	349 934	345 038	4 896	349 934
Rations	5 054 093	5 004 304	49 789	5 054 093
Location, entretien et construction de locaux	2 402 992	2 158 079	244 913	2 402 992
Location d'avions	2 138 140	1 347 162	790 978	2 138 140
Communications	58 406	53 379	5 027	58 406
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 400 816	1 247 244	153 572	1 400 816
Achat d'autre matériel	3 622 282	2 590 703	1 031 579	3 622 282
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	6 954 168	5 684 498	1 269 670	6 954 168
Fournitures et services	5 081 043	4 508 706	572 337	5 081 043
Transport de marchandises, camionnage et messageries	4 402 735	3 658 794	743 941	4 402 735
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	7 000 000	3 902 868	3 097 132	7 000 000
RELEVE DES CONTINGENTS	3 849 883	3 529 333	320 550	3 849 883
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	1 200 000	326 583	873 417	1 200 000
BIEN-ETRE	1 050 650	1 030 867	19 783	1 050 650
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	34 144 900	33 727 000	417 900	34 144 900
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	9 131 000	9 131 000	-	9 131 000
COUT DU DEPLACEMENT DU SIEGE DE LA FUNU	900 000	59 303	840 697	900 000
Total	97 515 671	87 044 334	10 471 337	97 515 671

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 25 octobre 1976 au 24 octobre 1977			
	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	2 528 502	2 509 851	18 651	2 528 502
Traitements et dépenses connexes de personnel	7 619 325	7 393 400	225 925	7 619 325
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	411 986	408 588	3 398	411 986
Rations	5 041 744	3 764 575	1 277 169	5 041 744
Location, entretien et construction de locaux	5 323 984	1 715 523	3 608 461	5 323 984
Location d'avions	3 079 941	729 143	2 350 798	3 079 941
Communications	94 592	54 899	39 693	94 592
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 041 829	314 484	727 345	1 041 829
Achat d'autre matériel	2 353 734	610 043	1 743 691	2 353 734
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	5 521 212	2 905 887	2 615 325	5 521 212
Fournitures et services	4 178 151	2 653 632	1 524 519	4 178 151
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 732 660	872 596	860 064	1 732 660
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	6 600 000	2 453 460	4 146 540	6 600 000
RELEVE DES CONTINGENTS	3 652 685	1 927 338	1 725 347	3 652 685
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	950 000	55 390	894 610	950 000
BIEN-ETRE	1 033 240	928 215	105 025	1 033 240
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	34 232 100	33 505 600	726 500	34 232 100
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	4 576 320	1 307 520	3 268 800	4 576 320
Total	89 972 005	64 110 144	25 861 861	89 972 005

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (1973) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT

Engagements au 31 décembre 1977 pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978			
	Crédits alloués a/	Décaissements	Engagements non réglés	Total
DEPENSES LOCALES ET D'APPUI				
Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	2 296 365	280 090	182 854	462 944
Traitements et dépenses connexes de personnel	7 145 430	1 207 579	167 648	1 375 227
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	365 053	57 427	228	57 655
Rations	4 642 473	131 704	1 457 033	1 588 737
Location, entretien et construction de locaux	2 955 753	168 980	539 939	708 919
Location d'avions	2 955 828	15 540	900 654	916 194
Communications	119 817	5 714	5 303	11 017
MATERIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE L'ENSEMBLE DE LA FORCE				
Achat de matériel de transport	1 338 075	-	-	-
Achat d'autre matériel	852 096	34 720	24 764	59 484
Entretien et utilisation des véhicules automobiles	4 366 452	177 039	348 549	525 588
Fournitures et services	3 330 032	157 022	726 491	883 513
Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 790 322	36 166	89 976	126 142
Remboursement au titre de l'amortissement du matériel lourd appartenant aux contingents et remboursement de fournitures	4 909 570	125 287	904 980	1 030 267
RELEVE DES CONTINGENTS	3 082 097	82 315	6 903	89 218
INDEMNITES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE	550 268	-	118 333	118 333
BIEN-ETRE	891 473	43 649	10 402	54 051
REMBOURSEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS				
Soldes et indemnités des membres des contingents	42 193 660	3 837 493	5 255 922	9 093 415
Amortissement pour l'habillement, le paquetage et l'équipement individuels	4 148 107	111 140	783 393	894 533
Total	87 932 871	6 471 865	11 523 372	17 995 237

a/ Pour la période allant du 25 octobre 1977 au 24 octobre 1978 dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies (1973), et du 25 octobre 1977 au 31 mai 1978 dans le cas de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

COMPTE "AD HOC" POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

Etat des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés

Actif :		
Contributions mises en recouvrement non acquittées		75 395 807
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées /résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale/		6 687 207
Total, contributions mises en recouvrement non acquittées (tableau 11.1)		82 083 014
Excédent des dépenses autorisées sur les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes :		
Pour 1961	268 455	-
Pour le second semestre de 1963	1 118 712	
Pour le premier semestre de 1964	585 899	1 973 066
Total, actif		84 056 080
Passif :		
Sommes à payer aux Etats Membres		10 602 639
Engagements non réglés		92 348
Montants portés au crédit d'Etats Membres au titre des recettes provenant des contributions du personnel dont on estime qu'elles ne seront pas nécessaires pour faire face au remboursement des impôts sur le revenu (Etats autres que les Etats-Unis d'Amérique)		855 163
Compte spécial des contributions volontaires reçues pour couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement, à rétrocéder aux Etats Membres qui ont versé les contributions volontaires :		
Pour le second semestre de 1963	1 017 844	
Pour le premier semestre de 1964	542 470	1 560 314
Dû au compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU" (Etat VIII)		35 931 462
Dû au compte spécial de l'ONU (Etat VII)		1 396 536
Total, passif		50 438 462
Solde des fonds inutilisés :		
Solde disponible au 1er janvier 1976		33 568 581
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses		49 037
Solde disponible au 31 décembre 1977		33 617 618
Total, passif et solde de fonds inutilisés		84 056 080

	1960 à 1975	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	Total au 31 décembre 1977
II. Etat des recettes et des dépenses			
Recettes :			
Contributions des Etats Membres :			
Contributions mises en recouvrement acquittées	159 462 637	3 339	159 465 976
Contributions mises en recouvrement non acquittées	82 086 353	(3 339)	82 083 014
Total	241 548 990	-	241 548 990
Contributions volontaires	36 192 702	-	36 192 702
Produit de la vente des obligations de l'ONU	110 725 800	-	110 725 800
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	45 263 728	-	45 263 728
Total, recettes	433 731 220	-	433 731 220

	De 1960 à 1975			Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	Total au 31 décembre 1977
	Décaissements	Montant non réglé	Total		
Moins : Dépenses					
Personnel	116 987 088	-	116 987 088	3 553	116 990 641
Matériel et approvisionnements	270 577 026	10 925 475	281 502 501	-	281 502 501
Divers	1 943 296	(270 246)	1 673 050	(52 590)	1 620 460
Total, dépenses	389 507 410	10 655 229	400 162 639	(49 037)	400 113 602
Excédent des recettes sur les dépenses			33 568 581	49 037	33 617 618

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur),

Bureau des Services financiers,

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

COMPTE "AD HOC" POUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

Contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions non acquittées au 1er janvier 1976	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions non acquittées au 31 décembre 1977
A. Arriérés restant à acquitter			
Afghanistan	37 603	-	37 603
Bénin	6 994	-	6 994
Bolivie	34 833	-	34 833
Brésil	248 838	-	248 838
Congo	9 938	-	9 938
Egypte	48 387	-	48 387
El Salvador	3 349	3 339	10
Empire centrafricain	6 589	-	6 589
Equateur	4 120	-	4 120
Guatemala	38 209	-	38 209
Guinée	9 938	-	9 938
Haute-Volta	14 145	-	14 145
Iraq	22 362	-	22 362
Liban	12 108	-	12 108
Mali	24 259	-	24 259
Paraguay	24 229	-	24 229
Sénégal	20 418	-	20 418
Somalie	17 445	-	17 445
Soudan	5 860	-	5 860
Tchad	9 832	-	9 832
Yougoslavie	333 269	-	333 269
Total partiel	932 725	3 339	929 386
B. Membres qui n'ont fait aucun versement			
Afrique du Sud	1 503 337	-	1 503 337
Arabie saoudite	69 487	-	69 487
Burundi	10 471	-	10 471
Chili	224 847	-	224 847
Espagne	985 159	-	985 159
Haïti	33 916	-	33 916
Mauritanie	17 215	-	17 215
Mexique	786 193	-	786 193
Nicaragua	33 916	-	33 916
Ouganda	10 471	-	10 471
Panama	33 916	-	33 916
Pérou	89 183	-	89 183
Portugal	201 673	-	201 673
République arabe syrienne	20 379	-	20 379

TABLEAU 11-1 (suite)

Etats Membres	Contributions non acquittées au 1er janvier 1976	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions non acquittées au 31 décembre 1977
B. Membres qui n'ont fait aucun versement (suite)			
République dominicaine	54 503	-	54 503
Rwanda	10 471	-	10 471
Togo	25 324	-	25 324
Uruguay	97 662	-	97 662
Yémen	43 602	-	43 602
Total partiel	4 251 725	-	4 251 725
C. Membres qui ont indiqué qu'ils ne verseraient pas de contributions			
Albanie	43 602	-	43 602
Bulgarie	190 746	-	190 746
Cuba	260 259	-	260 259
France	17 031 152	-	17 031 152
Hongrie	995 024	-	995 024
Jordanie	43 602	-	43 602
Mongolie	17 215	-	17 215
Pologne	2 466 010	-	2 466 010
République socialiste soviétique de Biélorussie	1 357 881	-	1 357 881
République socialiste soviétique d'Ukraine	5 185 697	-	5 185 697
Roumanie	641 015	-	641 015
Tchécoslovaquie	2 759 408	-	2 759 408
Union des Républiques socialistes soviétiques	39 223 085	-	39 223 085
Total partiel	70 214 696	-	70 214 696
D. Compte spécial des contributions mises en recouvrement non acquittées /résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale/	6 687 207	-	6 687 207
Total partiel	6 687 207	-	6 687 207
Total général	82 086 353	3 339	82 083 014

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Etat des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés

Actif :	
Encaisse	4 556 923
Contributions annoncées non versées (tableau 12.1)	4 809 511
Sommes à recevoir	1 187 624
Total, actif	10 554 058
Passif et solde des fonds inutilisés	
Passif :	
Sommes à payer	244 066
Engagements non réglés - exercice antérieur	4 296 819
Engagements non réglés - exercice en cours (tableau 12.2)	3 776 829
Dû au Fonds général de l'ONU	100 160
Total, passif	8 417 874
Solde des fonds inutilisés :	
Solde disponible au 1er janvier 1976	3 277 251
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses	(1 141 067)
Solde disponible au 31 décembre 1977	2 136 184
Total, passif et solde des fonds inutilisés	10 554 058

II. Etat des recettes et des dépenses

	De 1964 au 31 décembre 1975	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977	Total au 31 décembre 1977
Recettes :			
Contributions annoncées	177 272 268	37 159 937	214 432 205
Dons de sources privées	15 422	120	15 542
Revenu des placements	2 840 801	570 263	3 411 064
Recettes accessoires	710 990	1 565 891	2 276 881
Total, recettes	180 839 481	39 296 211	220 135 692
Moins : Dépenses			
Personnel	14 707 061	4 165 773	18 872 834
Matériel et approvisionnements	33 867 729	6 950 934	40 818 663
Divers	10 760 390	2 273 293	13 033 683
Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements fournissant des contingents	118 227 050	27 047 278	145 274 328
Total, dépenses (tableau 12.2)	177 562 230	40 437 278	217 999 508
Excédent des recettes sur les dépenses	3 277 251	(1 141 067)	2 136 184

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur),
Bureau des services financiers,
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 12-1

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1976	Contributions annoncées en 1976-1977	Montants recouvrés en 1976-1977	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1977
Allemagne, République fédérale d'	-	2 000 000	2 000 000	-
Australie	-	206 256	206 256	-
Autriche	550 000	470 000	300 000	720 000 a/
Belgique	-	127 405	127 405	-
Chypre	-	700 693	700 693	-
Danemark	840 000	360 000	600 000	600 000 a/
Emirats arabes unis	-	10 000	10 000	-
Etats-Unis d'Amérique	7 978 823	19 200 000	24 000 000	3 178 823
Finlande	-	300 000	150 000	150 000 a/
Ghana	-	22 620	22 620	-
Grèce	-	1 600 000	1 600 000	-
Inde	-	20 000	10 000	10 000
Iran	-	22 000	22 000	-
Iraq	-	10 000	10 000	-
Islande	-	10 000	10 000	-
Italie	388 884	980 000	1 160 000	208 884
Jamahiriya arabe libyenne	-	20 000	20 000	-
Jamaïque	-	5 502	5 502	-
Japon	-	600 000	600 000	-
Koweït	-	20 000	20 000	-
Liban	300	-	-	300
Libéria	1 500	3 166	3 166	1 500
Luxembourg	-	14 121	14 121	-
Népal	400	-	400	-
Norvège	-	1 430 507	1 430 507	-
Oman	-	3 000	3 000	-
Pakistan	-	6 000	6 000	-
Pays-Bas	-	657 623	657 623	-
Philippines	-	1 000	1 000	-
Qatar	-	14 000	14 000	-
République-Unie du Cameroun	-	3 000	3 000	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 609 005	7 047 181	6 552 379	2 103 807 a/
Sénégal	4 000	-	-	4 000
Singapour	-	500	500	-
Suède	1 360 000	600 000	960 000	1 000 000 a/
Suisse	-	694 343	694 343	-
Togo	-	1 020	-	1 020
Zambie	10 000	-	-	10 000
Total	12 742 912	37 159 937	41 914 515	7 988 334
Moins :				
Etats-Unis d'Amérique	3 178 823	-	-	3 178 823 b/
Total des contributions annoncées (Etat XII)	9 564 089	37 159 937	41 914 515	4 809 511

a/ Pour ce qui est des modalités de paiement, le montant de cette contribution sera déduit, en tout ou en partie, des sommes que le gouvernement demandera en remboursement des dépenses faites par lui pour la Force.

b/ La contribution de 3 178 823 dollars annoncée mais non versée par les Etats-Unis n'a pas été comptabilisée comme un avoir du compte spécial "Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre" car il n'est pas certain que le Gouvernement des Etats-Unis la versera.

FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Engagements pour la période allant du 27 mars 1964 (date de la constitution de la Force) au 31 décembre 1977

(En dollars des États-Unis)

	Engagements pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977					
	Allocations	Décaissements	Engagements non réglés a/	Total	Exercices antérieurs	Total depuis la constitution de la Force
Dépenses de personnel						
Traitements et salaires	1 422 203	1 418 433	3 770	1 422 203	4 534 498	5 956 701
Traitements du personnel local	1 695 356	1 122 256	573 100	1 695 356	5 406 117	7 101 473
Dépenses communes de personnel	575 094	554 199	20 896	575 095	1 727 304	2 302 399
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	473 117	427 120	45 999	473 119	3 039 142	3 512 261
Total, dépenses du personnel	4 165 770	3 522 008	643 765	4 165 773	14 707 061	18 872 834
Matériel et approvisionnements						
Rations	2 852 506	1 806 739	1 045 766	2 852 505	14 095 082	16 947 587
Entretien et utilisation du matériel de transport	2 156 252	1 322 700	833 553	2 156 253	7 546 854	9 703 107
Transport de marchandises et camionnage	27 504	21 535	5 970	27 505	454 761	482 266
Fournitures et services divers	1 849 763	946 628	902 512	1 849 140	10 792 082	12 641 222
Papeterie et fournitures de bureau	30 977	27 928	3 670	31 598	179 203	210 801
Achat de véhicules de transport et de matériel lourd mobile	-	-	-	-	137 557	137 557
Achat de matériel opérationnel divers	33 933	33 283	650	33 933	662 190	696 123
Total, matériel et approvisionnements	6 950 935	4 158 813	2 792 121	6 950 934	33 867 729	40 818 663
Divers						
Location de locaux	1 312 904	1 028 135	284 768	1 312 903	3 090 431	4 403 334
Communications	178 397	157 654	20 742	178 396	1 498 882	1 677 278
Relève des contingents	781 633	746 220	35 413	781 633	6 068 022	6 849 655
Affranchissement du courrier personnel et autre	361	341	20	361	103 055	103 416
Total, divers	2 273 295	1 932 350	340 943	2 273 293	10 760 390	13 033 583
Dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements fournissant des contingents - exercices antérieurs	27 047 278	22 877 278	4 170 000	27 047 278	118 227 050	145 274 328
Total, engagements (état XII) b/	40 437 278	32 490 449	7 946 829	40 437 278	177 562 230	217 999 508

a/ Dont 3 776 829 dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1977 et 4 170 000 dollars pour des exercices antérieurs (engagés en 1977).

b/ Les engagements comptabilisés au compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se limitent aux fonds dont le Secrétaire général dispose grâce aux contributions volontaires annoncées ou versées audit compte pour faire face aux dépenses de la Force qui sont à la charge de l'Organisation. Pendant l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977, le montant estimatif des dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont à la charge de l'Organisation s'est chiffré à 51 390 000 dollars, dont 38 000 000 de dollars ne sont pas enregistrés dans les comptes parce que l'Organisation n'a pas les fonds correspondants. De même, des engagements d'un montant total de 19 850 000 dollars n'ont pas été enregistrés dans les comptes des exercices antérieurs, ce qui porte le total des engagements non comptabilisés à 57 850 000 dollars au 31 décembre 1977.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT ET LES COMMISSIONS REGIONALES DE L'ONU

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUDI	CNUCED	Commissions régionales: Afrique	Commissions régionales: Asie et Pacifique	Commissions régionales: Amérique latine	Commissions régionales: Asie occidentale	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés								
Actif								
Encaisse	11 878 768	6 805 005	50 288	-	180 898	-	-	18 914 959
Sommes à recevoir	1 480 495	1 657 026	211 021	234 924	20 847	-	-	3 604 283
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	8 252 941	6 154 501	2 177 865	146 025	39 596	-	153 075	16 924 003
Charges différées et autres éléments d'actif	1 002 628	141 827	31 165	-	-	-	-	1 175 620
Solde inutilisé des allocations	135 826 847	64 928 199	12 583 652	354 485	797 760	-	38 417	214 529 360
Soldes à recevoir (virements interfonds)	11 121	1 088	-	-	-	-	-	12 209
A recevoir du Fonds général de l'ONU	632 664	174 754	1 359 921	866 786	3 405 217	502 561	163 286	7 105 189
Total, actif	159 085 464	79 862 400	16 413 912	1 602 220	4 444 288	502 561	354 778	262 265 623
Passif et solde des fonds inutilisés								
Passif								
Sommes à payer	3 393 568	1 475 302	768 240	121 531	154 853	-	2 355	5 915 849
Engagements non réglés	17 079 950	8 042 280	1 053 998	346 994	981 770	89 656	16 814	27 611 462
Soldes à payer (virements interfonds)	11 121	1 088	-	-	-	-	-	12 209
Dû au Fonds général de l'ONU	-	793 617	746 396	-	-	-	133 906	1 673 919
Total, passif	20 484 639	10 312 287	2 568 634	468 525	1 136 623	89 656	153 075	35 213 439
Solde des fonds inutilisés								
Solde disponible au 1er janvier 1976	132 857 274[a]	79 891 825	16 454 877	416 796[b]	1 126 282	577 303	-	231 324 357
A ajouter : excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	5 743 551	(10 341 712)	(2 609 599)	716 899	2 181 383	(164 398)	201 703	(4 272 173)
Solde disponible au 31 décembre 1977 [c]	138 600 825	69 550 113	13 845 278	1 133 695	3 307 665	412 905	201 703	227 052 184
Total, passif et solde des fonds inutilisés	159 085 464	79 862 400	16 413 912	1 602 220	4 444 288	502 561	354 778	262 265 623
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977								
Recettes : fonds alloués	205 550 133	75 672 821	18 971 853	5 555 727	10 519 860	3 625 739	1 010 278	320 896 411
Dépenses :								
Traitements et dépenses communes de personnel	112 743 060	43 253 352	13 222 196	3 044 830	4 693 797	2 703 162	676 285	180 336 682
Frais de voyage	2 482 598	577 895	703 975	622 816	557 630	325 743	94 969	5 365 626
Services contractuels	9 622 394	8 537 748	437 979	15 481	-	78 103	-	18 691 705
Dépenses de fonctionnement	7 103 787	1 219 155	395 754	285 461	245 933	254 398	2 666	9 505 154
Achats	25 266 650	14 410 823	1 475 209	78 689	256 222	80 206	-	41 567 799
Bourses	20 583 820	8 003 865	2 439 056	499 708	1 860 674	80 505	9 996	33 477 624
Frais généraux d'administration	22 004 273	10 011 695	2 907 283	293 843	724 221	258 020	24 659	36 223 994
Total, dépenses	199 806 582	86 014 533	21 581 452	4 838 828	8 338 477	3 780 137	808 575	325 168 584
Excédent des recettes sur les dépenses	5 743 551	(10 341 712)	(2 609 599)	716 899	2 181 383	(164 398)	201 703	(4 272 173)
	(Tableau 13.1)	(Tableau 13.2)	(Tableau 13.3)	(Tableau 13.4)	(Tableau 13.5)	(Tableau 13.6)	(Tableau 13.7)	

a/ Non compris 2 197 924 dollars pour les commissions régionales, comptabilisés à part depuis le 1er janvier 1977.

b/ Non compris 10 917 dollars et 66 626 dollars, virés respectivement au Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement et au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique.

c/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

CERTIFIE EXACT
Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des services financiers
(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 13.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale	FNUAP	PNUD	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés					
Actif					
Encaisse	147 453	8 943 133	-	2 788 182	11 878 768
Sommes à recevoir	86 195	333 037	71 362	989 901	1 480 495
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	-	373 906 b/	1 003 473	6 875 562	8 252 941
Charges différées et autres éléments d'actif	889	9 914	13 346	978 479	1 002 628
Solde inutilisé des allocations	-	122 030	17 419 711	118 285 106	135 826 847
Soldes à recevoir (virements interfonds)	-	-	11 121	-	11 121
A recevoir du Fonds général de l'ONU	440 061	-	-	192 603	632 664
Total, actif	674 598	9 782 020	18 519 013	130 109 833	159 085 464
Passif et solde des fonds inutilisés					
Passif					
Sommes à payer	394 056	729 343	53 323	2 216 846	3 393 568
Engagements non réglés	280 542	6 156 669	1 045 979	9 596 760	17 079 950
Soldes à payer (virements interfonds)	-	-	-	11 121	11 121
Total, passif	674 598	6 886 012	1 099 302	11 824 727	20 484 639
Solde des fonds inutilisés					
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	4 754 844 c/	17 187 016	110 915 414	132 857 274
A ajouter : excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	(1 858 836)	232 695	7 369 692	5 743 551
Solde disponible au 31 décembre 1977 d/	-	2 896 008	17 419 711	118 285 106	138 600 825
Total, passif et solde des fonds inutilisés	674 598	9 782 020	18 519 013	130 109 833	159 085 434
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977					
Recettes : fonds alloués	11 397 394	25 680 243	31 974 698	136 497 798	205 550 133
Dépenses :					
Traitements et dépenses communes de personnel	7 652 585	14 432 456	16 461 348	74 196 671	112 743 060
Frais de voyage	296 234	128 605	211 198	1 846 561	2 482 598
Services contractuels	45 200	2 377 319	402 279	6 797 596	9 622 394
Dépenses de fonctionnement	338 614	536 337	1 634 534	4 594 302	7 103 787
Achats	1 318 922	1 709 795	5 230 454	17 007 479	25 266 650
Bourses	1 745 839	6 025 702	3 170 357	9 641 922	20 583 820
Frais généraux d'administration	- e/	2 328 865	4 631 833 f/	15 043 575 f/	22 004 273
Total, dépenses	11 397 394	27 539 079	31 742 005 f/	129 128 106 f/	199 806 582
Excédent des recettes sur les dépenses	-	(1 858 836)	232 695	7 369 692	5 743 551
	(Tableau 13.9.1)	(Tableau 13.9.2)		(Tableau 13.1.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour le Bureau de la coopération technique au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation et 100 000 dollars inscrits au chapitre 3.

b/ Il s'agit de fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD et de projets du PNUE exécutés par l'ONU.

c/ Non compris 2 197 924 dollars pour les commissions régionales, comptabilisés dans les tableaux 13.4, 13.5 et 13.6.

d/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

e/ Les frais généraux d'administration relatifs au budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent dans l'état I.

f/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD et le FNUAP pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes explicatives relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants le passage ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.1.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Projets nationaux					
Afghanistan	1 154 432	-	103 348	-	1 257 780
Angola	2 819	-	-	-	2 819
Antigua	10 776	-	-	-	10 776
Antilles	361 217	-	-	11 397	372 614
Antilles néerlandaises	750	-	-	-	750
Arabie saoudite	1 706 085	-	-	63 221	1 769 306
Argentine	1 039 101	-	-	92 924	1 132 025
Bahamas	183 604	-	-	-	183 604
Bahrein	31 275	-	-	-	31 275
Bangladesh	560 002	-	-	-	560 002
Barbade	12 436	-	-	-	12 436
Belize	38 015	-	-	-	38 015
Bénin	545 448	-	-	-	545 448
Birmanie	1 651 313	-	-	78 793	1 730 106
Bolivie	729 060	-	-	-	729 060
Botswana	95 482	-	9 633	-	105 115
Brésil	3 074	-	-	-	3 074
Brunéi	31 611	-	-	-	31 611
Burundi	1 326 313	-	-	7 499	1 333 812
Cap-Vert	103 914	-	-	-	103 914
Chili	723 692	-	-	372 954	1 096 646
Chypre	6 068	-	-	-	6 068
Colombie	541 187	-	-	-	541 187
Comores	31 942	-	-	-	31 942
Congo	(647)	-	-	-	(647)
Costa Rica	155 608	-	-	-	155 608
Côte d'Ivoire	621 356	-	-	-	621 356
Cuba	3 000	-	-	-	3 000
Dominique	24 833	-	-	-	24 833
Egypte	233 734	-	-	14 490	248 224
El Salvador	132 923	-	-	-	132 923
Emirats arabes unis	205 317	-	-	-	205 317
Empire centrafricain	199 993	-	(575)	-	199 418
Equateur	364 304	-	-	108	364 412
Ethiopie	941 054	27 319	-	-	968 373
Fidji	102 984	-	-	-	102 984
Gabon	3 309	-	-	-	3 309
Gambie	295 753	-	-	-	295 753
Ghana	699 850	-	-	-	699 850
Grèce	5 910	-	-	-	5 910
Grenade	13 588	-	-	-	13 588
Guatemala	473 181	256 227	-	-	729 408
Guinée	203 612	-	-	-	203 612
Guinée-Bissau	415 121	-	-	-	415 121
Guinée équatoriale	226	-	-	-	226

TABLEAU 13.1.1 (suite)

Projets nationaux (suite)	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Guyane	303 702	-	-	-	303 702
Haïti	731 067	-	(852)	-	730 215
Haute-Volta	839 554	-	181 372	66 993	1 087 919
Honduras	184 486	-	-	-	184 486
Hongrie	334 520	-	-	-	334 520
Iles Caïmanes	14 260	-	-	-	14 260
Iles Cook	53 043	-	-	-	53 043
Iles Gilbert	7 589	-	-	-	7 589
Iles Salomon	99 833	-	-	-	99 833
Iles Turques et Caïques	3 583	-	-	-	3 583
Iles Vierges britanniques	9 159	-	-	-	9 159
Inde	2 860 312	-	-	113	2 860 425
Indonésie	1 072 256	-	-	-	1 072 256
Iran	1 809 125	-	-	230 993	2 040 118
Iraq	77 435	-	-	-	77 435
Israël	71 358	-	-	-	71 358
Jamahiriya arabe libyenne	269 707	-	-	-	269 707
Jamaïque	60 783	-	-	-	60 783
Jordanie	89 920	-	-	-	89 920
Kenya	177 079	-	-	-	177 079
Koweït	(35 851)	-	-	-	(35 851)
Lesotho	418 145	-	26 588	-	444 733
Libéria	176 846	-	-	-	176 846
Madagascar	19 187	-	-	-	19 187
Malaisie	33 971	-	-	-	33 971
Malawi	16 146	-	-	-	16 146
Mali	1 136 331	-	(12 854)	-	1 123 477
Malte	3 684	-	-	-	3 684
Maroc	20 873	-	-	-	20 873
Maurice	(481)	-	-	-	(481)
Mauritanie	141 247	222	-	-	141 469
Mexique	704 661	-	-	-	704 661
Mongolie	(1 585)	-	-	-	(1 585)
Mozambique	165 526	-	-	-	165 526
Népal	1 007 415	-	66 456	-	1 073 871
Nicaragua	21 528	1 407	-	-	22 935
Niger	912 481	-	71 721	-	984 202
Nigéria	866 926	-	-	-	866 926
Nioué	2 404	-	-	-	2 404
Nouvelles-Hébrides	4 313	-	-	-	4 313
Oman	97 800	-	-	-	97 800
Ouganda	328 660	-	187 498	-	516 158
Pakistan	1 062 386	-	-	-	1 062 386
Panama	210 080	-	-	-	210 080
Papouasie-Nouvelle-Guinée	46 231	-	-	-	46 231
Paraguay	178 539	-	-	17 503	196 042
Pérou	263 587	-	-	-	263 587
Philippines	153 489	219 432	-	-	372 921
Pologne	8 085	-	-	-	8 085
République arabe syrienne	126 420	-	-	-	126 420
République de Corée	94 094	-	-	-	94 094
République démocratique populaire lao	633 063	-	-	-	633 063

TABLEAU 13.1.1 (suite)

Projets nationaux (suite)	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
République dominicaine	184 424	-	-	-	184 424
République-Unie de Tanzanie	744 796	-	187 936	-	932 732
République-Unie du Cameroun	672 094	-	-	88 600	760 694
Rhodésie du Sud	-	(1 763)	-	-	(1 763)
Roumanie	201 017	-	-	-	201 017
Rwanda	606 811	-	-	-	606 811
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	2 952	-	-	-	2 952
Sainte-Lucie	14 086	-	-	-	14 086
Saint-Vincent	97 056	-	-	-	97 056
Samoa	99 689	-	58 425	-	158 114
Sao Tomé-et-Principe	34 616	(11 400)	-	-	23 216
Sénégal	486 651	11 850	-	-	498 501
Sierra Leone	489 825	-	-	-	489 825
Singapour	36 708	-	-	-	36 708
Somalie	172 034	603 891	41 162	-	817 087
Soudan	476 220	-	103 154	-	579 374
Sri Lanka	822 052	-	-	-	822 052
Suriname	14 461	-	-	-	14 461
Swaziland	157 161	-	-	-	157 161
Tchad	1 046 189	-	200 789	-	1 246 978
Tchécoslovaquie	25 535	-	-	-	25 535
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	150 354	(400)	-	-	149 954
Thaïlande	135 179	-	-	-	135 179
Togo	98 523	-	-	-	98 523
Tonga	2 814	-	-	-	2 814
Trinité-et-Tobago	173 169	-	-	-	173 169
Turquie	623 879	-	-	-	623 879
Uruguay	(2 364)	-	-	-	(2 364)
Venezuela	330 660	-	-	-	330 660
Viet Nam	74 569	-	-	-	74 569
Yémen	523 967	-	1 018	-	524 985
Yémen démocratique	56 341	-	-	-	56 341
Yougoslavie	244 283	-	-	-	244 283
Zaïre	17 182	-	-	-	17 182
Zambie	570 139	-	-	-	570 139
Total partiel	43 250 969	1 106 785	1 224 819	1 045 588	46 628 161
Projets régionaux					
Afrique	2 044 395	(241)	878	838	2 045 870
Amérique latine	731 718	-	-	-	731 718
Asie et Pacifique	1 457 693	-	-	63 928	1 521 621
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	1 168 993	-	-	-	1 168 993
Total partiel	5 402 799	(241)	878	64 766	5 468 202
Projets interrégionaux	65 278	-	-	-	65 278
Total des dépenses au titre des projets	48 719 046	1 106 544	1 225 697	1 110 354	22 161 641

TABLEAU 13.1.1 (suite)

	Chiffres indicatifs de planification et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Frais généraux					
CIP et participation aux frais, Réserve du Programme, Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés					7 147 180
Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements					2 213
Dépenses diverses remboursées au PNUD					(381 240)
Total des frais généraux					6 768 153
Total des dépenses pour 1977					58 929 794
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976					
Total des dépenses pour 1976					70 198 312
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977					129 128 106 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.2

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale b/	PNUD	Contributions de contre-partie (en espèces) des gouvernements	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés					
Actif					
Encaisse	147 689	4 820 347	1 836 969	-	6 805 005
Sommes à recevoir	245 419	225 720	1 185 887	-	1 657 026
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds reçus	-	-	6 154 501	-	6 154 501
Charges différées et autres éléments d'actif	-	-	141 827	-	141 827
Solde inutilisé des allocations	-	-	64 928 199	-	64 928 199
Soldes à recevoir (virements interfonds)	-	-	1 088	-	1 088
A recevoir du Fonds général de l'ONU	174 754	-	-	-	174 [illegible]
Total, actif	567 862	5 046 067	74 248 471	-	79 862 [illegible]
Passif et solde des fonds inutilisés					
Passif					
Sommes à payer	286 417	46 534	1 142 351	-	1 475 302
Engagements non réglés	281 445	376 531	7 384 304	-	8 042 280
Soldes à payer (virements interfonds)	-	-	-	1 088	1 088
Du au Fonds général de l'ONU	-	-	793 617	-	793 617
Total, passif	567 862	423 065	9 320 272	1 088	10 312 287
Solde des fonds inutilisés					
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	1 629 863	78 217 742	44 220	79 891 825
A ajouter : excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	2 993 139	(13 289 543)	(45 308)	(10 341 712
Solde disponible au 31 décembre 1977 c/	-	4 623 002	64 928 199	(1 088)	69 550 113
Total, passif et solde des fonds inutilisés	567 862	5 046 067	74 248 471	-	79 862 400
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977					
Recettes : fonds alloués	4 327 710	9 803 211	61 541 900	-	75 672 821
Dépenses					
Traitements et dépenses communes de personnel	2 452 551	3 560 180	37 240 621	-	43 253 352
Frais de voyage	2 802	88 939	486 154	-	577 895
Services contractuels	126 759	498 529	7 912 460	-	8 537 748
Dépenses de fonctionnement	181 879	95 133	942 140	3	1 219 155
Achats	10 157	295 007	14 060 354	45 305	14 410 823
Bourses	1 553 562	1 349 219	5 101 084	-	8 003 865
Frais généraux d'administration	- d/	923 065	9 088 630	-	10 011 695
Total, dépenses	4 327 710	6 810 072	74 831 443 e/	45 308	86 014 533
Excédent des recettes sur les dépenses	-	2 993 139	(13 289 543)	(45 308)	(10 341 712)
	(tableau 13.9.1)	(tableau 13.9.2)	(tableau 13.2.1)	(tableau 13.2.2)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour l'ONUDI au chapitre 15 du budget ordinaire de l'ONU.

b/ Y compris les projets de coopération technique financés par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI et le Fonds des Nations Unies pour les services industriels spéciaux.

c/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

d/ Les frais généraux d'administration relatifs au budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent dans l'état I.

e/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes explicatives relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants le passage ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.2.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Coopération entre pays en développement	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977							
Projets nationaux							
Afghanistan	177 941	-	-		39 752	-	217 693
Algérie	65 690	-	-	-	36 989	-	102 679
Antilles	184 092	-	-	-	-	-	184 092
Antilles néerlandaises	39 103	-	-	-	-	-	39 103
Arabie saoudite	596 044	-	-	-	-	-	596 044
Argentine	520 932	-	-	5 562	-	-	526 494
Bahreïn	63 361	-	-	-	-	-	63 361
Bangladesh	509 024	-	-	-	47 255	-	556 279
Barbade	17 636	-	-	-	-	-	17 636
Belize	35	-	-	-	89 363	-	89 398
Bénin	96 708	-	-	-	39 920	-	136 628
Bhoutan	572 774	-	226 794	-	-	-	799 568
Birmanie	274 063	-	-	-	11 649	-	285 712
Bolivie	3 008	-	-	-	77 066	-	80 074
Botswana	176 596	-	33 000	-	-	-	209 596
Brésil	460 537	-	-	22 431	58 389	-	541 357
Bulgarie	26 983	-	-	-	7 381	-	34 364
Burundi	96 880	-	-	-	9 076	-	105 956
Cap-Vert	-	-	-	-	48 026	-	48 026
Chili	433 919	-	-	-	-	-	433 919
Chypre	397 524	-	-	-	90 630	-	488 154
Colombie	58 703	-	-	-	71 609	-	130 312
Congo	-	-	-	-	9 443	-	9 443
Costa Rica	54 362	-	-	-	32 184	-	86 546
Côte d'Ivoire	530 724	-	-	-	-	-	530 724
Cuba	7 335	824 984	-	-	62	-	832 381
Egypte	1 422 929	-	-	170 075	13 670	-	1 606 674
El Salvador	56 059	-	-	-	16 769	-	72 828
Empire centrafricain	72 112	-	-	-	22 842	-	94 954
Equateur	5 423	-	-	-	41 999	(755)	46 667
Ethiopie	253 364	-	-	-	29 496	-	282 860
Fidji	139 590	-	-	-	14 035	-	153 625
Gabon	176 692	-	-	-	-	-	176 692
Gambie	9 508	-	-	-	31 498	-	41 006
Ghana	387 083	-	-	-	35 291	-	422 374
Grèce	190 856	-	-	-	-	-	190 856
Guatemala	196 031	-	-	-	250	-	196 281
Guinée	159 900	-	515	-	16 408	-	176 823
Guinée-Bissau	-	-	-	-	24 048	-	24 048
Guinée équatoriale	-	-	-	-	8 566	-	8 566
Guyane	1 741	-	-	-	22 659	-	24 400
Haïti	-	-	4 593	-	16 151	-	20 744
Haute-Volta	81 448	-	-	-	86 167	-	167 615
Honduras	77 161	-	-	-	3 486	-	80 647
Hong-kong	839	-	-	-	-	-	839
Hongrie	219 698	-	-	-	108 309	-	328 007
Inde	5 509 570	-	-	-	-	-	5 509 570
Indonésie	1 019 540	-	-	-	106 471	-	1 126 011
Iran	449 474	-	-	55 282	48 394	-	553 150
Iraq	14 131	-	-	-	30 364	-	44 495
Islande	16 599	-	-	-	-	-	16 599
Israël	42 213	-	-	-	-	-	42 213
						-	50 659

TABLEAU 13.2.1 (suite)

	CIP et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Coopération entre pays en développement	Total
Projets nationaux (suite)							
Jamahiriya arabe libyenne	258 982	-	-	-	-	-	258 982
Jamaïque	50 659	-	-	-	-	-	50 659
Jordanie	87 297	-	-	-	11 688	-	98 985
Kenya	239 868	-	-	-	48 242	-	288 110
Koweït	7 320	-	-	-	26 401	-	33 721
Lesotho	52 574	-	-	-	8 228	-	60 802
Libéria	213 995	-	-	-	28 141	-	242 136
Madagascar	272 692	-	-	-	14 987	-	287 679
Malaisie	65 465	-	-	-	13 001	-	78 466
Malawi	65 245	-	-	-	-	-	65 245
Mali	-	-	138 444	-	118 514	-	256 958
Malte	44 186	-	-	-	19 009	-	63 195
Maroc	242 151	-	-	-	114 772	-	356 923
Maurice	164 649	-	-	-	-	-	164 649
Mauritanie	-	-	-	-	6 611	-	6 611
Mexique	353 748	-	-	-	16 655	-	370 403
Mongolie	1 568 420	-	-	-	125 271	-	1 693 691
Montserrat	-	-	-	-	24 924	-	24 924
Népal	33 719	-	34 341	-	20 494	-	88 554
Nicaragua	56 473	17 076	-	-	-	-	73 549
Niger	16 604	-	-	-	4 006	-	20 610
Nigéria	528 800	-	-	-	5 100	-	533 900
Oman	27 767	-	-	-	-	-	27 767
Ouganda	99 966	-	104 656	-	16 800	-	221 422
Pakistan	621 070	-	-	-	9 517	-	630 587
Panama	16 410	-	-	-	44 113	-	60 523
Papouasie-Nouvelle-Guinée	54 131	-	-	-	2 682	-	56 813
Paraguay	92	-	-	-	29 304	-	29 396
Pérou	166 570	-	-	-	24 528	-	191 098
Philippines	64 562	-	-	-	-	-	64 562
Pologne	43 114	-	-	-	119 049	-	162 163
Portugal	735	-	-	-	1 924	-	2 659
Qatar	45 050	-	-	-	-	-	45 050
République arabe syrienne	319 473	-	-	-	(38 137)	-	281 336
République de Corée	241 603	-	-	22 870	(141)	-	264 332
République démocratique populaire lao	232 171	-	42 779	-	39 354	-	314 304
République dominicaine	64 249	-	-	-	-	-	64 249
République-Unie de Tanzanie	508 786	-	39 322	-	74 942	-	623 050
République-Unie du Cameroun	58	-	-	-	14 924	-	14 982
Roumanie	(315)	-	-	-	316 425	-	316 110
Rwanda	300 184	-	28 137	-	63 309	-	391 630
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	9 605	-	-	-	-	-	9 605
Samoa occidental	-	-	-	-	20 953	-	20 953
São Tomé-et-Principe	-	-	-	-	4 828	-	4 828
Sénégal	295 763	-	-	-	59 780	-	355 543
Sierra Leone	-	-	-	-	29 934	-	29 934
Somalie	107 731	-	80 965	-	17 959	-	206 655
Swaziland	30 274	-	-	-	22 743	-	53 017
Soudan	166 263	-	9 478	-	12 420	-	188 161
Sri Lanka	39 617	-	-	-	16 848	-	56 465
Tchad	178 722	-	-	-	4 576	-	183 298
Tchécoslovaquie	71 770	-	-	-	-	-	71 770
Thaïlande	529 641	-	-	-	354	-	529 995
Togo	153 968	-	-	-	9 105	-	163 073
Trinité-et-Tobago	618 307	-	-	-	-	-	618 307
Tunisie	70 034	-	-	-	7 041	-	77 075
Turquie	1 077 646	-	-	-	32 758	-	1 110 406
Uruguay	274 236	-	-	-	67 450	-	341 686
Venezuela	-	-	-	-	7 932	-	7 932
Yémen	143 377	-	-	-	24 228	-	167 605

TABLEAU 13.2.1 (suite)

	CIP et participation aux frais	Réserve du Programme	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Services industriels spéciaux	Coopération entre pays en développement	Total
Projets nationaux (suite)							
Yémen démocratique	109 638	-	54 438	-	156 370	-	320 446
Yougoslavie	410 604	-	-	-	114 493	-	525 097
Zaïre	432 976	-	-	-	-	-	432 976
Zambie	78 957	-	-	-	59 044	-	138 001
Total partiel	27 793 589	842 060	797 462	276 220	3 339 120	(755)	33 047 696
Projets régionaux							
Afrique	32 319	-	-	-	88 951	-	121 270
Amérique latine	191 184	-	-	-	-	-	191 184
Asie et Pacifique	89 737	-	-	-	3 792	-	93 529
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	236 881	-	-	-	20 776	-	257 657
Total partiel	550 121	-	-	-	113 519	-	663 640
Projets interrégionaux	249 695	-	-	-	-	-	249 695
Total des dépenses au titre des projets	28 593 405	842 060	797 462	276 220	3 452 639	(755)	33 961 031

Frais généraux	
CIP et participation aux frais, réserve du Programme, fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, services industriels spéciaux, coopération entre pays en développement	4 715 874
Dépenses diverses remboursées au PNUD	(64 448)
Total des frais généraux	4 651 426
Total des dépenses pour 1977	38 612 457
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976	
Total des dépenses pour 1976	36 218 986
TOTAL GENERAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977	74 831 443 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.2.2.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LES CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE (EN ESPECES) DES GOUVERNEMENTS A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

Etat des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Contributions à recevoir		Contributions reçues			Ajustements de change et recettes accessoires			Décaissements			Solde disponible au 31 déc. 1977
	Total	Au 31 déc. 1977	Exercices antérieurs	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 déc. 1977	Total	Exercices antérieurs	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 déc. 1977	Total	Exercices antérieurs	Exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 déc. 1977	Total	
Chili - Centre d'essais de l'industrie métallurgique	50 000	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-	-	50 349	50 349	(349)
Colombie - Institut de recherche technologique (Bogota) (deuxième phase)	20 000	20 000	20 000	-	20 000	-	-	-	17 011	-	17 011	2 939
Israël - Centre de recherche industrielle	1 025 245	1 025 245	1 025 245	-	1 025 245	(61)	-	(61)	1 034 078	(5 044)	1 029 034	(3 728)
Rwanda - Usine pilote d'industrialisation et de production de pyrèthre (Mukingo)	111 900	111 900	111 900	-	111 900	-	3	3	111 897	-	111 897	-
	1 207 145	1 207 145	1 207 145	-	1 207 145	(61)	3	(58)	1 162 986	45 305	1 208 291	(1 088)

Note : Ni l'ONU, ni la CNUCED, ni les commissions régionales n'ont de fonds au titre des contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés			
Actif :			
Encaisse	-	50 288	50 288
Sommes à recevoir	-	211 021	211 021
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	2 177 865	2 177 865
Charges différées	-	31 165	31 165
Allocations inutilisées	-	12 583 652	12 583 652
A recevoir du Fonds général de l'ONU	1 359 921	-	1 359 921
Total, actif	1 359 921	15 053 991	16 413 912
Passif et solde des fonds inutilisés			
Passif :			
Sommes à payer	-	768 240	768 240
Engagements non réglés	98 295	955 703	1 053 998
Dû au Fonds général de l'ONU	-	746 396	746 396
Total, passif	98 295	2 470 339	2 568 634
Solde des fonds inutilisés			
Solde disponible au 1er janvier 1976	395 175	16 059 702	16 454 877
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	866 451	(3 476 050)	(2 609 599)
Solde disponible au 31 décembre 1977 a/	1 261 626	12 583 652	13 845 278
Total, passif et solde des fonds inutilisés	1 359 921	15 053 991	16 413 912
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977			
Recettes : Fonds alloués	3 072 091	15 899 762	18 971 853
Dépenses :			
Traitements et dépenses communes de personnel	1 545 939	11 676 257	13 222 196
Frais de voyage	168 691	535 284	703 975
Services contractuels	46 280	391 699	437 979
Dépenses de fonctionnement	54 850	340 904	395 754
Achats	576	1 474 633	1 475 209
Bourses	248 021	2 191 035	2 439 056
Frais généraux d'administration	141 283	2 766 000	2 907 283
Total, dépenses	2 205 640	19 375 812 b/	21 581 452
Excédent des recettes sur les dépenses	866 451	(3 476 050)	(2 609 599)
	(Tableau 13.9.2)	(Tableau 13.3.1)	

a/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

b/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes explicatives relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants le passage ayant trait à la coopération technique.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et participation aux frais	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977				
Projets nationaux				
Afghanistan	25 982	-	-	25 982
Algérie	17 953	-	-	17 953
Antilles	91 681	-	-	91 681
Bangladesh	10 258	-	-	10 258
Birmanie	51 704	-	-	51 704
Brésil	3 159	-	-	3 159
Burundi	25 652	-	-	25 652
Cap-Vert	10 219	-	-	10 219
Chypre	14 925	-	-	14 925
Congo	1 782	-	-	1 782
Costa Rica	47 269	-	-	47 269
Côte d'Ivoire	252 481	-	-	252 481
Cuba	606 718	-	-	606 718
Ethiopie	4 778	-	-	4 778
Gabon	51 324	-	-	51 324
Guinée	79 227	-	-	79 227
Guinée-Bissau	96 583	-	-	96 583
Grèce	24 487	-	-	24 487
Haïti	27 845	-	-	27 845
Haute-Volta	70 293	-	-	70 293
Inde	57 616	-	-	57 616
Indonésie	171 629	-	18 727	190 356
Iran	174 634	-	38 270	212 904
Jamaïque	149 846	-	-	149 846
Lesotho	38 667	-	-	38 667
Liban	63 511	-	-	63 511
Libéria	39 254	-	-	39 254
Nigéria	48 660	-	-	48 660
Oman	29 171	-	-	29 171
Pakistan	114 396	-	-	114 396
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7 669	-	-	7 669
Pérou	254 581	-	-	254 581
Philippines	252 600	-	-	252 600
Portugal	1 328	-	-	1 328
République Dominicaine	56 488	-	-	56 488
Roumanie	3 237	-	-	3 237
Sénégal	90 342	-	-	90 342
Singapour	70 212	-	-	70 212
Sri Lanka	36 070	-	-	36 070
Soudan	59 578	-	-	59 578
Swaziland	8 057	-	-	8 057
Tchad	34 688	-	-	34 688
Togo	21 483	-	-	21 483
Tonga	49 922	-	-	49 922
Zaïre	90 517	-	-	90 517
Total partiel	3 438 476	-	56 997	3 495 473

TABLEAU 13.3.1 (suite)

	CIP et participation aux frais	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
Projets régionaux				
Afrique	649 560	-	-	649 560
Amérique latine	1 398 427	-	-	1 398 427
Asie et Pacifique	713 718	-	-	713 718
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	170 022	-	-	170 022
Total partiel	2 931 727	-	-	2 931 727
Projets interrégionaux	1 568 766	129 287	-	1 698 053
Total des dépenses au titre des projets	7 938 969	129 287	56 997	8 125 253
Frais généraux				1 400 000
Total des dépenses pour 1977				9 525 253
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976				
Total des dépenses pour 1976				9 850 559
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977				19 375 812 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.4

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés				
Actif :				
Sommes à recevoir	-	228 636	6 288	234 924
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	-	146 025	146 025
Allocations inutilisées	-	-	354 485	354 485
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	799 238	67 548	866 786
Total, actif	-	1 027 874	574 346	1 602 220
Passif et solde des fonds inutilisés				
Passif :				
Sommes à payer	-	-	121 531	121 531
Engagements non réglés	-	248 664	98 330	346 994
Total, passif	-	248 664	219 861	468 525
Solde des fonds inutilisés				
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	416 796 b/	-	416 796
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	362 414	354 485	716 899
Solde disponible au 31 décembre 1977 c/	-	779 210	354 485	1 133 695
Total, passif et solde des fonds inutilisés	-	1 027 874	574 346	1 602 220
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977				
Recettes : Fonds alloués	1 263 091	2 948 539	1 344 097	5 555 727
Dépenses :				
Traitements et dépenses communes de personnel	1 118 821	1 321 622	604 387	3 044 830
Frais de voyage	119 599	360 089	143 128	622 816
Services contractuels	-	15 481	-	15 481
Dépenses de fonctionnement	24 671	169 341	89 449	283 461
Achats	-	76 955	1 734	78 689
Bourses	-	470 325	29 383	499 708
Frais généraux d'administration	- d/	172 312	121 531	293 843
Total, dépenses	1 263 091	2 586 125	989 612 e/	4 838 828
Excédent des recettes sur les dépenses	-	362 414	354 485	716 899
	(Tableau 13.9.1)	(Tableau 13.9.2)	(Tableau 13.4.1)	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 13.4)

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEA au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Non compris 10 917 dollars et 66 626 dollars virés au Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement et au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, respectivement.

c/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés, non encore exécutés.

d/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'Etat I.

e/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes explicatives relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants le passage ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.4.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et participation aux frais	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977			
Projets nationaux	-	-	-
Projets régionaux			
Afrique	851 081	17 000	868 081
Total des dépenses au titre des projets	851 081	17 000	868 081
Frais généraux			
CIP et participation aux frais, Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés			121 531
Dépenses diverses remboursées au PNUD			-
Total des dépenses pour 1977			121 531
Total des dépenses pour 1977			989 612
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976			
Total des dépenses pour 1976			-
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L EXERCICE BIENNAL 1976-1977			989 612 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.5

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés				
Actif				
Encaisse	-	-	180 898	180 898
Sommes à recevoir	-	-	20 817	20 817
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	-	39 596	39 596
Allocations inutilisées	-	-	797 760	797 760
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	3 405 217	-	3 405 217
Total, actif	-	3 405 217	1 039 071	4 444 288
Passif et solde des fonds inutilisés				
Passif				
Sommes à payer	-	-	154 853	154 853
Engagements non réglés	-	895 312	86 458	981 770
Total, passif	-	895 312	241 311	1 136 623
Solde des fonds inutilisés				
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	1 126 282	-	1 126 282
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	1 383 623	797 760	2 181 383
Solde disponible au 31 décembre 1977 b/	-	2 509 905	797 760	3 307 665
Total, passif et solde des fonds inutilisés		3 405 217	1 039 071	4 444 288
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977				
Recettes : Fonds alloués	737 022	6 262 136	3 520 702	10 519 860
Dépenses				
Traitements et dépenses communes de personnel	656 380	2 234 600	1 802 817	4 693 797
Frais de voyage	71 422	390 994	95 214	557 630
Dépenses de fonctionnement	9 220	99 550	137 163	245 933
Achats	-	123 608	132 614	256 222
Bourses	-	1 558 799	301 875	1 860 674
Frais généraux d'administration	- c/	470 962 d/	253 259	724 221
Total, dépenses	737 022	4 878 513	2 722 942 e/	8 338 477
Excédent des recettes sur les dépenses	-	1 383 623	797 760	2 181 383
	(tableau 13.0.3)	(tableau 13.9.2)	(tableau 13.5.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CESAP au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

c/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

d/ Dont 21 312 dollars comptabilisés comme solde disponible au 1er janvier 1976 et 449 650 dollars comptabilisés comme recettes pour 1976-1977 dans le tableau 15.1.1.

e/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants, le passage ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.5.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)

Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et participation aux frais	Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements	Total
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977			
Projets nationaux	-	-	-
Projets régionaux			
Asie et Pacifique	1 808 992	660 691	2 469 683
Total des dépenses au titre des projets	1 808 992	660 691	2 469 683
Frais généraux			
CIP et participation aux frais			253 259
Contributions de contrepartie (en espèces) des gouvernements			-
Dépenses diverses remboursées au PNUD			-
Total des frais généraux			253 259
Total des dépenses pour 1977			2 722 942
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976			
Total des dépenses pour 1976			-
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977			2 722 942 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.6

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CEPAL)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés			
Actif			
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	502 561	502 561
Total, actif	-	502 561	502 561
Passif et solde des fonds inutilisés			
Passif			
Engagements non réglés	-	89 656	89 656
Total, passif	-	89 656	89 656
Solde des fonds inutilisés			
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	577 303	577 303
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	(164 398)	(164 398)
Solde disponible au 31 décembre 1977 b/	-	412 905	412 905
Total, passif et solde des fonds inutilisés	-	502 561	502 561
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977			
Recettes : Fonds alloués	771 991	2 843 748	3 615 739
Dépenses			
Traitements et dépenses communes de personnel	706 617	1 996 545	2 703 162
Frais de voyage	65 374	260 369	325 743
Services contractuels	-	78 103	78 103
Dépenses de fonctionnement	-	254 398	254 398
Achats	-	80 206	80 206
Bourses	-	80 505	80 505
Frais généraux d'administration	- c/	258 020	258 020
Total, dépenses	771 991	3 008 146	3 780 137
Excédent des recettes sur les dépenses	-	(164 398)	(164 398)
	(tableau 13.9.1)	(tableau 13.9.2)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEPAL au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

c/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

TABLEAU 13.7

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire a/	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés				
Actif				
Sommes à recevoir pour couvrir l'excédent des dépenses sur les fonds alloués	-	-	153 075	153 075
Allocations inutilisées	-	-	38 417	38 417
A recevoir du Fonds général de l'ONU	-	163 286	-	163 286
Total, actif	-	163 286	191 492	354 778
Passif et solde des fonds inutilisés				
Passif				
Sommes à payer	-	-	2 355	2 355
Engagements non réglés	-	-	16 814	16 814
Dû au Fonds général de l'ONU	-	-	133 906	133 906
Total, passif	-	-	153 075	153 075
Solde des fonds inutilisés				
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	-	-	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	163 286	38 417	201 703
Solde disponible au 31 décembre 1977 b/	-	163 286	38 417	201 703
Total, passif et solde des fonds inutilisés	-	163 286	191 492	354 778
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977				
Recettes : Fonds alloués	607 778	191 008	211 492	1 010 278
Dépenses				
Traitements et dépenses communes de personnel	513 637	23 424	139 224	676 285
Frais de voyage	94 075	894	-	94 969
Dépenses de fonctionnement	66	-	2 600	2 666
Bourses	-	-	9 996	9 996
Frais généraux d'administration	- c/	3 404	21 255	24 659
Total, dépenses	607 778	27 722	173 075 d/	808 575
Excédent des recettes sur les dépenses	-	163 286	38 417	201 703
	(tableau 13.9.1)	(tableau 13.9.2)	(tableau 13.7.1)	

a/ Comprend les crédits ouverts pour la CEAO au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

b/ Ce montant représente les fonds disponibles pour des projets approuvés non encore exécutés.

c/ Les frais généraux d'administration imputés sur le budget ordinaire sont compris dans les dépenses inscrites au budget ordinaire pour les programmes correspondants et qui apparaissent à l'état I.

d/ Pour des détails sur les changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans la section des notes relatives aux états financiers où sont récapitulés les principes comptables importants, le passage ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.7.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, EXECUTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)

Dépenses engagées pour l'exercice 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	CIP et participation aux frais
I. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1977	
Projets nationaux	-
Projets régionaux	
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	151 820
Total des dépenses au titre des projets	151 820
Frais généraux	
CIP et participation aux frais	21 255
Dépenses diverses remboursées au PNUD	-
Total des frais généraux	21 255
Total des dépenses pour 1977	173 075
II. ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1976	
Total des dépenses pour 1976	-
TOTAL GENERAL DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977	173 075 a/

a/ Pour des détails sur les engagements prévisionnels ainsi que sur les dépenses supplémentaires approximatives de 1977 imputables aux changements apportés à la politique suivie par le PNUD pour comptabiliser les engagements non réglés, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

TABLEAU 13.8

COOPERATION TECHNIQUE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes			Dépenses		
	1976	1977	Total	1976	1977	Total
I. Organisation des Nations Unies						
Budget ordinaire	4 985 497 a/	6 411 897	11 397 394	4 985 497 a/	6 411 897	11 397 394
Fonds d'affectation spéciale	10 734 751 a/	14 945 492	25 680 243	11 801 790 a/	15 737 289	27 539 079
FNUAP	19 188 956	12 785 742	31 974 698	18 475 680	13 266 323	31 742 003
PNUD	41 133 782	95 364 016	136 497 798	70 198 312	58 929 794	129 128 106
Total	76 042 986	129 507 147	205 550 133	105 461 279	94 345 303	199 806 582
II. ONUDI						
Budget ordinaire	2 185 640	2 142 070	4 327 710	2 185 640	2 142 070	4 327 710
Fonds d'affectation spéciale	3 538 209	6 265 002	9 803 211	2 822 477	3 987 595	6 810 072
PNUD	17 973 970	43 567 930	61 541 900	36 218 986	38 612 457	74 831 443
Contrepartie (en espèces) des gouvernements	-	-	-	48 271	(2 963)	45 308
Total	23 697 819	51 975 002	75 672 821	41 275 374	44 739 159	86 014 533
III. CNUCED						
Fonds d'affectation spéciale	853 956	2 218 135	3 072 091	975 443	1 230 197	2 205 640
PNUD	3 929 382	11 970 380	15 899 762	9 850 559	9 525 253	19 375 812
Total	4 783 338	14 188 515	18 971 853	10 826 002	10 755 450	21 581 452
IV. Commission économique pour l'Afrique						
Budget ordinaire	667 780	595 311	1 263 091	667 780	595 311	1 263 091
Fonds d'affectation spéciale	1 362 079	1 586 460	2 948 539	1 245 941	1 340 184	2 586 125
PNUD	-	1 344 097	1 344 097	-	989 612	989 612
Total	2 029 859	3 525 868	5 555 727	1 913 721	2 925 107	4 838 828
V. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique						
Budget ordinaire	290 567	446 455	737 022	290 567	446 455	737 022
Fonds d'affectation spéciale	2 123 596	4 138 540	6 262 136	2 260 253	2 618 260	4 878 513
PNUD	-	3 520 702	3 520 702	-	2 722 942	2 722 942
Total	2 414 163	8 105 697	10 519 860	2 550 820	5 787 657	8 338 477
VI. Commission économique pour l'Amérique latine						
Budget ordinaire	268 501	503 490	771 991	268 501	503 490	771 991
Fonds d'affectation spéciale	1 027 715	1 816 033	2 843 748	1 287 301	1 720 845	3 008 146
Total	1 296 216	2 319 523	3 615 739	1 555 802	2 224 335	3 780 137
VII. Commission économique pour l'Asie occidentale						
Budget ordinaire	102 058	505 720	607 778	102 058	505 720	607 778
Fonds d'affectation spéciale	-	191 008	191 008	-	27 722	27 722
PNUD	-	211 492	211 492	-	173 075	173 075
Total	102 058	908 220	1 010 278	102 058	706 517	808 575

a/ Non compris les commissions régionales, dont les recettes et les dépenses sont comptabilisées séparément dans la suite du tableau.

TABLEAU 13.9.1

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES a/

Dépenses engagées pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

			Commissions régionales				
	ONU	ONUDI	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	Total
Projets nationaux							
Afghanistan	27 811	16 225	-	-	-	-	44 036
Afrique du Sud	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Algérie	-	8 020	-	-	-	-	8 020
Antigua	5 883	-	-	-	-	-	5 883
Antilles	-	-	-	-	65 644	-	65 644
Bangladesh	-	14 138	-	-	-	-	14 138
Bénin	268 988	18 469	-	-	-	-	287 457
Bhoutan	6 053	20 043	-	-	-	-	26 096
Bolivie	-	8 500	-	-	-	-	8 500
Brésil	-	26 780	-	-	-	-	26 780
Bulgarie	-	10 028	-	-	-	-	10 028
Burundi	-	65 022	-	-	-	-	65 022
Cap-Vert	68 838	3 750	-	-	-	-	72 588
Chypre	2 460	-	-	-	-	-	2 460
Costa Rica	-	10 873	-	-	-	-	10 873
Côte d'Ivoire	-	9 964	-	-	-	-	9 964
Cuba	2 960	19 778	-	-	-	-	22 738
Djibouti	10 894	-	-	-	-	-	10 894
Egypte	-	35 124	-	-	-	-	35 124
El Salvador	-	424	-	-	-	-	424
Empire centrafricain	448 308	64 518	-	-	-	-	512 826
Espagne	1 788	-	-	-	-	-	1 788
Ethiopie	5 606	4 401	-	-	-	-	10 007
Fidji	4 199	6 210	-	-	-	-	10 409
Gambie	-	59 823	-	-	-	-	59 823
Ghana	-	7 529	-	-	-	-	7 529
Grèce	1 700	-	-	-	-	-	1 700
Guatemala	1 830	-	-	-	-	-	1 830
Guinée-Bissau	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Guyane	-	3 575	-	-	-	-	3 575
Haïti	78 258	132 655	-	-	-	-	210 913
Haute-Volta	60 360	28 997	-	-	-	-	89 357
Honduras	11 720	3 511	-	-	-	-	15 231
Hong-kong	-	8 104	-	-	-	-	8 104
Inde	79 987	30 283	-	-	-	-	110 270
Indonésie	-	13 871	-	-	-	-	13 871
Iran	-	3 445	-	-	-	-	3 445
Iraq	-	1 900	-	-	-	-	1 900
Islande	2 500	-	-	-	-	-	2 500
Jamaïque	1 950	-	-	-	-	-	1 950
Jordanie	1 500	-	-	-	-	-	1 500
Kenya	2 980	5 499	-	-	-	-	8 479
Liban	-	2 809	-	-	-	-	2 809
Libéria	3 300	-	-	-	-	-	3 300
Malawi	-	5 177	-	-	-	-	5 177
Malaisie	3 833	12 185	-	-	-	-	16 018
Mali	2 900	10 819	-	-	-	-	13 719
Maurice	-	9 634	-	-	-	-	9 634

TABLEAU 13.9.1 (suite)

	ONU	ONUDI	Commissions régionales				Total
			Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	
Projets nationaux (suite)							
Mongolie	7 041	12 550	-	-	-	-	19 591
Mozambique	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Namibie	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Népal	65 995	17 706	-	-	-	-	83 701
Niger	2 016	-	-	-	-	-	2 016
Ouganda	16 659	77 645	-	-	-	-	94 304
Pakistan	-	9 705	-	-	-	-	9 705
Panama	2 260	-	-	-	-	-	2 260
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 636	21 778	-	-	-	-	28 414
Pérou	3 399	21 000	-	-	-	-	24 399
Philippines	-	9 757	-	-	-	-	9 757
Pologne	3 100	18 022	-	-	-	-	21 122
Portugal	2 290	-	-	-	-	-	2 290
République arabe syrienne	-	60 491	-	-	-	-	60 491
République de Corée	-	18 000	-	-	-	-	18 000
République démocratique populaire lao	-	21 267	-	-	-	-	21 267
République-Unie de Tanzanie	6 181	3 798	-	-	-	-	9 979
République-Unie du Cameroun	2 826	6 002	-	-	-	-	8 828
Rhodésie du Sud	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Rwanda	3 431	25 780	-	-	-	-	29 211
Samoa	-	4 509	-	-	-	-	4 509
Sénégal	3 000	24 795	-	-	-	-	27 795
Singapour	5 413	4 605	-	-	-	-	10 018
Somalie	76 218	125 609	-	-	-	-	201 827
Sri Lanka	5 015	154 967	-	-	-	-	159 982
Soudan	2 525	61 301	-	-	-	-	63 826
Swaziland	195 644	-	-	-	-	-	195 644
Tchad	21 446	14 506	-	-	-	-	35 952
Thaïlande	-	9 322	-	-	-	-	9 322
Togo	-	12 313	-	-	-	-	12 313
Tunisie	-	42 754	-	-	-	-	42 754
Turquie	19 777	12 251	-	-	-	-	32 028
Union des Républiques socialistes soviétiques	2 400	-	-	-	-	-	2 400
Uruguay	2 691	-	-	-	-	-	2 691
Yémen	96 923	26 960	-	-	-	-	123 883
Yémen démocratique	1 311 302	37 302	-	-	-	-	1 348 604
Yougoslavie	-	5 890	-	-	-	-	5 890
Zaïre	-	53 296	-	-	-	-	53 296
Zambie	3 180	1 320	-	-	-	-	4 500
Total partiel	3 076 974	1 597 284	-	-	65 644	-	4 739 902

TABLEAU 13.9.1 (suite)

	ONU	ONUDI	Commissions régionales				
			Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	Total
Projets régionaux							
Afrique	943 250	483 883	1 263 091	-	-	-	2 690 224
Amérique latine	31 336	289 311	-	-	706 347	-	1 026 994
Asie et Pacifique	607 785	327 938	-	737 022	-	-	1 672 745
Europe, Méditerranée et Moyen-Orient	520 791	122 474	-	-	-	607 778	1 251 043
Total partiel	2 103 162	1 223 606	1 263 091	737 022	706 347	607 778	6 641 006
Projets interrégionaux	6 217 258	1 311 295	-	-	-	-	7 528 553
Projets mondiaux	-	195 525	-	-	-	-	195 525
Total	11 397 394	4 327 710	1 263 091	737 022	771 991	607 778	19 104 986

a/ Comprend les crédits ouverts au chapitre 15 du budget ordinaire de l'ONU (programme ordinaire de coopération technique) et 100 000 dollars inscrits au chapitre 3 pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCEES PAR DES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
I. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES				
Projets financés par les gouvernements bénéficiaires				
Arabie saoudite	77 242	2 402 164	2 799 536	(320 130) a/
Argentine	184	-	-	184
Birmanie	4 630	-	4 513	117
Côte d'Ivoire	-	17 443	23 967	(6 524) a/
Danemark	-	3 470	3 470	-
Equateur	(886)	71 520	47 188	23 446
Grèce	1 805	(1 805)	-	-
Haïti	(1 740)	1 740	-	-
Honduras	-	-	5 047	(5 047) a/
Indonésie	-	206 790	148 136	58 654
Iran	(4 901)	1 382 720	1 235 058	142 761
Iraq	-	231 610	90 771	140 839
Israël	3 480	(3 480)	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	54 328	1 760 862	751 820	1 063 370
Jamaïque	45 468	100	40 412	5 156
Japon	753 115	2 663 974	2 343 142	1 073 947
Koweït	43 943	347 224	436 247	(45 080) a/
Liban	45 645	(45 645)	-	-
Pays-Bas	7 255	17 492	25 943	(1 196) a/
République dominicaine	-	-	657	(657) a/
République-Unie du Cameroun	1 685	(1 685)	-	-
Trinité-et-Tobago	-	59 178	110 375	(51 197) a/
Turquie	4 577	84	-	4 661
Total partiel	1 035 830	9 113 756	8 066 282	2 083 304
Experts associés				
Allemagne, République fédérale d'	51 369	974 135	946 487	79 017
Belgique	186 575	1 675 271	1 600 371	261 475
Danemark	132 733	1 451 777	1 498 721	85 789
Finlande	27 107	295 727	358 679	(35 845) a/
France	23 438	311 925	310 456	24 907
Iran	62 043	9 317	58 699	12 661
Italie	-	111 228	124 828	(13 600) a/
Japon	20 000	34 955	57 938	(2 983) a/
Norvège	34 919	244 229	219 041	60 107
Pays-Bas	(57 451)	2 053 388	3 061 890	(1 065 953) a/
Suède	197 162	930 047	991 183	136 026
Suisse	-	168 030	145 275	22 755
Total partiel	677 895	8 260 029	9 373 568	(435 644)
Autres projets financés par les gouvernements donateurs				
Allemagne, République fédérale d'	17 212	32 911	32 800	17 323
Arabie saoudite	-	20 351	2 456	17 895
Bahamas	-	30 112	3 725	26 387
Canada	-	2 534	2 534	-
Danemark	67 844	52 674	61 366	59 152
Etats-Unis d'Amérique	-	43 363	43 143	220
Italie	-	2 574	2 574	-
Japon	-	15 279	15 279	-
Norvège	-	2 534	2 534	-
Pays-Bas	(10 866)	490 174	468 258	11 050
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	13 647	16 828	(3 181) a/
Suède	81 032	109 349	115 772	74 609
Suisse	-	160 000	144 919	15 081
Turquie	-	11 780	11 780	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	(32 546)	109 089	123 665	(47 122) a/
Zambie	4 720	(4 720)	-	-
Total partiel	127 396	1 091 651	1 047 633	171 414

TABLEAU 13.9.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
Experts associés				
Allemagne, République fédérale d'	42 007	289 003	187 056	143 954
Belgique	151 805	477 342	444 978	184 169
Danemark	81 102	305 768	246 339	140 531
Finlande	38 218	26 254	64 320	152
Italie	-	37 160	25 811	11 349
Japon	-	229 246	98 215	131 031
Pays-Bas	64 720	525 720	457 749	132 691
Suède	38 506	160 973	89 873	109 606
Total partiel	416 358	2 051 466	1 614 341	853 483
Administrateurs auxiliaires				
Belgique	9 027	81 441	65 227	25 241
Japon	58 303	35 004	78 907	14 400
Suède	(29 087)	41 494	8 793	3 614
Total partiel	38 243	157 939	152 927	43 255
Autres fonds d'affectation spéciale				
Allemagne, République fédérale d'	494 764	722 136	503 739	713 161
Autriche	986	(986)	-	-
Canada	-	32 000	37 715	(5 715) a/
Centre de développement industriel pour les Etats arabes	9 252	-	18 875	(9 623) a/
Deutsche Messe A.G.	-	6 031	5 573	458
Finlande	373	(373)	-	-
FNUAP	(15 477)	40 732	37	25 218
Fonds des Nations Unies pour les services industriels spéciaux	-	407 983	407 983	-
Interprètes soviétiques	(89 378)	63 281	27 001	(53 098) a/
Japon	-	139 000	20 810	118 190
Pays-Bas	-	100 000	73 951	26 049
Société tunisienne de banque	22 124	24 634	31 413	15 345
Suède	250 868	1 554 993	1 458 611	347 250
Suisse	-	100 000	114 968	(14 968) a/
Sveriges Pappers Industriforbund	(742)	742	-	-
UNESCO	20 947	5 024	23 342	2 629
Venezuela	99	(99)		
Total partiel	693 816	3 195 098	2 724 018	1 164 896
Fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD				
Fonds suédois d'affectation spéciale pour les programmes opérationnels d'assistance au Swaziland	25 239	21 678	50 059	(3 142) a/
Projets financés à l'aide de contributions volontaires à des fins déterminées versées au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI				
Autriche	(6 752)	195 188	154 519	33 917
Chine	248 635	568 662	326 271	491 026
Inde	2 750	-	14 305	(11 555) a/
Italie	-	-	38 076	(38 076) a/
Japon	120 736	149 525	225 973	44 288
Suisse	-	302 046	148 988	153 058
Total partiel	365 369	1 215 421	908 132	672 658
Total, projets gérés par l'ONUDI	1 629 863	9 803 211	6 810 072	4 623 002

TABLEAU 13.9.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD				
Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental	223 118	26 251	262 473	(13 104) a/
Fonds suédois d'affectation spéciale pour les programmes opérationnels d'assistance au Lesotho	234 350	49 283	357 226	(73 593) a/
Fonds suédois d'affectation spéciale pour les programmes opérationnels d'assistance au Swaziland	140 497	147 983	266 511	21 969
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays et aux peuples coloniaux	165 598	(3 841)	181 580	(19 823) a/
Fonds d'affectation spéciale pour les activités dans la région soudano-sahélienne	35 588	624 097	463 506	196 179
Programme du Fonds d'affectation spéciale pour le Zaïre	(7 107)	668 877	744 792	(83 022) a/
Fonds d'équipement des Nations Unies	-	598 724	604 848	(6 124) a/
Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée	6 988	6 514	6 175	7 327
Total partiel	799 032	2 117 888	2 887 111	29 809
Autres fonds d'affectation spéciale				
El Colegio de Mexico	18 679	13 081	31 972	(212) a/
Fondation Ford	(2 920)	97 933	91 898	3 115
Groupe des pays non alignés (contribution Pays-Bas/Suède)	283 034	482 000	266 503	498 531
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	62 640	84	58 830	3 894
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	(1 614)	7 129	(844)	6 359
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	1 696 948	3 600 017 b/	4 848 230 b/	448 735
Fonds des Nations Unies pour la Namibie	57 924	519 672	583 114	(5 518) a/
PNUE	-	377 003	284 782	92 221
Total partiel	2 114 691	5 096 919	6 164 485	1 047 125
Total, projets gérés par l'ONU	4 754 844	25 680 243	27 539 079	2 896 008
II. PROJETS GERES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)				
Projets financés par les gouvernements bénéficiaires				
Antilles néerlandaises	-	196 133	35 246	160 887
Arabie saoudite	4 884	75 000	125 316	(45 432) a/
Burundi	-	56 946	34 461	22 485
Costa Rica	(5 321)	3 420	2 153	(4 054) a/
Equateur	-	96 468	86 654	9 814
Fonds arabe de développement économique et social	2 587	2 969	5 556	-
Grèce	-	4 000	3 826	174
Hongrie	-	43 000	10 176	32 824
Iraq	1 284	1 412 957	272 036	1 142 205
Islande	-	66 950	70 934	(3 984) a/
Jamahiriya arabe libyenne	58 780	174 561	170 013	63 328
Jamaïque	2 100	-	-	2 100
Koweït	18 329	583 457	386 016	215 770
Libéria	-	15 489	5 370	10 119
Mexique	13 780	(13 780)	-	-
Qatar	(6 333)	204 000	25 053	172 614
Société arabe d'industries pharmaceutiques et d'appareils médicaux	-	40 000	31 997	8 003
Suriname	-	85 138	10 455	74 683
Thaïlande	1 522	125	629	1 018
Trinité-et-Tobago	(774)	774	(440)	440
Yougoslavie	-	114 000	85 144	28 858
Total partiel	90 838	3 161 609	1 360 595	1 891 852

TABLEAU 13.9.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
III. PROJETS GERES PAR LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)				
Belgique	24 369	46 375	43 984	26 760
Burundi	-	38 648	38 648	-
Canada	-	40 932	25 944	14 988
Centre du commerce international	-	116 842	118 682	(1 840) a/
Finlande	27 785	-	27 785	-
Fonds d'affectation spéciale pour les projets portuaires	11 836	355 013	303 722	63 127
Iraq	-	17 200	17 200	-
Mauritanie	-	113 927	10 658	103 269
Oman	-	58 706	34 924	23 782
OPEP	-	10 000	10 000	-
Pays-Bas	6 924	-	6 924	-
Pays-Bas/Suède	-	80 238	95 278	(15 040) a/
PNUE	187 944	723 634	858 177	53 401
Suède	136 317	1 470 576	613 714	993 179
Total, projets gérés par la CNUCED	395 175	3 072 091	2 205 640	1 261 626
IV. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)				
Commission économique pour l'Afrique				
Allemagne, République fédérale d'	121 158	142 000	176 359	86 799
Belgique	8 578	-	5 188	3 390
Canada	(10 951)	82 721	94 437	(22 667) a/
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	7 266	225 135	174 484	57 917
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	-	25 000	23 942	1 058
Etats-Unis d'Amérique	38 995	34 285	36 152	37 128
Finlande	473	17 668	17 614	527
Nigéria	-	108 328	85 796	22 532
Pays-Bas	131 912	476 279	453 507	154 684
PNUE	-	114 585	50 621	63 964
Suède	147 152	237 299	247 750	136 701
Suisse	-	95 204	86 663	8 541
Total partiel	444 583	1 558 504	1 452 513	550 574
Institut africain de développement économique et de planification				
Fonds du Commonwealth pour la coopération technique	-	40 048	28 957	11 091
PNUE	(27 787)	854 171	841 190	(14 806) a/
Suède	-	286 820	85 820	201 000
Suisse	-	138 996	107 645	31 351
UNITAR	-	70 000	70 000	-
Total partiel	(27 787)	1 390 035	1 133 612	228 636
Total, projets gérés par la CEA	416 796	2 948 539	2 586 125	779 210
V. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP)				
Allemagne, République fédérale d'	243 642	547 222	644 155	146 709
Australie	5 113	360 604	74 836	290 881
Australie/Nouvelle-Zélande/Iles Salomon	-	73 878	60 839	13 039
Banque asiatique de développement	16 231	15 673	31 904	-
Canada	25 692	-	15 486	10 206
Conseil oecuménique des églises	-	30 030	2 393	27 637
Etats-Unis d'Amérique	14 767	50 000	39 561	25 206
Fondation Ford	2 768	-	2 768	-
Fondation Konrad Adenauer	12 790	7 197	19 978	9
Fondation Lee	5 689	-	5 689	-
Fondation Shaw	5 432	-	5 432	-
France/Inde/Australie	-	123 127	3 073	120 054
Inde	2 087	40 000	39 316	2 771

TABLEAU 13.9.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
Indonésie	-	12 000	9 897	2 103
Iran/Pays-Bas/Nouvelle-Zélande	-	686 485	157 658	528 827
Japon	372 532	812 796	516 233	669 095
Japon/Pays-Bas	46 584	(16 302)	30 282	-
Japon/Pays-Bas/Indonésie	-	172 850	149 417	23 433
Norvège	45 380	918 900	810 767	153 513
OMM	30 244	32 064	55 165	7 143
Pays-Bas	290 553	2 325 612	2 138 841	477 324
PNUE	-	70 000	59 774	10 226
Suède	6 778	-	5 049	1 729
Total, projets gérés par la CESAP	1 126 282	6 262 136	4 878 513	2 509 905
VI. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CEPAL)				
Commission économique pour l'Amérique latine				
Allemagne, République fédérale d'	6 505	53 500	19 471	40 534
Argentine	4 957	456 239	464 170	(2 974) a/
BIRD	-	39 750	32 248	7 502
Brésil	19 528	107 961	124 288	3 201
Canada	174 576	265 500	376 435	63 641
Centre de recherche pour le développement international (Canada)	73 004	75 567	167 332	(18 761) a/
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	-	50 000	45 309	4 691
CNUCED	-	6 433	6 433	-
Colombie	(17 682)	33 079	17 740	(2 343) a/
Consejo nacional de ciencia y tecnologia	-	42 887	11 894	30 993
Corporación Andina de Fomento	23 653	10 000	33 653	-
Italie	-	118 261	50 440	67 821
Jamaïque	30 584	22 627	39 494	13 717
Pays-Bas	292	143 035	126 827	16 500
PNUE	79 214	159 602	219 676	19 140
Suède	-	66 136	60 241	5 895
Trinité-et-Tobago	(3 045)	26 377	29 669	(6 337) a/
Université Carleton	1 954	-	1 954	-
Venezuela	-	8 014	3 053	4 961
Total partiel	393 540	1 684 968	1 830 327	248 181
Institut latino-américain de planification économique et sociale				
Allemagne, République fédérale d'	-	58 540	34 144	24 396
Canada	24 257	-	10 386	13 871
Canada/Suède	20 910	-	14 580	6 330
Centro Internacional de Formación en Ciencias Ambientales	-	30 800	28 342	2 458
Développement des institutions et participation populaire	724	-	-	724
Pays-Bas	134 747	78 850	144 903	68 694
Resources for the Future, Inc.	3 125	9 375	12 500	-
UNESCO	-	188 000	213 373	(25 373) a/
Total partiel	183 763	365 565	458 228	91 100
CELADE				
Banque interaméricaine de développement	-	7 256	7 256	-
Centre de recherche pour le développement international	-	266 220	290 199	(23 979) a/
El Colegio de Mexico	-	18 715	31 140	(12 425) a/
Fondation Ford	-	33 905	20 344	13 561
Organisme canadien de développement international	-	350 031	279 242	70 789
Pays-Bas	-	117 088	91 410	25 678
Total partiel	-	793 215	719 591	73 624
Total, projets gérés par la CEPAL	577 303	2 843 748	3 008 146	412 905

TABLEAU 13.9.2 (suite)

	Solde des fonds inutilisés au 1er janvier 1976	A ajouter : Recettes	A déduire : Dépenses	Solde des fonds inutilisés au 31 décembre 1977
VII. PROJETS GERES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CEAO)				
Etude générale de la population arabe palestinienne	-	142 758	-	142 758
Pays-Bas		48 250	27 722	20 528
Total, projets gérés par la CEAO	-	191 008	27 722	163 286
TOTAL GENERAL	8 900 263	50 800 976	47 055 297	12 645 942

a/ Pour la récapitulation des soldes déficitaires des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, voir dans les notes explicatives relatives aux états financiers la section ayant trait à la coopération technique.

b/ Non compris un montant de 100 000 dollars précédemment inscrit au chapitre 3 du budget de l'ONU.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ETAT XIV

Etat récapitulatif de l'actif, du passif et du solde des fonds inutilisés, des recettes et des dépenses au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Opérations de secours	Développement industriel	Activités économiques et sociales	Activités juridiques	Divers	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés						
Actif :						
Encaisse	40 221 573	10 335 980	22 120 077	214 367	7 152 638	80 044 635
Lettres de crédit	-	-	10 635 000	-	-	10 635 000
Placements	-	-	-	-	662 932	662 932
Contributions annoncées non versées	135 171	1 490 166	10 504 255	258 002	1 399 885	13 787 479
Sommes à recevoir	835 897	116 178	317 004	1 573	250 636	1 521 288
Sommes versées aux organisations chargées de l'exécution	3 134 796	-	861 177	-	18	3 995 991
Charges différées et autres éléments d'actif	799	-	18 850	-	231 226	250 875
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état III)	83 252	-	1 113 687	10 302	370 461	1 577 702
Total, actif	44 411 488	11 942 324	45 570 050	484 244	10 067 796	112 475 902
Passif et solde des fonds inutilisés						
Passif :						
Sommes à payer	41 513	241 792	10 002 481	-	194 256	10 480 042
Engagements non réglés	751 399	1 677 725	1 201 676	-	128 190	3 758 990
Recettes comptabilisées d'avance	-	2 093	7 894 595	253 502	903 451	9 053 641
Réserve pour prime de rapatriement et autres réserves	-	693	571 933	-	-	572 626
Réserve pour allocations	19 067 126	-	874 438	-	1 445	19 943 009
Dû au Fonds général de l'ONU (état III)	45 380	3 009 839	1 165 211	16 977	116 584	4 353 991
Total, passif	19 905 418	4 932 142	21 710 334	270 479	1 343 926	48 162 299
Solde des fonds inutilisés						
Solde disponible au 1er janvier 1976	83 117 680	7 992 050	17 436 668	193 692	14 558 998	123 299 088
A ajouter : Virements	(18 048 828)[a]	(174)[b]	(119)[b]	-	(7 737 249)[c]	(25 786 370)
Solde disponible au 1er janvier 1976 (après virements)	65 068 852	7 991 876	17 436 549	193 692	6 821 749	97 512 718
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	(29 628 441)	(981 694)	7 272 071	20 073	1 902 139	(21 415 852)
Moins : Allocations au titre de programmes	(10 934 341)	-	(848 904)	-	(18)	(11 783 263)
Solde disponible au 31 décembre 1977	24 506 070	7 010 182	23 859 716	213 765	8 723 870	64 313 603
Total, passif et solde des fonds inutilisés	44 411 488	11 942 324	45 570 050	484 244	10 067 796	112 475 902

	Opérations de secours	Développement industriel	Activités économiques et sociales	Activités juridiques	Divers	Total
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977, terminé le 31 décembre 1977						
Recettes :						
Contributions annoncées	13 417 725	6 010 641	51 142 226	688 226	4 353 960	75 612 778
Dons de sources privées	252 936	-	218 914	-	32 834	504 684
Subventions	5 926	-	2 140 013	-	-	2 145 939
Revenu des placements	6 433 067	492 949	2 926 548	29 263	933 198	10 815 025
Recettes accessoires	231 437	1 159 807	1 062 995	21 031	7 216 914	9 692 184
Total, recettes	20 341 091	7 663 397	57 490 696	738 520	12 536 906	98 770 610
Dépenses :						
Traitements et dépenses communes de personnel	2 396 196	1 082 369	11 899 770	557 110	3 005 737	18 941 182
Frais de voyage	181 083	117 622	1 388 192	29 428	337 890	2 054 215
Services contractuels	139 414	644 653	1 957 668	20 416	5 709 668	8 471 819
Dépenses de fonctionnement	11 093 189	1 849 606	1 168 370	78 535	588 751	14 778 451
Achats	72 206 448	600 894	4 008 055	-	118 576	76 933 973
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	3 328 813	4 349 947	29 521 423	50 645	861 895	38 112 721
Total, dépenses	89 345 143	8 645 091	49 943 478	736 134	10 622 515	159 292 361
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977	(69 004 052)	(981 694)	7 547 218	2 386	1 914 391	(60 521 751)
A ajouter : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	39 375 611	-	(275 147)	17 687	(12 292)	39 105 899
Excédent net des recettes sur les dépenses	(29 628 441)	(981 694)	7 272 071	20 073	1 902 139	(21 415 852)
	(Tableau 14.1) d/	(Tableau 14.2) d/	(Tableau 14.3) d/	(Tableau 14.4) d/	(Tableau 14.5) d/	

a/ A compter du 1er octobre 1976, le Fonds d'affectation spéciale pour les activités dans la région sahélo-sahélienne (18 048 826 dollars) a été transféré au PNUD conformément à la circulaire ST/SGB/153 du 7 octobre 1976.

b/ Transféré dans la colonne "Divers".

c/ Les anciens tableaux (47 à 49) relatifs aux frais généraux sont devenus l'état XV "Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui aux programmes" (7 737 542 dollars) qui incorpore aussi les transferts.

d/ Voir ces tableaux dans le volume II.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des Services financiers,

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

COMPTES SPECIAUX POUR LES DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU, ONUDI, CNUCED et commissions régionales - dépenses d'appui aux programmes au titre de projets du PNUD, et du FNUAP et de projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale	ONU et ONUDI - dépenses d'appui aux programmes au titre d'autres projets financés par des fonds d'affectation spéciale	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés			
Actif			
Sommes à recevoir	1 284 733	34 571	1 319 304
Charges différées et autres éléments d'actif	74 188	2 835	77 023
A recevoir du Fonds général de l'ONU (état III)	7 899 421	-	7 899 421
Total, actif	9 258 342	37 406	9 295 748
Passif et solde des fonds inutilisés			
Passif			
Sommes à payer	17 140	-	17 140
Engagements non réglés	831 145	5 487	836 632
Recettes comptabilisées d'avance	33 034	-	33 034
Réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	2 300 000	-	2 300 000
Réserve pour prime de rapatriement	26 418	-	26 418
Dû au Fonds général de l'ONU (état III)	-	46 806	46 806
Total, passif	3 207 737	52 293	3 260 030
Solde des fonds inutilisés			
Solde disponible au 1er janvier 1976	7 876 665	-	7 876 665
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	(1 826 060)	(14 887)	(1 840 947)
Solde disponible au 31 décembre 1977	6 050 605	14 887	6 035 718
Total, passif et solde des fonds inutilisés	9 258 342	37 406	9 295 748

	ONU, ONUDI, CNUCED et commissions régionales - dépenses d'appui aux programmes au titre de projets du PNUD, et du FNUAP et de projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale	ONU et ONUDI - dépenses d'appui aux programmes au titre d'autres projets financés par des fonds d'affectation spéciale	Total
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977			
Recettes			
Programme des Nations Unies pour le développement			
Budgets des projets	27 294 250	-	27 294 250
Compte d'écarts	608 106	-	608 106
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	4 631 833	-	4 631 833
Projets de coopération technique financés par des fonds d'affectation spéciale	4 276 599	-	4 276 599
Projets des organisations associées	327 138	-	327 138
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	901 494	-	901 494
Autres fonds généraux d'affectation spéciale	277 688	-	277 688
Programme alimentaire mondial	-	523 369	523 369
Services industriels spéciaux	-	132 083	132 083
Recettes accessoires	260 983	3 978	264 961
Total, recettes	38 578 091	659 430	39 237 521
Dépenses			
Traitements et dépenses communes de personnel	34 731 767	545 530	35 277 297
Frais de voyage	687 020	45 564	732 584
Services contractuels	31 735	-	31 735
Dépenses de fonctionnement	1 059 617	83 223	1 142 840
Achats	255 539	-	255 539
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	1 288 603	-	1 288 603
Total, dépenses	38 054 281	674 317	38 728 598
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice 1976-1977	523 810	(14 887)	508 923
A déduire : Ajustement au titre de l'exercice antérieur	(18 496)	-	(18 496)
A déduire : Constitution d'une réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	(2 331 374)	-	(2 331 374)
Excédent net des recettes sur les dépenses	(1 826 060)	(14 887)	(1 840 947)
	(Tableau 15.1)	(Tableau 15.2)	

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général (Contrôleur)
Bureau des Services financiers

(Signé) Helmut DEBATIN

Le 30 mars 1978

TABLEAU 15.1

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT ET COMMISSIONS REGIONALES DE L'ONU : DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES AU TITRE DE PROJETS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION ET DE PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONU FINANCES PAR DES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	ONU	ONUDI	CNUCED	Commissions régionales	Total
I. Etat de l'actif et du passif et soldes des fonds inutilisés					
Actif					
Sommes à recevoir	814 832	1 980	-	467 921	1 284 733
Charges différées et autres éléments d'actif	74 188	-	-	-	74 188
A recevoir du Fonds général de l'ONU (Etat XV)	3 203 079	3 620 736	314 640	760 966	7 899 421
Total, actif	4 092 099	3 622 716	314 640	1 228 887	9 258 342
Passif et solde des fonds inutilisés					
Passif					
Sommes à payer	17 140	-	-	-	17 140
Engagements non réglés	266 664	408 606	105 523	50 352	831 145
Recettes comptabilisées d'avance	-	-	-	33 034	33 034
Réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	1 500 000	660 000	140 000	-	2 300 000
Réserve pour prime de rapatriement	-	-	-	26 418	26 418
Total, passif	1 783 804	1 068 606	245 523	109 804	3 207 737
Solde des fonds inutilisés					
Solde disponible au 1er janvier 1976	5 766 697	1 666 762	304 083	139 123	7 876 665
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	(3 458 402)	887 348	(234 966)	979 960	(1 826 060)
Solde disponible au 31 décembre 1977	2 308 295	2 554 110	69 117	1 119 083	6 050 605
Total, passif et solde des fonds inutilisés	4 092 099	3 622 716	314 640	1 228 887	9 258 342
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977					
Recettes					
Programme des Nations Unies pour le développement					
Budgets des projets	15 043 575	9 088 630	2 766 000	396 045	27 294 250
Compte d'écarts	386 582	221 524	-	-	608 106
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	4 631 833	-	-	-	4 631 833
Projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale	2 328 865	923 065	141 283	883 386	4 276 599
Projets d'organisations associées	56 894	153 740	62 875	53 629	327 138
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	-	901 494	-	-	901 494
Autres fonds généraux d'affectation spéciale	-	-	85 469	192 219	277 688
Recettes accessoires	149 688	598	11 497	99 200	260 983
Total, recettes	22 597 437	11 289 051	3 067 124	1 624 470	38 578 091
Dépenses					
Traitements et dépenses communes de personnel	22 988 088	9 009 427	2 324 307	409 945	34 731 767
Frais de voyage	461 477	62 789	90 174	72 580	687 020
Services contractuels	29 600	-	-	2 135	31 735
Dépenses de fonctionnement	415 722	529 686	32 127	82 082	1 059 617
Achats	130 569	47 193	-	77 777	255 539
Bourses de perfectionnement, subventions, divers	499 009	92 608	696 986	-	1 288 603
Total, dépenses	24 524 465	9 741 703	3 143 594	644 519	38 054 281
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977	(1 927 028)	1 547 348	(76 470)	979 960	523 810
A déduire : Ajustement au titre de l'exercice précédent	-	-	(18 496)	-	(18 496)
A déduire : Constitution d'une réserve pour versements à la cessation de service et indemnités de licenciement, demandes d'indemnisation et autres imprévus	(1 531 374)	(660 000)	(140 000)	-	(2 331 374)
Excédent net des recettes sur les dépenses	(3 458 402)	887 348	(234 966)	979 960	(1 826 060)
	a	b	c	(Tableau 15.1.1)	(Etat XV)

TABLEAU 15.1.1

COMMISSIONS REGIONALES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES - DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES AU TITRE DE PROJETS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET DE PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONU FINANCES PAR DES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Commissions régionales				
	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine	Asie occidentale	Total
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés					
Actif					
Sommes à recevoir	121 531	277 762	66 273	2 355	467 921
A recevoir du Fonds général de l'ONU (Etat XV)	334 651	165 080	210 314	50 921	760 966
Total, actif	456 182	442 842	276 587	53 276	1 228 887
Passif et solde des fonds inutilisés					
Passif					
Engagements non réglés	17 463	32 549	340	-	50 352
Recettes comptabilisées d'avance	-	-	33 034	-	33 034
Réserve pour prime de rapatriement	-	-	26 418	-	26 418
Total, passif	17 463	32 549	59 792	-	109 804
Solde des fonds inutilisés					
Solde disponible au 1er janvier 1976	52 988	21 312	64 823	-	139 123
A ajouter : Excédent net des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	385 731	388 981	151 972	53 276	979 960
Solde disponible au 31 décembre 1977	438 719	410 293	216 795	53 276	1 119 083
Total, passif et solde des fonds inutilisés	456 182	442 842	276 587	53 276	1 228 887
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977					
Recettes					
Programme des Nations Unies pour le développement					
Budgets des projets	121 531	253 259	-	21 255	396 045
Projets de coopération technique de l'ONU financés par des fonds d'affectation spéciale	172 312	449 650	258 020	3 404	883 386
Projets d'organisations associées	48 076	-	-	5 553	53 629
Autres fonds généraux d'affectation spéciale	161 379	-	-	30 840	192 219
Recettes accessoires	94 337	-	-	4 863	99 200
Total, recettes	597 635	702 909	258 020	65 915	1 624 479
Dépenses					
Traitements et dépenses communes de personnel	116 746	257 220	35 823	156	409 945
Frais de voyage	61 873	8 411	1 439	857	72 580
Services contractuels	2 135	-	-	-	2 135
Dépenses de fonctionnement	12 647	7 636	50 173	11 626	82 082
Achats	18 503	40 661	18 613	-	77 777
Total, dépenses	211 904	313 928	106 048	12 639	644 519
Excédent des recettes sur les dépenses	385 731	388 981	151 972	53 276	979 960
	a	b	c	d	(Tableau 15.1)

TABLEAU 15.2

ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL : DEPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES AU TITRE DE PROJETS FINANCES PAR D'AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Programme alimentaire mondial	Services industriels spéciaux		Total
		ONU	ONUDI	
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés				
Actif				
Sommes à recevoir	32 591	1 980	-	34 571
Charges différées et autres éléments d'actif	2 835	-	-	2 835
Total, actif	35 426	1 980	-	37 406
Passif et solde des fonds inutilisés				
Passif				
Engagements non réglés	5 487	-	-	5 487
Dû au Fonds général de l'ONU (Etat XV)	29 939	16 867	-	46 806
Total, passif	35 426	16 867	-	52 293
Solde des fonds inutilisés				
Solde disponible au 1er janvier 1976	-	-	-	-
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir ci-dessous)	-	(14 887)	-	(14 887)
Solde disponible au 31 décembre 1977	-	(14 887)	-	(14 887)
Total, passif et solde des fonds inutilisés	35 426	1 980	-	37 406
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977				
Recettes				
Fonds alloués	523 369	86 543	45 540	655 452
Recettes accessoires	3 978	-	-	3 978
Total, recettes	527 347	86 543	45 540	659 430
Dépenses				
Traitements et dépenses communes de personnel	398 560	101 430	45 540	545 530
Frais de voyage	45 564	-	-	45 564
Dépenses de fonctionnement	83 223	-	-	83 223
Total, dépenses	527 347	101 430	45 540	674 317
Excédent des recettes sur les dépenses	-	(14 887)	-	(14 887)
	a	b	c	(Etat XV)

ANNEXE I

Notes relatives aux états financiers

Note 1. Récapitulation de principes comptables importants

Le Secrétaire général rappelle ci-après certains des principes comptables importants de l'Organisation des Nations Unies :

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives publiées par le Contrôleur et aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité nationale.

b) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

c) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont identifiés sur la base de la comptabilité patrimoniale.

d) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies. A la fin de l'année, les disponibilités, les sommes placées et les contributions annoncées non versées, autres que les contributions pour des années à venir, sont reconverties aux taux de change applicables par l'ONU.

e) Dépenses payées d'avance. Pour l'établissement du bilan uniquement, la part de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire achevée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée dans les dépenses payées d'avance. Le montant intégral de l'avance est comptabilisé dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que chaque fonctionnaire ait fourni les pièces demandées prouvant qu'il a droit à l'indemnité; il est alors imputé sur le compte budgétaire approprié et l'avance est récupérée.

f) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consomptibles et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués. Une liste indiquant le coût du mobilier et du matériel au Siège et dans les bureaux extérieurs, établie selon la comptabilité matières de l'ONU, à partir de l'inventaire comptable permanent, est présentée dans une note jointe aux états financiers.

g) Immobilisations. Le coût des terrains et bâtiments est comptabilisé au prix d'achat. Il n'y a pas de provision pour amortissement dans le cas des bâtiments. Le coût des gros travaux d'amélioration et d'agrandissement des bâtiments est indiqué dans le compte "travaux de construction en cours", et le total est inclus dans les immobilisations lorsque les projets sont terminés. Le coût de l'entretien et des réparations est imputé sur les comptes budgétaires appropriés.

h) Aucune provision n'est prévue au Fonds général pour les paiements à effectuer au titre de la prime de rapatriement ni pour faire face aux dépenses imprévues visées à l'appendice D du règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des fonds étant prévus à cette fin dans les crédits ouverts au budget.

i) Recettes accessoires.

i) Les recettes nettes provenant des activités productrices sont comptabilisées comme recettes accessoires.

ii) Les sommes remboursées au titre de dépenses qui avaient été imputées sur les comptes budgétaires au cours du même exercice sont portées au crédit des mêmes comptes, mais les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires.

iii) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Mais les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée sont considérées comme recettes accessoires.

iv) Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, si le solde des comptes fait apparaître une perte nette au change, la perte est portée au débit du compte budgétaire. S'il y a un gain net, ce gain est comptabilisé comme recettes accessoires.

v) Le produit des ventes de biens excédentaires est comptabilisé comme recettes accessoires.

vi) Les sommes remboursées au titre des cotisations à la Caisse des pensions (14 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension) pour les fonctionnaires qui ont acquis la qualité de participants à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date mais qui y sont restés affiliés moins de cinq ans sont comptabilisées comme recettes accessoires.

j) Activités productrices de recettes.

i) Nonobstant les dispositions de la règle 111.8 du Règlement financier, les recettes provenant de ventes à crédit dans le cadre des ventes de publications et des services destinés aux visiteurs ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

ii) En ce qui concerne les activités confiées à des concessionnaires, telles que le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes, seuls les éléments d'actif dont l'Organisation a a la propriété, c'est-à-dire les bénéfices à recevoir des concessionnaires et les avances qui leur sont consenties par prélèvement sur le Fonds de roulement, sont inscrits au bilan du Fonds général.

iii) Les gains ou pertes au change sont portés au débit ou au crédit de l'activité au titre de laquelle le gain ou la perte a été enregistré.

iv) Les recettes effectives (recettes nettes diminuées des frais de supervision et d'exploitation) provenant de l'ensemble des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires du Fonds général.

v) Inventaires

a. Administration postale de l'ONU. Les inventaires des articles philatéliques sont enregistrés au prix de vente dans des comptes d'ordre, aux fins de contrôle interne.

b. Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes. Les inventaires sont établis au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur, aux prix du calcul du bénéfice net.

c. Publications, Des fiches d'inventaire indiquant le volume de publications en stock sont tenues à jour. La valeur de l'inventaire n'est pas comprise dans l'actif. Le coût des publications est comptabilisé comme dépenses au moment où celles-ci sont engagées.

k) Comptes de la FUNU et de la FNUOD. Les comptes relatifs aux opérations de la FUNU et de la FNUOD ont été tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a néanmoins approuvé à cet égard des arrangements spéciaux :

i) Article 2.1 du Règlement financier :

L'Assemblée générale ayant adopté pour la FUNU et la FNUOD un "exercice spécial" allant du 25 octobre au 24 octobre (inclus) de l'année suivante, cet exercice est utilisé tant pour la présentation des données que pour la comptabilité.

ii) Articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier :

Pour ces opérations, ce n'est qu'après déduction des crédits nécessaires pour régler à tout moment des engagements de dépenses que le solde des crédits ouverts est annulé en application de l'article 4.3 ou 4.4. Les engagements non réglés de la FUNU et de la FNUOD ne sont pas annulés comme il est prévu à l'article 4.4, c'est-à-dire à l'expiration de la période de 12 mois suivant la fin de l'exercice, mais ils sont maintenus dans les comptes, essentiellement pour rembourser le coût de services et de marchandises fournis par les gouvernements.

iii) Article 5.2 du Règlement financier :

L'excédent budgétaire est porté au crédit des Etats Membres et déduit des contributions mises en recouvrement auprès d'eux chaque année. L'excédent budgétaire à répartir entre les Etats Membres comprend :

a. Toutes les recettes accessoires, y compris le revenu des placements, sauf :

i) Les contributions des nouveaux Etats Membres qui ont été portées au crédit des Etats Membres.

ii) Les recettes accessoires prévues qui ont été déduites des crédits à ouvrir, et ce uniquement dans la mesure où lesdites recettes sont premièrement effectivement réalisées et, deuxièmement, nécessaires pour financer les opérations en question.

b. Toutes les sommes annulées en application de l'article 4.3.

c. Toutes les sommes annulées en application de l'article 4.4, lorsque l'engagement de dépense n'est plus considéré comme valable.

iv) Article 5.2 du Règlement financier et article 3.3 du Règlement du personnel :

Les crédits ouverts par l'Assemblée générale pour la FUNU et la FNUOD au titre des traitements et dépenses connexes de personnel sont des montants nets, diminués des contributions du personnel. En conséquence, les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres n'ont pas à être ajustées pour tenir compte des contributions du personnel. Le montant des impôts nationaux sur le revenu que certains Etats Membres perçoivent sur les traitements et émoluments versés par la FUNU et la FNUOD à leurs ressortissants est porté au débit desdits Etats Membres.

v) Articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier :

Les comptes de la FUNU et de la FNUOD sont tenus par périodes distinctes correspondant aux mandats successifs des Forces; ils sont officiellement présentés et vérifiés selon un cycle biennal, conformément aux articles 11.1 et 11.4 du Règlement financier.

l) Comptes relatifs à la coopération technique.

i) Aux chapitres du budget ordinaire de l'ONU qui concernent la coopération technique correspondent des états financiers relatifs à la coopération technique, afin de donner une idée d'ensemble des activités dans ce domaine.

ii) Les engagements au titre du programme ordinaire de coopération technique qui ne sont pas réglés à la fin d'un exercice sont transférés des comptes du Fonds général de l'ONU aux comptes relatifs à la coopération technique pour l'exercice suivant. Conformément à la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale, les crédits ouverts au budget ordinaire pour les programmes de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier de l'ONU, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y a lieu d'appliquer des procédures différentes.

iii) Les recettes relatives à la coopération technique comprennent les fonds alloués à des projets approuvés pour des périodes plus longues que l'exercice en cours, sauf dans le cas des allocations au titre des programmes de coopération technique prévus au budget ordinaire, qui portent uniquement sur l'exercice biennal en cours.

iv) Conformément aux procédures comptables du PNUD, les recettes de 1977 provenant des allocations au titre des projets du PNUD correspondent aux budgets des projets tels qu'ils apparaissent dans les livres de l'Organisation des Nations Unies. Ces recettes étaient auparavant déterminées sur la base des budgets des projets comptabilisés selon le système d'informatique de gestion du PNUD.

v) Les engagements non réglés au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique comprennent les engagements imputables sur les fonds reçus au titre des budgets des projets pour des exercices futurs.

vi) Comme suite à la décision prise par le PNUD de ne plus appliquer la méthode des coûts standard à compter du 1er janvier 1977, les engagements non réglés figurent à nouveau, depuis le 31 décembre 1976, parmi les éléments de dépenses dans les états financiers relatifs à la coopération technique. Au 31 décembre 1976, le montant total des engagements non réglés se rapportant à des biens et services fournis en 1976 a été inclus dans les sommes à payer. Cependant, conformément aux procédures comptables adoptées en 1977 par le PNUD et le FNUAP, les dépenses au titre des projets pour 1977 comprennent les engagements de dépenses se rapportant aux biens et services prévus aux budgets des projets pour 1977, quelle que soit la date de fourniture effective. Les engagements non réglés au 31 décembre 1977 sont comptabilisés comme un élément distinct de passif dans la présentation de l'état des fonds.

vii) Une autre conséquence de la décision prise par le PNUD de ne plus appliquer la méthode des coûts standard à compter du 1er janvier 1977, a été l'introduction d'un système de coûts moyens pour les projets du PNUD et du FNUAP. Selon ce système, les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à un expert donné sont imputés sur les budgets des projets du PNUD ou du FNUAP sur la base des coûts moyens, calculés en répartissant ces coûts entre tous les projets du PNUD ou du FNUAP pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice en cours.

viii) La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 p. 100 du traitement de base net pour tous les agents engagés au titre de projets, à l'exception du personnel pour lequel les dépenses sont calculées selon la méthode des coûts moyens.

ix) La provision pour imprévus au titre des indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU concernant le personnel rémunéré à l'aide de fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique est calculée à raison d'un pour cent du traitement de base net.

m) Comptes relatifs aux fonds d'affectation spéciale

i) Les contributions annoncées pour des années à venir et qui ont été reçues sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance.

ii) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes pour lesquels des réserves avaient été constituées l'année précédente. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers en dessous des résultats de l'exercice en cours de manière à ne pas fausser la présentation.

iii) Une provision pour prime de rapatriement est constituée par le Contrôleur lorsqu'elle est jugée nécessaire en raison de l'importance des primes à verser au personnel des services organiques.

iv) La provision pour imprévus au titre des indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU pour le personnel rémunéré à l'aide de fonds d'affectation spéciale est calculée à raison d'un pour cent du traitement de base net.

Fonds général

Note 2. Sommes à recevoir

On trouvera ci-après le détail des sommes à recevoir figurant dans l'état III, selon qu'elles sont dues depuis plus ou moins d'un an :

	Depuis moins d'un an	Depuis plus d'un an	Total
	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
A recevoir :			
De fonctionnaires	4,7	0,2	4,9
De gouvernements	2,0	0,8	2,8
D'institutions spécialisées	4,3	0,2	4,5
Divers	4,4	0,4	4,8
Total des sommes à recevoir	15,4	1,6	17,0

Les sommes à recevoir de fonctionnaires comprennent les avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'étude, à l'occasion de voyages et en cas de licenciement, ainsi que les avances de traitement.

Note 3. Virements interfonds

On trouvera ci-après le détail des virements interfonds figurant à l'état III :

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
A recevoir d'autres fonds des Nations Unies :	
ONU (coopération technique)	1,7
UNITAR	0,1
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	0,1
FUNU (1973) et FNUOD	0,7
FNUAP	1,1
PNUE	1,0
FISE	2,0
PNUD	1,2
Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies	4,4
Total	12,3

Une somme de 5,5 millions de dollars a été reçue pendant la période allant de janvier à mars 1978 en règlement des soldes indiqués ci-dessus.

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Dû à d'autres fonds des Nations Unies :	
ONU (coopération technique)	7,1
Travaux de construction :	
New York	1,6
CEPAL	0,2
CEA	0,5
Genève	0,2
Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies	9,5
Université des Nations Unies	0,1
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1,4
Total	20,6

Note 4. Charges différées

On trouvera ci-après le détail du montant figurant à l'état III à la rubrique "Charges différées et autres éléments d'actif", au 31 décembre 1977.

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	1,1
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	1,9
Divers	0,8
Total	3,8

Note 5. Sommes à payer

On trouvera ci-après le détail des sommes à payer figurant à l'état III :

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Dû à des fonctionnaires	2,9 a/
Dû au titre de l'exploitation des distributeurs automatiques	0,3
Dû à des fonds d'affectation spéciale gérés localement	0,1
Dû à des institutions spécialisées	0,8
Dû à des gouvernements	3,6
Réserve et autres fonds	4,1
Compte courant à solde nul avec la Chemical Bank et chèques de remboursements d'impôts	5,1
Divers	5,6
Total des sommes à payer	22,5

a/ Dont 400 000 dollars représentent des rappels de traitement à l'occasion de promotions à effet rétroactif, 900 000 dollars des versements à la cessation de service et 500 000 dollars des délégations de traitement (services extérieurs).

Note 6. Traitements et dépenses communes de personnel

On trouvera au tableau ci-après le détail des traitements et dépenses communes de personnel financés au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977. Les tableaux 1.3 et 1.4 des

états financiers indiquent le coût total des traitements et dépenses communes de personnel, par chapitre du budget et par programme. Les traitements et dépenses communes de personnel représentent 77,6 p. 100 du montant total des engagements de dépenses au titre du budget ordinaire de l'ONU (tableau 1.3).

	En millions de dollars des Etats-Unis)	Pourcentage
Postes permanents	434,8	71,4
Personnel supplémentaire, personnel temporaire affecté à des tâches générales et consultants	50,2	8,2
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	7,2	1,2
Total, traitements	492,2	
Dépenses communes de personnel	116,7	19,2
Total, traitements et dépenses communes de personnel	608,9	100,0

Fonds des immobilisations

Note 7. Terrains et bâtiments

Les immobilisations de l'Organisation comprennent des terrains et des bâtiments, comptabilisés au prix coûtant, dont on trouvera détail ci-après :

	(En millions de dollars des Etats-Unis)	
Bâtiments du Siège, New York (coût initial)	67,1	
A déduire : Coût du bâtiment de la bibliothèque démoli en 1960	1,7	
		65,4
Bâtiment de la bibliothèque Dag Hammarskjold, New York		6,7
Terrain du Siège permanent, New York		9,6
Bâtiment du Secrétariat et Salle des assemblées	12,3	
Bâtiment de la bibliothèque et villas, Genève	2,1	
Modernisation du Palais des Nations, Genève	6,7	
Gros travaux d'entretien, Genève		
Agrandissement des salles et installations de conférence, Genève	47,7	
		68,8

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Terrains et bâtiments à Addis-Abeba, Mogadiscio et Pusan	0,3
Siège de la Commission régionale, Addis-Abeba	7,1
Bâtiment de l'ONU, Santiago	5,4
Centre de documentation et de recherche, Santiago	1,0
Nouveau bâtiment offert par les Pays-Bas, Bangkok	0,2
Siège de la commission régionale, Bangkok	8,5
Total	173,0

Note 8. Matériel non consomptible

On trouvera au tableau ci-après une liste, établie d'après la comptabilité matières de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977, indiquant la valeur, au prix coûtant, du matériel non consomptible utilisé au Siège et ailleurs. Conformément aux principes comptables de l'ONU, le matériel non consomptible n'est pas inclus dans le capital fixe de l'Organisation, mais sa valeur est imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

	(En millions de dollars des Etats-Unis)
Siège, New York	12,1
CEA	0,5
CEPAL, Santiago	1,2
CEPAL, Mexico	0,2
CEAO	0,7
CESAP	1,0
Cour internationale de Justice	0,4
Office de Genève	15,6
Centre d'information des Nations Unies	0,7
ONUDI	1,0
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1,2
Dépôt de l'ONU à Pise	0,8
ONUST	4,4
Total	39,8

Fonds "Travaux de construction en cours"

Travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève

Note 9. Litige

L'Organisation des Nations Unies a déposé une plainte devant le Tribunal de commerce de Paris contre un ancien entrepreneur qui avait été chargé de travaux d'agrandissement du Palais des Nations de Genève et elle a réclamé à titre de dommages et intérêts une somme de 568 194,60 francs suisses (261 840,83 dollars des Etats-Unis) pour rupture de contrat. Le défendeur a offert, pour régler l'affaire à l'amiable, de verser 250 000 francs français (51 546,39 dollars des Etats-Unis). L'Organisation n'a pas encore décidé si elle allait accepter ce règlement amiable ou exiger le montant réclamé initialement.

Note 10. Exigibilité éventuelle

L'un des entrepreneurs chargé de travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève a réclamé à l'Organisation des Nations Unies la somme de 800 000 francs suisses (368 663,59 dollars des Etats-Unis) à titre de complément de rémunération pour l'exécution de travaux supplémentaires. L'Organisation considère que cette demande est injustifiée et elle envisage d'appliquer la procédure d'un arbitrage prévu dans le contrat qu'elle avait passé avec l'entreprise. Entre-temps, le montant réclamé n'a pas été comptabilisé.

Note 11. Virement au fonds des immobilisations

Le coût des travaux d'agrandissement du Palais des Nations à Genève (47 706 306 dollars au 31 décembre 1977) a été capitalisé. Le coût initial des travaux comprend une perte au change de 8 005 524 dollars des Etats-Unis résultant de la réévaluation du solde du prêt consenti par le Gouvernement suisse, au taux de change fixé par le Contrôleur au 31 décembre 1977. Le reste du solde (551 045 dollars) comprend des recettes accessoires (361 510 dollars), l'excédent des fonds reçus par rapport au coût des travaux (171 880 dollars), et des sommes à payer (17 655 dollars). Ce solde sera liquidé lorsque les questions en suspens auront été réglées.

Siège de la CESAP à Bangkok

Note 12. Arbitrage

L'entrepreneur général chargé de la construction du siège de la CESAP à Bangkok a saisi la Chambre de commerce internationale d'une demande d'indemnisation présentée à l'Organisation, à laquelle il réclame un million de dollars. L'Organisation estime que cette demande n'est pas justifiée; néanmoins, vu le caractère incertain de l'issue du litige, une certaine somme pourrait être exigible. Le montant total de l'exigibilité éventuelle y compris les frais administratif et la rémunération prévue de l'arbitre, est estimé à 1 115 250 dollars.

Comité spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) (Etat IX, Tableau 9.1)

Note 13. Contributions mises en recouvrement non acquittées

L'état IX et le tableau 9.1 indiquent l'état de ce compte, avec la ventilation des contributions mises en recouvrement non acquittées, dont le montant au 31 décembre 1977 s'élevait à 48 328 611 dollars. Sur ce montant, 5 274 570 dollars représentent des contributions mises en recouvrement non acquittées qui ont été inscrites à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

Note 14. Sommes à payer à des Etats membres

Les sommes dues à des Etats Membres pour des marchandises livrées et des services fournis, pour lesquels l'Organisation avait reçu et accepté des factures libellées en monnaie locale, ont été réévaluées et, en raison des fluctuations monétaires, réduites d'un montant de 521 744 dollars qui a été inscrit dans les comptes de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977.

Compte ad hoc pour l'opération des Nations Unies au Congo (Etat XI, Tableau 11.1)

Note 15. Contributions mises en recouvrement non acquittées

Les contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977, indiquées au Tableau 11.1 pour un total de 82 083 014 dollars, se rapportent aux années ci-après :

	Dollars des Etats-Unis
1960	14 004 840
1961	25 065 769
1962	21 983 223
1963	9 895 044
1964	4 446 931
	6 687 207 a/
total	82 083 014

a/ Montant inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

Note 16. Sommes à payer à des Etats Membres

Les sommes dues à des Etats Membres pour des marchandises livrées et des services fournis, pour lesquels l'Organisation avait reçu et accepté des factures libellées en monnaie locale, ont été réévaluées et, en raisor des fluctuations monétaires, réduites d'un montant de 52 590 dollars qui a été inscrit dans les comptes de l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977.

Activités de coopération technique

Note 17. Coopération technique (Etat XIII, Tableaux 13.1 à 13.0.4)

a) La modification apportée aux principes comptables touchant la comptabilisation des engagements non réglés, mentionnée à la section de la "récapitulation de principes comptables importants" relative à la coopération technique, a eu pour effet d'augmenter d'environ 11,9 millions de dollars, dont détail ci-après, le montant des dépenses relatives aux projets pour 1977. En outre, les engagements prévisionnels au titre des projets du PNUD et du FNUAP à imputer sur les budgets des projets pour 1978 et les exercices futurs s'élèvent à 21,7 millions et 1,7 million de dollars, respectivement, dont détail ci-après :

	Dépenses supplémentaires approximatives pour 1977 imputables à la modification des principes comptables touchant la comptabilisation des engagements non réglés	Engagements prévisionnels	
	PNUD	PNUD	FNUAP
Agent d'exécution	(En millions de dollars des Etats-Unis)		
Organisation des Nations Unies	5,2	9,3	1,7
ONUDI	6,3	12,3	-
CNUCED	0,2	-	-
CEA	0,1	-	-
CESAP	0,1	0,1	-
CEAO	-	-	-
Total	11,9	21,7	1,7

b) Un montant de 2,9 millions de dollars a été rétrocédé au PNUD par l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977, au titre d'économies réalisées lors du règlement de dépenses afférentes aux experts et aux boursiers qui avaient été imputées sur le compte d'écarts au 31 décembre 1976.

c) Dans certains cas, les fonds reçus à l'avance étaient insuffisants pour faire face aux dépenses engagées au titre de fonds d'affectation spéciale à des fins spécifiques destinés à financer des projets de coopération technique à des fins spéciales. En conséquences, des déficits représentant un total de 2,1 millions de dollars au 31 décembre 1977, dont détail ci-après, ont été enregistrés :

Déficit des Fonds d'affectation spéciale destinés à financer des projets :

(En dollars des Etats-Unis)

	31 décembre 1975	31 décembre 1977
Organisation des Nations Unies	120 031	1 799 911
ONUDI	285 950	189 647
CNUCED	-	16 880
CEA	38 738	37 473
CEPAL	20 727	92 192
Total	465 446	2 136 103

Après le 31 décembre 1977, une somme de 600 000 dollars a été reçue en règlement partiel de ces déficits.

Note 18. Fonds des Nations Unies pour le développement industriel

Le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, qui a commencé à fonctionner le 1er janvier 1978, a reçu en 1977 des annonces de contributions pour les exercices ultérieurs représentant au total 3 427 218 dollars des Etats-Unis au 31 décembre 1977. Il n'est pas tenu compte de ces sommes dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal 1976-1977. Ces annonces de contributions ont été comptabilisées par le Fonds à la date du 1er janvier 1978.

ANNEXE II

Analyse du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1977

(En millions de dollars des Etats-Unis)

		Déficit "A"	Déficit "B"
1.	**Budget ordinaire et Fonds de roulement**		
	a. Montants retenus par les Etats Membres qui, en raison de leurs positions de principe, ne participent pas au financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire	57,7	57,7
	b. Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	16,6	16,6
	Total partiel	74,3	74,3
2.	**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et FNUOD**		
	Montant que des Etats Membres ont déclaré retenir	35,6 a/	35,6 a/
3.	**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)**		
	Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	0,6	0,6
	Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	38,5 b/ c/	38,5 b/ c/
	A déduire : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	(8,1)	(8,1)
	Dépenses couvertes par prélèvements sur le Compte spécial de l'ONU (résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale)	(3,9)	(3,9)
	Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	27,1	27,1
4.	**Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**		
	Contributions volontaires conditionnelles reçues, remboursables aux gouvernements	1,6	1,6
	Dépenses engagées en sus du montant des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes accessoires disponibles	48,3 b/ d/	48,3 b/ d/
	A déduire : Dépenses couvertes à l'aide des obligations émises par l'ONU (voir état VIII)	(35,9)	(35,9)
	Montant net des dépenses engagées en sus des fonds disponibles	14,0	14,0
5.	Total brut du déficit	151,0	151,0
6.	A déduire : Contributions volontaires (reçues ou annoncées) au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	38,2 e/ f/	38,2 e/ f/
7.	Montant net du déficit "A"	112,8	112,8
8.	A ajouter : Montant à rembourser aux Etats Membres ou à porter à leur crédit, par prélèvement sur les excédents, pour leurs contributions :		
	à la FUNU (1956)		1,1
	à l'ONUC		15,6
9.	Montant net du déficit "B"		129.5

a/ Le montant au 31 décembre 1977 a été calculé sur la base des déclarations des Etats Membres qui ont annoncé qu'ils ne verseraient pas de contributions pour la FUNU/FNUOD.

b/ Les montants indiqués comprennent 2,2 millions de dollars au titre des opérations de change.

c/ Les montants indiqués pour la FUNU (1956) ont été calculés compte tenu des demandes de remboursement présentées par les gouvernements mais non encore acceptées par l'ONU, ainsi que du montant estimatif à prévoir au titre des dépenses remboursables pour lesquelles les gouvernements n'ont pas encore présenté de demandes de remboursement.

d/ Il a été tenu compte dans le présent tableau des dépenses remboursables pour lesquelles des demandes de remboursement ont été reçues mais non encore acceptées, ainsi que du montant estimatif des demandes de remboursement à recevoir pour des services fournis par des gouvernements à l'ONUC.

e/ Non compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

f/ Y compris une somme de 0,1 million de dollars représentant des contributions annoncées par deux Etats Membres pour lesquelles aucun paiement n'a encore été reçu.

Notes explicatives sur les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir

1. Les contributions mises en recouvrement qui demeurent à recevoir, et qui sont indiquées dans les comptes de l'exercice biennal 1976-1977, ont été comptabilisées conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains Etats Membres ont fait savoir qu'ils ont l'intention de ne verser qu'une partie des contributions mises en recouvrement auprès d'eux, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. A ce propos, un certain nombre d'Etats Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et qui a été exposée par leurs délégations lors de sessions successives de l'Assemblée générale), en particulier ce qui suit :

a) Dans la mesure où les montants en question ont trait à des dépenses imputées sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) ou sur le compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo, dépenses qu'ils considèrent comme illégales, ils ne s'estiment pas tenus d'y contribuer en vertu des dispositions de l'Article 17 de la Charte;

b) Certains Etats ont adopté une position analogue pour les années 1963 à 1977 en ce qui concerne leur part estimative de certaines dépenses qui ont été inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : les dépenses relatives aux obligations émises par l'ONU et, avant 1975, les dépenses relatives à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et au Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée, ainsi que, avant 1968, les dépenses relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine et au Service mobile de l'ONU;

c) Certains Etats Membres ont en outre déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la Force d'urgence des Nations Unies (1973) (FUNU) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD); d'autres Etats ont déclaré qu'ils ont déduit de leurs contributions à la FUNU leur part des dépenses qu'ils attribuent aux fonctions supplémentaires résultant de l'accord conclu entre l'Egypte et Israël le 4 septembre 1975;

d) Dans la mesure où les montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire ont trait à leur part en dollars des crédits ouverts pour le programme ordinaire de coopération technique (au titre V du budget pour les années 1963 à 1973, au chapitre 19 du budget de 1974-1975 et au chapitre 15 par la suite), la Bulgarie, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont expressément offert d'en verser l'équivalent dans leur propre monnaie. Les montants estimatifs que les Gouvernements de la Bulgarie, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont offerts à l'Organisation des Nations Unies dans lesdites monnaies représentent l'équivalent de 189 966 dollars, 491 063 dollars, 557 258 dollars, 2 095 652 dollars et 15 873 328 dollars respectivement. Sur ces sommes, l'équivalent en roubles de 1 040 500 dollars et 3 839 500 dollars ont été acceptés de la part de la

République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, respectivement, pour le règlement de dépenses relatives au programme ordinaire de coopération technique.

2. Du fait de la position adoptée par certains Etats Membres en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ils verseront leurs contributions ou en ce qui concerne le financement de certaines dépenses inscrites au budget ordinaire, notamment les dépenses relatives aux obligations, on estime à un total cumulatif de 57,7 millions de dollars les sommes que 18 Etats Membres avaient retenues sur leurs contributions au 31 décembre 1977. Ce total, qui se décompose en 8,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 1976-1977 et 48,9 millions de dollars pour des exercices antérieurs, comprend un montant de 14,3 millions de dollars versé en monnaies nationales non convertibles. Il convient de noter à cet égard que le montant estimatif de 57,7 millions de dollars indiqué ci-dessus est inclus dans le montant total de 75,1 millions de dollars inscrit dans l'état III au titre des contributions mises en recouvrement non acquittées au 31 décembre 1977.

3. De même, du fait de la position prise par certains Etats Membres, exposée plus haut, lesdits Etats n'ont pas acquitté leur part des dépenses relatives au financement de la FUNU (1973) et de la FNUOD, représentant un montant estimatif de 35,6 millions de dollars. Ce montant estimatif a été calculé sur la base de la part revenant à chacun des Etats Membres en question dans le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale depuis la création de la FUNU (1973) jusqu'au 24 octobre 1978 et depuis la constitution de la FNUOD (1974) jusqu'au 31 mai 1978, les montants correspondants étant calculés par rapport à la fraction d'année civile considérée jusqu'au 31 décembre 1977 aux fins de l'établissement des états financiers pour l'exercice biennal 1976-1977.

4. Les contributions mises en recouvrement à recevoir qui sont indiquées dans l'état III ne comprennent pas un montant de 16,6 millions de dollars représentant des contributions mises en recouvrement auprès de la Chine et non acquittées, montant qui a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) adoptée en 1972 par l'Assemblée générale.

ANNEXE IV

Tableau récapitulatif de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies a/ au 31 décembre 1977

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	Force d'urgence des Nations Unies (1956)	Opération des Nations Unies au Congo	Force d'urgence des Nations Unies (1973) et FNUOD	Travaux de construction en cours	Fonds des immobilisations, Fonds de roulement, Compte "Produits de la vente des obligations de l'ONU" et Compte spécial	Total	Total (après compensation entre sommes à recevoir et sommes à payer)
Actif								
Encaisse	35,5	-	-	8,5	0,5	20,8 b/	65,3	65,3
Sommes à recevoir, virements interfonds, dépenses payées d'avance et avances	33,1	-	-	2,5	2,6	111,3	149,5	29,5
Contributions mises en recouvrement non acquittées	75,1	43,1	75,4	132,1	-	0,1	325,8	325,8
Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement c/	16,6	5,3	6,7	-	-	-	28,6	28,6
Contributions non mises en recouvrement	5,6	0,9	2,0	-	-	-	8,5	8,5
Immobilisations	-	-	-	-		173,0	173,0	173,0
Fonds "Travaux de construction en cours"	-	-	-	-	3,1	-	3,1	3,1
Total, actif	165,9	49,3	84,1	143,1	6,2	305,2	753,8	633,8
Passif et excédent								
Sommes à payer et recettes comptabilisées d'avance	24,8	0,5	0,9	0,6	0,3	-	27,1	27,1
Engagements non réglés	27,1	-	0,1	54,0	2,1	0,1	83,4	83,4
Dû à des comptes intérieurs	74,2	-	-	0,7	-	-	74,9	26,0 d/
Dû au Compte spécial de l'ONU	23,5	2,2	1,4	-	-	-	27,1	-
Dû au Compte "Produit de la vente des obligations de l'ONU"	-	8,1	35,9	-	-	-	44,0	-
Contributions volontaires remboursables e/	-	0,6	1,6	-	-	-	2,2	2,2
Sommes à payer à des gouvernements f/	-	24,5	10,6	-	-	-	35,1	35,1
Fonds de réserve	-	10,4	-	-	-	-	10,4	10,4
Prêts de gouvernements	-	-	-	-	-	26,7	26,7	26,7
Obligations de l'ONU non amorties	-	-	-	-	-	78,8	78,8	78,8
Excédents budgétaires et soldes	16,3 g/	3,0	33,6	87,8	3,8	199,6	344,1	344,1
Total, passif et excédent	165,9	49,3	84,1	143,1	6,2	305,2	753,8	633,8
	(Etat III)	(Etat IX)	(Etat XI)	(Etat X)	(Etat V)	(Etats IV, VI, VII et VIII)		

(Voir notes page suivante)

a/ Non compris la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, étant donné que ce compte est alimenté exclusivement par des contributions volontaires, distinctes des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres de l'ONU.

b/ Comprend une somme de 10 millions de dollars reçue du Gouvernement japonais comme suite à la résolution 3049 (XXVII) de l'Assemblée générale.

c/ Montants inscrits au Compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées, en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale.

d/ Se décompose comme suit : 14,1 millions de dollars dus au Fonds de péréquation des impôts, 5,1 millions de dollars dus à des fonds d'affectation spéciale, 5,4 millions de dollars dus au titre des activités de coopération technique et 1,4 million de dollars dus à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

e/ Représente des contributions volontaires conditionnelles, versées afin de couvrir les dépenses autorisées pour lesquelles il n'a pas été mis de contributions en recouvrement (pour le deuxième semestre de 1963 et pour 1964).

f/ A la rubrique "Sommes à payer à des gouvernements" au 31 décembre 1977 figure un total de 35,1 millions de dollars se rapportant à la FUNU (1956) et à l'ONUC, représentant la somme de montants estimatifs et de factures présentées par des Etats Membres pour des marchandises livrées et des services fournis et que l'Organisation a acceptés, mais dont le paiement est différé faute de fonds.

g/ Comprend 3,9 millions de dollars représentant l'excédent budgétaire réalisé sur les opérations de 1972 qui est inscrit à un compte d'attente en application de la résolution 2947 B (XXVII) de l'Assemblée générale.

ANNEXE V

Fonds général, fonds des immobilisations, fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : Etat récapitulatif des changements intervenus dans la situation financière entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1976

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Période terminée le 31 décembre 1977	1976
Encaisse et placements au début de l'année (états III et VII) a/	63,0	33,1
Origine des fonds :		
Contributions mises en recouvrement acquittées (tableau 3.1)	348,2	321,8
Recettes accessoires (état II)	9,7	9,2
Autres soldes créditeurs et ajustements	-	8,1
	357,9	339,1
Augmentation (diminution) nette des sommes empruntées et utilisées :		
Comptes intérieurs (état III)	3,9	(4,9)
Fonds de roulement (état VI)	5,1	(5,2)
Compte spécial de l'ONU (état VII)	22,9	(15,8)
Autres sommes à payer (état III)	(7,3)	7,4
	382,5	320,6
Utilisation des fonds :		
Décaissements pour l'année en cours et l'année précédente b/	365,6	315,8
Augmentation (diminution) nette des autres éléments d'actif :		
Sommes à recevoir et charges différées (état III)	23,6	(25,1)
	389,2	290,7
Augmentation (diminution) des fonds :		
Encaisse	(6,7)	29,9
Encaisse et placements à la fin de l'année (états III et VII) a/	56,3	63,0

a/ Y compris une somme de 10 millions de dollars reçue aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, qui représente une contribution versée dans l'espoir d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

b/ Décaissements (état I)	415,4	342,5
A déduire : 75,1 p. 100 du montant des contributions du personnel (chap. 25)	(49,8)	(38,8)
A ajouter : Dépenses de l'année précédente	-	12,1
	365,6	315,8

ANNEXE VI

Economats et autres activités commerciales amortissables
Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1977
(En dollars des Etats-Unis)

	Genève	ONUDI	ONUST	FUNU
	Redevance Cafétéria	Economat parking	Economat	Economat
I. Etat de l'actif et du passif et solde des fonds inutilisés				
Actif :				
Encaisse	-	132 324	189	22[illegible]
Sommes à recevoir	-	172 412	43 481	27 964
Stocks	-	278 275	153 968	397 813
Matériel	-	31 148	1 175	24 323
A recevoir du Fonds général de l'ONU	172 988	6 524	29 240	-
A recevoir de la FUNU (état X)	-	-	-	120 477
Total, actif	172 988	620 683	228 053	570 801
Passif et solde des fonds inutilisés				
Passif :				
Sommes à payer	86 202	163 596	43 699	215 973
Réserve (pour bien-être du personnel et allocations)	111 927	50 098	129 545	86 596
Fonds de roulement	-	21 110	35 000	-
Engagements non réglés	5 789	-	-	-
A verser au Fonds général de l'ONU	-	41 238	-	-
	203 918	276 042	208 244	302 569
Solde des fonds inutilisés :				
Solde au 1er janvier 1976	18 635	180 582	10 536	118 964
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	(49 565)	164 059	74 627	206 239
A déduire : Allocations à faire	-	-	65 354	56 971
Solde au 31 décembre 1977	(30 930)	344 641	19 809	268 232
Total, passif et solde des fonds inutilisés	172 988	620 683	228 053	570 801
II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977				
Recettes :				
Chiffre d'affaires brut	-	4 383 413	2 417 889	3 110 401
A déduire : Coût des marchandises vendues	-	3 642 659	2 223 888	3 688 001
Chiffre d'affaires net	-	740 754	194 001	422 400
A ajouter : Recettes accessoires	56 298	139 908 a/	37 053	2 448
Total, recettes	56 298	880 662	231 054	424 848
Dépenses :				
Personnel	-	552 406	120 383	144 171
Divers	105 863	164 197 b/	36 044	74 438
Total, dépenses	105 863	716 603	156 427	218 609
Excédent des recettes sur les dépenses	(49 565)	164 059	74 627	206 239

a/ Dont des recettes nettes de 21 890 dollars provenant des restaurants et services annexes.

b/ Dont 10 000 dollars transférés à la réserve.

ANNEXE VII

Activités de l'Organisation des Nations Unies financées par les crédits inscrits au budget ordinaire et par des fonds extra-budgétaires pour l'exercice biennal 1976-1977

Fonds alloués, dépenses et soldes inutilisés pour la période allant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1977

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble									
Chapitre 01. Politiques, direction et coordination d'ensemble									
Programme 01 Organes directeurs	6 492	24	6 516	6 345	24	6 369	147	-	147
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale	5 924	518	6 442	5 887	573	6 460	37	(55)	(18)
11 Direction exécutive et administration	9 390	-	9 390	9 328	-	9 328	62	-	62
Total, Chapitre 01	21 806	542	22 348	21 560	597	22 157	246	(55)	191
Total, Titre premier	21 806	542	22 348	21 560	597	22 157	246	(55)	191
Titre II. Activités politiques et maintien de la paix									
Chapitre 02. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix									
Programme 01 Organes directeurs	994	-	994	787	-	787	207	-	207
03 Réunions et conférences spéciales	4 402	-	4 402	4 253	-	4 253	149	-	149
11 Direction exécutive et administration	1 048	-	1 048	996	-	996	52	-	52
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	6 422	-	6 422	6 326	-	6 326	96	-	96
13 Missions spéciales	25 007	-	25 007	25 021	-	25 021	(14)	-	(14)
14 Décolonisation - Missions spéciales	208	-	208	178	-	178	30	-	30
22 Assistance aux réfugiés (UNRWA)	8 510	-	8 510	8 721	-	8 721	(211)	-	(211)
Total, Chapitre 02	46 591	-	46 591	46 282	-	46 282	309	-	309
Total, Titre II	46 591	-	46 591	46 282	-	46 282	309	-	309

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget orginaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget orginaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre III. Activités politiques, tutelle et décolonisation									
Chapitre 03. Affaires politiques, tutelle et décolonisation									
Programme 01 Organes directeurs	545	-	545	558	-	558	(13)	-	(13)
11 Direction exécutive et administration	1 060	-	1 060	970	-	970	90	-	90
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	2 487	-	2 487	2 429	-	2 429	58	-	58
15 Namibie	2 124	500	2 624	2 103	611	2 714	21	(111)	(90)
16 Autres questions africaines spéciales	1 113	60	1 173	1 143	70	1 213	(30)	(10)	(40)
Total, Chapitre 03	7 329	560	7 889	7 203	681	7 884	126	(121)	5
Total, Titre III	7 329	560	7 889	7 203	681	7 884	126	(121)	5
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires									
Chapitre 04. Organes directeurs									
Programme 01 Organes directeurs généraux	444	-	444	456	-	456	(12)	-	(12)
03 Réunions et conférences spéciales	673	15	688	639	15	654	34	-	34
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	691	-	691	631	-	631	60	-	60
27 Environnement	369	-	369	360	-	360	9	-	9
28 Droits de l'homme	69	-	69	68	-	68	1	-	1
46 Ressources naturelles	35	-	35	35	-	35	-	-	-
48 Population	35	-	35	31	-	31	4	-	4
49 Sociétés transnationales	120	-	120	61	-	61	59	-	59
52 Science et technique	841	-	841	921	-	921	(80)	-	(80)
53 Développement social	76	-	76	72	-	72	4	-	4
54 Statistiques	31	-	31	28	-	28	3	-	3
Total, Chapitre 04	3 384	15	3 399	3 302	15	3 317	82	-	82
Chapitre 05A. Département des affaires économiques et sociales									
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 326	211	1 537	1 323	134	1 457	3	77	80
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	5 573	2 042	7 615	5 522	1 996	7 518	51	46	97
26 Enseignement et formation	-	14	14	-	-	-	-	14	14
28 Droits de l'homme	-	5	5	-	21	21	-	(16)	(16)
29 Etablissements humains	2 803	1 348	4 151	2 676	1 326	4 002	127	22	149
46 Ressources naturelles, énergie et transports	3 426	4 189	7 615	3 307	4 134	7 441	119	55	174
47 Economie et technologie des océans	659	-	659	654	-	654	5	-	5
48 Population	2 701	786	3 487	2 694	803	3 497	7	(17)	(10)
50 Administration et finances publiques	2 114	641	2 755	2 072	636	2 708	42	5	47
52 Science et technique	1 419	-	1 419	1 383	-	1 383	36	-	36
53 Développement social et affaires humanitaires	5 408	1 304	6 712	5 303	1 202	6 505	105	102	207

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 05A. Département des affaires économiques et sociales (suite)									
Programme 54 Statistiques	7 740	1 863	9 603	7 561	1 779	9 340	179	84	263
79 Coopération technique	3 515	6 184	9 699	3 544	6 758	10 302	(29)	(574)	(603)
80 Administration et services communs	3 661	1 075	4 736	3 623	276	3 899	38	799	837
89 Fonds de réserve pour réaffectation des fonds pour frais généraux	-	49	49	-	35	35	-	14	14
Total, Chapitre 05A	40 345	19 711	60 056	39 662	19 100	58 762	683	611	1 294
Chapitre 05B. Sociétés transnationales									
Programme 49 Sociétés transnationales	2 639	500	3 139	2 542	510	3 052	97	(10)	87
Total, Chapitre 05B	2 639	500	3 139	2 542	510	3 052	97	(10)	87
Chapitre 06. Commission économique pour l'Europe									
Programme 11 Direction exécutive et administration	1 150	-	1 150	1 134	-	1 134	16	-	16
21 Agriculture et sylviculture	897	-	897	888	-	888	9	-	9
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	3 447	111	3 558	3 483	82	3 565	(36)	29	(7)
27 Environnement	1 031	-	1 031	1 053	-	1 053	(22)	-	(22)
29 Etablissements humains	808	161	969	795	215	1 010	13	(54)	(41)
33 Développement industriel	1 554	-	1 554	1 540	-	1 540	14	-	14
34 Commerce international	863	-	863	833	-	833	30	-	30
46 Ressources naturelles	1 501	-	1 501	1 521	-	1 521	(20)	-	(20)
52 Science et technique	655	-	655	680	-	680	(25)	-	(25)
54 Statistiques	2 243	-	2 243	2 234	-	2 234	9	-	9
55 Transports	1 699	-	1 699	1 619	-	1 619	80	-	80
80 Administration et services communs	844	-	844	832	-	832	12	-	12
Total, Chapitre 06	16 692	272	16 964	16 612	297	16 909	80	(25)	55

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 07. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique									
Programme 01 Organes directeurs	192	-	192	186	-	186	6	-	6
11 Direction exécutive et administration	1 188	-	1 188	1 172	-	1 172	16	-	16
21 Agriculture	323	-	323	330	-	330	(7)	-	(7)
24 Planification, projections et politiques relatives au développement	1 256	-	1 256	1 260	-	1 260	(4)	-	(4)
27 Environnement	10	-	10	11	-	11	(1)	-	(1)
29 Etablissements humains	251	-	251	275	-	275	(24)	-	(24)
33 Développement industriel	950	57	1 007	930	12	942	20	45	65
34 Commerce international	1 016	-	1 016	967	-	967	49	-	49
46 Ressources naturelles	1 454	-	1 454	1 410	-	1 410	44	-	44
48 Population	344	-	344	357	-	357	(13)	-	(13)
50 Administration publique	41	-	41	41	-	41	-	-	-
52 Science et technique	103	-	103	106	-	106	(3)	-	(3)
53 Développement social	623	13	636	603	-	603	20	13	33
54 Statistiques	1 109	-	1 109	1 104	-	1 104	5	-	5
55 Transports et communications	681	-	681	673	-	673	8	-	8
70 Services d'information	-	-	-	165	-	165	(165)	-	(165)
71 Services de conférence	1 572	-	1 572	1 546	-	1 546	26	-	26
78 Bibliothèque	-	-	-	187	-	187	(187)	-	(187)
79 Gestion des activités de coopération technique	232	-	232	238	-	238	(6)	-	(6)
80 Administration et services communs	4 090	618	4 708	2 921	354	3 275	1 169	264	1 433
83 Services financiers	-	-	-	400	-	400	(400)	-	(400)
84 Services du personnel	-	-	-	418	-	418	(418)	-	(418)
Total, Chapitre 07	15 435	688	16 123	15 300	366	15 666	135	322	457
Chapitre 08. Commission économique pour l'Amérique latine									
Programme 00 Fonds alloués non affectés	-	97	97	-	-	-	-	97	97
01 Programmes directeurs	189	-	189	212	-	212	(23)	-	(23)
11 Direction exécutive et administration	1 173	29	1 202	1 229	41	1 270	(56)	12	(68)
21 Agriculture, sylviculture et pêche	443	-	443	479	-	479	(36)	-	(36)
24 Développement économique général	2 927	25	2 952	2 924	29	2 953	3	(4)	(1)
27 Environnement	193	-	193	213	-	213	(20)	-	(20)
33 Développement industriel	646	-	646	691	-	691	(45)	-	(45)
34 Commerce international et développement	1 672	7	1 679	1 718	6	1 724	(46)	(1)	(45)
46 Ressources naturelles	494	-	494	502	-	502	(8)	-	(8)
52 Science et technique	57	-	57	75	-	75	(18)	-	(18)
53 Développement social	709	54	763	717	26	743	(8)	28	20
54 Statistiques	1 475	-	1 475	1 544	9	1 553	(69)	(9)	(78)
55 Transports	393	-	393	407	-	407	(14)	-	(14)
70 Services d'information	133	-	133	121	-	121	12	-	12

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 08. Commission économique pour l'Amérique latine (suite)									
Programme 71 Services de conférence	1 932	130	2 062	1 849	142	1 991	83	(12)	71
78 Bibliothèque	212	8	220	202	9	211	10	(1)	9
79 Gestion des activités de coopération technique	327	31	358	310	58	368	17	(27)	(10)
80 Administration et services communs	5 906	20	5 926	3 068	10	3 078	2 838	10	2 848
82 Traitement électronique de l'information	-	20	20	262	20	282	(262)	-	(262)
83 Services financiers	-	62	62	347	55	402	(347)	7	(340)
84 Services du personnel	-	4	4	330	26	356	(330)	(22)	(352)
87 Services généraux	-	45	45	1 800	43	1 843	(1 800)	2	(1 798)
Total, Chapitre 08	18 881	532	19 413	19 000	474	19 474	(119)	58	(61)
Chapitre 09. Commission économique pour l'Afrique									
Programme 00 Fonds alloués non affectés	-	36	36	-	-	-	-	36	36
01 Organes directeurs	306	-	306	175	-	175	131	-	131
11 Direction exécutive et administration	905	-	905	961	-	961	(56)	-	(56)
21 Agriculture, sylviculture et pêche	633	-	633	625	-	625	8	-	8
24 Développement économique général	1 445	214	1 659	1 628	218	1 846	(183)	(4)	(187)
26 Enseignement et formation	333	-	333	364	-	364	(31)	-	(31)
27 Environnement	76	-	76	83	-	83	(7)	-	(7)
29 Etablissements humains	270	-	270	221	-	221	49	-	49
33 Développement industriel	749	-	749	736	-	736	13	-	13
34 Commerce international	686	-	686	789	-	789	(103)	-	(103)
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi	30	-	30	25	-	25	5	-	5
46 Ressources naturelles	780	-	780	741	-	741	39	-	39
48 Population	160	-	160	179	-	179	(19)	-	(19)
50 Administration publique	317	-	317	306	-	306	11	-	11
51 Finances publiques	359	-	359	383	-	383	(24)	-	(24)
52 Science et technique	276	-	276	255	-	255	21	-	21
53 Développement social	782	8	790	845	9	854	(63)	(1)	(64)
54 Statistiques	1 231	-	1 231	1 317	-	1 317	(86)	-	(86)
55 Transports et communications	580	-	580	592	-	592	(12)	-	(12)
66 Tourisme	50	-	50	-	-	-	50	-	50
70 Service d'information	180	-	180	193	-	193	(13)	-	(13)
71 Services de conférence	1 429	-	1 429	1 531	-	1 531	(102)	-	(102)
78 Bibliothèque	279	-	279	280	-	280	(1)	-	(1)
79 Gestion des activités de coopération technique	329	-	329	338	-	338	(9)	-	(9)
80 Administration et services communs	5 689	9	5 698	730	9	739	4 959	-	4 959
83 Services financiers	-	-	-	508	32	540	(508)	(32)	(540)
84 Services du personnel	-	-	-	618	3	621	(618)	(3)	(621)
87 Services généraux	-	-	-	3 253	-	3 253	(3 253)	-	(3 253)
Total, Chapitre 09	17 874	267	18 141	17 676	271	17 947	198	(4)	194

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 10. Commission économique pour l'Asie occidentale									
Programme 00 Fonds alloués non affectés	-	58	58	-	-	-	-	58	58
01 Organes directeurs	68	-	68	65	-	65	3	-	3
11 Direction exécutive et administration	870	-	870	847	13	860	23	(13)	10
21 Agriculture, sylviculture et pêches	450	17	467	461	7	468	(11)	10	(1)
24 Politiques et planification générales dans les domaines économique et social	941	79	1 020	851	40	891	90	39	129
29 Etablissements humains	361	-	361	350	3	353	11	(3)	8
33 Développement industriel	419	-	419	373	5	378	46	(5)	41
34 Commerce international	99	-	99	98	-	98	1	-	1
46 Ressources naturelles	835	4	839	758	15	773	77	(11)	66
48 Population	205	-	205	206	4	210	(1)	(4)	(5)
51 Finances publiques	-	-	-	-	4	4	-	(4)	(4)
52 Science et technique	197	-	197	174	-	174	23	-	23
53 Développement social	452	-	452	437	-	437	15	-	15
55 Transports, communications et tourisme	377	-	377	354	2	356	23	(2)	21
70 Services d'information	-	-	-	193	4	197	(193)	(4)	(197)
71 Services de conférence	858	270	1 128	730	201	931	128	69	197
78 Bibliothèque	-	-	-	138	-	138	(138)	-	(138)
79 Gestion des activités de coopération technique	176	-	176	165	5	170	11	(5)	6
80 Administration et services communs	3 328	82	3 410	993	20	1 013	2 335	62	2 397
83 Services financiers	-	-	-	497	2	499	(497)	(2)	(499)
84 Services du personnel	-	-	-	366	-	366	(366)	-	(366)
87 Services généraux	-	-	-	932	8	940	(932)	(8)	(940)
Total, Chapitre 10	9 636	510	10 146	8 988	333	9 321	648	177	825
Chapitre 11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement									
Programme 01 Organes directeurs	2 263	-	2 263	2 150	-	2 150	113	-	113
11 Direction exécutive et administration	2 171	-	2 171	2 122	68	2 190	49	(68)	(19)
35 Recherche économique et analyse statistique	3 206	5	3 211	3 174	99	3 273	32	(94)	(62)
36 Expansion du commerce et intégration économique	1 506	207	1 713	1 472	208	1 680	34	(1)	33
37 Commerce des produits de base	4 982	-	4 982	4 949	-	4 949	33	-	33
38 Commerce des articles manufacturés	2 847	50	2 897	2 861	145	3 006	(14)	(95)	(109)
39 Commerce avec les pays socialistes	945	5	950	897	-	897	48	5	53
40 Financement lié au commerce (y compris le Bureau de liaison de New York)	2 644	-	2 644	2 986	-	2 986	(342)	-	(342)
41 Assurances	552	-	552	517	-	517	35	-	35
42 Transfert des techniques	1 549	5	1 554	1 600	2	1 602	(51)	3	(48)
43 Transports maritimes	2 515	149	2 664	2 446	222	2 668	69	(73)	(4)
64 Promotion du commerce (participation de la CNUCED au Centre du commerce international)	5 215	650	5 865	5 215	450	5 665	-	200	200
70 Services d'information	420	-	420	489	-	489	(69)	-	(69)

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)									
Programme 71 Services de conférence	12 932	-	12 932	10 613	-	10 613	2 319	-	2 319
78 Bibliothèque	684	-	684	659	-	659	25	-	25
79 Gestion des activités de coopération technique	133	841	974	126	803	929	7	38	45
80 Administration et services communs	-	317	317	1 328	318	1 646	(1 328)	1	(1 329)
81 Administration, gestion et services généraux	1 250	699	1 949	-	762	762	1 250	(63)	1 187
87 Services généraux	1 984	72	2 056	1 783	68	1 851	201	4	205
Total, Chapitre 11	47 798	3 000	50 798	45 387	3 145	48 532	2 411	(145)	2 266
Chapitre 12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel									
Programme 01 Organes directeurs	1 547	-	1 547	1 050	3	1 053	497	(3)	494
03 Réunions et conférences spéciales	-	-	-	560	-	560	(560)	-	(560)
11 Direction exécutive et administration	535	-	535	603	258	861	(68)	(258)	(324)
30 Coordination des politiques (ONUDI)	6 130	-	6 130	5 917	561	6 478	213	(561)	(348)
31 Opérations industrielles	10 035	-	10 035	10 418	4 931	15 349	(383)	(4 931)	(5 314)
62 Etudes industrielles	8 007	-	8 007	8 025	520	8 545	(18)	(520)	(538)
70 Secrétariat du Conseil du développement industriel, organisations intergouvernementales et services d'information	-	-	-	1 528	45	1 573	(1 528)	(45)	(1 573)
71 Services de conférence	9 321	-	9 321	7 489	57	7 546	1 832	(57)	1 775
80 Administration et services communs	10 439	-	10 439	10 406	3 101	13 507	33	(3 101)	(3 068)
Total, Chapitre 12	46 014	-	46 014	45 996	9 476	55 472	18	(9 476)	(9 458)
Chapitre 13. Programme des Nations Unies pour l'environnement									
Programme 01 Organes directeurs	633	-	633	662	-	662	(29)	-	(29)
03 Réunions et conférences spéciales	1 056	-	1 056	1 044	-	1 044	12	-	12
11 Direction exécutive et administration	915	-	915	844	-	844	71	-	71
27 Environnement	1 488	-	1 488	1 467	-	1 467	21	-	21
70 Services d'information	-	-	-	71	-	71	(71)	-	(71)
71 Services de conférence	751	-	751	728	-	728	23	-	23
80 Administration et services communs	2 061	-	2 061	1 057	-	1 057	1 004	-	1 004
83 Services financiers	-	-	-	287	-	287	(287)	-	(287)
84 Services du personnel	-	-	-	145	-	145	(145)	-	(145)
87 Services généraux	-	-	-	545	-	545	(545)	-	(545)
91 Travaux de construction	199	-	199	191	-	191	8	-	8
Total, chapitre 13	7 103	-	7 103	7 041	-	7 041	62	-	62

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 14. Contrôle international des stupéfiants									
Programme 01 Organes directeurs	1 973	-	1 973	1 904	-	1 904	69	-	69
11 Direction exécutive et administration	-	-	-	649	-	649	(649)	-	(649)
45 Contrôle des stupéfiants	2 567	-	2 567	1 874	-	1 874	693	-	693
Total, Chapitre 14	4 540	-	4 540	4 427	-	4 427	113	-	113
Chapitre 15. Programme ordinaire de coopération technique									
Programme 24 Développement économique général	5 680	256	5 936	3 795	62	3 857	1 885	194	2 079
28 Droits de l'homme	353	-	353	366	-	366	(13)	-	(13)
29 Etablissements humains	680	-	680	620	-	620	60	-	60
33 Développement industriel	4 356	-	4 356	4 380	-	4 380	(24)	-	(24)
34 Promotion du commerce	632	-	632	652	-	652	(20)	-	(20)
45 Contrôle des stupéfiants	15	-	15	18	-	18	(3)	-	(3)
46 Ressources naturelles	1 550	-	1 550	2 681	-	2 681	(1 131)	-	(1 131)
50 Administration publique	1 808	-	1 808	1 800	-	1 800	8	-	8
51 Finances publiques et institutions financières	263	-	263	227	-	227	36	-	36
53 Développement social	2 613	-	2 613	3 063	-	3 063	(450)	-	(450)
54 Statistiques	681	-	681	740	-	740	(59)	-	(59)
55 Transports	360	-	360	421	-	421	(61)	-	(61)
66 Tourisme	149	-	149	143	-	143	6	-	6
80 Administration et services communs	110	-	110	99	-	99	11	-	11
Total, Chapitre 15	19 250	256	19 506	19 005	62	19 067	245	194	439
Chapitre 16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés									
Programme 01 Organes directeurs	18	-	18	18	-	18	-	-	-
11 Direction exécutive et administration	1 024	-	1 024	1 024	-	1 024	-	-	-
56 Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés	11 342	-	11 342	11 395	-	11 395	(53)	-	(53)
70 Services d'information	1 710	-	1 710	1 689	-	1 689	21	-	21
80 Administration et services communs	2 183	-	2 183	2 121	-	2 121	62	-	62
Total, Chapitre 16	16 277	-	16 277	16 247	-	16 247	30	-	30
Chapitre 17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe									
Programme 11 Direction exécutive et administration	243	-	243	239	50	289	4	(50)	(46)
25 Coordination des secours en cas de catastrophe	1 096	1 510	2 606	1 101	1 467	2 568	(5)	(43)	38

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)									
Chapitre 17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (suite)									
Programme 80 Administration et services communs	193	902	1 095	196	685	881	(3)	217	214
Total, Chapitre 17	1 532	2 412	3 944	1 536	2 202	3 738	(4)	210	206
Total, titre IV	267 400	28 163	295 563	262 721	36 251	298 972	4 679	(8 088)	(3 409)
Titre V. Droits de l'homme									
Chapitre 18. Droits de l'homme									
Programme 01 Organes directeurs	1 057	103	1 160	1 053	173	1 226	4	(70)	(66)
11 Direction exécutive et administration	485	-	485	494	-	494	(9)	-	(9)
28 Activités dans le domaine des droits de l'homme	4 450	-	4 450	4 301	-	4 301	149	-	149
80 Administration et services communs	382	-	382	382	-	382	-	-	-
Total, chapitre 18	6 374	103	6 477	6 230	173	6 403	144	(70)	74
Total, titre V	6 374	103	6 477	6 230	173	6 403	144	(70)	74
Titre VI. Cour internationale de Justice									
Chapitre 19. Cour internationale de Justice									
Programme 18 Cour internationale de Justice	4 659	-	4 659	4 630	-	4 630	29	-	29
80 Administration et services communs	562	-	562	561	-	561	1	-	1
Total, chapitre 19	5 221	-	5 221	5 191	-	5 191	30	-	30
Total, titre VI	5 221	-	5 221	5 191	-	5 191	30	-	30
Titre VII. Activités juridiques									
Chapitre 20. Activités juridiques									
Programme 01 Organes directeurs	1 213	-	1 213	1 057	-	1 057	156	-	156
03 Réunions et conférences spéciales	188	-	188	173	-	173	15	-	15
11 Direction exécutive et administration	850	-	850	818	-	818	32	-	32
19 Service juridique	5 359	93	5 452	4 755	128	4 883	604	(35)	569
Total, chapitre 20	7 610	93	7 703	6 803	128	6 931	807	(35)	772
Total, titre VII	7 610	93	7 703	6 803	128	6 931	807	(35)	772

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget Ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre VIII. Services communs									
Chapitre 21. Information									
Programme 11 Direction exécutive et administration	538	-	538	553	-	553	(15)	-	(15)
28 Droits de l'homme	-	3	3	-	4	4	-	(1)	(1)
70 Services d'information	28 168	2 527	30 695	28 377	2 520	30 897	(209)	7	(202)
80 Administration et services communs	1 707	-	1 707	1 912	-	1 912	(205)	-	(205)
Total, chapitre 21	30 413	2 530	32 943	30 842	2 524	33 366	(429)	6	(423)
Chapitre 22. Administration, gestion et services généraux									
Programme 11 Direction exécutive et administration	447	-	447	448	-	448	(1)	-	(1)
79 Groupe des bourses de perfectionnement	937	22	959	932	61	993	5	(39)	(34)
81 Administration, gestion et services généraux	8 741	466	9 207	8 815	442	9 257	(74)	24	(50)
82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques	7 136	-	7 136	6 890	23	6 913	246	(23)	223
83 Services financiers	9 452	2 129	11 581	9 332	2 297	11 629	120	(168)	(48)
84 Services du personnel (non compris les services de recrutement pour la coopération technique)	10 170	172	10 342	10 295	193	10 488	(125)	(21)	(146)
85 Formation du personnel	3 567	119	3 686	3 591	121	3 712	(24)	(2)	(26)
86 Services de recrutement pour la coopération technique	1 876	1 883	3 759	1 930	1 871	3 801	(54)	12	(42)
87 Services généraux	92 796	2 738	95 534	91 381	2 674	94 055	1 415	64	1 479
89 Dépenses diverses	3 120	-	3 120	3 191	-	3 191	(71)	-	(71)
Total, chapitre 22	138 242	7 529	145 771	136 805	7 682	144 487	1 437	(153)	1 284
Chapitre 23. Services de conférence et bibliothèque									
Programme 11 Direction exécutive et administration	9 381	-	9 381	1 627	-	1 627	7 754	-	7 754
72 Services de traduction	32 980	1 820	34 800	36 575	988	37 563	(3 595)	832	(2 763)
73 Services d'interprétation et des séances	14 265	42	14 307	16 791	22	16 813	(2 526)	20	(2 506)
74 Services d'édition et de rédaction des documents officiels	18 595	360	18 955	20 249	341	20 590	(1 654)	19	(1 635)
75 Service de publication	21 663	459	22 122	23 448	285	23 733	(1 785)	174	(1 511)
78 Bibliothèques	9 359	466	9 825	9 380	378	9 758	(21)	88	67
80 Administration du département (Service administratif)	905	9	914	931	12	943	(26)	(3)	(29)
Total, chapitre 23	107 148	3 156	110 304	109 001	2 026	111 027	(1 853)	1 130	(723)
Total, titre VIII	275 803	13 215	289 018	276 648	12 232	288 880	(845)	983	138

Origine des fonds (titre, chapitre et programme)	Fonds alloués			Dépenses			Soldes inutilisés		
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total
Titre IX. Dépenses spéciales									
Chapitre 24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies									
Programme 94 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 024	-	17 024	17 024	-	17 024	-	-	-
Total, chapitre 24	17 024	-	17 024	17 024	-	17 024	-	-	-
Total, titre IX	17 024	-	17 024	17 024	-	17 024	-	-	-
Titre X. Contributions du personnel									
Chapitre 25. Contributions du personnel									
Programme 95 Contributions du personnel	115 800	-	115 800	116 256	-	116 256	(456)	-	(456)
Total, chapitre 25	115 800	-	115 800	116 256	-	116 256	(456)	-	(456)
Total, titre X	115 800	-	115 800	116 256	-	116 256	(456)	-	(456)
Titre XI. Dépenses d'équipement									
Chapitre 26. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien									
Programme 91 Travaux de construction	11 416	-	11 416	11 413	-	11 413	3	-	3
92 Travaux de transformation et d'amélioration des locaux	4 741	75	4 816	5 390	71	5 461	(649)	4	(645)
93 Gros travaux d'entretien	2 374	-	2 374	2 310	-	2 310	64	-	64
Total, chapitre 26	18 531	75	18 606	19 113	71	19 184	(582)	4	(578)
Total, titre XI	18 531	75	18 606	19 113	71	19 184	(582)	4	(578)
TOTAL GENERAL	789 489	42 751	832 240	785 031	50 133	835 164	4 458	(7 382)	2 924

ANNEXE VIII

Intitulés des titres, chapitres et programmes du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (ouvertures de crédit) (état I et tableaux 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et annexe VII)

TITRE Ier. POLITIQUES, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Chapitre 1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble

Programme 01 Organes directeurs
05 Sessions ordinaires de l'Assemblée générale
11 Direction exécutive et administration

TITRE II. ACTIVITES POLITIQUES ET MAINTIEN DE LA PAIX

Chapitre 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

Programme 01 Organes directeurs
03 Réunions et conférences spéciales
11 Direction exécutive et administration
12 Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité
13 Missions spéciales
14 Décolonisation - missions spéciales
22 Assistance aux réfugiés

TITRE III. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

Programme 01 Organes directeurs
11 Direction exécutive et administration
14 Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation
15 Namibie
16 Autres questions africaines spéciales

TITRE IV. ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

Programme 01 Organes directeurs généraux :
Conseil économique et social
Comité du programme et de la coordination
Comité de l'examen et de l'évaluation
Comité administratif de coordination
03 Réunions et conférences spéciales
24 Planification, projections et politiques relatives au développement :
Comité de la planification du développement
Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement

27 Environnement :
Conférence des Nations Unies sur la désertification
28 Droits de l'homme :
Commission de la condition de la femme
46 Ressources naturelles :
Comité des ressources naturelles
48 Population :
Commission de la population
49 Sociétés transnationales :
Commission des sociétés transnationales
52 Science et technique :
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
Comité de la science et de la technique au service du développement
Conférence sur la science et la technique
53 Développement social :
Commission du développement social
Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance
54 Statistiques :
Commission de statistique

Chapitre 5A. Département des affaires économiques et sociales

Programme 11 Direction exécutive et administration
24 Planification, projections et politiques relatives au développement
26 Enseignement et formation
28 Droits de l'homme
29 Etablissements humains
46 Ressources naturelles, énergie et transport
47 Economie et technologie des océans
48 Population
50 Administration et finances publiques
52 Science et technique
53 Développement social et affaires humanitaires
54 Statistiques
79 Coopération technique
80 Administration et services communs
89 Fonds de réserve pour réaffectation des fonds pour frais généraux

Chapitre 5B. Sociétés transnationales

Programme 49 Sociétés transnationales

Chapitre 6. Commission économique pour l'Europe

Programme 11 Direction exécutive et administration
21 Agriculture et sylviculture
24 Planification, projections et politiques relatives au développement
27 Environnement
29 Etablissements humains
33 Développement industriel
34 Commerce international
46 Ressources naturelles

52 Science et technique
54 Statistiques
55 Transports
65 Energie
80 Administration et services communs

Chapitre 7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Programme 01 Sessions de la Commission
11 Direction exécutive et administration
21 Agriculture
24 Planification, projections et politiques relatives au développement
27 Environnement
29 Etablissements humains
33 Développement industriel
34 Commerce international
46 Ressources naturelles
48 Population
50 Administration publique
52 Science et technique
53 Développement social
54 Statistiques
55 Transports et communications
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
79 Gestion des activités de coopération technique
80 Administration et services communs
83 Services financiers
84 Services du personnel

Chapitre 8. Commission économique pour l'Amérique latine

Programme 01 Sessions de la Commission
11 Direction exécutive et administration
21 Agriculture, sylviculture et pêche
24 Développement économique général
27 Environnement
33 Développement industriel
34 Commerce international
46 Ressources naturelles
52 Science et technique
53 Développement social
54 Statistiques
55 Transports
66 Tourisme
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
79 Gestion des activités de coopération technique
80 Administration et services communs
82 Traitement électronique de l'information
83 Services financiers
84 Services du personnel
87 Services généraux

Chapitre 9. Commission économique pour l'Afrique

Programme 01 Sessions de la Commission
11 Direction exécutive et administration
21 Agriculture, sylviculture et pêche
24 Planification, projections et politiques relatives au développement
26 Enseignement et formation
27 Environnement
29 Etablissements humains
33 Développement industriel
34 Commerce international
44 Main-d'oeuvre, gestion et emploi
46 Ressources naturelles
48 Population
50 Administration publique
51 Finances publiques
52 Science et technique
53 Développement social
54 Statistiques
55 Transports et communications
65 Energie
66 Tourisme
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
79 Gestion des activités de coopération technique
80 Administration et services communs
83 Services financiers
84 Services du personnel
87 Services généraux

Chapitre 10. Commission économique pour l'Asie occidentale

Programme 01 Sessions de la Commission
11 Direction exécutive et administration
21 Agriculture, sylviculture et pêche
24 Planification, projections et politiques relatives au développement
29 Etablissements humains
33 Activités industrielles
34 Commerce international
46 Ressources naturelles
48 Population
51 Finances publiques
52 Science et technique
53 Développement social
55 Transports, communications et tourisme
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
79 Gestion des activités de coopération technique
80 Administration et services communs
83 Services financiers
84 Services du personnel
87 Services généraux

Chapitre 11. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme 01 Organes directeurs
11 Direction exécutive et administration
35 Recherche économique et analyse statistique
36 Expansion du commerce et intégration économique (y compris la facilitation du commerce)
37 Commerce des produits de base
38 Commerce des articles manufacturés
39 Commerce avec les pays socialistes
40 Financement lié au commerce (y compris le Bureau de liaison de New York)
41 Assurances
42 Transfert des techniques
43 Transports maritimes
64 Promotion du commerce (Participation de la CNUCED au Centre du commerce international)
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
79 Gestion des activités de coopération technique
80 Administration et services communs
81 Administration, gestion et services généraux
87 Services généraux

Chapitre 12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Programme 01 Organes directeurs
03 Réunions et conférences spéciales
11 Direction exécutive et administration
30 Coordination des politiques
31 Opérations industrielles
62 Etudes industrielles
70 Secrétariat du Conseil du développement industriel, organisations intergouvernementales et services d'information
71 Services de conférence
80 Services administratifs

Chapitre 13. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme 01 Sessions du Conseil d'administration
03 Réunions et conférences spéciales : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat)
11 Direction exécutive et administration
27 Environnement
70 Services d'information
71 Services de conférence
78 Bibliothèque
80 Administration et services communs
83 Services financiers
84 Services du personnel
87 Services généraux
91 Travaux de construction

Chapitre 14. Contrôle international des stupéfiants

Programme 01 Organes directeurs
11 Direction exécutive et administration
45 Contrôle des stupéfiants - Division des stupéfiants

Chapitre 15. Programme ordinaire de coopération technique

Programme 24 Développement économique général
28 Droits de l'homme
29 Etablissements humains
33 Développement industriel
34 Promotion du commerce
45 Contrôle des stupéfiants
46 Ressources naturelles
50 Administration publique
51 Finances publiques et institutions financières
53 Développement social
54 Statistiques
55 Transports
66 Tourisme
80 Administration et services communs

Chapitre 16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Programme 01 Sessions du Comité exécutif
11 Direction exécutive et administration
56 Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés
70 Services d'information
80 Administration et services communs

Chapitre 17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

Programme 11 Direction exécutive et administration
25 Coordination des secours en cas de catastrophe
80 Administration et services communs

TITRE V. DROITS DE L'HOMME

Chapitre 18. Droits de l'homme

Programme 01 Organes directeurs
11 Direction exécutive et administration
28 Droits de l'homme
80 Administration et services communs

TITRE VI. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. Cour internationale de Justice

Programme 18 Cour internationale de Justice
80 Administration et services communs

TITRE VII. ACTIVITES JURIDIQUES

Chapitre 20. Activités juridiques

Programme 01 Organes directeurs
03 Réunions et conférences spéciales
11 Direction exécutive et administration
19 Service juridique

TITRE VIII. SERVICES COMMUNS

Chapitre 21. Service de l'information

Programme 11 Direction exécutive et administration
28 Droits de l'homme
70 Services d'information
81 Administration et services communs

Chapitre 22. Administration, gestion et services généraux

Programme 11 Direction exécutive et administration
79 Groupe des bourses de perfectionnement, Genève
81 Administration, gestion et services généraux
82 Traitement électronique de l'information et systèmes informatiques
83 Services financiers
84 Services du personnel (non compris le Service de recrutement pour la coopération technique et les services de formation du personnel)
85 Formation du personnel
86 Service de recrutement pour la coopération technique
87 Services généraux
89 Dépenses diverses

Chapitre 23. Services de conférence et bibliothèques

Programme 11 Direction exécutive et administration
72 Services de traduction
73 Services d'interprétation et des séances
74 Services d'édition et de rédaction des documents officiels
75 Services des publications
78 Bibliothèques
80 Administration du département (Service administratif)

TITRE IX. DEPENSES SPECIALES

Chapitre 24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

Programme 94 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

TITRE X. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre 25. Contributions du personnel

Programme 95. Contributions du personnel

TITRE XI. DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 26. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Programme 91 Travaux de construction
92 Travaux de transformation et d'amélioration des locaux
93 Gros travaux d'entretien

IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Comme il y est tenu aux termes de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a procédé à la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux gérés par l'Organisation ou en son nom pour l'exercice biennal 1976-1977 terminé le 31 décembre 1977.

2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les opérations de vérification ont eu lieu au Siège de l'ONU à New York, ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève. En outre, des opérations ont été effectuées au siège de diverses entités administratives à Santiago, Beyrouth, Bangkok, Addis-Abeba, Vienne et La Haye, ainsi que dans des bureaux extérieurs à Mexico, Ismaïlia, Jérusalem, Damas, Nicosie et Rawalpindi.

3. Le Comité a adopté pendant l'exercice biennal un certain nombre de procédures visant à appliquer plus à fond le principe de la vérification conjointe et séparée des comptes, mentionné dans le mandat du Comité, au paragraphe 1 de l'annexe au règlement financier. Il a en particulier constitué en 1976 un Comité des opérations de vérification, composé des directeurs des services de vérification extérieure des comptes des trois pays membres du Comité et présidé par un directeur général, désigné par l'un des pays membres avec l'assentiment des autres. Ceci a permis l'adoption d'une conception véritablement intégrée des opérations de vérification, tant au niveau de l'élaboration commune des plans et programmes de vérification que du point de vue de la composition des équipes de vérification fournies par les trois pays membres.

4. La principale innovation au cours de ces deux dernières années a été un changement de conception dans la vérification des comptes : au lieu de vérifier en détail les différentes opérations, le Comité a cherché à évaluer les points forts et les points faibles des systèmes de contrôle financier. Cette nouvelle orientation, selon laquelle la vérification est non plus axée sur la vérification des opérations mais sur celle des systèmes, est conforme aux normes de vérification généralement acceptées par les principaux organismes professionnels dans le domaine de la comptabilité. Fondamentalement, une vérification des systèmes consiste à examiner les principaux éléments qui constituent le système de gestion et de contrôle financiers, à savoir :

a) L'organisation de la fonction de contrôle financier, en particulier la façon d'attribuer et de répartir le mieux possible les tâches et les responsabilités de manière à assurer l'intégrité et l'exactitude des opérations et à se protéger contre les fraudes éventuelles grâce à des mesures adéquates. A cet égard, les compétences techniques et autres des fonctionnaires à qui sont confiées ces responsabilités sont aussi un élément à prendre en considération;

b) Les méthodes d'enregistrement et d'exécution des opérations comptables, en particulier les moyens d'en assurer la validité, ainsi que le degré d'efficacité et de rentabilité du système;

c) La nature, l'actualité, la qualité et la pertinence des données financières obtenues grâce au système aux fins de leur incorporation aux états financiers périodiques présentés à l'organe directeur et de leur utilisation par les responsables de la gestion, à tous les niveaux, pour l'exécution des programmes approuvés;

d) La pertinence et l'efficacité des directives touchant les politiques et pratiques financières et des manuels d'instruction concernant le fonctionnement du système, les moyens de diffusion de ces directives et instructions dans toute l'Organisation, et la mesure dans laquelle ces directives et instructions sont appliquées.

5. Outre l'examen des systèmes financiers visant à déterminer si ceux-ci sont adéquats, une vérification des systèmes implique des vérifications par sondage, pour évaluer l'importance des lacunes éventuelles, la présentation de rapports à l'Administration, et le suivi des mesures prises pour remédier aux lacunes ayant pu être constatées. Conformément à cette nouvelle conception de la vérification des comptes, le Comité a bien l'intention de suivre l'application des recommandations figurant dans le présent rapport et dans les rapports à venir.

6. Ces innovations ont amené le Comité à revoir la méthode de présentation des résultats des vérifications portant sur des points déterminés et, à cet égard, plus de cinquante notes de gestion contenant ses observations sur des points précis, ainsi que des recommandations plus détaillées, ont été envoyées aux responsables respectifs, ce qui a permis un dialogue suivi avec l'Administration concernant les divers problèmes et sujets de préoccupation à mesure qu'ils se présentaient. Le Comité a également poursuivi l'élaboration d'un manuel de vérification destiné expressément aux organismes des Nations Unies, et il a assuré la formation et le perfectionnement des équipes de vérificateurs des trois pays membres pour les familiariser avec la notion de vérification des systèmes, grâce à des séminaires et à une formation en cours d'emploi.

7. Le Comité des commissaires aux comptes pense qu'un bon départ a été pris au cours de l'exercice biennal 1976-1977 sur la voie d'une meilleure organisation de ses travaux, d'une modernisation de ses procédures, et de l'adaptation de ses méthodes professionnelles aux besoins beaucoup plus vastes et plus complexes du système des Nations Unies. Si le Comité a concentré son attention sur le Siège de l'Organisation à New York et sur l'Office de Genève, ses travaux de vérification ont toutefois porté sur un plus grand nombre de bureaux extérieurs qu'auparavant, et il compte les étendre à l'avenir à d'autres domaines dont il est responsable sur le plan de la vérification des comptes. Cette stratégie est conforme à la nouvelle orientation qu'il a donnée à la vérification des comptes qui implique une vérification à l'échelle du système.

8. Le Comité a articulé son rapport sur les grandes questions en jeu et non plus sur la structure administrative de l'Organisation comme il avait coutume de le faire; lorsqu'il y avait lieu, il a inclus dans son rapport les réponses de l'Administration.

EVALUATION DES SYSTEMES DE GESTION ET DE CONTROLE FINANCIERS

9. Pendant l'exercice biennal, le Comité a procédé à une évaluation détaillée des systèmes de gestion et de contrôle financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève. En juillet 1977, le Comité a adressé un rapport spécial à l'Administration; après avoir reçu les réponses y relatives de l'Administration, il les a incorporées dans son rapport spécial, qui a alors été distribué aux membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les réponses de l'administration étaient positives et constructives. On trouvera en annexe un exemplaire de ce rapport spécial, qui fait partie intégrante du présent rapport.

10. Le 11 octobre 1977, le Comité, ainsi que des représentants de l'Administration, se sont entretenus avec les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour que ceux-ci puissent obtenir des renseignements complémentaires sur les conclusions, les recommandations et les plans d'action administrative exposés dans le rapport.

11. Au cours de cette réunion, le Comité a souligné qu'il était préoccupé par le fait que la décentralisation extrêmement poussée de la gestion des programmes, devenue essentielle en raison de la croissance des activités et des ressources financières à gérer, n'était pas allée de pair avec l'institution de procédures centrales permettant de faire face de manière adéquate à cette décentralisation et à cette croissance.

12. Quatre sujets de préoccupation particuliers, qui étaient à l'origine de nombreuses recommandations figurant dans le rapport spécial, ont été expressément soulignés par le Président du Comité dans ses observations liminaires au Comité consultatif, à savoir :

a) La responsabilité qu'a le Contrôleur d'orienter, de guider et de diriger la fonction financière à l'échelon central n'est pas reconnue par tous;

b) Les systèmes d'établissement des états financiers ne permettent pas d'établir et de maintenir la responsabilité comptable des directeurs de programmes;

c) Les systèmes de comptabilité et de contrôle intérieur ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins accrus en matière de services et de contrôle;

d) Le potentiel du Service de vérification intérieure des comptes n'est pas suffisamment utilisé pour contrôler l'efficacité des systèmes financiers.

13. L'Administration a reconnu que le diagnostic du Comité était valable, qu'il fallait maintenant prendre des mesures pour remédier à la situation, et que c'était à elle d'indiquer les ressources supplémentaires nécessaires à cette fin.

14. L'Administration a en conséquence présenté des demandes de crédits révisés concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, dans le document A/C.5/32/66. Malheureusement, l'Assemblée générale n'a pris aucune décision à ce sujet à sa trente-deuxième session et la question a été renvoyée à la trente-troisième session.

15. Il faut que l'Assemblée générale se prononce sans tarder pour que l'Administration puisse donner suite efficacement aux principales recommandations figurant dans le rapport spécial. Comme il est indiqué plus loin, certaines de ces recommandations ont déjà commencé à être appliquées, mais l'application complète des plus importantes ne peut se poursuivre à un rythme satisfaisant, et est même impossible dans certains cas, si l'Administration ne dispose pas des ressources nécessaires. Sur la base des travaux réalisés durant l'exercice biennal en cours, le Comité est arrivé à la conclusion que les systèmes financiers actuels sont devenus insuffisants, compte tenu du développement, de la complexité et de la diversité croissantes des opérations extrêmement décentralisées de l'Organisation des Nations Unies, et qu'il faut d'urgence intensifier les efforts pour remédier à ces insuffisances.

16. L'évaluation initiale des systèmes de gestion financière a abouti à 19 recommandations au total, reproduites ci-après intégralement. Ces recommandations portent sur six grands domaines, à savoir : l'organisation de la fonction financière; le contrôle budgétaire; les systèmes comptables; le contrôle des dépenses; le contrôle des avoirs et des recettes; et la vérification intérieure des comptes. Les numéros de paragraphes indiqués entre parenthèses sont les numéros des paragraphes du rapport spécial joint en annexe au présent rapport où figurent ces recommandations.

Organisation de la fonction financière

(22.) Le Contrôleur devrait pouvoir orienter, guider et diriger à l'échelon central l'ensemble des fonctions financières, à savoir :

a) Donner des conseils concernant tous les systèmes financiers et systèmes connexes, au Siège et dans les bureaux extérieurs, les examiner et les approuver;

b) Intervenir directement dans la nomination, le perfectionnement et l'évaluation du comportement professionnel de tous les fonctionnaires des finances et de toutes les personnes ayant des responsabilités financières importantes.

(29.) Il faudrait élaborer un manuel financier détaillé exposant les politiques, les responsabilités et les procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion et de contrôle financiers.

(37.) Il faudrait qu'il y ait au Bureau des services financiers un fonctionnaire supérieur des finances, relevant du Contrôleur, qui serait chargé à temps complet de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers; ce fonctionnaire devrait avoir les qualifications, les connaissances, les responsabilités, l'autorité et l'expérience voulues, ainsi que les ressources en personnel nécessaires.

Contrôle budgétaire

(46.) Le système d'établissement et d'examen du budget devrait être révisé de manière à :

a) Indiquer la répartition des coûts globaux par sous-programme, pour compléter les textes explicatifs figurant dans le budget-programme;

b) Identifier les produits de chaque sous-programme, chaque fois que cela est possible;

c) Faire en sorte que l'existence de systèmes centralisés au niveau de l'établissement du budget ne diminue en rien la responsabilité comptable des directeurs de programme;

d) Améliorer les systèmes de calcul des coûts standard;

e) Indiquer les recettes et dépenses extra-budgétaires.

(50.) Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme devrait uniquement indiquer les nouveaux éléments de programme, les modifications importantes apportées aux éléments de programme existants et les ajustements à opérer pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, de façon que le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme permette de comparer les dépenses effectives et les crédits ouverts au budget-programme, sur la base d'une analyse complète de tous les facteurs qui ont influé sur le montant des ressources nécessaires tout au long de l'exercice biennal.

(55.) Pour assurer un contrôle plus efficace des allocations de crédits, il faudrait :

a) Opérer une distinction entre les allocations qui nécessitent l'approbation préalable de la Division du budget avant tout dépassement et les allocations secondaires pour lesquelles les directeurs de programme disposent d'une certaine marge de manoeuvre pour redistribuer les ressources dans les limites de l'allocation principale;

b) Assurer l'application effective des procédures en vigueur une fois que toutes les allocations sont dûment révisées.

(61.) Il faudrait s'employer à mettre au point des systèmes efficaces de contrôle de l'exécution du budget prévoyant au moins :

a) Une présentation des éléments de programme qui permette de comparer les coûts et les réalisations;

b) Des budgets opérationnels détaillés indiquant les coûts et les opérations menées à bien, par période;

c) Des systèmes comptables permettant de répartir les dépenses, y compris les dépenses de personnel, par élément de programme;

d) Des systèmes permettant de rassembler des données quantitatives ou qualitatives pour donner une idée des réalisations;

e) L'établissement et la distribution de rapports financiers en temps voulu;

f) L'analyse périodique des écarts entre les plans approuvés et les résultats effectifs;

g) L'établissement de rapports de signalisation des écarts à l'intention des principaux responsables de la gestion;

h) Le degré voulu d'intégration et de synthèse pour répondre aux besoins du Siège en matière de contrôle central.

Systèmes comptables

(68.) Les systèmes comptables centraux devraient être encore améliorés, sur la base d'objectifs convenus et compte tenu en particulier de la nécessité :

a) De contrôler efficacement l'exécution du budget;

b) D'intégrer, dans la mesure du possible, tous les systèmes comptables décentralisés;

c) D'exercer un contrôle efficace et précis sur les données d'entrée.

(72.) Les contrôles intérieurs du système de paie devraient être renforcés de manière que les états de paie soient complets, exacts, valables et irréprochables, et la documentation du système devrait être plus complète, notamment lorsque les opérations sont effectuées sur ordinateur.

(76.) Il faudrait améliorer la comptabilité des bureaux extérieurs et des opérations interorganisations :

a) En normalisant davantage les documents utilisés pour rendre compte des activités des bureaux extérieurs;

b) En liquidant plus rapidement les borderaux interservices en suspens;

c) En intégrant le système de comptes de compensation interfonds de l'Office des Nations Unies à Genève dans le système principal de bordereaux interservices.

(79.) Le Contrôleur devrait veiller à ce que toutes les opérations informatisées ayant trait à la comptabilité fassent l'objet de contrôles adéquats.

Contrôle des dépenses

(83.) Il faudrait mettre au point une méthode efficace et fiable permettant de déléguer, de communiquer et de faire respecter une gamme complète de pouvoirs en matière financière. A cet égard, il faudrait en particulier :

a) Confier le pouvoir de certifier les dépenses aux directeurs de programme ou aux personnes relevant directement d'eux;

b) Elaborer des directives concernant le rôle, les qualifications, les relations hiérarchiques et le rang minimum des fonctionnaires désignés comme agents certificateurs ou agents ordonnateurs ou de leurs suppléants;

c) Préciser les fonctions de chaque type de fonctionnaire habilité pour chaque type d'opération, et délimiter ses pouvoirs selon la nature de l'opération, le montant sur lequel elle porte, ou le compte à imputer;

d) Faire en sorte que les modalités de délégation des pouvoirs facilitent la vérification des signatures autorisées par les fonctionnaires qui en sont chargés;

(89.) Il faudrait faire connaître à tous les fonctionnaires qui interviennent dans la fonction financière les principes d'un contrôle intérieur efficace, de façon que ceux-ci soient incorporés, chaque fois que possible, dans les systèmes financiers et systèmes connexes.

(92.) Il faudrait réexaminer les contrôles intérieurs concernant l'achat de biens et de services et intégrer les procédures suivies par les divers services intéressés.

(96.) Il faudrait améliorer les systèmes d'établissement et d'émission de chèques :

a) En renforçant les procédures de contrôle par lot applicables aux bordereaux de paiement avant qu'ils soient transmis pour approbation et une fois qu'ils ont été approuvés, avant qu'ils soient transmis pour établissement des chèques correspondants;

b) En assurant une répartition des tâches adéquate; et

c) En intégrant l'émission des chèques et la passation des écritures dans les systèmes comptables centraux.

Contrôle des avoirs et des recettes

(100.) Il faudrait mettre au point un système intégré de gestion des liquidités et des placements à court terme, prévoyant le degré voulu de coordination entre tous les services de l'ONU et un contrôle périodique extérieur de toutes les activités de gestion des liquidités et de placements.

(104.) Il faudrait renforcer le contrôle des biens consomptibles et non consomptibles :

a) En incorporant des comptes de contrôle dans les états comptables, pour permettre un contrôle indépendant de la comptabilité matières;

b) En associant aux inventaires des fonctionnaires et autres personnes indépendantes des fonctionnaires qui ont la garde des biens.

(108.) Le Siège de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement devraient améliorer les opérations d'enregistrement et de comptabilisation des contributions :

a) En appliquant des procédures permettant d'identifier les contributions qui ne sont pas versées directement au Siège et d'en rendre compte;

b) En régularisant les procédures utilisées pour vérifier la concordance entre les états établis manuellement et ceux établis par ordinateur en ce qui concerne les contributions annoncées non versées, avec supervision pour s'assurer que ces procédures sont appliquées de façon suivie et en temps voulu.

Vérification intérieure des comptes

(113.) Il faudrait améliorer la vérification des comptes :

a) En faisant en sorte que l'étendue de la vérification réponde aux exigences de la gestion;

b) En étudiant et en évaluant les systèmes de contrôle intérieur;

c) En étayant les politiques et procédures de vérification des comptes sur la documentation nécessaire;

d) En instituant des programmes de perfectionnement professionnel, de formation et de planification des carrières à l'intention du personnel chargé de la vérification des comptes.

Mesures prises par l'Administration comme suite aux recommandations du Comité

17. Le Comité des commissaires aux comptes a non seulement procédé à des vérifications détaillées des comptes pour corroborer les conclusions figurant dans son rapport spécial, mais il a également passé en revue les mesures prises par l'Administration comme suite à ses recommandations.

18. Le Comité a constaté que les progrès accomplis étaient limités, l'Assemblée générale n'ayant pas statué sur les demandes de crédits présentées par l'Administration; néanmoins, les améliorations suivantes méritent d'être signalées :

a) Le budget-programme de 1978-1979 est plus explicite et mieux lié au plan à moyen terme;

b) Le système de paie est mieux documenté et les contrôles sur les modifications apportées à ce système et à d'autres systèmes comptables informatisés ont été améliorés;

c) Certains directeurs de programme ont vu leurs pouvoirs financiers élargis et les règles de gestion financière ont été modifiée afin de préciser les responsabilités des fonctionnaires habilités à approuver ou à certifier les dépenses;

d) Compte tenu de la nouvelle direction donnée aux travaux, des mesures ont été prises pour améliorer les qualifications des fonctionnaires chargés de la vérification intérieure des comptes et mieux utiliser leurs services grâce à une planification plus rationnelle des tâches à accomplir.

Conformément à ses nouvelles méthodes de travail, le Comité continuera à rendre compte des progrès réalisés dans l'application de ses recommandations.

AUTRES OBSERVATIONS

Activités financées à l'aide des crédits du budget ordinaire

19. Depuis qu'il a présenté ces recommandations dans son rapport spécial, le Comité a étudié les systèmes comptables utilisés au Siège de l'ONU, à l'Office de Genève et ailleurs, afin de vérifier plus avant la validité de ses conclusions et de déterminer l'importance des lacunes constatées. Cette vérification détaillée a montré que, dans un certain nombre de cas, les textes budgétaires étaient imprécis, le contrôle des allocations était défectueux, et les systèmes financiers n'établissaient pas et ne mesuraient pas la responsabilité comptable des directeurs de programme.

20. En 1972, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un système intégré de planification, de programmation et de budgétisation pour faciliter le processus consistant à établir les priorités, à allouer les ressources aux activités approuvées, à exécuter les activités comme prévu, et à contrôler les résultats obtenus et l'utilisation des ressources. Ce contrôle est particulièrement important, car il fournit les renseignements nécessaires pour améliorer la planification ultérieure, mettre au point et évaluer les nouveaux plans et mesurer les réalisations des directeurs de programme.

21. Des améliorations notables ont été apportées à la classification des données financières aux fins de la planification et à la mise au point de budgets-programmes détaillés permettant l'affectation des ressources disponibles aux activités approuvées, ce qui correspond bien aux intentions de l'Assemblée générale. Le plan et le budget-programme se sont avérés très utiles en ce sens qu'ils ont facilité, du point de vue des services centraux, l'allocation des ressources disponibles et, du point de vue des départements, l'obtention de ressources additionnelles. Ils n'ont pas donné d'aussi bons résultats en tant qu'instruments de base pour la gestion des ressources financières et le contrôle de leur utilisation.

22. Les vérifications effectuées par le Comité ont révélé, dans de nombreux cas, d'importantes différences, en plus ou en moins, entre les fonds demandés par les directeurs de programme et les crédits finalement ouverts, différences que ni les directeurs de programme ni les autorités centrales n'ont été en mesure d'expliquer. En voici quelques exemples :

a) Les crédits ouverts pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ont été supérieurs d'environ 900 CCO dollars au montant qui aurait dû résulter des ajustements recommandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. L'ONUST n'a reçu aucune explication sur cette différence et n'a donc pas modifié ses programmes.

b) Les crédits demandés au titre des postes permanents par le Département des conférences du Siège de l'ONU ont été réduits de 886 000 dollars, sans aucune explication. Les programmes de travail n'ont pas été modifiés suffisamment pour tenir compte de cette réduction.

c) Le Comité a constaté des différences inexpliquées entre les montants demandés dans le projet de budget-programme et les crédits finalement ouverts pour deux programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Bien que les montants en jeu ne soient pas considérables, ces anomalies sont très préoccupantes, d'autant plus que le Comité consultatif avait recommandé des réductions des crédits demandés pour les programmes considérés.

23. Le contrôle des allocations vise à faire en sorte que les dépenses ne dépassent pas les crédits approuvés et soient effectuées aux fins pour lesquelles les crédits correspondants ont été alloués. Avant l'adoption de la budgétisation par programme, le contrôle portait sur les objets de dépense, c'est-à-dire les biens et services à financer, et il n'y avait guère d'indications sur ce qui justifiait les ressources demandées ou sur les résultats escomptés. Les contrôles financiers continuent d'être axés sur les objets de dépense, de sorte qu'on ne tire pas pleinement parti des avantages du système de budgétisation par programme.

24. Bien que des efforts considérables soient consacrés au système d'allocations et qu'on y attache beaucoup d'importance, le Comité a relevé au cours de sa vérification de nombreux cas de dépassement des fonds alloués, du crédit total ouvert pour certains programmes, et du crédit total ouvert à certains chapitres du budget ordinaire. Le Comité s'inquiète de voir que le système d'allocations de crédits ne permet pas d'exercer un contrôle efficace parce que, dans la plupart des cas, peu de mesures ont été prises, voire aucune, pour suivre l'utilisation des ressources. En conséquence, le Comité n'a pas pu obtenir d'explications satisfaisantes quant aux raisons de ces dépassements. Un grand nombre d'entre eux n'apparaissent plus dans les états financiers, du fait de virements rétroactifs de crédits d'un chapitre à l'autre et de virements inexpliqués d'une allocation à l'autre. Mais ce qui préoccupe surtout le Comité, c'est que ces virements étaient dus en premier lieu à la non-application des contrôles prévus. Le Comité a relevé en particulier les cas suivants :

a) Pour un programme de l'ONUDI, les dépenses se sont élevées à environ 10,5 millions de dollars, alors que les allocations ne se montaient qu'à 9,4 millions de dollars. Un dépassement de crédit de plus de 1,1 million de dollars au titre des postes permanents n'a été couvert que partiellement à l'aide de crédits additionnels demandés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget (environ 600 000 dollars). Comme les dépenses totales de l'ONUDI au titre du budget ordinaire dépassaient le total des crédits révisés à la fin de l'exercice biennal, la différence a été imputée arbitrairement sur les frais généraux.

b) Les dépenses de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont dépassé les allocations d'environ 900 000 dollars pour l'exercice biennal, sans l'approbation écrite préalable requise. Au moment de la vérification intérimaire des comptes au 31 juillet 1977, le Comité a relevé que des dépenses d'environ 4 millions de dollars avaient été imputées sur des comptes autres que ceux pour lesquels les allocations de crédit avaient été faites.

c) Il ressort des comptes de la CNUCED qu'en dépit des crédits additionnels demandés et des virements approuvés dans le rapport final sur l'exécution du budget, les dépenses ont dépassé les crédits ouverts pour six des 19 programmes de la CNUCED; en outre, les allocations totales pour la CNUCED ont été dépassées dans le cas de sept sur les 11 objets de dépense.

d) Les allocations pour le Bureau des services du personnel ont été dépassées sans les approbations écrites requises et sans examen satisfaisant des raisons justifiant les dépassements. Ceux-ci se sont produits tout au long de l'exercice biennal et représentaient un total d'environ 124 000 dollars au 31 décembre 1977.

25. Les cas exposés ci-après révèlent que les systèmes financiers ne permettent pas d'établir ou de maintenir aisément la responsabilité comptable des directeurs de programme :

a) Le Directeur de la Division des publications du Département des conférences du Siège de l'ONU doit rendre compte des dépenses effectuées pour l'achat de fournitures et de matériel d'imprimerie et, à ce titre, est tenu de certifier que des fonds sont disponibles à cette fin; or, il ne reçoit pas communication des données mensuelles dont il aurait besoin pour engager les dépenses et suivre les décaissements effectifs. Un marché passé en avril 1977 pour la fourniture de papier s'est soldé par un dépassement de crédit d'environ 290 000 dollars, de sorte qu'il a fallu modifier les termes du contrat en décembre pour en réduire le montant. Ce dépassement initial et le retard avec lequel on a pris des mesures correctives sont révélateurs du fait que le système financier ne permet pas de communiquer assez régulièrement les informations exactes et adéquates dont ont besoin les directeurs de programme pour pouvoir assumer leur responsabilité comptable.

b) Dans le cadre d'un programme de la CNUCED certaines dépenses ont été engagées à New York tandis que d'autres l'étaient à Genève. Un malentendu quant à la responsabilité du suivi de l'ensemble du programme s'est traduit par un dépassement de crédit d'environ 340 000 dollars, sur lesquels 250 000 dollars ont été imputés sur des comptes pour lesquels aucun crédit n'avait été alloué.

c) Des divergences de vues entre la CNUCED et la Division des conférences à Genève quant à la façon de comptabiliser les coûts des services de conférence se sont traduites par un solde inutilisé d'environ 2,4 millions de dollars pour un programme de la CNUCED, tandis que de son côté la Division des conférences dépassait d'un même montant le crédit qui lui avait été alloué. Les systèmes de contrôle actuels n'ont pas permis d'établir si le crédit ouvert pour le programme de la CNUCED avait été surestimé ou sous-estimé, et il est donc difficile de déterminer à qui incombe la responsabilité comptable de la situation.

26. Les cas exposés ci-dessus n'ont que valeur d'exemple; ils suffisent cependant à montrer que les systèmes financiers actuels et, en particulier, le processus actuel de contrôle de l'exécution du budget, laissent beaucoup à désirer. Il existe entre le Comité des commissaires aux comptes et l'Administration un dialogue suivi sur les détails des cas susmentionnés et le Comité a reçu l'assurance que l'Administration prenait les mesures voulues à cet égard. Toutefois, la fréquence de ces cas et l'importance des montants en jeu ont amené le Comité à concentrer son attention, non sur les anomalies elles-mêmes, mais sur les systèmes qui les rendent possibles.

Fonds généraux d'affectation spéciale

27. Le Comité a vérifié huit fonds généraux d'affectation spéciale, en particulier du point de vue des contrôles administratifs et financiers y relatifs.

28. L'Administration de l'ONU et d'autres organismes affiliés du système des Nations Unies reconnaissent depuis longtemps la nécessité de définir les fonds extra-budgétaires et de mettre au point des directives et procédures plus précises concernant leur gestion et leur contrôle financier. Après plusieurs années d'études, le Comité consultatif pour les questions administratives a approuvé en novembre 1977 une définition des fonds d'affectation spéciale et autres comptes spéciaux. De plus, l'Administration a entrepris de revoir, de réviser et d'élargir les arrangements administratifs actuels concernant la gestion des fonds d'affectation spéciale.

29. Les vérifications faites par le Comité ont montré que, faute de définitions, directives et procédures claires et précises, la gestion et le contrôle des fonds généraux d'affectation spéciale laissaient beaucoup à désirer, ce qui est confirmé par :

a) Des anomalies au niveau de la gestion et de l'établissement des rapports financiers;

b) Des lacunes dans la transmission des renseignements, qui entraînent des inexactitudes dans l'enregistrement des opérations financières;

c) L'insuffisance des contrôles financiers, en particulier le fait que des contrôles périodiques ne sont pas faits de manière systématique ni en temps voulu.

30. Les exemples cités dans les paragraphes 31 à 34 illustrent certaines faiblesses des pratiques actuelles en matière d'établissement des rapports administratifs et financiers. Bien que ces exemples découlent des résultats de l'étude détaillée portant sur les huit fonds, le Comité craint qu'il n'en soit de même pour les autres fonds d'affectation spéciale.

31. Contrairement à l'article 7.3 du règlement financier, qui dispose que les contributions volontaires "acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à un compte spécial", certains montants ont été enregistrés dans des comptes d'attente du Fonds général au 31 décembre 1977, au lieu d'être comptabilisés comme fonds d'affectation spéciale à des fins spécifiques, par exemple :

a) Un montant de 238 625 dollars représentant le solde inutilisé de contributions volontaires versées à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale par des gouvernements de pays d'Amérique latine et d'autres sources pour subventionner les opérations de l'Institut;

b) Un montant de 1 108 425 dollars représentant des contributions volontaires versées par des gouvernements pour créer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme;

c) Des montants de 237 824 dollars et 95 950 dollars représentant des contributions volontaires versées par des gouvernements hôtes pour des conférences tenues dans leurs pays en 1977.

Du fait de cette comptabilisation, le revenu des placements est porté au crédit du Fonds général comme recettes accessoires au lieu d'être crédité au fonds d'affectation spéciale considéré.

32. Il n'existe pas de procédure établie régissant l'utilisation des montants résiduels, si ce n'est que dans la plupart des cas le Service juridique est consulté avant le décaissement des fonds. Toutefois, il n'existe pas de procédures prévoyant des consultations avec les donateurs, le cas échéant, avant que l'on décide d'affecter les fonds à telle ou telle fin, la mise au courant du Secrétaire général et des autres autorités intéressées, ou la fixation de délais minimums pour l'utilisation des fonds. Ainsi :

a) Le Fonds d'affectation spéciale pour l'opération d'urgence des Nations Unies a été créé par le Secrétaire général en mai 1974 "pour fournir, en temps voulu, des secours aux pays en développement les plus gravement touchés ... en vue de maintenir intactes leurs importations essentielles pendant les douze mois à venir" 8/. Du fait d'un décalage entre la réception des fonds et leur décaissement, les fonds placés ont rapporté environ 19 millions de dollars depuis 1974. En juillet 1976, le Service juridique, sollicité, a donné un avis sur les utilisations possibles des fonds. Au 31 décembre 1977, 17 millions de dollars environ représentant des revenus de placements n'avaient encore été ni décaissés ni alloués. L'Administration a indiqué que, conformément à l'avis donné par le Service juridique, les fonds seraient utilisés pour une aide économique d'urgence, dont les détails n'ont pas encore été arrêtés.

b) En application d'une décision de l'Assemblée générale (31/413) en date du 16 décembre 1976, deux montants de 10 millions de dollars chacun ont été prélevés sur les contributions inutilisées versées au Fonds spécial des Nations Unies et rendus aux gouvernements donateurs pour qu'ils les versent à une institution spécialisée. Faute d'accords précis en la matière, les intérêts perçus (1,7 million de dollars) sur le placement de ces deux montants sont restés au Fonds spécial.

c) Le Fonds d'affectation spéciale pour les services linguistiques arabes a été créé pour une période de trois ans qui s'est terminée le 31 décembre 1976. Rien n'a été fait concernant l'affectation du solde inutilisé de 1,3 million de dollars.

d) Le Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh, qui a cessé ses opérations en mars 1974, demeure ouvert en raison d'affaires contentieuses en suspens. L'examen auquel a procédé le Comité lui a permis de constater qu'apparemment on n'avait guère fait d'efforts concertés pour solder de nombreux comptes qui auraient dû l'être depuis longtemps et prendre en considération dans la comptabilité les dernières décisions et recommandations du Service juridique. Par exemple, avant la clôture des comptes de 1977, les engagements non réglés comprenaient une réserve de 1,3 million de dollars correspondant aux dettes éventuelles. En septembre 1977, le Service juridique a indiqué que cette réserve n'était plus nécessaire. A la suite des interventions directes du Comité, des mesures appropriées ont été prises pour liquider les montants devenus inutiles.

33. Les méthodes d'enregistrement et de comptabilisation des annonces de contributions sont défectueuses. Par exemple :

8/ Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, sect. 10, par. 2.

a) Dans son rapport de 1975 le Comité avait signalé qu'après la clôture des comptes pour l'exercice biennal 1974-1975, un gouvernement avait fait savoir à l'Organisation des Nations Unies qu'il souhaitait que la contribution de 26 640 000 dollars qu'il avait annoncée pour l'Opération d'urgence des Nations Unies soit versée en partie (16 640 000 dollars) au Fonds spécial des Nations Unies; le transfert a été dûment enregistré dans les comptes de 1976.

Toutefois, pendant l'exercice biennal 1976-1977, le gouvernement a demandé que, sur les 16 640 000 dollars transférés au Fonds spécial (versés en mai 1976), un montant de 5 millions de dollars soit versé à un autre Etat Membre. L'Administration, s'étant renseignée plus avant, a appris que ce versement devait permettre de régler une obligation découlant d'un accord privé entre les deux pays et elle a demandé l'avis du Service juridique concernant l'utilisation et la comptabilisation des fonds. Le Service juridique a indiqué que cette contribution de cinq millions de dollars n'était pas recevable aux termes de l'article 7.2 du règlement financier, qui dispose que des contributions volontaires peuvent être acceptées "à condition qu'elles soient offertes à des fins compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation". Or, au moment où le Comité a examiné la question, le Bureau des services financiers n'avait pas tenu compte des aspects juridiques de l'opération et avait donc enregistré la contribution et son versement dans les comptes du Fonds spécial des Nations Unies. Comme suite à l'enquête effectuée par le Comité, des mesures correctives appropriées ont été prises depuis.

b) La Commission économique pour l'Afrique, qui est chargée de gérer le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, avait irrégulièrement enregistré une annonce de contribution pour les années à venir d'un montant de 430 000 dollars, sur la base d'un accord ne contenant aucune preuve d'engagement ferme dûment signé par le donateur. Comme suite à l'enquête effectuée pour le Comité, cette écriture a été contre-passée dans les états financiers finals.

c) En examinant les dossiers de la section des contributions (Trésorerie), le Comité a constaté que les annonces de contributions pour les années à venir n'avaient pas toutes été signalées à la Division de la comptabilité et que, par conséquent, elles n'avaient pas été correctement enregistrées dans les comptes de 1976-1977. Les écritures de régularisation correspondantes ont porté sur plus de 500 000 dollars.

34. On constate un certain manque de cohérence dans les pratiques en matière d'établissement des rapports financiers; par exemple :

a) Les dépenses d'appui administratif sont imputées sur les fonds d'affectation spéciale sur la base des dépenses effectivement engagées, en pourcentage, et parfois pas du tout.

b) Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies a reçu d'un pays une contribution en nature évaluée à 3,2 millions de dollars; une contribution en nature de 35 000 dollars annoncée au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI n'a pas été comptabilisée.

35. Il importe d'appliquer immédiatement des directives et procédures administratives claires et précises concernant la création et la gestion des fonds généraux d'affectation spéciale. Il faudrait, en priorité :

a) Passer en revue tous les fonds existants pour s'assurer qu'ils sont tous correctement classés et enregistrés;

b) Revoir les pratiques administratives et financières conformément aux instructions en vigueur ou, sinon, faire les révisions nécessaires;

c) Faire en sorte que tous les fonctionnaires chargés de la gestion et de la comptabilité des fonds d'affectation spéciale, y compris ceux qui sont en poste dans des bureaux extérieurs, soient parfaitement conscients de leurs responsabilités respectives;

d) Déterminer si les procédures actuelles sont adéquates pour amorcer, effectuer et enregistrer les opérations financières; et

e) Mettre au point des directives écrites et, le cas échéant, des formules standard pour effectuer ces opérations.

Comptes relatifs aux activités de coopération technique

36. Le Comité a procédé à la vérification des comptes relatifs aux activités de coopération technique, qui a consisté notamment à examiner les travaux du Service de vérification intérieure des comptes. Le Comité déplore que les activités de coopération technique, qui représentent une part si importante des activités de l'ONU, ne soient pas contrôlées plus rigoureusement.

37. L'examen auquel a procédé le Comité a révélé ce qui suit :

a) Il faut améliorer les systèmes financiers des bureaux extérieurs;

b) Les écarts entre les allocations telles qu'elles sont comptabilisées par le PNUD et telles qu'elles sont portées en recettes dans les comptes de l'ONU ne sont pas vérifiés en temps voulu;

c) Les retards qui interviennent dans le déroulement des opérations et le fait que les écarts ne soient pas vérifiés en temps voulu nuisent à l'efficacité des systèmes d'information financière;

d) Il faut améliorer le contrôle des opérations de trésorerie dans les bureaux extérieurs;

e) Les agents certificateurs ne s'acquittent pas toujours de leurs responsabilités. Ces questions sont examinées plus en détail dans les paragraphes suivants.

38. Sur les soixante-dix projets sur le terrain dont les comptes ont été vérifiés pendant l'exercice biennal par le Service de vérification intérieure des comptes, cinquante présentaient des problèmes communs pour ce qui est de la comptabilité. Bien que l'on prenne des mesures correctives dès que les problèmes sont décelés, leur persistance semble indiquer qu'on cherche à les résoudre cas par cas plutôt que de manière systématique. Vu leur fréquence, il semblerait souhaitable d'envisager de renforcer les systèmes et les méthodes. Ces problèmes communs sont les suivants :

a) Dépenses supérieures aux fonds alloués;

b) Méthodes d'achat et d'approvisionnement défectueuses, en particulier achats locaux non autorisés ou inutiles;

c) Mauvaise comptabilisation des jours de congé du personnel;

d) Contrôle insuffisant concernant l'utilisation des véhicules officiels et les dépenses connexes;

e) Frais de voyage non autorisés;

f) Mauvaise tenue de la comptabilité matières et autres inventaires;

g) Enregistrement incorrect et comptabilisation tardive des opérations.

39. Avant 1977, les allocations du PNUD étaient comptabilisées à partir des informations émanant des systèmes d'informatique de gestion du PNUD. Depuis le 1er janvier 1977, elles sont comptabilisées sur la base des informations fournies par les systèmes d'information financière des agents d'exécution car on a estimé que les systèmes du PNUD présentaient des lacunes. Toutefois, il n'a pas encore été mis au point des procédures pour contrôler les écarts entre les montants comptabilisés par le PNUD et les montants portés en recettes dans les comptes de la coopération technique. Ainsi, au 31 décembre 1977, les allocations inscrites dans les comptes du Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies dépassaient de 28 millions de dollars les montants comptabilisés par le PNUD. Il est également préoccupant de voir que deux systèmes d'information financière qui traitent des informations relatives aux mêmes projets aboutissent à des résultats financiers fort différents.

40. Des systèmes d'information financière ont été conçus pour suivre l'exécution des projets. Bien qu'à certains égards ils soient excellents, le Comité a constaté, à l'issue de ses vérifications, que dans certains domaines les procédures établies n'étaient pas appliquées, ce qui nuisait à l'efficacité du suivi de l'exécution des projets;

a) Les exceptions et les écarts décelés grâce à ces systèmes n'étaient pas vérifiés ni contrôlés en temps voulu et, dans certains cas, ne l'étaient même pas du tout;

b) De nombreux ajustements et révisions étaient opérés en fin d'exercice alors qu'ils auraient pu être enregistrés de manière suivie tout au long de l'exercice biennal;

c) Les dossiers des projets ne contenaient pas toujours de documents justifiant l'approbation des projets ou les révisions ultérieures.

41. Le Comité a constaté que les procédures régissant les opérations de trésorerie dans les bureaux extérieurs et la vérification ultérieure desdites opérations par les services du Siège ne prévoyaient pas toujours des contrôles suffisants. Il a noté par exemple que des comptes bancaires n'étaient pas clôturés et que des écritures en suspens au moment de l'apurement des soldes bancaires n'étaient pas

vérifiés en temps voulu. Il a également constaté que, dans certains cas, les soldes des comptes d'avances temporaires des bureaux extérieurs dépassaient les plafonds fixés par le Siège et les dispositions du règlement financier relatives aux signatures autorisées pour les opérations bancaires n'étaient pas appliquées.

42. Dans plusieurs cas, les agents certificateurs ne s'acquittaient pas de leurs responsabilités comme ils le devraient. Ainsi, au Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, un document d'engagement de dépenses prévoyait, par erreur, un montant de 357 575 dollars pour l'achat de quatre véhicules, au lieu des 38 688 dollars qui avaient été demandés, et avait été signé par l'agent certificateur, lequel avait négligé à la fois de vérifier si la dépense était raisonnable et si l'allocation suffisait pour y faire face.

43. De l'avis des Commissaires aux comptes, il faut absolument améliorer le contrôle de tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique et l'Administration devrait s'y employer à titre hautement prioritaire. L'idéal serait de confier cette tâche au groupe des systèmes recommandé au paragraphe 16 du présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Engagements non réglés

44. Lors de l'examen des états financiers en fin d'exercice, certaines anomalies dans la comptabilisation des engagements non réglés ont retenu l'attention du Comité.

45. Contrairement à l'article 4.2 du règlement financier qui dispose que "les crédits sont utilisables pendant l'exercice pour lequel ils ont été ouverts", le Comité a noté certains cas, à l'Office des Nations Unies à Genève, à la CNUCED et au Siège de l'ONU où des engagements au titre de biens et de services devant être fournis en 1978, représentant un total de plus d'un million de dollars, ont été imputés sur des allocations à la fin ou vers la fin de l'exercice biennal afin de réduire l'excédent disponible.

46. Les critères utilisés pour déterminer les engagements non réglés manquent de précision. Par exemple, en vérifiant les comptes de la FUNU (1973) et de la FNUOD, le Comité a constaté ce qui suit :

a) Des engagements non réglés au titre de travaux de construction et d'achats de matériel, représentant un montant de 3,5 millions de dollars, ont été comptabilisés après la fin du septième mandat (24 octobre 1977), pour les raisons suivantes :

i) Les commandes, contrats et lettres d'attribution avaient été établis postérieurement au septième mandat; et

ii) Les dépenses prévues n'avaient apparemment pas fait l'objet d'un engagement ferme ou légal.

A l'exception d'un montant de 140 000 dollars qui avait pu être imputé sur l'excédent disponible, le financement de tous les travaux et achats en question avait été inclus dans les crédits ouverts pour la période du septième mandat.

b) A la fin du septième mandat, les engagements non réglés de la FUNU (1973) et de la FNUOD comprenaient plus de 3 millions de dollars au titre des indemnités payables en cas de décès et d'invalidité, accumulés depuis le début des opérations. Le Comité a appris que ces engagements correspondaient à la meilleure estimation que pouvait faire l'Administration quant à ce que pourraient représenter les futures demandes d'indemnités en cas de décès et d'invalidité survenus durant la période du mandat; cependant, il n'a pu obtenir aucun document à l'appui de ces "meilleures estimations" ni déterminer si celles-ci avaient été revues compte tenu de la situation effective. Jusqu'ici, l'Administration a simplement engagé tous les fonds qui ont été alloués aux opérations.

47. Le Comité recommande que l'Administration revoie ses méthodes actuelles de comptabilisation des engagements non réglés pour se conformer au règlement financier. De plus, le Comité est d'avis qu'il faudrait préciser les critères utilisés pour définir les engagements d'un exercice.

Effectifs des services de traitement électronique de l'information

48. Lorsque le Comité a examiné les comptes de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abéba, il a noté que le Groupe du traitement électronique de l'information n'était pas doté des mécanismes de contrôle organisationnel qui devraient y exister (répartition des tâches et restrictions d'accès au logiciel, par exemple) de manière à assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports informatisés. La raison principale est la pénurie de personnel qualifié, encore aggravée par l'installation récente d'un ordinateur plus perfectionné et par l'augmentation notable du nombre et de la complexité des rapports financiers à établir. Afin de remédier à la situation, la Commission a demandé au Siège de l'ONU de lui fournir du personnel spécialisé et a proposé d'accroître les effectifs du Groupe.

49. Le Comité recommande que, lorsque les organismes des Nations Unies se dotent d'ordinateurs ou accroissent leur capacité de traitement par l'installation d'un matériel plus perfectionné ou par l'augmentation du volume de travail, l'Administration veille à ce que l'on dispose du personnel qualifié nécessaire et à ce que l'on tire parti des possibilités du Siège de l'ONU.

Dépenses d'appui aux programmes

50. Lors de la vérification des dépenses d'appui aux programmes, le Comité a noté que les directives et procédures administratives n'étaient pas au point. De plus, des fonds ont été utilisés dans des cas particuliers pour couvrir des dépenses non financées par d'autres sources, ou ont été réservés pour des dépenses futures. Le Comité a aussi noté que, contrairement aux instructions du Siège selon lesquelles toutes ces dépenses doivent faire l'objet d'un contrôle budgétaire, certains bureaux extérieurs ne disposaient pas de systèmes de contrôle des allocations.

51. Le Comité recommande d'accorder la priorité à la mise au point de directives et procédures appropriées touchant la gestion des fonds d'appui aux programmes, prévoyant en particulier l'établissement de rapports périodiques sur les sources et l'utilisation de ces fonds dans les bureaux extérieurs.

Fraudes

52. Conformément au paragraphe 6 de l'annexe au règlement financier, le Comité a été informé de quatre cas de fraudes, portant sur des montants de 22 945 dollars, 6 869 dollars, 3 830 dollars et 2 418 dollars, respectivement. L'Administration s'en occupe activement en vue de récupérer les montants détournés.

53. Le Comité a découvert que, dans deux cas, les fonctionnaires impliqués avaient déjà détourné des fonds chez leurs employeurs précédents. De plus, il a appris que l'un d'eux avait par la suite été recruté par une institution spécialisée des Nations Unies.

54. Etant donné les incidences de cette situation sur la politique du personnel de tous les organismes des Nations Unies, notamment du point de vue de la vérification des références, le Comité propose que ces cas soient portés à l'attention de la Commission de la fonction publique internationale pour information et en vue de l'adoption des mesures que celle-ci jugera bon de prendre.

Services de restauration à l'ONUDI

55. Durant l'exercice biennal 1976-1977, l'ONUDI a pris les dispositions nécessaires pour confier les services de restauration à Vienne à un concessionnaire de l'extérieur. L'examen auquel a procédé le Comité a révélé que l'ONUDI n'avait pas institué les procédures nécessaires pour permettre un examen et un contrôle appropriés des résultats d'exploitation de ces services. Les propositions précises du Comité visant à améliorer la situation ont été transmises à l'Administration, qui examine actuellement ses recommandations.

56. Au 31 décembre 1977, les services en question enregistraient un déficit cumulatif de 41 300 dollars qui est actuellement inscrit à un compte d'attente du Fonds général. De l'avis du Comité, si les services de restauration ne deviennent pas rentables dans un avenir proche, les dispositions contractuelles actuelles devraient être revues afin de doter lesdits services d'une assise financière solide.

Contributions mises en recouvrement non acquittées

57. Les états III, IX, X et XI indiquent les contributions non acquittées par des Etats Membres depuis plusieurs années. Ces montants, dont le détail figure dans l'annexe III aux états financiers, se répartissent comme suit :

	(En millions de dollars)
a) Contributions mises en recouvrement auprès de certains Etats Membres qui ont indiqué que, pour des raisons de principe, ils n'étaient pas disposés à participer au financement de certaines dépenses	202,1
b) Contributions mises en recouvrement auprès d'un ancien Etat Membre inscrites à un compte spécial pour des contributions mises en recouvrement non acquittées /résolution 3049C (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1972/	28,6
c) Contributions mises en recouvrement auprès d'autres Etats Membres qui n'ont pas encore été acquittées	9,6
	240,3

58. L'opinion du Comité quant aux états financiers est fonction du recouvrement de ces avoirs.

Observations relatives à des questions soulevées dans le rapport de 1975

59. L'Administration a, soit fourni des explications satisfaisantes, soit pris les mesures nécessaires à propos des questions soulevées dans le rapport de 1975, à l'exception de certaines questions relatives aux systèmes de contrôle des allocations et aux comptes de la coopération technique qui sont examinées plus avant dans le rapport de cette année.

Rapports sur la vérification d'autres comptes

60. Conformément aux directives de l'Assemblée générale selon lesquelles le Comité des commissaires aux comptes vérifie les comptes de certains autres organismes et présente des rapports distincts à leur sujet, le Comité a communiqué à l'Assemblée générale des rapports sur les autres opérations de vérification qu'il a faites et qui sont indiquées ci-après :

Programme des Nations Unies pour le développement 9/

Fonds des Nations Unies pour l'enfance 10/

Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 11/

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 12/

9/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5A (A/33/5/Add.1).

10/ Ibid., Supplément No 5B (A/33/5/Add.2).

11/ Ibid., Supplément No 5E (A/33/5/Add.5).

12/ Ibid., Supplément No 5G (A/33/5/Add.7).

Programme des Nations Unies pour l'environnement 13/

Centre du commerce international 14/

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 15/

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche 16/

Université des Nations Unies 17/

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 18/

61. En outre, le Comité a examiné les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et son rapport y relatif figurera dans le rapport annuel de la Caisse 19/.

Remerciements

62. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les secrétaires exécutifs des commissions régionales, le Greffier de la Cour internationale de Justice, ainsi que leurs collaborateurs et les membres de leur personnel, de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ ZULETA

13/ Ibid., Supplément No 5F (A/33/5/Add.6).

14/ Ibid., Supplément No 5 (A/33/5), vol. III.

15/ Ibid., Supplément No 5C (A/33/5/Add.3). En raison de circonstances exceptionnelles, dues au transfert du siège de l'Office et à la situation en matière de sécurité à Beyrouth, l'établissement des comptes de l'Office pour 1977 a été retardé. Le Comité présentera son rapport à une date ultérieure.

16/ Ibid., Supplément No 5D (A/33/5/Add.4).

17/ Ibid., Supplément No 5 (A/33/5), vol. IV.

18/ Ibid., Supplément No 5H (A/33/5/Add.8).

19/ Ibid., Supplément No 9 (A/33/9).

ANNEXE

Rapport spécial du Comité des commissaires aux comptes sur l'étude de la gestion et des contrôles financiers au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à l'Office des Nations Unies à Genève, et réponses et observations de l'Administration

8 août 1977

Table des matières

	Paragraphes
Etude de la gestion et des contrôles financiers	1 - 4
Etendue de la vérification	5 - 6
Evaluation générale	7 - 12
Orientation et direction de la fonction financière	13 - 22
Politiques, responsabilités et procédures en matière de gestion et de contrôle financiers : documentation et modes de transmission	23 - 29
Bureau des services financiers	30 - 37
Etablissement et examen du budget	38 - 46
Rapports sur l'exécution du budget-programme	47 - 50
Contrôle des allocations de crédits	51 - 55
Exécution du budget	56 - 61
Le système comptable central	62 - 68
Système de paie	69 - 72
Bureaux extérieurs et opérations interorganisations	73 - 76
Opérations informatisées	77 - 79
Délégation de pouvoirs	80 - 83
Principes de contrôle intérieur	84 - 89
Achat de biens et de services	90 - 92
Emission des chèques	93 - 96
Liquidités et placements à court terme	97 - 100
Biens consomptibles et non consomptibles	101 - 104
Contributions	105 - 108
Vérification intérieure des comptes	109 - 113

Appendice

Etude de la gestion et des contrôles financiers

1. Cette étude, qui concerne le Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Genève, s'inscrit dans le cadre d'une évaluation approfondie et plus complète de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle financiers à l'Organisation des Nations Unies et dans ses principaux organes. Ces études sont le premier résultat de l'adoption par le Comité des commissaires aux comptes d'une conception uniforme de la vérification des comptes axée sur la vérification des systèmes, consistant notamment :

a) A déterminer les points forts et les points faibles des systèmes de façon à pouvoir décider plus efficacement de l'étendue et de la conception des vérifications à entreprendre;

b) A signaler les faiblesses du système à l'Administration en formulant des recommandations quant aux mesures correctives à prendre;

c) A soumettre à l'Assemblée générale des conclusions et recommandations dans un rapport récapitulatif, incorporant les réponses de l'Administration ou rendant compte des mesures correctives prises par celle-ci.

2. La portée de cette étude, son organisation et les procédures de rapport y relatives ont été exposées dans l'instruction administrative figurant à l'appendice A. L'étude a consisté principalement en des entrevues d'information avec de hauts fonctionnaires et leurs collaborateurs, ces entrevues étant suivies, le cas échéant, du rassemblement de données plus détaillées, d'enquêtes et d'analyses des systèmes.

3. Le présent rapport comprend une évaluation générale des systèmes de gestion et de contrôle financiers. Les conclusions et recommandations qui y figurent sont axées sur les problèmes à résoudre. L'objet est de susciter des initiatives propres à remédier aux lacunes qui existaient au moment où l'étude a été effectuée. L'étude ne donne donc pas la même importance aux progrès réalisés par l'Administration dans le passé et actuellement.

4. L'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers constituera pour le Comité un élément permanent de la vérification des systèmes.

Etendue de la vérification

5. L'étude a commencé par un programme d'orientation à l'intention des membres du personnel du Comité des commissaires aux comptes, programme auquel ont participé le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, le Contrôleur et plusieurs fonctionnaires supérieurs des finances.

6. L'équipe chargée de l'étude a concentré son attention sur les systèmes centralisés de gestion et de contrôle financiers qu'utilisent le Département de l'administration et de la gestion à New York et l'Office des Nations Unies à Genève. Ces systèmes centralisés de paie, d'achats, d'établissement du budget et de comptabilité, sont utilisés par plusieurs autres organismes et fonds des Nations Unies. Dans les cas où le contrôle des opérations a été décentralisé, les méthodes utilisées dans les bureaux extérieurs n'ont pas encore été examinées dans le détail.

Evaluation générale

7. A l'Organisation des Nations Unies, la gestion des programmes est décentralisée et confiée à des unités administratives du Siège et des bureaux extérieurs, y compris l'Office des Nations Unies à Genève, les commissions économiques régionales, et d'autres organismes comme le PNUE et l'ONUDI, ainsi qu'aux responsables de la gestion des divers fonds d'affectation spéciale (fonds pour le financement des opérations de maintien de la paix, fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale pour des projets). Cette décentralisation très poussée de la gestion des programmes est devenue indispensable en raison de la croissance des activités et des ressources financières à gérer ces dernières années. Toutefois, les procédures centrales n'ont pas été suffisamment modifiées et adaptées pour faire face à cette décentralisation et à cette croissance.

8. Les responsabilités et procédures actuelles en matière de gestion et de contrôle financiers n'ont pas été définies de façon suffisamment claire pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des activités de l'Organisation. Les responsabilités des directeurs de programme, des fonctionnaires d'administration et des fonctionnaires des finances doivent être mieux définies si l'on veut éviter qu'elles donnent lieu à des interprétations diverses. Les instructions ne sont pas toujours complètes ou à jour. Les procédures sont parfois difficiles à comprendre et le Comité a constaté des omissions, des doubles emplois et des anomalies. Surtout, la nécessité d'une direction centrale énergique n'a pas été suffisamment prise en considération lors de la décentralisation des responsabilités.

9. De nombreux fonctionnaires et organismes se sont réellement efforcés de perfectionner les systèmes, ce qui s'est traduit par des améliorations dans la planification financière, l'établissement du budget, la comptabilité, le service de la paie et le contrôle des avoirs, et l'on prévoit de nouveaux progrès dans ces domaines. A l'heure actuelle, les procédures instituées visent surtout les domaines suivants et permettent dans l'ensemble de répondre aux besoins fondamentaux :

a) Allocation de nouvelles ressources à des programmes de fond;

b) Comptabilisation des engagements et des décaissements par imputation sur les ouvertures de crédits et les allocations;

c) Service de la paie et autres versements assurés en temps voulu;

d) Approbation centrale des dépenses.

10. Certains points demeurent préoccupants, à savoir :

a) La responsabilité qu'a le Contrôleur d'orienter, de guider et de diriger la fonction financière à l'échelon central n'est pas reconnue par tous;

b) Les systèmes de rapports financiers ne permettent pas d'établir et de maintenir la responsabilité comptable des fonctionnaires chargés de la gestion à l'égard de leurs supérieurs et, à leur tour, celle des administrateurs de haut niveau à l'égard du Secrétaire général, du point de vue du déroulement des opérations et de l'utilisation des ressources par rapport aux plans approuvés;

c) Les systèmes de comptabilité et de contrôle intérieur ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins accrus en matière de services et de contrôle;

d) Le potentiel du Service de vérification intérieure des comptes n'est pas suffisamment utilisé pour contrôler l'efficacité des systèmes financiers.

11. La mise au point et l'application d'un système plus efficace de gestion et de contrôle financiers exigent une direction centrale énergique, des ressources et un personnel suffisant, une bonne compréhension des objectifs du système et des besoins des divers participants, et l'appui de tous les responsables de la gestion, en particulier au niveau exécutif.

12. Toutes les recommandations contenues dans le présent rapport ont pour objectif immédiat ou final d'améliorer les contrôles financiers. Il faudra sans aucun doute un certain nombre d'années pour les mettre en oeuvre. Pour faciliter les efforts dans ce sens, il faudrait qu'il y ait au Bureau des services financiers un fonctionnaire supérieur des finances, relevant du Contrôleur, "qui serait chargé à temps complet de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers; ce fonctionnaire devrait avoir les qualifications, les connaissances, les responsabilités, l'autorité et l'expérience voulues, ainsi que les ressources en personnel nécessaires" (par. 37). Faute d'un tel collaborateur, il est peu probable que le Contrôleur puisse guider et diriger la fonction financière à l'échelon central, ce qui est absolument nécessaire, ou apporter aux systèmes des améliorations notables.

Réponse de l'Administration à l'évaluation générale

L'Administration se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'examiner les questions soulevées par les commissaires aux comptes et de formuler des observations à leur sujet. Elle s'est toujours préoccupée desdites questions et continue à s'en soucier. C'est dans cet esprit qu'elle a examiné de façon détaillée et approfondie les observations et recommandations contenues dans le rapport du Comité.

L'Administration approuve quant au fond l'orientation générale du rapport et s'emploiera à mettre en oeuvre les recommandations qu'il contient, compte tenu des observations ci-après et des contraintes auxquelles se heurte actuellement l'Organisation en matière de ressources financières et de personnel.

L'amélioration des systèmes et des procédures de gestion et de contrôle financiers à l'Organisation ne peut se faire en une seule fois, et le point de départ doit être les systèmes et procédures actuels, qui ont été mis au point au fil des ans et ont fait l'objet de révisions et d'adaptations constantes afin de mieux répondre à l'évolution de la structure, des activités, de la gestion et du fonctionnement de l'Organisation. Le système de budgétisation par programmes récemment instituée, ainsi que la croissance, la complexité et la décentralisation des activités de l'Organisation, imposent toujours une lourde charge au personnel, aux systèmes et aux procédures actuels, au point de limiter les possibilités présentes d'amélioration plus poussée des procédures. A cet égard, l'Administration note avec satisfaction que les commissaires aux comptes ont reconnu que le système a déjà été sensiblement amélioré, et

que leur rapport est essentiellement axé sur les domaines où de nouveaux progrès seraient souhaitables.

L'Administration reconnaît fondamentalement la nécessité de mieux suivre l'exécution du budget et de renforcer les systèmes de contrôle en matière de comptabilité et de rapports financiers. Elle reconnaît également que la révision et l'amélioration des procédures financières actuelles sont une tâche complexe. Elle envisage d'avoir recours à l'informatique dans la mesure où les progrès réalisés et les ressources disponibles permettront d'automatiser et d'intégrer les divers éléments des systèmes de contrôle et d'établissement de rapports.

L'Administration approuve pleinement les conclusions des Commissaires aux comptes selon lesquelles des améliorations du type de celles qui sont envisagées exigeront des efforts soutenus pendant plusieurs années et le recrutement, en plus du personnel actuel, d'un fonctionnaire supérieur des finances et d'un personnel d'appui pouvant se consacrer à temps complet à "la mise au point, à la conception, à la mise en place et à l'évaluation de systèmes de gestion et de contrôle financiers" (par. 12).

Orientation et direction de la fonction financière

13. Le Règlement financier constitue un ensemble complet de principes de gestion financière et définit les pouvoirs et les responsabilités respectives du Secrétaire général, des organes délibérants et des Etats Membres. En vertu de ce règlement, la responsabilité de la gestion financière de l'Organisation des Nations Unies incombe au Secrétaire général, qui a délégué une grande partie de ses pouvoirs au Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et, plus précisément, au Contrôleur, aux termes des règles de gestion financière, en particulier des dispositions suivantes :

"Le Contrôleur examine les demandes de crédit. Compte tenu de ses recommandations, le Secrétaire général arrête les demandes de crédit à présenter à l'Assemblée générale." /règle 103.3/

"Le Contrôleur est responsable devant le Secrétaire général du non-dépassement des crédits votés et de leur affectation aux seules fins approuvées par l'Assemblée générale." /règle 110.1/

"Le Contrôleur est chargé de tenir les comptes financiers de l'Organisation. Pour les bureaux extérieurs, il prescrit la nature et la portée des comptes à tenir et désigne le fonctionnaire chargé de les tenir." /règle 111.1/

"Les présentes règles peuvent être précisées et développées au moyen d'instructions administratives publiées par le Contrôleur." /règle 114.2/

14. Du fait du caractère décentralisé et de la complexité des activités de l'Organisation, le Contrôleur peut difficilement procéder à un contrôle opération par opération. La décentralisation doit obligatoirement s'accompagner de systèmes de contrôle, y compris :

a) Un système permettant d'orienter, de guider et de diriger efficacement la fonction financière à l'échelon central;

b) Un système budgétaire selon lequel les responsabilités financières des directeurs de programme, des administrateurs du personnel et des fonctionnaires des finances sont clairement définies, compte tenu tant de leurs responsabilités opérationnelles que des intérêts de l'Organisation dans son ensemble;

c) Des systèmes fiables permettant de contrôler les opérations, de tenir les comptes et de fournir des informations financières;

d) Des systèmes d'information financière permettant d'analyser de manière détaillée et suivie les coûts effectifs et de les comparer avec les plans approuvés, ces systèmes étant associés à un dispositif central permettant de suivre et de signaler les exceptions et de proposer des mesures correctives aux responsables de la gestion au niveau supérieur.

15. Il faudrait mieux définir, justifier et faire connaître le rôle des fonctionnaires qui ont des responsabilités financières importantes. Le rôle des directeurs de programme, par exemple, n'est pas bien défini; ils sont chargés d'exécuter les programmes, mais les délégations de pouvoirs, telles qu'elles existent actuellement, ne leur donnent sans doute pas le sentiment qu'ils sont responsables de la gestion et du contrôle financiers. Il faut améliorer les systèmes et les arrangements administratifs pour que le Contrôleur puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités tant en ce qui concerne les services à fournir que les contrôles à exercer. Un grand nombre, voire la plupart, des fonctionnaires qui ont des responsabilités financières importantes ne relèvent pas directement du Contrôleur, et il conviendrait donc de mieux préciser en quoi ils sont responsables devant lui, dans l'exercice de leurs fonctions. Les pouvoirs que les règles de gestion financière confèrent au Contrôleur ne sont pas toujours clairement précisés. C'est le cas notamment en ce qui concerne la règle 110.4, qui dispose que "sur la recommandation du chef de département, le Contrôleur désigne, pour chaque département, un ou plusieurs fonctionnaires chargés de remplir les fonctions d'agent certificateur". Le Contrôleur est bien entendu libre de ne pas accepter les recommandations des chefs de département, mais pour éviter que sa position ne laisse croire à un antagonisme, des directives sont nécessaires pour définir le type de personnes dont la candidature pourrait rencontrer son agrément.

16. Plusieurs autres organisations appliquent entièrement ou en partie le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ou relèvent des services financiers du Siège de l'ONU ou de l'Office des Nations Unies à Genève. En pareil cas, les responsabilités financières dévolues au Contrôleur n'ont pas été clairement établies et elles varient d'une organisation à l'autre. Une révision des règles est en cours, mais tant qu'elle ne sera pas terminée la situation restera floue.

17. Le Contrôleur est chargé de prescrire les systèmes de gestion et de contrôle financiers appliqués par les services ou bureaux extérieurs. A cette fin, le Contrôleur doit disposer d'un moyen efficace de leur donner des directives et de contrôler l'efficacité des systèmes en vigueur. Pour répondre aux besoins dont ils sont conscients, les services et bureaux extérieurs ont souvent tendance à mettre en place, sans que le Contrôleur ait suffisamment participé à leur élaboration, des systèmes qui risquent de faire double emploi avec les systèmes financiers centraux et d'être incompatibles avec les besoins du Contrôleur et ceux de l'ONU dans son ensemble, ou de ne pas être suffisamment aptes à y répondre. Il faudrait préciser les pouvoirs du Contrôleur, diffuser des directives et assurer

une meilleure liaison avec le Service de vérification intérieure des comptes de façon que le Contrôleur puisse avoir l'assurance que tous les systèmes sont revus périodiquement et qu'ils sont véritablement efficaces.

18. Les systèmes financiers et administratifs de l'ONU sont étroitement liés les uns aux autres. La plupart des opérations exigent l'intervention de plusieurs services. Or, dans bien des cas, les fonctionnaires ne comprennent pas très bien où se situent leurs responsabilités par rapport à celles des autres, et ils semblent accorder une attention excessive aux structures administratives.

19. Peu de fonctionnaires possèdent des qualifications professionnelles ou des connaissances spécialisées équivalentes en matière de comptabilité ou de gestion financière et l'expérience requise pour élaborer des systèmes de budgétisation, de comptabilité, de contrôle intérieur et d'information financière. Il y a peu de roulement dans l'occupation des postes entre les fonctionnaires qui s'occupent du budget, de la comptabilité et de la vérification des comptes, et les programmes de formation organisés à l'intention des personnes ayant des responsabilités financières sont inadéquats.

20. Le Contrôleur n'intervient pas toujours directement dans la nomination, le perfectionnement et l'évaluation du comportement professionnel de tous les fonctionnaires ayant des responsabilités financières importantes, comme par exemple les chefs des services administratifs et les fonctionnaires d'administration auxquels sont actuellement délégués la plupart des pouvoirs en matière financière. Il est évident qu'à l'heure actuelle ces fonctionnaires ne relèvent que de leur supérieur hiérarchique direct au sein de leur propre service et qu'ils exercent souvent des responsabilités importantes dans des domaines non financiers, sans que l'on sache très bien de quelle manière ils relèvent du Contrôleur de par leurs fonctions. Les intérêts opérationnels risquent donc de prendre le pas sur les considérations financières lorsqu'il s'agit pour eux de préparer le projet de budget ou d'exercer les pouvoirs qui leur sont délégués. On ne demande pas non plus nécessairement l'avis du Contrôleur lors des nominations, de l'évaluation des besoins en matière de formation, ou de l'établissement des rapports périodiques au sein des services intéressés. Ces remarques ne doivent pas être interprétées comme signifiant que les fonctionnaires ayant des attributions financières ou leurs collaborateurs devraient relever directement du Contrôleur, puisque l'ONU a décidé de fonctionner d'une manière décentralisée, mais qu'ils devraient reconnaître son autorité sur le plan fonctionnel.

21. Les chefs de service et les directeurs de programme devraient être mieux orientés, guidés et dirigés dans l'exercice de leurs attributions financières. Ils devraient avoir le sentiment qu'ils sont responsables devant le Contrôleur dans l'exercice de leurs fonctions. Les fonctionnaires supérieurs des finances affectés auprès des chefs de service devraient être requis de demander des directives et des conseils au Contrôleur lorsqu'ils ont des difficultés à interpréter ou à appliquer des politiques ou des normes financières ou lorsqu'une situation exceptionnelle survient. De leur côté, les chefs de service devraient demander l'avis du Contrôleur sur la qualité et l'efficacité des services qu'ils reçoivent de leur personnel financier.

22. Le Contrôleur devrait pouvoir orienter, guider et diriger à l'échelon central l'ensemble des fonctions financières, à savoir :

a) Donner des conseils concernant tous les systèmes financiers et systèmes connexes, au Siège et dans les bureaux extérieurs, les examiner et les approuver;

b) Intervenir directement dans la nomination, le perfectionnement et l'évaluation du comportement professionnel de tous les fonctionnaires des finances et de toutes les personnes ayant des responsabilités financières importantes.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve la recommandation présentée au paragraphe 22, à condition que l'on reconnaisse que le Contrôleur a, avec les chefs de service et les directeurs de programme, des rapports tout à fait différents de ceux qu'il a avec le personnel d'appui administratif et financier qui participe directement à l'accomplissement des tâches financières et au fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle financiers.

L'Administration pense comme les Commissaires aux comptes que, pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle financiers, il est essentiel qu'il soit clairement et dûment établi que c'est au Contrôleur qu'incombe la responsabilité de diriger et de guider toutes les activités en matière financière, qu'il s'agisse des tâches courantes des fonctionnaires des finances, ou du rôle qu'ont à assumer d'autres fonctionnaires ayant des responsabilités financières importantes, comme les directeurs de programme. On ne saurait récuser l'observation des Commissaires aux comptes selon laquelle il importe de renforcer et de mieux définir le rôle des directeurs de programme en matière de gestion et de contrôle financiers. En même temps, il faut reconnaître que, dans le cas des directeurs de programme, les responsabilités financières et les procédures de rapports doivent correspondre à la structure administrative et hiérarchique de l'Organisation. Par conséquent, les observations des Commissaires aux comptes selon lesquelles "les chefs de service et les directeurs de programme devraient être mieux orientés, guidés et dirigés dans l'exercice de leurs attributions financières" et "devraient avoir le sentiment qu'ils sont responsables devant le Contrôleur dans l'exercice de leurs fonctions" doivent être envisagées compte tenu du fait qu'en vertu des arrangements en vigueur, ces fonctionnaires relèvent au premier chef de leur supérieur hiérarchique, au sein de leur département. A ce propos, l'Administration partage entièrement la conclusion à laquelle sont parvenus les Commissaires aux comptes, à savoir qu'il faudrait "que l'on sache bien de quelle manière /ces fonctionnaires/ relèvent du Contrôleur de par leurs fonctions". Il faut noter cependant que, tout en présentant ces considérations, les Commissaires aux comptes ne sont pas allés jusqu'à suggérer que les directeurs de programme et les autres personnes qui exercent des responsabilités financières devraient relever directement du Contrôleur. Cette pratique pourrait certes sembler être le moyen le plus direct d'exercer un contrôle financier effectif et efficace à l'échelon central, ce qui est l'objectif envisagé par les Commissaires aux comptes, mais d'autres éléments entrent également en ligne de compte, comme la décentralisation très poussée des activités de l'ONU et d'autres considérations évoquées plus haut dans le présent paragraphe.

L'administration approuve pleinement la proposition figurant à l'alinéa b) du paragraphe 22, tendant à ce que le Contrôleur intervienne directement dans la nomination, la formation et l'évaluation du comportement professionnel de tous les fonctionnaires des finances et autres personnes exerçant des attributions importantes dans le domaine financier.

Il faut chercher à atteindre cet objectif tout en respectant pleinement la compétence du Bureau des services du personnel pour toutes les questions concernant le recrutement, la nomination, la promotion et la formation du personnel, non seulement dans le domaine financier mais également dans les autres domaines.

L'Administration reconnaît que plusieurs services qui relèvent administrativement du Secrétaire général ont dérogé aux directives centrales que constituent les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 16), mais elle note avec satisfaction que les Commissaires aux comptes sont conscients du fait qu'un effort important a été entrepris pour examiner les règles de gestion financière qui s'écartent de celles de l'Organisation des Nations Unies et les aligner systématiquement sur les règles de base de l'ONU.

Politiques, responsabilités et procédures en matière de gestion et de contrôle financiers : documentation et modes de transmission

23. Les principaux moyens de diffusion des politiques, responsabilités et procédures en matière de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies, auxquels peuvent s'ajouter ceux qu'utilisent les divers départements et services, sont les suivants :

a) Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;

b) Règlement et Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

c) Circulaires du Secrétaire général;

d) Instructions administratives;

e) Instructions financières et comptables;

f) Glossaires;

g) Définitions d'emploi;

h) Manuel de comptabilité - chapitre II;

i) Manuel d'administration des bureaux extérieurs;

j) Manuel des politiques et procédures du PNUD et Manuel d'administration des bureaux extérieurs;

k) Manuel de procédures de la Section des achats et des normes (Service des achats et des transports);

l) Manuel de procédures de la Section des marchés (Service des achats et des transports);

m) Manuel des codes et manuel de la documentation concernant les états de paie;

n) Manuel des codes des comptes budgétaires et Manuel des codes des comptes du Grand Livre;

o) Débats, décisions et rapports des groupes spécialisés, des comités et des organes directeurs;

p) Correspondance spéciale des Divisions de la comptabilité et du budget et de la Trésorerie.

24. En dépit du nombre et de la variété de tous ces textes administratifs, il existe en fait des limitations importantes quant à la forme, à l'objectif, à la teneur et au mode de distribution de chacun d'entre eux. Ainsi, le Manuel de comptabilité, élaboré comme suite aux recommandations faites les années précédentes par les Commissaires aux comptes, doit être complété comme prévu, étant donné qu'à l'heure actuelle il ne fait que décrire les méthodes existantes sans en expliquer les raisons ni mentionner les responsabilités du personnel extérieur à la Division de la comptabilité qui intervient dans les opérations comptables. Dans la pratique, ce sont essentiellement des discussions officieuses et l'expérience acquise par le personnel qui permettent de faire connaître ces politiques, procédures et responsabilités.

25. En conséquence :

a) Il est inutilement difficile et, à bien des égards, impossible aux directeurs de programme, aux fonctionnaires des finances, aux vérificateurs des comptes et aux représentants dans les organes directeurs de comprendre, d'évaluer ou d'améliorer sensiblement les systèmes de gestion et de contrôle financiers, les divers sous-systèmes et la répartition des tâches.

b) Les utilisateurs du système ne savent souvent pas où leurs responsabilités commencent, où elles se terminent, ni quelles sont celles qui sont confiées à d'autres;

c) Les difficultés que posent l'acquisition et le transfert des connaissances relatives au système nuisent à l'utilisation efficace des fonctionnaires des finances et au déroulement de leur carrière;

d) Il en résulte des chevauchements, des inefficacités, des anomalies ou des omissions graves dans les attributions de certains fonctionnaires ou dans des systèmes entiers;

e) Des objectifs et des principes importants du système, tels que les notions de répartition des tâches ou de budgétisation par programme sont mal interprétés ou méconnus;

f) Les directives importantes ne sont pas toujours distribuées à toutes les personnes qui interviennent dans le processus ni mises à leur disposition aux fins de référence, et elles ne sont pas toujours à jour.

26. Le meilleur moyen de faire connaître les politiques, responsabilités et procédures en matière de gestion et de contrôle financiers dans une organisation aussi diverse et complexe que l'Organisation des Nations Unies serait d'élaborer un manuel financier détaillé, qui serait remis à jour régulièrement. Ce manuel devrait servir de base pour évaluer l'efficacité du système et fixer des normes professionnelles pour les fonctionnaires ayant des responsabilités financières à tous les niveaux.

27. Ce manuel devrait être conçu de manière aussi claire et précise que possible, contenir des index et des renvois utiles, et permettre un contrôle efficace de la distribution, la publication d'amendements et l'insertion des procédures détaillées supplémentaires dont certains utilisateurs pourraient avoir besoin. Il devrait indiquer quels sont les textes de base, les politiques et les procédures de l'ONU en matière financière en faisant la distinction entre les procédures obligatoires et les directives recommandées. Il devrait porter sur les principaux domaines de la gestion financière, notamment :

a) Responsabilités organisationnelles de toutes les personnes ayant des attributions importantes dans le domaine de la gestion et du contrôle financiers;

b) Planification des programmes, établissement et examen du budget et exécution du budget (budget ordinaire et fonds extra-budgétaires);

c) Systèmes comptables et systèmes d'information financière;

d) Contrôle des dépenses et des recettes;

e) Contrôle des avoirs;

f) Vérification des comptes.

28. La préparation d'un tel manuel peut prendre de deux à trois ans. Il faudrait commencer par passer en revue les systèmes en vigueur pour assurer qu'ils sont adaptés aux besoins, avant de les décrire en des termes et dans un style qui soient facilement compréhensibles par tous les utilisateurs. Il faudrait peut-être à cette fin recourir à des consultants, qui pourraient apporter à cette entreprise l'objectivité, l'expérience et les qualifications voulues et s'y consacrer à plein temps. Le projet de manuel devrait être soumis à des fonctionnaires supérieurs pour approbation et mis à l'essai par un groupe représentatif d'utilisateurs pour s'assurer qu'il est suffisamment clair et qu'il répond bien aux besoins. Une fois élaboré, le manuel devrait être remis à jour périodiquement par le Bureau des services financiers.

29. Il faudrait élaborer un manuel financier détaillé, exposant les politiques, les responsabilités et les procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion et de contrôle financiers.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve la recommandation figurant au paragraphe 29 concernant l'élaboration d'un manuel financier détaillé. Par le passé, divers manuels portant sur des questions financières, administratives et de personnel ont été publiés, ainsi qu'un document, paru en 1966, intitulé "Procédures budgétaires et financières de l'Organisation des Nations Unies" a/. Malheureusement, aucune de ces publications n'a été tenue à jour, du moins en ce qui concerne les questions financières.

L'Administration note avec satisfaction que les Commissaires aux comptes ont reconnu que la préparation du manuel envisagé exigerait plusieurs années ainsi que des ressources financières supplémentaires, pour permettre d'y affecter à plein temps une ou plusieurs personnes. A ce stade, l'Administration réserve sa position quant à la suggestion tendant à recourir à des consultants.

Il ne faut pas compter toutefois que le manuel envisagé remplacera un personnel expérimenté ni qu'il se substituera aux connaissances acquises par les fonctionnaires. En outre, l'expérience de l'application d'une directive précise sur une question donnée peut souvent compenser l'absence de connaissances plus vastes, que le personnel moins expérimenté ne possède pas encore. Un manuel ne saurait non plus remplacer la faculté d'appréciation et le discernement dont il faut nécessairement faire preuve dans des cas d'espèce.

Bureau des services financiers

30. Les cinq éléments du Bureau des services financiers du Siège sont tous dotés de fonctions spécialisées, le personnel supérieur ayant à consacrer l'essentiel de son temps aux opérations et décisions courantes concernant les contributions, les recettes, l'allocation des ressources, les effectifs, les voyages, l'approbation des dépenses et les placements, ainsi qu'à la préparation des budgets et des rapports et aux communications avec l'extérieur. De ce fait, le temps et les connaissances spécialisées disponibles pour la mise au point et l'examen des systèmes sont insuffisants.

31. A l'heure actuelle, exception faite du Contrôleur et du Contrôleur adjoint, il n'existe au Bureau des services financiers aucun fonctionnaire ou groupe de fonctionnaires chargé de veiller à ce que les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies soient aussi efficaces, fiables et rentables que possible. Une base de données automatisée a été mise au point à la Division du budget pour l'établissement et le contrôle du budget. A la Division de la comptabilité, la Section de l'analyse et de la programmation informatique consacre tout son temps à la programmation et à l'exploitation de divers systèmes automatisés (systèmes comptables et systèmes de paie). L'Office des Nations Unies à Genève et la Commission économique pour l'Amérique latine sont particulièrement préoccupés par le manque de personnel qualifié capable de les aider à améliorer leurs systèmes. Il est clair que la mise au point de systèmes de contrôle plus efficaces, telle qu'elle est envisagée dans le présent rapport, exige une action énergique et suivie et la coordination des efforts de tous les intéressés.

---

a/ ST/ADM/L.4.

32. Il faudrait qu'il y ait au Bureau des services financiers un fonctionnaire supérieur des finances, relevant du Contrôleur, qui serait chargé à temps complet de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers; ce fonctionnaire devrait avoir les qualifications, les connaissances, les responsabilités et l'autorité voulues, ainsi que les ressources en personnel nécessaires. La tâche de ce fonctionnaire et de ses collaborateurs devrait être envisagée de la manière suivante :

a) Ils devraient former un petit groupe hautement qualifié composé de fonctionnaires possédant la formation et l'expérience voulues pour orienter et coordonner les activités dans des domaines tels que la budgétisation, la comptabilité analytique d'exploitation, la vérification intérieure des comptes, l'établissement de rapports financiers et les systèmes d'informatique de gestion;

b) Il ne devrait pas y avoir de conflits de responsabilités entre les membres du groupe concernant l'approbation des opérations, les questions de politique générale non liées aux systèmes, l'exploitation des systèmes ou les décisions touchant l'allocation des ressources susceptibles de préjuger de questions plus importantes à long terme exigeant de longs délais pour l'analyse, la conception et l'application des systèmes.

33. Le groupe envisagé devrait être chargé, au nom du Contrôleur, de donner des directives pour la mise au point, la mise en place et l'évaluation de tous les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'Organisation des Nations Unies. Certaines des questions dont il aurait à s'occuper immédiatement ont déjà été évoquées dans le présent rapport, à savoir la nécessité d'améliorer les systèmes d'information financière et de disposer d'un ensemble complet de principes de gestion financière et d'un manuel financier. Il devrait procéder à des révisions des systèmes de gestion et de contrôle financiers du Siège et des bureaux extérieurs.

34. L'éloignement du personnel des départements et services intéressés nuit à l'efficacité d'un grand nombre des contrôles qui à l'heure actuelle sont effectués au niveau central, lesquels ont tendance à faire double emploi avec ceux qui sont exécutés ailleurs. Des examens approfondis révéleront peut-être qu'il vaudrait mieux décentraliser ces contrôles et les confier d'abord aux divers départements et services, ce qui permettrait à ceux-ci d'être responsables au premier chef de la complétude des informations du système et aux fonctionnaires des finances de s'attacher davantage à contrôler l'application du système prescrit et à préparer des analyses des coûts et des rapports financiers utiles à l'intention des principaux responsables de la gestion.

35. Enfin, le groupe ainsi constitué pourrait beaucoup contribuer à uniformiser les systèmes dans toute l'Organisation; il serait également en mesure d'identifier les pratiques les plus courantes, de les expliquer, et de donner des directives en la matière à d'autres organisations du système des Nations Unies.

36. Ces attributions seraient indubitablement parmi les plus stimulantes et les plus importantes à l'Organisation des Nations Unies.

37. Il faudrait qu'il y ait au Bureau des services financiers un fonctionnaire supérieur des finances, relevant du Contrôleur, qui serait chargé à temps complet de la mise au point, de la conception, de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle financiers; ce fonctionnaire devrait avoir les qualifications, les connaissances, les responsabilités, l'autorité et l'expérience voulues, ainsi que les ressources en personnel nécessaires.

Réponse de l'Administration

Comme elle l'a indiqué dans ses observations concernant la rubrique "Evaluation générale", l'Administration approuve la proposition tendant à nommer un fonctionnaire supérieur des finances, secondé par un personnel d'appui, qui serait chargé d'améliorer plus rapidement les systèmes et d'élaborer à plus bref délai un manuel financier détaillé. Le groupe de la mise au point et de la révision des procédures aura beaucoup à faire, même lorsque la phase initiale de ses activités, qui devrait durer plusieurs années, aura été menée à bien. Il jouera en permanence un rôle important en aidant le Contrôleur à actualiser les procédures et à remettre à jour en conséquence le manuel financier. Il est bien évident que ces tâches ne pourront pas toutes être exécutées par le groupe au niveau central, et que celui-ci devra avoir recours au personnel spécialisé et à l'aide des divisions organiques et autres services.

Etablissement et examen du budget

38. Le plan à moyen terme, qui est établi pendant la première année d'un exercice biennal et qui porte sur les deux exercices biennaux suivants, est le principal instrument de planification de l'Organisation des Nations Unies. Les activités de fond sont divisées en "grands programmes", "programmes", "sous-programmes" et "éléments de programme", ce qui permet d'évaluer les plans sans qu'il y ait cloisonnement entre les services tout en sachant toujours de quelle unité administrative dépend tel ou tel programme ou sous-programme. Dans le plan à moyen terme, c'est essentiellement au niveau des sous-programmes que sont présentées les activités prévues.

39. Le projet de budget-programme est établi tous les deux ans, l'année où il n'est pas préparé de plan à moyen terme. Les données financières qui y figurent sont normalement fondées sur les données relatives aux programmes contenues dans le plan à moyen terme. Le projet de budget-programme est divisé en programmes qui correspondent généralement aux unités administratives. Au sein de chaque unité administrative, on distingue les programmes de fond, calqués sur ceux du plan à moyen terme, et les activités autres que les activités de fond (organes directeurs, direction exécutive et administration et appui aux programmes). Les programmes sont analysés par objet de dépenses. Les services d'appui centraux sont indiqués séparément et leur coût est réparti entre les programmes de fond. Les activités sont décrites en détail au niveau des sous-programmes, avec l'indication du pourcentage estimatif des ressources totales du programme affecté à chaque sous-programme.

40. Il est possible de mettre en rapport les programmes et les sous-programmes et l'unité administrative dont ils relèvent. Etant donné que les unités administratives ont des domaines de compétence plus circonscrits et que c'est à leur niveau que sont décrits les activités et les produits, tant dans le plan à moyen terme que dans le projet de budget-programme, c'est également à leur niveau qu'il faudrait présenter les données financières.

41. Le projet de budget-programme énumère les éléments de programme mais ne contient pas toujours d'indications suffisantes sur les produits des programmes. Il est vrai qu'il n'est pas toujours possible d'identifier ces produits mais,

lorsque cela est possible, il faudrait le faire de façon à permettre la comparaison entre les ressources financières demandées et les opérations à exécuter.

42. Lors de l'élaboration des plans de travail, on procède à une planification générale des activités et à une première évaluation des coûts au niveau des éléments de programme. Cette planification générale par programme sert ensuite à justifier le budget, mais le budget proposé pour chaque unité administrative dont le programme a été défini est présenté essentiellement par objet de dépenses. Cette méthode a été normalisée avec l'adoption d'un nouveau système informatisé d'établissement du budget, selon lequel on calcule automatiquement les ressources nécessaires pour le maintien des activités en cours en utilisant des facteurs déterminés par les services centraux (abattement au titre des délais de recrutement, coûts standard pour la détermination des traitements, taux d'inflation et hypothèses quant aux taux de change), pour chaque objet de dépense et pour chaque grand lieu d'affectation. Pour 1978 et 1979, les directeurs de programme ont simplement dû calculer les augmentations imputables à la croissance réelle. Ce système central facilite la tâche des responsables de l'examen du budget et réduit celle des directeurs de programme, mais il tend à donner à ces derniers l'impression qu'ils n'ont plus autant de responsabilités pour ce qui est de rendre compte des coûts et de la teneur des activités de caractère continu.

43. Pour établir le budget à l'aide du système informatisé central, on utilise un certain nombre de facteurs standard. Les coûts standard pour la détermination des traitements ont été calculés sur la base des données effectives dans chaque lieu d'affectation, mais les systèmes utilisés pour effectuer ces calculs et les systèmes de contrôle ultérieur ne sont pas encore bien au point. Dans certains cas, les coûts standard ne correspondent pas aux dépenses réelles. Les coûts standard n'étant pas indiqués séparément dans le système comptable, les écarts ne ressortent pas des écritures comptables. Il importe donc que les coûts standard et les coûts effectifs soient comparés dans les rapports sur l'exécution du budget programme, de façon à n'ouvrir ou à ne prévoir des crédits additionnels que lorsque les dépenses effectives diffèrent des coûts standard utilisés au moment de l'approbation du budget-programme, et à ne pas se contenter de réviser le budget compte tenu de ce qui est dépensé, sans s'interroger sur la cause des écarts.

44. Selon le système d'allocation des ressources des fonds généraux d'affectation spéciale, la Division du budget doit approuver les demandes d'allocations, mais les fonds ne sont pas alloués selon le même processus que les crédits ouverts au budget ordinaire. Il n'y a guère d'uniformité en ce qui concerne :

a) Le degré et le mode de participation de la Division du budget;

b) La forme et le contenu des demandes d'allocation de fonds; et

c) La mesure dans laquelle ces allocations correspondent à des plans d'action ou à des budgets opérationnels.

Il conviendrait d'améliorer les instructions en vue d'assurer une plus grande uniformité dans ce domaine, même si les pratiques doivent varier selon les fonds. Les fonds sont censés être alloués en fonction des montants effectivement reçus encore qu'ils puissent l'être sous réserve de l'assentiment du Contrôleur, si des contributions sont annoncées officiellement. Les décisions d'allouer des fonds sont prises cas par cas, souvent sans que l'on ait une vue d'ensemble de la manière dont tel ou tel projet ou allocation s'intègre à d'autres activités financées à l'aide du même fonds.

45. On a déjà amélioré la présentation des renseignements concernant les fonds extra-budgétaires dans le projet de budget-programme. Les types d'activités financées à l'aide de fonds extra-budgétaires et l'origine des fonds sont indiqués pour chaque programme, ainsi que dans une annexe récapitulative. Ces renseignements doivent reposer sur des estimations des fonds disponibles, mais dans la mesure où ces fonds extra-budgétaires ont des incidences sur la répartition des crédits ouverts au budget ordinaire et représentent des sommes importantes dont les directeurs de programme doivent rendre compte, il serait extrêmement souhaitable d'avoir des indications encore plus précises dans ce domaine.

46. Le système d'établissement et d'examen du budget devrait être révisé de manière à :

a) Indiquer la répartition des coûts globaux par sous-programme, pour compléter les textes explicatifs figurant dans le budget-programme;

b) Identifier les produits de chaque sous-programme, chaque fois que cela est possible;

c) Faire en sorte que l'existence de systèmes centralisés au niveau de l'établissement du budget ne diminue en rien la responsabilité comptable des directeurs de programme;

d) Améliorer les systèmes de calcul des coûts standard;

e) Indiquer les recettes et dépenses extra-budgétaires.

Réponse de l'Administration

D'une façon générale, l'Administration approuve le point de vue des Commissaires aux comptes concernant l'établissement et l'examen du budget. En particulier, elle est entièrement d'avis que la bonne application du principe de la budgétisation par programme exige que l'on mette en rapport les programmes et sous-programmes avec, d'une part, les services chargés de la planification et de l'exécution des programmes et, d'autre part, ceux qui en ont la responsabilité financière.

L'Administration convient également que, dans toute la mesure du possible, le budget devrait être établi compte tenu de l'expérience pratique acquise dans le domaine de l'exécution du budget. Toutefois, l'établissement d'un budget aussi important et aussi complexe que celui de l'Organisation des Nations Unies exige un certain degré de normalisation, ne serait-ce que pour permettre les comparaisons. Les directeurs de programme ne devraient en aucune façon avoir le sentiment que leur responsabilité comptable s'en trouve amoindrie.

L'Administration convient également que les prévisions de dépenses devraient refléter avec un maximum de fidélité la composition des dépenses effectives des différents services, et dans la mesure du possible les différences qui apparaissent dans ce domaine.

L'Administration convient qu'il faudrait également chiffrer les dépenses au niveau des sous-programmes au lieu d'indiquer seulement des pourcentages, comme c'est le cas dans le budget actuel. En même temps, c'est à elle d'étudier avec soin la nécessité et l'utilité d'ajouts aux textes explicatifs et aux tableaux, de façon à maintenir dans des limites raisonnables le volume et le coût du projet de budget.

D'autre part, considérant qu'il n'y a pas de correspondance exacte entre les sous-programmes et les activités des différentes unités administratives, le coût des traitements et salaires devrait être calculé à partir d'hypothèses et d'estimations quant au temps que consacrent les fonctionnaires de chaque unité administrative à l'exécution des divers sous-programmes.

L'Administration approuve les observations des Commissaires aux comptes en ce qui concerne les données sur les fonds extra-budgétaires figurant dans le projet de budget. Les dépenses à imputer sur ces fonds devraient être estimées et indiquées de façon aussi complète que possible pour donner une meilleure image des ressources consacrées aux différents programmes et sous-programmes. En même temps, il faut noter que très souvent, le versement et l'utilisation des contributions volontaires sont fonction des décisions des organes directeurs ou de personnes autres que les responsables de la présentation et du contrôle du budget ordinaire, et sont revus par eux. En outre, il est souvent très difficile d'évaluer le montant des contributions volontaires à recevoir de donateurs, aussi bien en particulier qu'en général. Il faudra procéder à des estimations, car on ne dispose généralement pas de renseignements précis à ce sujet au moment où sont demandés les crédits à ouvrir au budget ordinaire.

Rapports sur l'exécution du budget-programme

47. Les rapports sur l'exécution du budget-programme, qui sont présentés à l'Assemblée générale à la fin de chaque année de l'exercice biennal, se présentent sous la même forme que le budget-programme et visent essentiellement à obtenir de l'Assemblée qu'elle approuve des crédits additionnels. Les augmentations (ou les diminutions) des crédits nécessaires pour l'exécution des programmes décomposées par objet de dépenses, sont examinées d'après leurs causes-inflation, taux de change, décision d'organes directeurs et autres; des textes explicatifs décrivent les changements apportés aux sous-programmes.

48. Les rapports sur l'exécution du budget-programme, en tant qu'outils de comparaison entre les dépenses effectives et les dépenses prévues, présentent de nombreux avantages si ce n'est que le premier rapport sur l'exécution du budget-programme ne porte que sur une période de six mois. Le temps et les efforts consacrés à la préparation de ce premier rapport tendent à annuler les économies résultant de l'adoption d'un exercice biennal et à affaiblir la discipline qu'exige le processus plus rigoureux d'établissement du projet de budget-programme initial tel qu'il est approuvé par l'Assemblée générale. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme devrait devenir le principal instrument permettant d'examiner la responsabilité comptable des directeurs de programme.

49. Malgré ces points faibles, les rapports sur l'exécution du budget-programme sont un moyen positif qui peut être d'une grande utilité pour maintenir la

responsabilité comptable de l'Administration face aux organes directeurs. S'il existait parallèlement un système permettant d'établir le budget et d'en suivre l'exécution en comparant les coûts effectifs et les coûts standard utilisés dans le projet de budget-programme, ces rapports pourraient être un moyen encore plus efficace de contrôler l'utilisation des ressources.

50. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme devrait uniquement indiquer les nouveaux éléments de programmes, les modifications importantes apportées aux éléments de programme existants et les ajustements à opérer pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, de façon que le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme permette de comparer les dépenses effectives et les crédits ouverts au budget-programme, sur la base d'une analyse complète de tous les facteurs qui ont influé sur le montant des ressources nécessaires tout au long de l'exercice biennal.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve les recommandations figurant au paragraphe 50. Elle a également noté que les propositions des Commissaires aux comptes concernant l'utilisation des rapports sur l'exécution du budget-programme pour suivre l'exécution du budget sont identiques à celles qui figuraient dans les instructions relatives à l'établissement du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977.

Contrôle des allocations de crédits

51. Une fois approuvées, les ressources sont subdivisées, suivant l'origine des fonds, en allocations de crédits, par objet de dépense, pour chaque programme de chaque unité administrative, des tableaux d'effectifs spécifiant dans chaque cas le nombre et la classe des postes. Le but est d'éviter que le crédit alloué soit surestimé ou dépassé. La Division du budget du Siège de l'ONU alloue d'abord les crédits pour la première année de l'exercice biennal ou dans le cas des fonds extra-budgétaires, selon que de besoin et à mesure que des contributions viennent alimenter les fonds d'affectation spéciale considérés. Pour chaque allocation de crédits, les engagements de dépenses, les décaissements et les soldes non engagés sont comptabilisés séparément.

52. Le système de contrôle des allocations de crédits, qui suppose que l'on certifie que des fonds sont disponibles avant d'exécuter une opération, a ses limites, car au moment où l'on s'aperçoit que les fonds ne suffisent pas pour engager de nouvelles dépenses, il peut être trop tard pour réduire les coûts ou prendre toute autre mesure, et il ne reste plus alors qu'à entériner un état de fait et à approuver des ressources supplémentaires. Les cas fréquents de surévaluation des fonds et de dépassement de crédits sont dus à des raisons diverses : retards importants dans la comptabilisation de virements de crédits d'une allocation à l'autre ou dans la comptabilisation d'engagements de dépenses et de décaissements; fonctionnaires sachant que des dépassements de crédits pour une allocation peuvent être compensés par des économies réalisées au titre d'une autre allocation dont ils sont responsables; regroupement d'allocations et gestion centrale des ressources.

53. Parmi les fonctionnaires chargés de certifier que des fonds suffisants sont disponibles, nombreux sont ceux qui préfèrent tenir leur propre comptabilité en ce qui concerne les allocations de crédits plutôt que de recourir au système central. Il importe qu'ils gardent trace des opérations effectuées depuis le dernier rapport comptable, mais ils ne devraient pas tenir de dossiers qui fassent double emploi avec ceux qui peuvent être tenus plus efficacement au niveau central. Des contrôles supplémentaires par objet de dépense sont effectués en utilisant les tableaux d'effectifs et d'autres procédures centrales d'approbation des dépenses relatives aux frais de voyage, au recrutement de consultants et à l'impression des publications. Ces contrôles sont effectués même si des fonds suffisants sont disponibles.

54. Les contrôles des allocations de crédits par objet de dépense sont beaucoup plus détaillés depuis l'adoption de la budgétisation par programme. Les commissions économiques, par exemple, ont presque autant d'allocations de crédits que le Département des affaires économiques et sociales, bien qu'elles soient beaucoup plus petites, parce qu'elles comptent approximativement le même nombre de programmes. Les rapports comptables et les rapports sur l'exécution du budget devraient permettre de comparer les dépenses effectives avec les données détaillées du budget-programme. Cela ne signifie pas nécessairement que les allocations de crédits devraient être aussi détaillées. Elles ne devraient pas l'être au point que les directeurs de programme ne puissent plus rien faire sans l'approbation préalable de la Division du budget. Mais allouer un crédit et autoriser son dépassement encouragent la violation des règles.

55. Pour assurer un contrôle plus efficace des allocations de crédits, il faudrait :

a) Opérer une distinction entre les allocations qui nécessitent l'approbation préalable de la Division du budget avant tout dépassement et les allocations secondaires pour lesquelles les directeurs de programme disposent d'une certaine marge de manoeuvre pour redistribuer les ressources dans les limites de l'allocation principale;

b) Assurer l'application effective des procédures en vigueur une fois que toutes les allocations sont dûment révisées.

Réponse de l'Administration

L'Administration reconnaît que la méthode des allocations de crédits est le moyen essentiel d'assurer la bonne exécution du budget. C'est pourquoi il faut que les allocations de crédits soient constamment suivies et rigoureusement respectées par tous les responsables. L'Administration reconnaît également qu'il faut éviter ou réduire le plus possible les retards dans la comptabilisation des virements de crédits d'une allocation à l'autre, des engagements de dépenses et des décaissements. Elle s'emploiera donc à affiner et renforcer la méthode des allocations de crédits.

Tout en étant fondamentalement d'accord avec le principe énoncé par les Commissaires aux comptes, selon lesquels, conformément au principe du budget-programme, les allocations de crédits ne doivent pas être détaillées au point que les directeurs de programme ne puissent plus rien faire sans l'approbation préalable de la Division du budget, l'Administration rappelle

ce qu'elle a fait observer plus haut, à savoir qu'il faut définir avec plus de précision le rôle et les responsabilités des directeurs de programme pour ce qui est des questions financières avant de pouvoir déterminer la marge de manoeuvre à leur accorder pour répartir les ressources.

L'adoption d'un système de contrôle décentralisé recommandée par les Commissaires aux comptes impliquerait des responsabilités partagées, à tous les niveaux de la gestion, de façon que les plans et les budgets approuvés, de même que les priorités convenues entre les programmes, soient respectés, à quelques modifications près a) qui puissent être clairement expliquées et justifiées et b) qui rencontrent l'agrément de l'Assemblée générale lorsqu'elles lui sont signalées par la suite.

Si les chefs d'unité administrative étaient autorisés à redistribuer les ressources entre les programmes, il faudrait parallèlement veiller à ce que le total des crédits ouverts - par principaux objets de dépense, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale pour chaque unité - ne soient pas dépassés sans l'approbation préalable de la Division du budget. L'Assemblée générale non seulement contrôle le nombre total de postes permanents, mais restreint de temps à autre l'utilisation d'autres ressources, comme celles qui sont destinées à financer les frais de voyage du personnel et les services d'experts et de consultants.

Exécution du budget

56. Il manque aux gestionnaires de l'ONU un bon système d'information financière. A l'exception des états financiers, les rapports financiers actuels, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, sont essentiellement des livres de compte destinés à être utilisés par des fonctionnaires d'administration qui ont l'habitude des codes comptables et que les détails intéressent. Ils ne contiennent pas :

a) De résultats utiles par période;

b) D'informations sur les coûts d'éléments de programme ou d'activités;

c) De données quantitatives sur les opérations effectuées;

d) De renseignements budgétaires comparables;

e) De rapports analytiques de signalisation des écarts à l'intention des principaux responsables de la gestion; et

f) Toutes les opérations afférentes aux périodes considérées.

La Division du budget du Siège a mis au point un rapport sur l'exécution du budget, élaboré au départ à partir des données du système comptable central. Il contient davantage de détails concernant les bureaux extérieurs et une colonne sur les tendances qui ont caractérisé les engagements, ce qui est une première étape sur la voie d'un contrôle de l'exécution du budget. Un système d'établissement des coûts des projets d'assistance technique, mis au point par le Département des affaires économiques et sociales, détaille les coûts par projet selon le système

comptable central, mais l'absence de résumés analytiques en limitera probablement l'utilité pour les responsables de la gestion. Peu d'autres organisations ont cherché à compléter les rapports de contrôle des allocations de crédits par des systèmes de contrôle suivi des coûts et du rendement des subordonnés.

57. Sans un système efficace de contrôle de l'exécution du budget, on peut difficilement garantir que telle ou telle opération demeure dans les limites approuvées à des fins diverses. Les principaux responsables de la gestion ont également besoin d'un système qui leur permette de contrôler les coûts effectifs et le rendement de leurs subordonnés par rapport aux plans approuvés et d'appeler leur attention, à titre exceptionnel, sur toute situation qui appelle des mesures correctives.

58. Un bon système de contrôle de l'exécution du budget devrait prévoir :

a) Des rapports financiers établis en temps voulu qui permettent de comparer périodiquement les dépenses prévues et les dépenses effectives et les opérations réalisées;

b) Un système comptable qui, pour chaque période considérée, enregistre les informations financières par élément de programme, par objet de dépense détaillé, et par tout autre moyen nécessaire pour expliquer les données analytiques figurant dans les rapports financiers;

c) Des systèmes de préparation du budget qui donnent le détail des coûts présentés dans le budget-programme et les répartissent par période;

d) Des analyses des rapports financiers par des fonctionnaires des finances et des fonctionnaires d'administration, expliquant aux directeurs de programme les raisons des écarts entre les opérations prévues et réalisées et les fonds utilisés;

e) Un examen de ces analyses par la Division du budget, de manière que le Contrôleur soit informé des écarts qui auront un effet important sur l'exécution des programmes ou les besoins financiers, ou qui appellent des mesures correctives.

59. Le système comptable actuel, les éléments de programme déjà prévus dans le budget ordinaire et le système de contrôle des projets du Département des affaires économiques et sociales constituent une base utile à partir de laquelle construire un système plus complet. Cependant, il faudra concevoir de nouvelles méthodes pour identifier et répartir les dépenses de personnel et autres coûts, et pour analyser et présenter l'information financière.

60. La mise au point et l'application d'un système complet de contrôle de l'exécution du budget supposent une direction centrale énergique, une perception claire des objectifs du système et des besoins des divers utilisateurs, et l'appui de tous les responsables de la gestion, en particulier au niveau exécutif. Il devrait être conçu comme un système central pour l'ensemble de l'Organisation, auquel seraient intégrés les sous-systèmes du Siège ou des bureaux extérieurs.

61. Il faudrait s'employer à mettre au point des systèmes efficaces de contrôle de l'exécution du budget prévoyant au moins :

a) Une présentation des éléments de programmes qui permette de comparer les coûts et les réalisations;

b) Des budgets opérationnels détaillés indiquant les coûts et les opérations menées à bien, par période;

c) Des systèmes comptables permettant de répartir les dépenses, y compris les dépenses de personnel, par élément de programme;

d) Des systèmes permettant de rassembler des données quantitatives ou qualitatives pour donner une idée des réalisations;

e) L'établissement et la distribution des rapports financiers en temps voulu;

f) L'analyse périodique des écarts entre les plans approuvés et les résultats effectifs;

g) L'établissement de rapports de signalisation des écarts à l'intention des principaux responsables de la gestion;

h) Le degré voulu d'intégration et de synthèse pour répondre aux besoins du Siège en matière de contrôle central.

Réponse de l'Administration

Les observations des Commissaires aux comptes concernant cette rubrique semblent porter essentiellement sur la nécessité de présenter et d'analyser les informations financières par élément de programme. A ce stade, l'expérience de la budgétisation par programme est encore trop récente pour que l'on puisse déterminer si l'actuelle répartition par élément de programme est inadéquate et, dans l'affirmative, quel autre type de répartition adopter. Bien qu'il puisse paraître souhaitable que les rapports financiers soient aussi détaillés que les prévisions de dépenses figurant dans le projet de budget, on peut douter des avantages d'une telle méthode tant que les systèmes de mesure et de comptabilisation des coûts ne seront pas suffisamment perfectionnés. En conséquence, l'Administration n'est pas convaincue, dans les circonstances actuelles, de la rentabilité de la répartition recommandée par les Commissaires aux comptes.

L'Organisation des Nations Unies a beaucoup progressé en relativement peu de temps dans le domaine de la planification et de la budgétisation par programme. Il lui faut maintenant une période de stabilisation au cours de laquelle elle devra surtout s'efforcer d'améliorer les moyens de formulation des programmes. Sans préjuger à la longue de l'utilité du système de contrôle proposé, l'Administration tient à faire observer qu'il y a des limites à la quantité de renseignements analytiques que les directeurs de programme peuvent fournir ou assimiler, s'ils doivent s'acquitter efficacement de leur tâche, qui consiste à gérer des projets et à garantir des résultats.

Compte tenu de ce qui précède, l'Administration approuve l'idée fondamentale et les objectifs des méthodes proposées par les Commissaires aux comptes et s'efforcera d'oeuvrer dans ce sens, dans toute la mesure du possible.

Le système comptable central

62. Le système comptable central a été nettement amélioré ces dernières années pour ce qui est du codage des comptes, du contrôle des données d'entrée et de l'établissement des états financiers trimestriels. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

63. Des erreurs de codage et des omissions, ainsi que l'accumulation de détails sans résumés analytiques à l'intention des responsables de la gestion, limitent souvent l'utilité des rapports financiers actuels. On pourrait améliorer encore la présentation, le contrôle et l'utilisation des imprimés servant à introduire les données financières dans le système, et remédier à de nombreuses faiblesses techniques dans le contrôle des données d'entrée et dans la recherche et la correction des erreurs.

64. Il faudrait redéfinir les objectifs du système de manière à en tirer des renseignements plus utiles pour le contrôle de l'exécution du budget et le maintien de la responsabilité comptable des directeurs de programme tout au long de l'exercice biennal, comme il a été dit au chapitre précédent. Il faudrait plus précisément prévoir : un code comptable permettant d'enregistrer les opérations par élément de programme et par objet de dépenses; des rapports analytiques à l'intention des responsables de la gestion au niveau approprié, rendant compte des coûts et du rendement des subordonnés; des états mensuels permettant de comparer les dépenses effectives du mois écoulé avec les prévisions budgétaires (décomposées dans le temps) ou les données d'expérience, de façon à pouvoir mesurer les résultats enregistrés durant le mois et depuis le début de l'exercice biennal.

65. Il faudrait continuer à réexaminer les éléments techniques du système, qu'ils soient manuels ou automatisés, afin de réduire au minimum les erreurs, les lacunes des contrôles intérieurs, les omissions et les problèmes d'exploitation. Il serait peut-être préférable que le système soit conçu de telle façon que les responsables de la gestion puissent choisir la forme et la teneur de leurs rapports financiers en adaptant à leurs besoins les normes courantes en matière d'établissement de rapports, et que les services qui s'occupent d'un programme particulier ou les services techniques puissent traiter par lot et comptabiliser leurs opérations comptables directement, sans nécessairement avoir recours à la Division de la comptabilité. Il pourrait y avoir intérêt à élaborer des codes plus simples et à généraliser le recours aux programmes de validation par ordinateur.

66. La mise au point d'un système comptable central plus efficace et mieux adapté aux besoins prendra du temps et exigera sans aucun doute un effort supplémentaire sur le plan technique et en matière de programmation informatique. Néanmoins, la tâche la plus difficile est de déterminer les besoins en matière de gestion, de s'entendre sur les objectifs du système, de définir les responsabilités des participants, d'améliorer les méthodes de contrôle des données d'entrée et d'utilisation des résultats, et de mettre au point un plan d'exécution détaillé.

67. Le système ainsi mis au point devrait être conçu de façon à permettre l'intégration efficace des systèmes utilisés dans les bureaux extérieurs. Cela ne veut pas dire toutefois que chaque opération devrait être enregistrée dans le système central. Ce système devrait en fin de compte constituer un modèle utilisable par les autres organismes des Nations Unies.

68. Les systèmes comptables centraux devraient être encore améliorés sur la base d'objectifs convenus et compte tenu en particulier de la nécessité :

a) De contrôler efficacement l'exécution du budget;

b) D'intégrer, dans la mesure du possible, tous les systèmes comptables décentralisés;

c) D'exercer un contrôle efficace et précis sur les données d'entrée.

Réponse de l'Administration

En ce qui concerne l'observation présentée au paragraphe 63, l'Administration fait observer que des renseignements analytiques à l'intention des responsables de la gestion sont inclus dans les états financiers mensuels et trimestriels, mais que jusqu'à présent on n'a pas appliqué la même procédure pour les rapports sur les allocations de crédits. L'Administration a déjà adopté en 1977 des méthodes visant à réduire les erreurs de codage et les omissions. On s'efforce constamment de perfectionner les imprimés et de corriger les insuffisances décelées dans d'autres domaines.

En ce qui concerne le paragraphe 64, l'Administration reconnaît que l'on pourrait mettre au point un code comptable permettant d'enregistrer toutes les opérations, quel que soit le niveau de détail théoriquement requis. Néanmoins, avant d'engager les dépenses qu'entraînerait ce codage plus détaillé des opérations, l'Administration devrait s'assurer que l'information a de bonnes chances d'être utilisée. Or, jusqu'à présent, bien que les responsables de la gestion soient régulièrement invités à faire connaître leurs besoins, ce genre d'information n'a jamais été demandé et rien n'indique qu'elle serait utilisée si elle était disponible.

S'agissant du paragraphe 67 et de la recommandation figurant à l'alinéa c) du paragraphe 68, l'Administration partage l'avis du Comité selon lequel les systèmes comptables décentralisés devraient, chaque fois que possible, être intégrés aux systèmes centraux. En fait, les données provenant des systèmes décentralisés sont incorporées sous forme récapitulative aux états financiers mensuels et trimestriels. Le rapport sur l'état des crédits alloués aux bureaux extérieurs qui est communiqué tous les trimestres à la Division du budget est aussi détaillé que l'avis d'allocation lui-même. L'Administration étudie actuellement les moyens d'améliorer le contrôle de l'exécution du budget. Les besoins de la Division du budget sont connus et l'on étudie les moyens qui permettraient le mieux d'y répondre.

L'Administration a déjà amélioré son système comptable central et elle continuera de le faire, de même qu'elle continuera à s'efforcer d'améliorer les données d'entrée et d'éliminer les erreurs. Il s'agit néanmoins d'un processus continu, durant lequel elle garde constamment présents à l'esprit les objectifs définis par les Commissaires aux comptes.

Système de paie

69. Le système de paie utilisé au Siège a également été adopté à Genève. Des contrôles de base ont été mis en place et les états de paie sont établis en temps voulu, mais la documentation du système est insuffisante. De plus, le système est anormalement compliqué et trop tributaire d'un petit nombre de personnes qui en comprennent la logique interne et en connaissent le fonctionnement dans les moindres détails. En outre, divers domaines nécessitent des améliorations, en particulier : les contrôles actuels permettant de vérifier que toutes les opérations ont bien été faites et que les codes des comptes budgétaires sont exacts, la procédure d'approbation des documents amorçant les diverses mesures à prendre concernant la paie, et l'irrégularité des contrôles dont font l'objet les opérations informatisées.

70. Le Bureau des services financiers s'emploie activement à renforcer les contrôles intérieurs du système de la paie et à remédier à l'insuffisance de la documentation.

71. Au début de 1977, le principal système de paie de Genève a été transformé et est maintenant calqué sur celui du Siège. Vu l'insuffisance des ressources, du Siège et de l'Office en matière de programmation informatique, il n'a pas été possible d'apporter au système toutes les modifications souhaitables.

72. Les contrôles intérieurs du système de paie devraient être renforcés, de manière que les états de paie soient complets, exacts, valables et irréprochables, et la documentation du système devrait être plus complète, notamment lorsque les opérations sont effectuées sur ordinateur.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve quant au fond la recommandation figurant au paragraphe 72 et elle pense, comme les Commissaires aux comptes, qu'il faut avant tout améliorer la "documentation" du système de paie, documentation qui devrait décrire dans le détail le système informatisé d'établissement des états de paie.

L'Administration a déjà bien amélioré cette documentation. La réaffectation de certaines ressources à la Section de l'analyse et de la programmation informatique de la Division de la comptabilité en 1976 a permis d'apporter d'importantes améliorations, notamment d'achever un manuel permettant de coder et de corriger les opérations. Un manuel a également été établi pour le système de paie de Genève, mais jusqu'à présent il ne porte que sur la mise en route et l'exploitation du système. L'objectif était de le mettre en service le 1er janvier 1977, en s'alignant sur New York. Il est également vrai que les progrès sont freinés par les compétences techniques limitées des fonctionnaires auxquels cette tâche a été confiée.

La complexité du système est due en grande partie à la structure des états de paie établie par l'Assemblée générale, à la nécessité d'assurer un contrôle efficace, et aux méthodes visant à économiser le personnel, qui ont été intentionnellement incorporées au système.

Le fait que le système soit tributaire d'un petit nombre de fonctionnaires le connaissant bien réduit les risques de "manipulation"; il faut aussi admettre que peu de fonctionnaires sont aptes à s'acquitter de cette tâche. A l'heure actuelle, deux programmeurs d'ordinateur connaissent à fond le fonctionnement du système et un troisième est en cours de formation. D'autres fonctionnaires de la Section sont familiarisés avec tel ou tel aspect du système, et trois fonctionnaires de l'Organisation qui ne travaillent pas à la Section des états de paie ont eu au moins cinq ans d'expérience de l'établissements des états de paie.

Deux postes supplémentaires, dont un poste de programmeur et un poste de commis principal aux états de paie, ont été demandés pour l'exercice biennal 1978-1979.

On s'emploie actuellement à renforcer les contrôles permettant de vérifier que toutes les opérations ont bien été faites. On envisage également d'intégrer certaines procédures à la fois au système de paie et au système d'administration du personnel, afin d'améliorer le contrôle des documents amorçant toutes les mesures à prendre en matière de paie.

Il a été décidé de régulariser les contrôles sur les opérations informatisées dans les domaines suivants : i) demandes de modification du système et suite à y donner; ii) autorisations d'accès aux bandes bibliothèques; iii) stockage des fichiers de base et bandothèques périphériques; et iv) accès aux fichiers et contrôle de leur intégrité.

Bureaux intérieurs et opérations interorganisations

73. Les comptes mensuels des bureaux extérieurs sont enregistrés dans la comptabilité centrale à partir de toutes sortes de formules et de documents. Il faudrait mettre au point un imprimé type exploitable par ordinateur afin de rendre compte de ces activités et de les enregistrer.

74. Pour les opérations interservices et interorganisations, on utilise des bordereaux interservices qui sont comptabilisés par le jeu d'un système de comptes de compensation. Après avoir examiné plusieurs de ces comptes, le Service de vérification intérieure des comptes a constaté que de nombreux montants étaient restés en suspens pendant plusieurs années faute de renseignements quant à la suite à donner. Des efforts entrepris par la suite ont permis d'améliorer la situation, mais dans certains cas la liquidation de bordereaux interservices est encore en retard de plusieurs mois.

75. Un système spécialisé de comptes de compensation interfonds qui fonctionne à Genève n'a pas été intégré dans le système principal de bordereaux interservices de l'Organisation des Nations Unies. De ce fait, des retards importants sont intervenus dans la liquidation des opérations en cours entre le Siège et Genève. On a maintenant pris des mesures correctives provisoires.

76. Il faudrait améliorer la comptabilité des bureaux extérieurs et des opérations interorganisations :

a) En normalisant davantage les documents utilisés pour rendre compte des activités des bureaux extérieurs;

b) En liquidant plus rapidement les bordereaux interservices en suspens;

c) En intégrant le système de comptes de compensation interfonds de l'Office des Nations Unies à Genève dans le système principal de bordereaux interservices.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve les observations présentées par les Commissaires aux comptes en ce qui concerne les problèmes de comptabilité concernant les bureaux extérieurs et les opérations interorganisations. Ces observations font ressortir la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations malgré les efforts notables qui ont déjà été déployés et les améliorations constatées. L'insuffisance des documents d'appui et des erreurs de codage continuent de faire obstacle au règlement rapide des comptes interservices.

Les formules et documents actuellement utilisés ont été mis au point au fil des années. Leur variété est imputable au fait que les bureaux extérieurs sont de dimensions variables et que les systèmes de comptabilité et de financement utilisés varient d'un bureau à l'autre. Certains bureaux sont plus autonomes que d'autres, et reçoivent des fonds de différentes manières. En conséquence, il serait difficile, sur le plan pratique, de mettre au point un imprimé type exploitable par ordinateur pour rendre compte des activités des bureaux extérieurs. Cette suggestion des Commissaires aux comptes sera néanmoins étudiée plus avant.

Opérations informatisées

77. Un certain nombre d'opérations et de contrôles intérieurs importants dans le système de gestion financière sont effectués par ordinateur, mais les normes de contrôle appliquées aux travaux réalisés par le Centre de calcul de New York ne sont pas aussi rigoureuses qu'elles devraient l'être pour d'importantes applications relatives à la paie et des applications financières spécialisées. Il n'existe pas de procédures établies permettant de vérifier que la documentation des systèmes et des programmes est complète, que les opérateurs n'ont pas eu illégalement accès à des fichiers ou programmes importants, qu'il existe ailleurs des fichiers de réserve pouvant servir de double, et que les modifications apportées au système sont dûment expérimentées et autorisées.

78. Le Contrôleur a la responsabilité des documents comptables et, à ce titre, il doit pouvoir exercer un contrôle intégral sur les services informatiques que d'autres lui fournissent. Il peut s'acquitter de cette responsabilité en établissant des normes de contrôle, en obtenant l'assurance formelle que ces normes sont respectées et en vérifiant périodiquement les opérations.

79. Le Contrôleur devrait veiller à ce que toutes les opérations informatisées ayant trait à la comptabilité fassent l'objet de contrôles adéquats.

Réponse de l'Administration

Des consultations sont en cours entre le Bureau des services financiers et le Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques en vue de mettre au point des procédures et des normes permettant d'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux fichiers et aux programmes. Une fois ces normes établies, des réunions périodiques auront lieu avec le Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques et d'autres utilisateurs pour vérifier qu'elles sont bien respectées.

Il existe déjà des procédures en ce qui concerne le stockage de fichiers de réserve périphériques. La Division de la comptabilité a également défini des procédures pour le contrôle des modifications apportées au systèmes : toutes ces modifications doivent être autorisées; elles doivent d'abord être expérimentées complètement pour l'ensemble du système; et les utilisateurs doivent confirmer qu'elles ont été dûment effectuées.

Délégation de pouvoirs

80. Les principaux pouvoirs en matière financière sont ceux qui sont confiés aux agents certificateurs et aux agents ordonnateurs, conformément au Règlement financier. Il existe un très grand nombre de pouvoirs plus spécialisés qui sont délégués pour des questions purement financières, comme les virements entre comptes bancaires, et pour toute une gamme de questions d'administration du personnel, comme l'approbation des avances de traitements.

81. La séparation des pouvoirs entre les agents certificateurs et les agents ordonnateurs est à la base même du système de contrôle financier à l'Organisation des Nations Unies, car son objet est de faire en sorte qu'aucune opération ne puisse être effectuée sans l'autorisation de deux fonctionnaires.

82. Bien que le principe de la séparation des pouvoirs financiers soit valable, la manière dont les pouvoirs financiers sont répartis et exercés pourrait être améliorée :

a) Les directeurs de programme n'ont en général aucun de ces pouvoirs financiers et ne sont pas personnellement habilités à autoriser des opérations. Le problème est moins grave lorsque c'est le chef de leur service administratif ou leur fonctionnaire d'administration qui exerce les fonctions d'agent certificateur que lorsque ces fonctions incombent à des fonctionnaires des services d'appui (administration du personnel, services généraux et budget). Néanmoins, les directeurs de programme sont privés de certaines des attributions qu'ils devraient normalement avoir. Eux-mêmes, ou des fonctionnaires supérieurs d'administration relevant directement d'eux, devraient être habilités, dans la mesure du possible, à certifier les dépenses. A cette fin, le Contrôleur devrait élaborer des directives à l'intention des chefs de département en ce qui concerne les catégories de personnes auxquelles il conviendrait de confier les fonctions d'agent certificateur;

b) Le Contrôleur délègue le pouvoir de désigner les agents certificateurs aux chefs des bureaux intéressés dans le cas de l'Office de Genève, de l'ONUDI, de la CNUCED, du PNUE, de l'UNRWA, du HCR et de la Cour internationale de Justice. Si ce pouvoir était confié au plus haut fonctionnaire des finances de ces organisations, on reconnaîtrait davantage que, sur le plan fonctionnel, il émane du Contrôleur et qu'il est transmis, par l'intermédiaire des plus hauts fonctionnaires des finances, aux agents certificateurs intéressés;

c) Dans les cas où un chef de service administratif ou un fonctionnaire d'administration est désigné agent certificateur, son suppléant devrait normalement être le directeur de programme;

d) Les agents ordonnateurs ne disposaient pas tous de spécimens de signatures leur permettant de vérifier l'authenticité des agents certificateurs. Des mesures correctives ont été prises à cet égard;

e) Les responsabilités des agents certificateurs et des agents ordonnateurs sont définies dans les documents en vertu desquels ils sont nommés et dans d'autres instructions. Néanmoins, ces responsabilités sont interprétées de manière très diverse, ce qui laisse à penser qu'il conviendrait d'améliorer les méthodes utilisées pour leur faire connaître ce que l'on attend d'eux;

f) Enfin, il conviendrait d'établir une relation cohérente entre les pouvoirs financiers touchant les opérations de paie et les avances octroyées aux employés et les pouvoirs concernant l'administration du personnel.

83. Il faudrait mettre au point une méthode efficace et fiable permettant de déléguer, de communiquer et de faire respecter une gamme complète de pouvoirs en matière financière. A cet égard, il faudrait en particulier :

a) Confier le pouvoir de certifier les dépenses aux directeurs de programme ou aux personnes relevant directement d'eux;

b) Elaborer des directives concernant le rôle, les qualifications, les relations hiérarchiques et le rang minimum des fonctionnaires désignés comme agents certificateurs ou agents ordonnateurs ou de leurs suppléants;

c) Préciser les fonctions de chaque type de fonctionnaire habilité pour chaque type d'opération, et délimiter ses pouvoirs selon la nature de l'opération, le montant sur lequel elle porte, ou le compte à imputer;

d) Faire en sorte que les modalités de délégation des pouvoirs facilitent la vérification des signatures autorisées par les fonctionnaires qui en sont chargés.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve les recommandations figurant au paragraphe 83 dans la mesure où elle reconnaît que les contrôles financiers relèvent au premier chef des agents certificateurs et des agents ordonnateurs. Elle fait donc preuve d'un soin particulier lorsqu'elle délègue le pouvoir de certifier les dépenses, et reconnaît qu'il est essentiel de formuler des directives claires et appropriées en ce qui concerne le rôle, les attributions et les relations

hiérarchiques des personnes désignées comme agents certificateurs ou agents ordonnateurs. L'Administration reconnaît également que les qualifications de ces fonctionnaires doivent être en rapport avec les attributions importantes et très complexes qui leur sont confiées. Pour mieux préciser et mieux faire comprendre les rapports qui existent entre les fonctions des agents certificateurs et des fonctionnaires ordonnateurs, l'Administration a proposé, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, un amendement au Règlement financier.

Principes de contrôle intérieur

84. Le contrôle intérieur comprend les arrangements en matière d'organisation et tous les systèmes coordonnés et méthodes détaillées de vérification et d'apurement qui ont pour objet d'assurer :

a) La bonne marche des activités financières;

b) La fiabilité des documents comptables;

c) La sauvegarde des avoirs;

d) Le respect du règlement, des règles et des directives de gestion;

e) L'établissement en temps voulu d'informations financières fiables.

85. Il existe de nombreuses procédures de contrôle intérieur dans tous les systèmes financiers actuels, mais leur efficacité dépend trop de l'intégrité, de la compétence, des qualifications personnelles et de la concentration des employés, en particulier lorsque les systèmes sont surchargés durant des périodes de pointe, lorsque les conditions extérieures changent et lorsque le personnel a trop de travail.

86. Rien ne prouve que cette situation ait entraîné des détournements de fonds, mais les employés ne devraient pas être placés dans une situation telle qu'ils risquent d'être tentés de mal agir. De plus, du point de vue de la vérification des comptes, il est important que les contrôles effectués soient dûment documentés, car aucune vérification ultérieure quelle qu'elle soit ne peut garantir l'Organisation si au départ les contrôles ne sont pas efficaces.

87. Les systèmes financiers devraient viser à assurer le bon fonctionnement des contrôles nécessaires, sans erreur ni omission. Parmi les faiblesses constatées, on peut citer les suivantes :

a) Certaines opérations importantes de balance et d'apurement ne sont pas exécutées de façon suffisamment indépendante car elles sont confiées aux personnes qui sont en premier lieu chargées de rassembler les informations sur lesquelles elles s'appuient;

b) Les superviseurs ne vérifient pas toujours que les comptes sont apurés en temps voulu et que le nécessaire a été fait pour éliminer les écarts;

c) Les procédures de contrôle importantes ne sont pas clairement documentées;

d) La preuve qu'il a été procédé à des contrôles importants n'est pas toujours clairement indiquée dans les documents de base, à l'intention des utilisateurs futurs;

e) Les documents de travail sur lesquels on s'appuie sont souvent non officiels et mal structurés;

f) Les documents ne sont pas soumis à des contrôles matériels ou séquentiels fiables et leur présentation ne permet pas de traiter et de contrôler efficacement les informations.

88. Les techniques de contrôle intérieur varient. Si l'on veut que ces contrôles soient efficaces et appliqués de manière suivie, il conviendrait de veiller à ce que tant les principes que techniques soient compris et respectés par tous les fonctionnaires chargés des systèmes financiers et systèmes connexes, et à ce qu'ils les aient constamment présents à l'esprit. Il conviendrait de mettre l'accent sur les domaines suivants :

a) Séparation des tâches, de façon que, sans qu'il y ait nécessairement double emploi, une personne ou un élément d'un système donné exerce un contrôle indépendant sur un autre;

b) Supervision;

c) Indication permanente que les contrôles prescrits ont été effectués;

d) Amélioration des formules utilisées et de la documentation.

89. Il faudrait faire connaître à tous les fonctionnaires qui interviennent dans la fonction financière les principes d'un contrôle intérieur efficace, de façon que ceux-ci soient incorporés, chaque fois que possible, dans les systèmes financiers et systèmes connexes.

Réponse de l'Administration

L'Administration a pris note des observations des Commissaires aux comptes en ce qui concerne les contrôles intérieurs. Il existe actuellement de nombreux contrôles intérieurs dans toute l'Organisation et ces contrôles sont revus et modifiés de manière suivie, compte tenu des besoins. Les études indépendantes effectuées par le Service de gestion administrative et par le Service de vérification intérieure des comptes sont également prises en considération dans le cadre de cet examen. Des mesures de caractère plus officiel seront prises de façon à faire bien comprendre à tous les fonctionnaires intéressés l'importance de ces contrôles.

Achat de biens et de services

90. Les opérations relatives aux engagements de dépenses et aux dépenses concernant l'achat de biens et de services, les frais de voyage, le recrutement de consultants et les publications font intervenir plusieurs unités administratives, y compris les départements et services d'origine et, selon les cas, le Bureau des services généraux, le Comité des marchés, le Bureau des services financiers, le Bureau des services

du personnel, et le Département des conférences du Siège, ainsi que les services correspondants pour les opérations effectuées à Genève. En général, les procédures utilisées dans chaque service ont été mises au point sans que l'on ait dûment pris en considération le rôle que jouent ou que pourraient jouer les autres services dans le système de contrôle intérieur.

91. Parmi les sujets de préoccupation, on peut citer les suivants :

a) Les contrôles numériques et les contrôles par lot n'interviennent qu'à la fin du processus d'établissement des chèques, et des erreurs ou des ajustements non autorisés risquent de se produire auparavant;

b) Les procédures de vérification des signatures comportent certaines lacunes. C'est ainsi que les fonctionnaires qui sont chargés d'attester l'authenticité des signatures figurant sur les demandes de fourniture de biens et de services n'ont pas sous la main des modèles de ces signatures;

c) Les procédures utilisées pour certifier certaines dépenses entraînées par des travaux d'imprimerie autres que les publications sont incompatibles avec les pouvoirs qui ont été délégués;

d) Le codage des comptes n'est pas vérifié de manière satisfaisante.

92. Il faudrait réexaminer les contrôles intérieurs concernant l'achat de biens et de services et intégrer les procédures suivies par les divers services intéressés.

Réponse de l'Administration

L'Administration est en mesure d'approuver la recommandation figurant au paragraphe 92 dans la mesure où elle vise à réexaminer ces procédures. Le Service de vérification intérieure des comptes sera prié de revoir les contrôles intérieurs touchant l'achat de biens et de services et de faire des recommandations à ce sujet.

Emission des chèques

93. La Division de la trésorerie établit et émet des chèques sur la base de bordereaux de paiement signés par un agent ordonnateur. La signature d'un agent certificateur peut apparaître sur le bordereau de paiement ou sur les documents justificatifs connexes, mais il n'en est pas question et elle n'est pas vérifiée pendant le processus d'émission des chèques. Il s'ensuit que des chèques pourraient être émis avec la seule autorisation d'un agent ordonnateur. Il serait certes possible de déceler les opérations irrégulières en vérifiant l'état de l'allocation de crédits ou en procédant à une vérification intérieure, mais il serait plus efficace d'instituer des contrôles par lot avant que les bordereaux soient transmis pour règlement.

94. Chaque opération de paiement est enregistrée séparément dans le système mécanographique d'émission des chèques de la Division de la trésorerie et dans le système informatique utilisé par la Division de la comptabilité. Ces doubles emplois existent également à l'Office des Nations Unies à Genève et obligent à recourir, pour arrêter et apurer les comptes, à des méthodes manuelles qu'un système informatisé devrait permettre d'éviter. Il est d'autant plus difficile

d'exercer un contrôle que les chèques sont établis et émis avant que les opérations aient été comptabilisées. En conséquence, les documents comptables ne permettent pas d'exercer un contrôle distinct sur le processus d'émission des chèques et l'on a moins de chances de découvrir les erreurs ou les irrégularités éventuelles en utilisant les méthodes comptables courantes. Il serait préférable de n'avoir à enregistrer les informations de base qu'une seule fois et d'utiliser les fichiers mécanographiques d'entrée tant pour émettre les chèques que pour établir les comptes. De nombreuses attributions de la Division de la trésorerie devraient faire partie intégrante du système comptable informatisé, mais jusqu'à présent on a utilisé des systèmes distincts.

95. Le système d'émission des chèques utilisé au Siège comporte un certain nombre de lacunes du point de vue du contrôle intérieur :

a) Les données qui doivent faire l'objet d'un contrôle par lot sont transmises à la Section du traitement électronique de l'information avec les chèques en blanc, afin que les chèques soient établis par ordinateur; les totaux de contrôle ne sont pas conservés à la Caisse, pour éviter des modifications non autorisées ou des erreurs lors de l'établissement des chèques par ordinateur;

b) Le système d'émission des chèques donne lieu à l'établissement de comptes de caisse séparés qui sont utilisés pour la gestion des liquidités et qu'on ne fait pas officiellement concorder avec les comptes centraux afin d'en vérifier l'exactitude;

c) Les personnes qui interviennent dans l'émission des chèques au Siège sont également chargées de contrôler les placements, l'encaisse, les chèques inutilisés et l'utilisation de la machine à signer les chèques, mais ces tâches ne sont pas bien délimitées.

96. Il faudrait améliorer les procédures d'établissement et d'émission de chèques :

a) En renforçant les procédures de contrôle par lot applicables aux bordereaux de paiement avant qu'ils soient transmis pour approbation et, une fois qu'ils ont été approuvés, avant qu'ils soient transmis pour établissement des chèques correspondants;

b) En assurant une répartition des tâches adéquate; et

c) En intégrant l'émission des chèques et la passation des écritures dans les systèmes comptables centraux.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve les recommandations présentées par les Commissaires aux comptes au paragraphe 96 au sujet de l'établissement et de l'émission des chèques.

L'Administration a déjà amélioré ses procédures de contrôle par lot conformément à la recommandation des Commissaires aux comptes; elle veillera à assurer une répartition des tâches adéquate et elle a l'intention d'intégrer dès que possible l'émission des chèques et la passation des écritures correspondantes dans les systèmes comptables centraux.

En ce qui concerne l'intégration de l'émission des chèques et de la passation des écritures dans les systèmes comptables centraux - et les inévitables doubles emplois qui se produisent actuellement - le Contrôleur espère que ces opérations feront l'objet d'un traitement "en direct" avec l'ordinateur d'ici la fin de 1977, et a reçu l'assurance que l'ordinateur serait en mesure d'intégrer ces opérations dans le système comptable central dans le courant de 1978. Les programmes nécessaires pour atteindre ces objectifs ont été demandés il y a plus d'un an : le programme de traitement "en direct" a été mis au point et approuvé et des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne ce programme qui, si l'on y consacre suffisamment d'heures-machines, aboutira à l'intégration.

Liquidités et placements à court terme

97. Les crédits du budget ordinaire et les fonds extra-budgétaires dont le Siège dispose pour des placements à court terme varient entre 300 et 500 millions de dollars. Le Contrôleur est responsable de la gestion des liquidités mais dans de nombreux cas il doit se fier aux renseignements que lui communiquent les directeurs de programme et les responsables des fonds d'affectation spéciale.

98. On améliorerait les méthodes permettant de prévoir les besoins en trésorerie et de prendre des décisions en matière de placements :

a) En contrôlant de plus près l'efficacité de la gestion des liquidités dans les bureaux extérieurs;

b) En veillant à ce que toutes les organisations fassent régulièrement connaître aux services du Siège leurs besoins de trésorerie probables et les soldes inutilisés;

c) En établissant des prévisions des ressources de trésorerie, comprenant des renseignements sur la facturation interservices et sur les conséquences qu'a le délai qui s'écoule entre le moment où un chèque est émis et celui où la banque l'encaisse;

d) En contrôlant de plus près le montant des comptes d'avances temporaires; le règlement financier prévoit actuellement que ce montant doit correspondre aux dépenses prévues pour les deux mois et demi suivants;

e) En tenant davantage compte des prévisions de ressources de trésorerie dans le programme de placements à court terme.

99. Un fonctionnaire chargé des placements s'occupe du placement des fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats, en consultation avec le Trésorier et son adjoint. Il faudrait de temps à autre prévoir un contrôle extérieur de la gestion des liquidités et des placements.

100. Il faudrait mettre au point un système intégré de gestion des liquidités et des placements à court terme, prévoyant le degré voulu de coordination entre tous les services de l'ONU et un contrôle périodique extérieur de toutes les activités de gestion des liquidités et de placement.

Réponse de l'Administration

Sans contester la recommandation des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 100 et ayant trait à la gestion intégrée des liquidités et des placements à court terme, l'Administration pense qu'elle dispose dans ce domaine d'un programme efficace.

La réalisation des objectifs visés aux alinéas a) à c) du paragraphe 98 est un processus permanent, et des procédures adéquates ne sauraient y suffire. Les procédures sont en place (elles seront toutefois réexaminées). Le problème qui se pose en permanence est de s'assurer que les données d'entrée sont fournies en temps voulu. L'Administration a fait des progrès considérables en ce qui concerne le contrôle des comptes d'avances temporaires et elle s'efforce de conclure un accord avec une grande banque pour franchir une nouvelle étape décisive, qui permettra d'apporter des améliorations supplémentaires. Ces opérations continueront à faire l'objet de contrôles extérieurs, visant essentiellement à vérifier qu'elles sont conformes aux règles d'une saine gestion.

Biens consomptibles et non consomptibles

101. Le Bureau des services généraux et la Division des services généraux de Genève disposent de systèmes qui leur permettent d'exercer un contrôle sur les biens consomptibles et les biens non consomptibles. Les faiblesses de ces systèmes sont les suivantes :

a) La comptabilité matières n'est pas intégrée dans les comptes principaux;

b) Les personnes chargées de la garde des biens sont également chargées de tenir les comptes relatifs et de procéder aux inventaires, aucun fonctionnaire indépendant n'intervenant dans ces opérations.

102. Le Bureau des services généraux du Siège met actuellement au point un système informatisé pour l'inventaire des biens et des fournitures qui facilitera l'intégration de la comptabilité matières dans les comptes principaux. Un contrôle des comptes indépendant et la participation de personnes indépendantes aux opérations d'inventaire permettrait d'éviter que des erreurs et des ruptures de stocks passent inaperçues.

103. Le Comité de contrôle du matériel de Genève a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les méthodes de contrôle appliquées à ces biens, méthodes que le Comité des commissaires aux comptes approuve pleinement et dont il est prêt à encourager la mise en oeuvre.

104. Il faudrait renforcer le contrôle des biens consomptibles et non consomptibles :

a) En incorporant des comptes de contrôle dans les états comptables, pour permettre un contrôle indépendant de la comptabilité matières;

b) En associant aux inventaires des fonctionnaires et autres personnes indépendantes des fonctionnaires qui ont la garde des biens.

Réponse de l'Administration

L'Administration a pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes et de la recommandation figurant au paragraphe 104, concernant le contrôle des biens consomptibles et non consomptibles. Comme le font remarquer les Commissaires aux comptes, le système informatisé que met actuellement au point le Bureau des services généraux devrait faciliter l'intégration de ces données dans les comptes principaux. Les résultats de ce projet sont attendus.

Contributions

105. La Section des contributions de la Division de la trésorerie du Bureau des services financiers est chargée d'enregistrer, de recouvrer et d'accuser officiellement réception des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et des Etats non membres et de leurs contributions volontaires à l'Organisation des Nations Unies, y compris les forces de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale et le PNUD.

106. Les contributions ne concernant pas le PNUD sont normalement versées dans des banques spécialement désignées par la Section des contributions, mais il arrive aussi qu'elles soient déposées par le gouvernement intéressé au compte bancaire d'un bureau local du PNUD. Dans ce dernier cas, les communications entre le PNUD et l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'identification des sommes déposées dans des comptes autres que ceux qui ont été désignés ne permettent pas toujours d'enregistrer ces sommes en temps voulu, et il arrive qu'elles soient comptabilisées au Siège de l'Organisation avec plusieurs mois de retard; néanmoins, des mesures sont actuellement prises pour remédier à cette situation.

107. La Section des contributions suit de près les contributions annoncées non versées, en se fondant sur les données qu'elle a obtenues grâce à ses propres méthodes manuelles et en vérifiant qu'elles concordent avec les données informatiques provenant de la Division de la comptabilité. La tâche importante que représente ce travail de concordance n'est actuellement régie par aucune procédure précise. Les procédures utilisées dans ce cas devraient faire l'objet d'instructions officielles et les travaux de vérification devraient être revus périodiquement par des superviseurs.

108. Le Siège de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement devraient améliorer les opérations d'enregistrement et de comptabilisation des contributions :

a) En appliquant des procédures permettant d'identifier les contributions qui ne sont pas versées directement au Siège et d'en rendre compte;

b) En régularisant les procédures utilisées pour vérifier la concordance entre les états établis manuellement et ceux établis par ordinateur en ce qui concerne les contributions annoncées non versées, avec supervision pour s'assurer que ces procédures sont appliquées de façon suivie et en temps voulu.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve la recommandation figurant au paragraphe 108 concernant l'enregistrement des contributions et des annonces de contributions.

Les Commissaires aux comptes connaissent les mesures provisoires qui ont été prises dans le domaine de la concordance des comptes, et savent qu'on a promis au Contrôleur un système informatique de traitement "en direct" en 1977 et une intégration plus poussée des opérations en 1978.

Vérification intérieure des comptes

109. Le Service de vérification intérieure des comptes a pour tâche essentielle de vérifier par sondage les opérations effectuées. Compte tenu du volume et de la diversité croissants des opérations effectuées à l'Organisation des Nations Unies, cette tâche n'est pas toujours réalisable, étant donné les ressources dont il faudrait disposer pour que chaque sondage soit efficace.

110. La vérification intérieure des comptes serait probablement un moyen plus efficace de fournir à l'Administration des évaluations indépendantes, objectives et constructives de la gestion financière si l'on mettait davantage l'accent sur la compréhension, l'évaluation et l'expérimentation des systèmes de gestion et de contrôle financiers, en identifiant les faiblesses de ces systèmes, en recommandant des mesures correctives et en concentrant les sondages dans les domaines où des faiblesses ont été constatées.

111. Le Service de vérification intérieure des comptes pourrait s'acquitter de sa tâche de façon plus efficace et axer progressivement ses efforts sur la vérification des systèmes grâce à :

a) Des programmes de perfectionnement professionnel, de formation et de planification des carrières à l'intention des vérificateurs;

b) Des compétences plus poussées en matière de vérification des opérations informatisées;

c) Un guide complet assurant l'uniformité des politiques, des normes et des méthodes;

d) Des méthodes de vérification des comptes permettant d'évaluer les points forts et les faiblesses des systèmes utilisés pour contrôler l'exécution du budget et effectuer les contrôles intérieurs, tout en veillant au bon fonctionnement des systèmes;

e) Une étude plus approfondie de méthodes permettant d'évaluer l'utilisation rationnelle des ressources.

L'efficacité des vérifications intérieures des comptes dépend directement du nombre et des qualifications professionnelles des vérificateurs dont dispose le Service. Il est essentiel qu'une organisation décentralisée comme l'Organisation des Nations Unies dispose d'un système efficace de vérification intérieure des comptes.

112. Le Service de vérification intérieure des comptes devrait élaborer ses plans annuels en consultation avec des fonctionnaires supérieurs des finances. Ceci ne diminuerait en rien l'indépendance et l'objectivité dont doivent faire preuve les vérificateurs, mais aiderait à faire en sorte que les plans de vérification soient établis compte tenu des besoins particuliers des responsables de la gestion.

113. Il faudrait améliorer la vérification des comptes :

a) En faisant en sorte que l'étendue de la vérification réponde aux exigences de la gestion;

b) En étudiant et en évaluant les systèmes de contrôle intérieur;

c) En étayant les politiques et procédures de vérification des comptes sur la documentation nécessaire;

d) En instituant des programmes de perfectionnement professionnel, de formation et de planification des carrières à l'intention du personnel chargé de la vérification des comptes.

Réponse de l'Administration

L'Administration approuve quant au fond la recommandation figurant au paragraphe 113 concernant la vérification des comptes par le Service de vérification intérieure des comptes.

L'Administration a pris note de l'observation formulée par les Commissaires aux comptes selon laquelle il est important que le Service dispose d'un personnel suffisamment nombreux et qualifié. Elle a quelques réserves à formuler quant au bien-fondé de toute diminution notable des vérifications par sondage effectuées par le Service, du moins pour l'instant. Dans une organisation aussi vaste que l'ONU, où le personnel a des degrés de formation divers, la vérification des opérations est plus importante que dans un système national plus homogène. Toutefois, dans la mesure du possible et sans diminuer immédiatement la portée des vérifications comptables essentielles, l'Administration fera de son mieux pour renforcer les moyens du Service dans le sens recommandé dans le rapport. Il faudra peut-être à cette fin le doter de ressources supplémentaires.

APPENDICE

Nouvelle orientation donnée à la vérification des comptes par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

Instruction administrative du Sous-Secrétaire général (Contrôleur), Bureau des services financiers a/, datée du 8 octobre 1976, destinée à tous les chefs de départements et services, chefs de services administratifs et fonctionnaires d'administration

1. La présente instruction administrative a pour objet de faire connaître aux hauts fonctionnaires et aux autres fonctionnaires qui participeront au processus de vérification des comptes, y compris aux chefs de services administratifs et aux fonctionnaires d'administration ainsi qu'à tous les comptables, la nouvelle orientation que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a décidé de donner immédiatement à la vérification des comptes.

2. Les Commissaires aux comptes font connaître que les principales innovations qu'ils se proposent d'adopter au cours de leurs opérations de vérification en 1976-1977 sont les suivantes :

a) La fusion des personnels que les trois membres du Comité des commissaires aux comptes affectent audit comité, de manière que ces personnels opèrent désormais comme un service intégré sous la direction d'un directeur général et de trois directeurs des opérations de vérification des comptes.

b) L'adoption de la conception de vérification de systèmes, qui changera considérablement l'orientation des travaux par rapport à la présente conception de vérification des opérations.

3. Dans la vérification de systèmes, les vérifications par sondage des écritures comptables et des opérations demeurent nécessaires, mais la nature, l'étendue et les dates de ces vérifications par sondage sont déterminées en grande partie en fonction de l'efficacité, de l'intégralité et de la fiabilité du système comptable et financier qui fait l'objet de la vérification. Jusqu'à présent, le Comité des commissaires aux comptes faisait des enquêtes sur les contrôles intérieures dans le cadre de son programme de vérification des comptes. Les Commissaires aux comptes font connaître toutefois que l'adoption de la conception de vérification de systèmes exigera une étude et une évaluation approfondie du système actuel de gestion financière et de contrôle financier à l'Organisation des Nations Unies.

4. Cette étude et cette évaluation consisteront notamment à examiner :

a) Les instructions, directives et principes publiés en matière financière par le Siège de l'Organisation des Nations Unies, et la mesure dans laquelle les divers éléments constitutifs de l'Organisation s'y conforment;

b) Les systèmes financiers et les procédures de contrôle appliqués dans chacune des entités de l'Organisation, y compris les contrôles budgétaires, la comptabilité et le contrôle des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif, et des engagements;

---

a/ Instruction administrative publiée sous la cote ST/AI/241.

c) La mesure dans laquelle les systèmes financiers et procédures financières sont surveillés et vérifiés par le Service de vérification intérieure des comptes ou par des groupes consultatifs de gestion;

d) Le type, l'exactitude, l'objet et l'utilisation des données financières et des rapports couramment établis, ainsi qu'à rechercher s'ils sont établis en temps voulu;

e) Les tâches, responsabilités et attributions des chefs de services financiers et comptables et de leur personnel eu égard, en particulier, au système de contrôle financier et comptable, ainsi que les rapports entre leur fonction et celle des services financiers et comptables centraux.

5. Les Commissaires aux comptes font connaître que leur étude sera faite dans toutes les grandes unités administratives de l'Organisation des Nations Unies par des équipes composées de membres du personnel du Comité des commissaires aux comptes. Les Commissaires aux comptes prévoient, après l'achèvement de chaque étude, de faire rapport sur leurs conclusions et recommandations et de les examiner avec les hauts fonctionnaires de l'entité intéressée de l'Organisation des Nations Unies. Ils demanderont aussi que ces derniers formulent à leur intention des observations qu'ils prendront en considération. Ultérieurement, les Commissaires aux comptes entreprendront une étude complémentaire pour surveiller les progrès de l'application des plans d'action mis au point par le Secrétariat comme suite aux recommandations des Commissaires aux comptes, ou pour déterminer les raisons pour lesquelles leurs recommandations n'ont pas été appliquées. Les conclusions et recommandations concernant deux ou plusieurs entités et celles qui devront être examinées par de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies seront soumises auxdits fonctionnaires par les Commissaires aux comptes, de même que leurs conclusions et recommandations relatives aux systèmes centraux.

6. Pour aider le Comité des commissaires aux comptes à appliquer efficacement le présent programme, il est essentiel que tous les intéressés prêtent leur entier concours aux Commissaires aux comptes. En conséquence, les chefs de services administratifs sont priés de veiller à ce que des exemplaires de la présente instruction administrative soient mis à la disposition, dans leurs départements et services respectifs, de tous les fonctionnaires qui peuvent être appelés à participer au processus de vérification des comptes.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 12.00
(or equivalent in other currencies)

14463—October 1978—925